

La démographie des Balkans

Sources et données

Édité par :
Byron Kotzamanis
Alain Parant
Jean-Paul Sardon



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

LA DEMOGRAPHIE DES BALKANS

Sources et données

Edité par :
Byron Kotzamanis
Alain Parant
Jean-Paul Sardon

Association internationale des démographes de langue française

Avant-propos

Byron KOTZAMANIS, Alain PARANT, Jean-Paul SARDON

Co-organisé, du 26 au 29 juin 1996, à Thessalonique, par l'Université des sciences économiques et sociales de Macédoine qui a offert ses locaux et assuré la logistique avec efficacité, par l'Association internationale des démographes de langue française qui a assuré la « mise en musique » scientifique, par le Centre national de la recherche scientifique (EKKE, Athènes) et l'Association des statisticiens des Balkans, avec le très précieux concours financier de la Commission des Communautés européennes et du Conseil de l'Europe, le deuxième atelier de l'Aidelf a largement dépassé les attentes de ses promoteurs. Il s'est transformé, en effet, en une véritable conférence internationale, réunissant avec les chercheurs de la région les directeurs des offices statistiques. La présence de ces derniers témoignaient de l'importance qu'ils accordaient à cette réunion et à ses travaux. Cette conférence constituait pour eux, il est vrai, la première occasion qui leur était donnée de se rencontrer et d'échanger des informations sur la situation de leur pays.

Les ambitions de la conférence

Les organisateurs, sur le thème de l'évolution démographique dans les Balkans depuis la Seconde Guerre mondiale, s'étaient assigné un double objectif :

- mettre au jour un maximum de données relatives autant aux sources qu'aux faits démographiques. La grave crise, qui a affecté cette partie de l'Europe et largement retenti sur la communauté internationale, a incidemment fait surgir, en effet, combien sur les questions, entre autres, du peuplement et des minorités (ethniques, linguistiques ou confessionnelles) des pays balkaniques, de leur potentiel migratoire ou de l'évolution de leur situation sanitaire et sociale, l'état du savoir n'était parfois guère à la hauteur des besoins ;
- dresser une liste des personnes accordant, dans leurs travaux sur cette partie de l'Europe, une place centrale à la démographie et aux questions de population.

La conférence de Thessalonique a été conçue, en conséquence, pour favoriser la rencontre entre, d'une part, les démographes (dans l'acception large du terme) et, d'autre part, des responsables des organismes statistiques nationaux dont le concours est indispensable à l'amélioration des connaissances. Elle a, dès le début, reçu le soutien enthousiaste de ces derniers. Tous les instituts ou offices statistiques contactés sont allés au bout de l'exercice qui leur avait été proposé, à savoir :

- élaboration, sous leur responsabilité, de quatre synthèses nationales, une pour chacun des quatre sous-thèmes de la conférence : les sources et données démographiques ; les composantes de l'évolution démographique ; la structure par âge et la structure des ménages et des familles ; les mouvements migratoires internes et internationaux ;
- documentation de deux annexes pré-définies visant à appréhender l'ampleur et la disponibilité du fonds démographique de chaque pays ;
- confection d'un dossier statistique rassemblant toutes les séries de données démographiques brutes existantes en rapport avec les thèmes traités.

Durant quatre journées, l'assemblée des quelques soixante-dix participants - membres des délégations officielles (cinq Albanais, huit Bulgares, dix-sept Grecs, douze ressortissants de l'Ex-République yougoslave de Macédoine, sept de la République fédérale de Yougoslavie, sept Roumains) ; membres de l'Aidelf ; représentants des organisations ayant contribué à la tenue de la manifestation - a réussi à nouer des échanges très fructueux en surmontant l'obstacle des barrières linguistiques, par l'utilisation du français ou de l'anglais.

Cela est d'autant plus méritoire que, dans cette région, les susceptibilités politiques étaient, et sont encore, particulièrement exacerbées.

Il reste néanmoins que les présentations des quelque quarante rapports et communications, comme les discussions qui les ont suivies, se sont déroulées dans un climat cordial et serein. Au point qu'à l'issue de la conférence, le projet de création d'un Observatoire démographique des Balkans fut même adopté et que le principe de séminaires ultérieurs - pas nécessairement destinés à réunir une participation aussi nombreuse qu'à Thessalonique, mais organisés à intervalles assez réguliers et, si possible, dans un pays chaque fois différent - reçut une approbation unanime et enthousiaste.

Bref compte rendu des séances

Première séance : Les sources et données démographiques.

Les rapports présentés devaient décrire l'évolution des appareils nationaux de collecte d'informations démographiques (recensement, état civil, enquêtes) et la discussion devait consister en un examen critique des modes de collecte (exhaustivité, qualité, périodicité, ...) et d'exploitation, ainsi que de la disponibilité et de la comparabilité (dans le temps et dans l'espace) des données.

A bien des égards, les textes qui ont été débattus peuvent être considérés comme des documents de référence tant ils contiennent d'éléments indispensables à la compréhension et à l'utilisation la plus judicieuse des statistiques dans une optique comparative.

C'est un oubli trop souvent fait - en Europe occidentale, notamment - que tous les rapports ont déjà utilement contribué à réparer : les pays balkaniques ont une longue tradition statistique. Dans cet espace géographique, simultanément méditerranéen et slave, zone de contact entre les mondes chrétien et musulman, fortement et diversement influencé par son intégration à l'empire ottoman puis au bloc socialiste, les systèmes statistiques ressemblent fort à ceux des autres pays européens. Ce qui les différencie peut-être le plus cependant, c'est le souci quasi général et permanent d'identification des minorités, qu'elles soient ethniques, linguistiques ou, à un moindre degré, religieuses ; cet intérêt reflétant la réelle diversité des populations de la région, ainsi que la fragmentation de leurs implantations, bien plus importante que partout ailleurs en Europe (hormis, peut-être, le Caucase).

Ce qu'ont aussi mis en évidence les rapports présentés, c'est la nécessité d'harmoniser certains concepts, certaines définitions et procédures. Ce besoin d'harmonisation, qui se heurte à un certain conservatisme dans la collecte statistique, est la clef du développement d'études comparatives, que celles-ci portent sur les seuls pays balkaniques ou qu'elles soient élargies à d'autres. Il sera, probablement, longtemps encore, délicat de comparer la population des ménages (effectifs, structures selon tel ou tel critère) dans les pays balkaniques - où le ménage est largement défini comme l'entité formée de la ou des personnes ayant ou non un lien de parenté entre elles, partageant le même logement et mettant en commun leurs ressources pour satisfaire les besoins élémentaires collectifs (en Ex-République yougoslave de Macédoine, où la communauté de ressources prime sur la co-résidence, même des personnes travaillant à l'étranger peuvent être déclarées chefs de ménage) - et dans les pays d'Europe occidentale où prévaut, non le ménage-foyer, mais le ménage-logement.

Deuxième séance : Les composantes de l'évolution démographique.

Les textes destinés à alimenter les débats devaient s'articuler en deux parties : la première décrivant - dans une optique comparative, infranationale et internationale - l'évolution des principaux phénomènes démographiques depuis la fin de la Deuxième Guerre (mortalité

infantile, mortalité par sexe et par âge, fécondité générale et fécondité par rang, primo-nuptialité, divortialité...); et la seconde analysant les facteurs à l'origine des évolutions considérées.

D'une manière générale, un important travail a été accompli par les auteurs des divers rapports présentés. Les débats ont cependant mis en lumière plusieurs lacunes affectant ces derniers :

- le recours trop fréquent à certains indicateurs quelque peu frustes ;
- une préférence trop marquée pour l'analyse transversale ;
- des comparaisons internationales trop souvent limitées à une opposition, non point entre pays balkaniques et pays limitrophes ou appartenant à la même zone, mais entre pays socialistes et autres pays européens, soit des comparaisons de plus en plus difficiles à justifier aujourd'hui et de moins en moins pertinentes ;
- l'absence d'analyses régionales et régionales/transnationales. Dans les Balkans, des différences considérables de comportements peuvent, on le sait, caractériser des populations localisées sur des micro-espaces, ou sur des espaces transfrontaliers. Il est manifeste, par exemple, que dans le cadre d'analyses nationales globales, on ne pourra aucunement mettre en évidence la zone de fécondité relativement élevée qui s'étend du sud-ouest de l'Ex-République yougoslave de Macédoine au Kosovo, en passant par l'Albanie. Le seul recours à des synthèses nationales, parce qu'il peut occulter la proximité de comportements démographiques particuliers valant de part et d'autre d'une même frontière, est, à l'évidence, insuffisant ;
- un volet explicatif souvent réduit à sa plus simple expression. Il ne suffit pourtant pas de décrire, il faut aussi chercher à comprendre le pourquoi des faits et des évolutions constatés et s'appuyer, pour cela, sur les apports des autres disciplines des sciences humaines, dans le cadre de collaborations renforcées avec leurs représentants.

Pénétrés de cette évidence que les résultats de leurs recherches sont attendus avec intérêt par les acteurs économiques et les responsables politiques, en vue de l'élaboration des programmes de développement, de la mise en oeuvre de politiques sanitaires, de gestion des systèmes de retraite, de gestion des ressources humaines..., c'est dès cette deuxième séance de la conférence que les participants ont développé l'idée de fédérer leurs efforts au sein d'un réseau permanent d'échanges.

Troisième séance : Structure par âge et structures des familles et des ménages.

Les communications examinées dans cette séance - qui faisait suite à un bref intermède, organisé par Eurostat, sur les recensements de l'an 2000 - ne devaient pas, dans l'idéal, se réduire à une simple description des évolutions, mais faire aussi une large place à l'analyse des causes.

Que la jeunesse des peuples soit moins éphémère, plus durable, que celle des individus, bien des pays développés peuvent le vérifier depuis déjà longtemps. Mais le vieillissement démographique a atteint les Balkans au cours de la période étudiée ; tous les rapports l'ont souligné, y compris ceux qui ne s'appuyaient pourtant pas sur les indicateurs les plus pertinents.

Comme celles des autres espèces, les populations humaines se renouvellent par le jeu des naissances, des décès et des mouvements migratoires. C'est donc de la façon dont évoluent dans le temps le comportement procréateur des couples, l'état sanitaire (au sens large) et la faculté ou l'incapacité, pour un pays, d'attirer des étrangers ou de retenir ses habitants, que dépend, avec une inertie certaine, l'évolution du nombre et de la structure par âge de sa population. Inscrit dans les faits d'un passé plus ou moins lointain, le vieillissement démographique n'emprunte rien au hasard.

Les calculs effectués dans le cadre des rapports bulgare et yougoslave - dont les rédacteurs ont mené une réflexion véritablement très aboutie - font bien ressortir la primauté du déclin de la fécondité dans le déclenchement du processus du vieillissement démographique et

l'incidence très limitée, jusqu'à présent du moins, de l'allongement du calendrier de la mortalité. Sur la période étudiée, et à l'échelle des deux pays considérés, il était difficile d'isoler un effet induit par les mouvements migratoires. C'est, en effet, moins au niveau national qu'infranational que les flux migratoires revêtent leur plus grande diversité et se révèlent les plus déterminants quant à l'évolution de la structure par âge. Avant même que la fécondité ne baisse dans une localité, on sait bien que la population de cette dernière vieillira si les jeunes qui y sont nés la désertent progressivement pour aller étudier ou chercher des emplois ailleurs. Au vieillissement mécanique - et instantané - provoqué par l'exode des plus jeunes, viendra inéluctablement se superposer un vieillissement induit par la baisse de la natalité, ce dernier étant d'autant plus important que l'émigration concernera plus que proportionnellement des jeunes femmes. De la même façon, on sait bien qu'une localité où se retirent en nombre des personnes âgées pour y finir leurs jours, connaîtra ipso facto un vieillissement plus prononcé.

Une autre caractéristique du vieillissement, abondamment mentionnée dans les rapports, est qu'il constitue une tendance lourde, dont les manifestations seront à l'avenir de plus en plus visibles, et ont été jugées extrêmement préoccupantes par plusieurs auteurs de rapports et nombre de participants.

Le vieillissement démographique n'est que la suite d'évolutions généralement jugées plutôt heureuses. Ce faisant, son évolution à venir contraindra à des adaptations et à des arbitrages plus ou moins sévères. Nombreuses ont été les conséquences rapidement passées en revue par l'assemblée : les volumes, les structures et les financements futurs des budgets de protection sociale ; les processus de décisions collectives (les personnes âgées ont un pouvoir politique qui, à terme plus ou moins éloigné, pourrait excéder, plus ou moins largement, leur poids dans la population totale) ; les valeurs qui cimentent les sociétés actuelles (préoccupés de vivre toujours plus longtemps et de s'approcher toujours un peu plus de l'éternité, les humains ne finiront-ils pas par oublier que leur avenir implique une reproduction minimale ?) ; la consommation de biens et de services ; les adaptations de nos systèmes productifs ; ...

La troisième séance traitait aussi de la structure des familles et des ménages, les facteurs qui gouvernent l'évolution de leur nombre, de leur taille, et, bien évidemment, de la répartition par âge de leurs membres n'étant pas sans lien avec les phénomènes dont le vieillissement démographique est la conséquence. Tous les auteurs de rapports ont, à ce propos, abondamment disserté sur l'augmentation du nombre de ménages constitués d'une seule personne, une personne souvent âgée ou très âgée, et exprimé une préoccupation première : dans un contexte où les générations pourraient être plus nombreuses à coexister mais, dans le même temps, moins disposées - ou contraintes - à cohabiter (partager un même logement) que par le passé, comment les sociétés s'organiseront-elles pour faire en sorte de maintenir dans leur lieu de vie toutes les personnes vivant seules ?

Quatrième séance : Mouvements migratoires et répartition spatiale de la population

Axés, en premier lieu, sur l'évolution de la répartition spatiale de la population de 1945 à 1995 (une place toute particulière étant faite aux modifications de peuplement observées sur la période d'immédiat après-guerre, pendant laquelle furent organisés les premiers recensements), puis sur l'évolution des mouvements migratoires internes et internationaux (provenance et destination des flux ; principales caractéristiques démographiques des migrants nets), les rapports devaient également évoquer les politiques migratoires et de peuplement.

En définissant le cadre de cette séance, les organisateurs avaient, sans aucun doute, placé la barre très haut.

Tous les rapports nationaux ont abondamment souligné la tendance ancienne au dépeuplement des campagnes et à la croissance concomitante du monde urbain et périurbain.

Mais l'analyse des changements intervenus dans la répartition spatiale des populations des pays concernés, ainsi que celles des facteurs qui ont présidé à ces changements et des conséquences que ces derniers ont eues s'est le plus souvent réduite à sa plus simple expression. On aurait aimé, par exemple, disposer d'une mesure de l'effet des dispositifs (administratifs, économiques ou politiques) mis en oeuvre pour favoriser ce que plusieurs participants ont nommé « l'industrialisation socialiste » sur la répartition par sexe, âge, état matrimonial, nationalité, type d'emplois tenus, qualifications,...., des populations concernées et sur la dynamique démographique des diverses régions distinguées.

De même, tous les rapports soulignent l'essoufflement des courants migratoires internes traditionnels et notent une inversion de ceux-ci, les zones les plus urbanisées présentant maintenant souvent des soldes négatifs, les migrations de retour constituant l'explication la plus fréquemment invoquée.

Indépendamment de l'absence, ou quasi-absence, d'analyse des causes et des répercussions démographiques et économiques de ces changements affectant les migrations internes, aucune réflexion critique n'a été menée sur les sources et les modalités d'appréhension du phénomène migratoire et des populations migrantes dans les pays concernés ou sur la comparabilité des résultats par-delà les frontières. Combinés à l'état civil - qui fournit, avec une précision généralement très satisfaisante, les effectifs de décédés et de nouveau-nés - les recensements de population sont, en effet, la seule source permettant d'estimer, non point les migrations, mais le nombre de migrants entre deux recensements successifs dans un espace donné. Et la connaissance que l'on a, par l'intermédiaire des recensements, des caractéristiques des populations migrantes repérées - outre qu'elle ne peut coïncider avec celle de la population migrante totale (qui englobe aussi tous les individus qui, entre deux recensements successifs, ont effectué deux ou plusieurs migrations les ayant ramenées à leur point de départ) - est forcément limitée.

L'assemblée des participants était bien consciente à l'issue de cette quatrième séance que beaucoup de chemin restait encore à parcourir pour que la compréhension des tendances démographiques passées dans les Balkans, et, plus encore, de la situation depuis le début des années 1990, soit moins imparfaite. Nul doute qu'un réseau démographique sur les Balkans, tel que celui envisagé à l'issue des travaux - à la condition qu'il trouve les moyens, notamment financiers, de vivre et prospérer - pourrait utilement participer à combler certaines « trous noirs » de la connaissance.

La présente publication doit permettre de garder un souvenir tangible de la conférence de Thessalonique qui, par le nombre et la qualité des participants et de bien des textes présentés, ressembla fort à une première conférence internationale de l'Aidelf sur la démographie des Balkans.

Pour des motifs, d'ordre notamment financier, il était hors de question de publier tous les textes présentés et discutés ; il a fallu faire des choix. Afin de rester dans l'esprit de ce qu'ambitionnait d'être, et fut, cette manifestation scientifique, il a été décidé que les « Actes » consisteraient en :

- une présentation des objectifs et des principaux acquis de la réunion de juin 1996 (Avant-propos, pages 1-6) ;
- une publication de six textes édités par les trois signataires de l'avant-propos - seuls responsables possibles des erreurs et approximations ou compromis subsistants - à partir des communications présentées lors de la seule première séance « Sources et données démographiques » (pages 7-144) ;
- un tableau synoptique des données disponibles au niveau national et régional (Annexe A, pages 145-166) ;

- un répertoire des chercheurs ou statisticiens connus pour leurs travaux sur la population de tel ou tel pays balkanique (Annexe B, pages 167-193),
- un recueil des listes : des membres des comités de parrainage, scientifique et d'organisation ; des communications présentées ; des participants à la conférence (Annexe C, pages 195-203).

Les textes présentés dans la quatrième séance « Mouvements migratoires et répartition spatiale de la population » feront également l'objet d'une publication dans la collection Series on Transition in the Balkans, de l'Université de Thessalie à Volos (Grèce).

Que tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la réalisation de cet ouvrage trouvent, ici, l'expression de notre très confraternelle gratitude.

Sources et données démographiques en Albanie

Dimiter TOLE

Office national des statistiques

Introduction

Pour comprendre plus facilement le contexte de la présentation suivante, il faut tenir compte de la réalité historique dans laquelle s'est développé le service statistique albanais : un système centralisé et très fermé jusqu'en 1991 qui s'ouvre ensuite.

Actuellement, la collecte, le traitement et la diffusion des données démographiques en Albanie sont effectués par l'Institut de la statistique (INSTAT), créé en 1993 à partir de la Direction centrale de la statistique.

Le service de la statistique officiel réalisé par la Direction centrale de la statistique a utilisé seulement deux sources de collecte de l'information démographique, les Recensements de la population et les bulletins d'état civil.

I - Les recensements généraux de la population

Depuis l'accession à l'indépendance de l'Albanie, le 12 novembre 1912, il y a eu huit recensements de la population : septembre 1923, 30 septembre 1945, 3 septembre 1950, 2 octobre 1960, 1er avril 1969, 7-16 janvier 1979, 2-8 avril 1989.

De 1945 à 1960, la périodicité des recensements était liée à celle des plans quinquennaux de développement économique du pays. Ensuite, les recensements furent effectués tous les 10 ans.

Les résultats des recensements étaient exploités essentiellement pour la planification du développement économique du pays. Au dernier recensement d'avril 1989, fut associé un recensement de l'habitat.

L'organisation et la réalisation du recensement au cours de ces périodes étaient considérées comme un devoir important, et tout l'appareil administratif participait à sa réalisation en mettant en place des commissions et en organisant des contrôles stricts. Les recensements étaient précédés d'un micro-recensement afin de tester son organisation, les problèmes de terrain et les questionnaires.

Au début, les recensements étaient effectués le jour même et toutes les activités étaient suspendues. La population était même obligée de s'approvisionner la veille en aliments et autres produits de nécessité. Les déplacements n'étaient permis qu'aux personnes accomplissant des tâches vitales et qu'avec la permission de la Commission de recensement. Cette restriction a été ultérieurement supprimée et les recensements s'effectuèrent sur plusieurs jours.

En principe, les recensements étaient complets. L'organisation dans un état centralisé ne permettait pas d'échapper à l'enregistrement ou d'avoir des double-comptes. Toute la population résidant en Albanie se soumettait au recensement (citoyens albanais et résidents étrangers), ainsi que les employés albanais des ambassades à l'étranger. Était également enregistrée la population en habitations communes (internats, hôpitaux, hôtels, etc.).

Avertissement : Ce texte a été rédigé à partir de la communication présentée en séance plénière par Dimiter TOLE. Les modifications apportées par les éditeurs à l'écrit original sont de pure forme.

Les personnes âgées répondaient elles-mêmes aux questions, alors que les enfants, les muets, les sourds etc., ne pouvant pas répondre eux-mêmes, se faisaient enregistrer par les chefs de famille, les parents, les tuteurs ou par les responsables des locaux où ils habitaient.

Le découpage en zones de recensement et le repérage des habitats était assez simple et ne posait pas de problèmes ni pour les grandes villes, ni pour les villages. L'existence dans chaque district d'une entreprise publique d'habitations d'une part et l'organisation « sociale » en petites unités, le « bloc » dans les villes, ne laissaient en dehors du recensement ni logement ni famille. Les agents recenseurs étaient principalement des enseignants et ne percevaient aucune rémunération.

Jusqu'au recensement de 1969, le traitement des données a été réalisé manuellement par le système du pointage en allant des unités les plus petites vers les plus grandes. Il est évident qu'un tel mode figé est coûteux et exige trop d'efforts pour assurer l'exactitude.

L'automatisation du traitement de l'information a été effectuée pour la première fois en 1979, en utilisant des calculateurs électroniques programmés de fabrication chinoise. En 1989 des micro-ordinateurs furent utilisés pour la saisie et le contrôle préliminaire des données et un ordinateur central pour leur traitement. Pour ces deux derniers recensements, on a eu recours aux services d'une institution extérieure à la Statistique, l'Institut d'informatique et de mathématique appliquée (INIMA) de l'Académie des Sciences. On ne dispose maintenant sur PC, en format ASCII, que des données du dernier recensement de population (1989).

Nous soulignons ici le fait que les données du recensement de l'année 1989 ne sont pas utilisées afin de dresser un registre informatique de la population. Même si sur le bulletin individuel et de famille figurent des données complètes d'identification, cette information n'est pas enregistrée sur l'ordinateur, parce qu'à l'époque personne ne pensait faire des enquêtes par sondage!

Il n'y a pas d'enquête post-censitaire de contrôle de la qualité des données. La seule évaluation de la qualité des données des recensements et de l'état civil a été faite, en 1991-1992, par le démographe Hendrik Van Der Pol, attaché de la Direction de la Statistique avec le soutien du FNUAP. De cette étude, il ressort que (voir [2]) :

- la déclaration de l'âge au recensement de l'année 1989 est très correcte et meilleure que lors des recensements de 1979 et 1969 ;
- l'enregistrement des décès des hommes est complet, alors que pour les femmes il y a une marge d'imprécision d'environ 3,5%.

Pour tous les recensements, il y avait un bulletin individuel et un autre bulletin pour la famille. En général, l'information collectée est la même. Ci-dessous, on a présenté l'information collectée dans les bulletins individuels des recensements de la population pour les années 1960, 1979 et 1989.

Sur l'évolution des concepts, on peut dire que l'on a utilisé les mêmes définitions pour la population résidante rurale et urbaine. Les nomenclatures utilisées sont des nomenclatures nationales.

Les données recueillies sont exploitées de manière exhaustive. Les tabulations des résultats sont publiées partiellement dans l'annuaire de l'année respective. C'est seulement pour le dernier recensement qu'une publication spéciale a été réalisée. Le niveau d'agrégation pour la publication est le district.

Variable	Année de recensement		
	1960	1979	1989
Sexe	oui	oui	oui
Statut matrimonial	oui	oui	oui
Date de naissance			
Jour	oui	non	non
Mois	oui	non	oui
Année	oui	oui	oui
Nationalité	oui	non	oui
Statut social	oui	oui	oui
Analphabétisme	oui	oui	oui
Poursuite des études	oui	oui	oui
Type d'école	oui	oui	oui
Statut d'activité	oui	oui	oui
Branche d'activité économique	oui	oui	oui
Profession	oui	oui	oui
Revenus annuels	non	non	oui
Années de travail	non	oui	oui
Année de la retraite	non	non	oui
Statut d'activité des personnes non actives	oui	oui	oui
Uniquement pour les femmes			
Nombre d'enfants nés vivants	oui	oui	oui
Dont en vie	oui	oui	oui

II - Les bulletins d'état civil

La personne ou un membre de la famille concernée par l'événement, naissance, mariage ou décès, est tenue par la loi de se présenter au Bureau d'état civil (BEC) pour déclarer l'événement, où celui-ci sera enregistré dans un registre tenu à la main et fera l'objet d'un bulletin spécifique à des fins statistiques. A la fin de chaque mois, les bulletins sont expédiés par le BEC central de chaque district à l'Institut de la statistique, en vue du contrôle et du traitement informatique. Il y a, actuellement, en Albanie 130 BEC répartis dans tout le pays. Les BEC ne sont pas sous juridiction du service de la statistique.

Jusqu'en 1991, l'enregistrement des bulletins relatifs aux événements démographiques a été complet. Pendant les années 1991, 1992 et 1993, le manque de papier, le déplacement du personnel des BEC, les déficiences du système des Postes, ainsi que certains manques à l'INSTAT, ont entraîné des lacunes dans l'établissement des bulletins d'état civil. C'est la raison pour laquelle on n'a pas encore réalisé le traitement des données pour les années 1992, 1993 et 1994. A l'heure actuelle, les financements manquent pour remplir à nouveau pour les BEC les bulletins, qui ne sont pas complets, sur la base des registres correspondants. En même temps, on procède à la saisie sur micro-ordinateur des bulletins de l'année 1995.

Le traitement des bulletins d'état-civil a connu la même évolution que celui des données du recensement. Jusqu'en 1974, le traitement était manuel. Le traitement des bulletins de démographie sur ordinateur, de la première génération chinoise, a été assuré, avec le concours d'INIMA, de 1975 à 1982. Ensuite et jusqu'en 1986, le service statistique a assuré lui-même le traitement des bulletins sur micro-ordinateur de type Commodore (avec des programmes écrits en langage Basic). Dans les années 1987-1991, avec l'établissement d'un réseau téléinformatique

à Tirana par INIMA (ordinateur BULL, hors service depuis 1993), sur instruction du gouvernement pour justifier le financement, la saisie et le traitement des données sont faites sur un terminal connecté à l'ordinateur central avec des logiciels maison écrit en langage Cobol.

A la suite des changements démocratiques survenus en 1991 et de la nouvelle stratégie de développement de l'INSTAT visant à réaliser un service informatique indépendant, INSTAT procède, de nouveau, lui-même à l'enregistrement et au traitement des bulletins.

A l'heure actuelle, on enregistre sur disquettes, en format ASCII, les données source des bulletins démographiques des années 1987, 1988, 1989 et partiellement 1990. Il n'est pas possible de récupérer des données complètes des années 1990 et 1991 en raison de défauts sur les bandes magnétiques du service informatique extérieur.

A l'INSTAT, il existe une grande quantité de registres manuels avec des données démographiques agrégées au niveau de district. Jusqu'à présent, on n'a pas entrepris l'informatisation du matériel existant. Les données source sur papier sont conservées pendant un délai défini, puis détruites.

Les résultats du traitement des bulletins de l'état civil, agrégés au niveau de district, sont publiés dans les annuaires statistiques au service du public. Les données-source des divers niveaux sont exploitées, pour des études spécifiques, par des personnes extérieures au service statistique.

Les estimations annuelles intercensitaires de populations s'effectuaient, jusqu'en 1992, par correction des données du recensement précédent à partir des bilans démographiques annuels. Depuis 1992, on utilise les estimations faites par H. Van Der Pol (voir [3]), utilisant la « cohort component method ».

III - Le registre de la population

En Albanie, il n'existe pas de registre centralisé de la population. Dans chaque BEC, il existe des registres de population au niveau régional, tenus manuellement. Chaque BEC couvre un territoire déterminé, urbain ou rural. Les membres d'une famille sont enregistrés, l'un après l'autre, sur la même page, avec une ligne par personne. Le chef de famille figure toujours en premier. Les principales informations sont : nom, prénom, date de naissance, lien de parenté. La mise à jour se fait lors d'événements démographiques, tels que décès, mariage, divorce, union ou division des familles. En cas de changement de domicile ou d'émigration illégale, personne n'est obligé de se présenter au BEC pour faire enregistrer ces changements. Pour le moment, on ne peut pas utiliser ces registres pour connaître les flux migratoires et les caractéristiques des populations migrantes. Pourtant il y a des événements qui obligent les personnes à se présenter au BEC pour faire la mise à jour.

Les registres servent à produire des certificats individuels ou familiaux sur lesquels l'identité de la personne est certifiée. L'administration locale utilise les registres pour dresser les listes d'électeurs.

IV - Enquêtes par sondage

Jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'enquêtes démographiques. Seule une enquête sur les Conditions de vie des familles dans la capitale, Tirana, a été réalisée en 1993-1994. Un volet de cette enquête a porté sur la démographie et la migration.

V - Données relatives aux groupes ethniques, linguistiques et religieux

Les données relatives aux groupes ethniques ne sont pas collectées, pas plus que sur la religion, depuis l'interdiction, par l'état communiste en 1966, de pratiquer une religion.

Au dernier recensement de la population, on a demandé à chaque personne de déclarer sa nationalité. Ces données figurent dans la publication Résultats du recensement de la population 89 (voir [1]).

ANNEXES

ANNEXE 1. Liste des publications issues du dernier recensement

- [1] Population and Housing Census 1989,
Central Directory of Statistics, Tirana 1991, Albania.
- [2] Van der Pol, Hendrick (1993), A Demographic Analysis of Albania,
Instituti i Statistikes, Tirana, Albania
- [3] Van der Pol, Hendrick (1993), Population Projections for Albania 1990-2010,
Instituti i Statistikes, Tirana, Albania

ANNEXE 2. Tabulations régulières de l'état civil

1. Mariages selon le sexe et le groupe d'âge
2. Mariages selon le statut matrimonial de l'époux et de l'épouse
3. Mariages selon le district et le mois de mariage
4. Mariages selon le groupe d'âge de l'époux et de l'épouse
5. Naissances selon le district et le sexe
6. Naissances selon le district et la zone urbaine/rurale
7. Naissances selon le poids de l'enfant
8. Naissances selon l'âge de la mère et le rang de naissance
9. Naissances selon le groupe d'âge de la mère
10. Naissances selon le district et le mois de naissance
11. Naissances selon l'année de mariage de la mère
12. Décès selon le district et le mois de décès
13. Décès selon le district, le sexe et l'âge
14. Décès selon le district et la zone urbaine/rurale
15. Décès selon le groupe d'âge et le statut matrimonial
16. Décès selon le sexe et le groupe d'âge

ANNEXE 3. Bulletins de l'état civil et de recensement

BULLETIN DE MARIAGE
1995

Renseignements relatifs au Bureau d'état civil

- | | |
|--------------------------|------------------------------------|
| 1. District : _____ | 4. Quartier : _____ |
| 2. Commune : _____ | 5. No d'ordre du bulletin : _____ |
| 3. Ville/Village : _____ | 6. No de l'acte de mariage : _____ |

L'EPOUSE

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _/ _/ _

Nationalité : _____

1. albanaise
2. grecque
3. macédonienne
4. serbe
5. monténégrine
6. autre

Statut matrimonial _____

1. célibataire
2. veuve
3. divorcée

Education _____

1. élémentaire
2. primaire
3. secondaire
4. supérieure

Domicile _____

1. en Albanie
2. à l'étranger
pays _____

Rang du mariage : _____ Source de revenu _____

1. sans revenus
2. salarié de l'état
3. salarié du privé
4. les deux
5. autre

L'EPOUX

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _/ _/ _

Nationalité : _____

1. albanaise
2. grecque
3. macédonienne
4. serbe
5. monténégrine
6. autre

Statut matrimonial _____

1. célibataire
2. veuve
3. divorcée

Education _____

1. élémentaire
2. primaire
3. secondaire
4. supérieure

Domicile _____

1. en Albanie
2. à l'étranger
pays _____

Rang du mariage : _____ Source de revenu _____

1. sans revenus
2. salarié de l'état
3. salarié du privé
4. les deux
5. autre

Date du mariage _/ _/ _

Domicile après le mariage _____

1. de l'époux
2. de l'épouse
3. autre

en Albanie _____

à l'étranger _____

Des enfants avant cette mariage ? _____

1. non
2. oui

si oui combien _____

BULLETIN DE NAISSANCE

1995

Renseignements relatifs au Bureau d'état civil

- | | |
|--------------------------|------------------------------------|
| 1. District : _____ | 4. Quartier : _____ |
| 2. Commune : _____ | 5. No d'ordre du bulletin : _____ |
| 3. Ville/Village : _____ | 6. No de l'acte de mariage : _____ |

L'ENFANT	LA MERE	LE PERE
Nom : _____ Prénom : _____	Nom _____	Nom _____
Date de naissance : _/_/_	Date de nais. : _/_/_	Date de nais. : _/_/_
Sexe : _____ <input type="checkbox"/> 1. masculin 2. féminin	Années de mariage _____	
Nationalité : _____ <input type="checkbox"/> 1. albanaise 2. grecque 3. macédonienne 4. serbe 5. monténégrine	Education : _____ <input type="checkbox"/> 1. élémentaire 2. primaire 3. secondaire 4. supérieur	Education : _____ <input type="checkbox"/> 1. élémentaire 2. primaire 3. secondaire 4. supérieur 5. autre
Durée de la grossesse _____	Source de revenus des parents _____ <input type="checkbox"/> 1. sans revenus 2. salarié de l'état 3. salarié du privé 4. les deux 5. autre source	
Lieu d'accouchement _____ <input type="checkbox"/> 1. Etabl. spécialisé 2. A domicile avec assist. médicale 3. A domicile sans assist. médicale 4. Autre lieu avec assist. médicale 5. Autre lieu sans assist. médicale		
Type d'accouchement : _____ <input type="checkbox"/> 1. simple 2. jumeaux 3. triplés 4. quadruples et plus	Domicile : District : _____ Commune : _____ Ville/Village : _____ Quartier : _____	
Poids de l'enfant : _____		
Rang de la naissance : _____		

BULLETIN DE DECES**1995****Renseignements relatifs au Bureau d'état civil**

- | | |
|--------------------------|------------------------------------|
| 1. District : _____ | 4. Quartier : _____ |
| 2. Commune : _____ | 5. No d'ordre du bulletin : _____ |
| 3. Ville/Village : _____ | 6. No de l'acte de mariage : _____ |

Nom : _____ Prénom : _____ Date de décès : ___/___/___ Date de naissance : ___/___/___	
Lieu de décès : _____ 1. domicile 2. institution médicale 3. autre	Traitement médical : _____ 1. oui 2. non

DECES NATUREL Cause préliminaire _____ Cause intermédiaire _____ Cause finale _____	DECES VIOLENT Cause : _____ 1. accident 2. accident du travail 3. suicide 4. homicide Maladie provoquée par l'accident : _____ Lieu d'événement : _____ Moment d'événement : _____
--	---

Age : _____ Sexe : _____ 1. masculin 2. féminin Nationalité : _____ 3. albanaise 4. grecque 5. macédonienne 6. serbe 7. monténégrine 8. autre Statut matrimonial _____ 1. célibataire 2. marié (e) 3. veuf (ve) 4. divorcé (e)	Education : _____ 1. élémentaire 2. primaire 3. secondaire 4. supérieure Sources de revenus _____ 5. sans revenus 6. salarié de l'état 7. salarié du privé 8. les deux 9. autre Lieu de décès _____ 1. en Albanie 2. à l'étranger Domicile : district : _____ commune : _____ ville : _____ village : _____
---	---

RECENSEMENT DE LA POPULATION

1960
BULLETIN INDIVIDUEL

District : _____	Ville : _____	Village : _____
Quartier : _____	Rue, place : _____	
Numéro de logement : _____	Zone : _____	Secteur : _____

1. Nom et prénom : _____	
2. Nom du père : _____	
3. Nom de la mère : _____	
4. Nom et prénom du chef de famille : _____	
5. Lien de parenté : _____	
6. Date de naissance : Jour _____ Mois _____ Année _____	
7. Sexe : _____	
8. Pour les femmes : nombre d'enfants nés-vivants _____ dont en vie _____	
9. Statut matrimonial (célibataire, marié, veuf, divorcé) : _____	
10. Lieu de naissance : Village ou Ville _____ District _____ Pays _____	
11. Domicile permanent : Village ou Ville _____ District _____ Pays _____	
12. Si il ou elle réside ici de manière provisoire, combien de : __ jours ; __ mois ; __ années	
13. Citoyenneté : _____	
14. Nationalité : _____	
15. Langue maternelle : _____	
16. Aptitude à lire et écrire : _____	
17. Aptitude à lire : _____	
18. Ne sait ni lire ni écrire : _____	
19. Ecole achevée : _____ 20. Type d'école : _____ 21. Nombre d'années : _____	
22. Ecole suivie : _____ 23. Type d'école : _____ 24 En quelle année : _____	
25. Centre de travail : _____ 26. Profession/Position : _____	
27. Pour ceux qui ne travaillent pas, source de revenus : _____	
28. Pour ceux qui ne travaillent pas et n'ont pas de revenus, à la charge de qui sont-ils : _____	
29. Déficiences corporelles : _____	
30. Statut social (ouvrier, employé, agriculteur coopéré, agriculteur individuel, artisan coopéré, artisan individuel, commerçant coopéré, commerçant individuel, profession libérale, clerc, chômeur) : _____	
Signature de la personne recensée	Signature de l'enquêteur
(_____)	(_____)

**RECENSEMENT DE LA POPULATION
1979**

BULLETIN INDIVIDUEL

Numéro séquentiel du membre de la famille : _____

Nom : _____ Nom du père : _____ Nom de la mère : _____ Prénom : _____

LIEU DE RECENSEMENT

District : _____ Ville : _____

Village uni : _____ Village : _____

Zone : _____ Secteur : _____

En cas d'absence du recensé, cette feuille doit être remplie avec des données requises par un autre membre de la famille et en même temps dans le rectangle ci-dessous il doit écrire « absent »



- | | |
|--|--------------------------|
| 1. Sexe : 1. Masculin ; 2. Féminin _____ | <input type="checkbox"/> |
| 2. Année de naissance : _____ | <input type="checkbox"/> |
| 3. Statut matrimonial : 1. Célibataire ; 2. Marié ; 3. Veuf ; 4. Divorcé _____ | <input type="checkbox"/> |
| 4. Aptitude à lire et à écrire : 1. Oui ; 2. Non _____ | <input type="checkbox"/> |
| 5. A suivi l'école : _____ | <input type="checkbox"/> |
| 1. sans école ; 2. Achevé ; 3. suis l'école | |
| 4. a quitté l'école | |
| 6. Type de l'école : _____ | <input type="checkbox"/> |
| 1. sans école ; 2. Élémentaire ; 3. Primaire | |
| 4. professionnelle premier degré | |
| 5. secondaire ; 6. Professionnelle deuxième degré | |
| 7. supérieur | |
| 7. Travaille ou non : 1. Travaille ; 0. ne travaille pas _____ | <input type="checkbox"/> |
| Adresse de travail _____ | |
| 8. Profession ou position _____ | <input type="checkbox"/> |
| 9. Nombre d'années de travail _____ | <input type="checkbox"/> |
| 10. Branche d'activité _____ | <input type="checkbox"/> |
| 11. Pour les femmes : | |
| nombre d'enfants nés vivants _____ | <input type="checkbox"/> |
| dont en vie _____ | <input type="checkbox"/> |
| 12. Catégorie sociale : | |
| 1. Ouvrier ; 2. Employé ; 3. Agriculteur | |
| 13. Statut économique de la personne qui ne travaille pas : _____ | <input type="checkbox"/> |
| 1. Retraité ; 2. Retraité d'invalidité ; 3. Invalide | |
| 4. Écolier boursier ; 5. Écolier non-boursier ; 6. autre | |

**RECENSEMENT DE LA POPULATION
1989
BULLETIN INDIVIDUEL**

Zone : _____ Secteur : _____
 Nom : _____ Nom du père : _____ Nom de la mère : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 District : _____ Ville : _____ Village : _____
 Quartier : _____ Rue, place : _____
 Statut de contrôle : K. Chef de famille ; M. Personne absente ; P. Personne de passage : __| |

ADRESSE PERMANENTE SEULEMENT POUR LES PERSONNES DE PASSAGE
 District : _____ Ville : _____ Village : _____ Village uni : _____
 Quartier : _____ Rue : _____ Num. de logement : ____ Escalier : ____
 Appartement : _____

Lieu de résidence au 7 janvier 1979
 (Pour les personnes nées avant le 1 janvier 1979)
 1. Dans la même ville ou village que maintenant 2. Si une autre ville/village indiquez-le : __| |
 District : _____ Ville : _____ Village : _____

Sexe _____ 1. masculin ; 2. féminin Statut matrimonial : _____ 1. célibataire ; 2. marié 3. divorcé ; 4. Veuf L'année de naissance : _____ Mois de naissance : _____ Nationalité : _____ 1. albanaise ; 2. Grecque 3. macédonienne ; 4. Autre Statut social : _____ 1. ouvrier ; 2. coopérativiste ; 3. employé Aptitude à lire et écrire : _____ 1. oui ; 2. non Statut scolaire : _____ 1. sans école ; 2. a terminé ; 3. continue ; 4. a quitté Type d'école : _____ 1. sans école ; 2. élémentaire ; 3. Primaire 4. professionnelle 1er degré ; 5. secondaire	PERSONNES DE 15 ANS ET PLUS Travaillez-vous : _____ oui ; 2. Non Centre de travail : _____ Activité économique : _____ Profession / Position : _____ Revenus annuels pour l'année 1988 : _____ Nombre d'années de travail : _____ Année de la retraite : _____ Pour les personnes qui ne travaillent pas : __ 1. retraité ou ayant passé limite d'âge de travail 2. retraité d'invalidité ; 3. Invalide 4. écolier/étudiant ; 5. Cherche emploi 6. ne cherche pas emploi ; 7. autre
	SEULEMENT POUR LA FEMME Nombre d'enfants nés vivants : _____

Sources et données démographiques en Bulgarie

Ivan BALEV

Institut national de la statistique

Comme dans la plupart des pays, les statistiques démographiques ont été organisées, en Bulgarie, à l'origine, suivant un mode qui garantit périodiquement des données sur la population au moyen de recensements de la population menés régulièrement, tous les 5 ou 10 ans, et des données pour chaque année civile à partir des statistiques courantes de la population. Les résultats du recensement, complétés par ceux des statistiques démographiques courantes (SDC), permettent de caractériser la reproduction de la population pour l'ensemble du pays et pour des unités administratives ou territoriales distinctes.

A partir de 1977, fonctionne en Bulgarie le Système unifié d'enregistrement civil et de service administratif de la population (ESGRAON) qui, plus tard, en 1983, et pour satisfaire plus efficacement les besoins de l'état en données sur la population, a été intégré à la production des données démographiques courantes. A présent, sur la base des données obtenues du dernier recensement de la population et de celles du système d'information intégré ESGRAON-SDC, à partir desquelles sont obtenues les données sur les événements démographiques, est construite la Base de données de la population.

I - Les recensements de la population et des habitations

Le début de la statistique organisée en Bulgarie a commencé en effet par la réalisation du premier recensement de la population du Royaume de Bulgarie le 31 décembre 1880. Depuis cette époque et jusqu'à nos jours, quinze recensements de la population ont été organisés.

Le statut des recensements est fixé par la «Loi pour le recensement général de la population, des bâtiments et des animaux de ferme» de 1897. Cette loi régit le délai de réalisation des recensements, lesquels doivent être effectués périodiquement, à courts intervalles de temps (tous les 5 ans), pour mettre à jour régulièrement les données de la population.

La loi prévoit des sanctions pour les personnes qui tentent d'éviter le recensement ou empêchent sa juste réalisation, en garantissant en même temps la confidentialité des données. Ce texte qui nous semble maintenant archaïque, a joué en son temps un rôle positif concernant la qualité des données.

La loi a réglementé les droits et obligations de l'institution statistique en tant qu'organisateur principal, méthodologue et analyste des recensements effectués, de même que ses relations avec les autres organismes administratifs qui doivent participer au recensement.

A présent, l'organisation et la réalisation des recensements de la population et des habitations sont réglementées par la Loi de la Statistique de 1991.

Les diverses étapes du développement du pays ont exercé leur influence sur le programme des recensements de la population. Ainsi ont été incluses, au fil des recensements, de nouvelles caractéristiques tout en respectant le principe de continuité et de comparabilité des données statistiques, tant sur le champ que sur le contenu.

Cette approche permet d'assurer une liaison entre les données des recensements successifs, ce qui a une valeur considérable pour l'étude approfondie des processus de reproduction de la population depuis le début du siècle jusqu'à nos jours.

Avertissement : Ce texte a été rédigé à partir de la communication présentée en séance plénière par Ivan BALEV. Les modifications apportées par les éditeurs à l'écrit original sont de pure forme.

Pour la réalisation des recensements de la population l'institution statistique nationale de la Bulgarie a toujours suivi les exigences des standards et les principes méthodologiques donnés par les organisations internationales concernées. Ces exigences ne sont pas appliquées sans réserve, mais sont adaptées aux besoins nationaux. De cette façon, les données de tous les recensements bulgares peuvent être comparées avec celles d'autres pays.

Dans le programme d'enquête de chaque recensement sont incluses des caractéristiques, constantes et non influencées par les changements des conditions socio-économiques ou autres, qui répondent à des besoins concrets. Ainsi figurent, dans tous les recensements effectués jusqu'à présent, l'identification (noms et prénoms et lieu de résidence des personnes au moment du dénombrement), le sexe, l'âge, l'état matrimonial et le degré d'instruction des personnes.

Aux deux derniers recensements (1985 et 1992) l'information sur le sexe a été obtenue à partir du numéro d'identification unifié (NIU) introduit pour tous les citoyens du pays en 1977.

L'âge figure également dans le programme de tous les recensements, mais pour les deux derniers recensements, postérieurs à l'introduction du numéro d'identification unifié, qui contient la date de naissance de la personne, il a été déduit de ce numéro.

Au cours de la période 1900-1934, l'état matrimonial est l'état « légal » de la personne. Durant les trois recensements suivants (1946, 1956 et 1965), on recueille l'information sur l'état matrimonial « de fait ». En 1975 et 1985 ces deux principes ont été adoptés, alors qu'au dernier recensement (1992) on a retenu, de nouveau, le seul état matrimonial légal.

La question sur l'enseignement est toujours traitée dans le questionnaire censitaire, mais de manières diverses. Lors des premiers recensements, il s'agissait de connaître le degré d'instruction de la population. Avec la réduction de l'analphabétisme et l'amélioration du degré d'instruction, on a commencé à rassembler des données sur le plus haut degré d'instruction acquis par les personnes interrogées. Au recensement de 1985, l'analphabétisme ne figurait plus comme rubrique distincte, car on a considéré que ce problème était complètement réglé. L'erreur a été corrigée lors du dernier recensement (1992), qui a montré qu'il existe encore dans le pays un contingent, quoique infime, de personnes illettrées.

L'évolution des conditions socio-économiques au fil du temps a entraîné des modifications du contenu des questions sur les caractéristiques économiques de la population.

En 1905, on a commencé à s'intéresser à la caractérisation de l'emploi et à la structure professionnelle de la population au moyen d'une question sur la profession principale (titres, métier, profession) et sur une profession secondaire éventuelle. En outre, lorsque la personne était un employeur, on recueillait des informations sur l'entreprise (nom, adresse, lieu et nombre de personnes y travaillant au moment du dénombrement). Pour les salariés, on s'informait du nom et du lieu où siégeait l'entreprise dans laquelle ils travaillaient et sur la nature de leur profession.

Lors des recensements qui suivront, l'approche s'élargira peu à peu, permettant ainsi d'obtenir une information plus détaillée sur les occupations principales et annexes, les sources des moyens d'existence, la structure professionnelle, sectorielle, sociale et de classe de la population. Parallèlement, les classifications et les nomenclatures utilisées sont élargies et, de ce fait, le programme et le traitement des données. Aujourd'hui, les classifications des branches d'activité économique et des professions utilisées dans la statistique bulgare sont mises en correspondance avec celles utilisées dans les pays-membres de l'Union européenne.

Les guerres en Bulgarie pendant la première moitié du siècle et les changements de territoire qui en ont résulté, ont provoqué des flux migratoires massifs vers et hors du pays. La nécessité, pour l'État, de disposer des informations indispensables pour résoudre les problèmes liés à ces mouvements migratoires, a entraîné l'introduction de la question sur le lieu de naissance des personnes, dans le questionnaire de certains recensements.

En 1920, immédiatement après la Première Guerre mondiale, la question sur le lieu de naissance des personnes recensées est complétée par une autre sur le lieu de résidence antérieur. Ces deux questions seront reprises en 1934 et 1946. Au cours des recensements de la période 1965-1992, les migrations sont étudiées à partir d'une question, directe, sur l'émigration de la personne. Parallèlement à l'enquête exhaustive, on effectue également, pendant ces recensements, des enquêtes par sondage afin de connaître les motifs de la migration.

Un élément important du programme des recensements effectués en Bulgarie est l'établissement de la composition ethnique de la population. L'appartenance ethnique figure dans tous les recensements depuis 1946, sauf en 1985. Bien que la formulation de la question ait varié - nationalité, appartenance ethnique, groupe ethnique - les données des divers recensements sont comparables, car les définitions utilisées étaient identiques et répondaient au même concept. La stabilité relative de la dynamique des différents groupes ethniques d'un recensement à l'autre en est la preuve.

Aux recensements, la variable « langue » est la langue parlée ou la langue maternelle, mais son contenu est presque inchangé. Ainsi, en 1900, a-t-on défini la langue maternelle par celle que l'on parle habituellement à domicile. Au recensement de 1910, il s'agit de la langue de naissance ou maternelle, c'est-à-dire celle parlée le plus aisément ou utilisée pour communiquer. Un nouveau principe méthodologique est introduit pour le recensement de 1934, lorsque la question sur la langue maternelle est remplacée par la langue parlée. Ce principe n'amène pas de changements radicaux et ne compromet pas la comparabilité avec les données des recensements précédents. En 1956, 1965, 1975 et 1992, on utilise à nouveau le concept de la langue maternelle. Selon la définition adoptée, la langue maternelle est « la langue que la personne parle le plus aisément et qui est utilisée habituellement pour communiquer dans sa famille ». C'est la langue de sa mère, la langue parlée dans son enfance. La langue maternelle est une question sur un fait qui peut être constaté, tandis que le groupe ethnique est affaire d'évaluation personnelle.

Les définitions utilisées pour la religion lors des divers recensements permettent d'assurer la comparabilité des données, en dépit de différences qui affectent des détails minimes et non le sens. Ainsi, en 1910, chrétien n'était pas une réponse suffisante, il fallait préciser chrétien orthodoxe, catholique ou protestant.

Lors du recensement de 1934, la question sur la religion est déterminée du point de vue des cultes religieux : orthodoxe, catholique, protestant, mahométan, israélite, etc. Dans les cas où la personne recensée était membre d'une Église ou d'une secte quelconque, elle devait déclarer laquelle, et notamment : libérale, universelle, uniate, adventiste, culte de Danov, ancien dogme, etc.

Au cours des trois recensements suivants, la religion est absente du programme de l'enquête. Elle est réintroduite en 1992 sous une formulation spéciale : « on entend par religion l'appartenance établie historiquement de la personne ou de ses parents et de ses ancêtres à un groupe donné ayant des conceptions religieuses déterminées ». On souligne expressément que la religion ne doit pas être confondue avec l'esprit religieux, qui exprime la foi de la personne et sa participation aux cultes religieux, caractéristiques d'une religion donnée.

Dans le programme des recensements de la population furent également incluses d'autres caractéristiques comme, par exemple : « la population invalide » (1900) ; « le rang du mariage des femmes mariées » (1934 et 1965) ; « l'année du mariage » (1934 et 1965) ; « le nombre des enfants nés-vivants et mort-nés du dernier mariage » (1934) ; « la profession exercée après la fin de l'enseignement secondaire, post-secondaire et supérieur » (1965 et 1985) ; « le nombre des enfants nés-vivants et vivants » (1965) ; « la migration quotidienne de travail de la population économiquement active » (1975 et 1985) ; « l'invalidité » (1992), etc.

Le traitement des données des premiers recensements a été entièrement effectué d'une façon manuelle. En 1920, le matériau censitaire a été soumis à vérification quantitative et qualitative, puis préparé pour le traitement. Le traitement a été assuré deux modes : manuel -

par classification, groupement et comptage des questionnaires des ménages -, et mécanique - au moyen des machines « Powers ».

En 1934, le traitement des bulletins s'est effectué mécaniquement par trois machines de tri et manuellement.

Le défaut le plus important de l'organisation des travaux de traitement des données des recensements jusqu'à 1965 a été sa trop longue durée (6 ans pour celui de 1934) qui faisait perdre tout actualité à la plus grande partie des données. La raison principale de cette lenteur est le manque de matériel qui a contraint à opérer la plus grande partie des opérations de traitement à la main.

Un sérieux progrès dans le traitement des données a été réalisé pendant le recensement de 1965. Pour la première fois, toutes les opérations furent exécutées de manière centralisée au moyen d'ordinateurs. Grâce à cette nouvelle technique et à une nouvelle organisation des travaux, le traitement des données du recensement s'est effectué dans des délais nettement plus courts, bien que le programme des tabulations ait triplé par rapport à 1956.

Pour le traitement du recensement de 1975, on a appliqué une double approche. Les opérations technologiques de la préparation des données au traitement électronique, ont été décentralisées dans les subdivisions territoriales de la statistique (au nombre de 28), tandis que le traitement électronique était effectué de manière centralisée. On a, également, mis en application des approches plus perfectionnées dans la conception, la programmation et l'organisation du traitement - correction automatique des données incohérentes, codage automatique, obtention indirecte de données sur certaines caractéristiques, etc. La durée totale de toutes les procédures de calcul a été de deux ans et quatre mois.

Le recensement de 1985 a poursuivi cette tendance vers l'utilisation de techniques plus puissantes et plus performantes. On a remplacé la carte perforée par la bande magnétique en utilisant des systèmes multibords pour l'introduction des données sur support technique. De ce fait, le délai pour le traitement des données a été ramené à deux ans, 15 mois pour la partie décentralisée et 9 mois pour la partie centralisée.

Lors du dernier recensement de la population et des habitations en 1992, on a adopté à peu près la même organisation de traitement des données. Le codage automatique a trouvé une application très large. A partir des données recueillies pour les personnes et les logements et un codage secondaire, on a pu obtenir des données sur le groupe social, les catégories des ménages et des familles, le peuplement des logements, etc.

La partie exigeant le plus de travail, constitution et impression des tableaux, a été effectuée après éclatement du fichier principal en fichiers spécialisés : population (132 types de tableaux groupés selon les localités, les communes, les régions et pour l'ensemble du pays), ménages (26 types de tableaux), familles (16 types de tableaux) et logements (40 types de tableaux).

II - Statistiques démographiques courantes

Les premiers registres d'état civil de la population en Bulgarie ont été instaurés par les « Règlements pour l'enregistrement des mariages, des naissances et des décès », publiés en 1880 par la Division statistique du ministère des Finances de l'époque. Ces règlements sont érigés en loi par la promulgation de la loi qui porte le même nom et entre en vigueur l'année suivante, en 1881. En vertu de la loi, est adopté, aux fins de l'enregistrement de l'état civil, le système métrique, tandis que l'enregistrement est confié aux serviteurs des cultes - prêtres paroissiaux, imams, rabbins.

Les registres sont remplis en deux exemplaires dont l'un est envoyé en fin d'année à la Division statistique pour traitement. Ces copies, jugées malcommodes, ont été remplacées à partir de 1886 par de nouveaux formulaires - fiches statistiques complétées par les données des

actes. Cette innovation accéléra et améliora considérablement l'élaboration des données courantes sur la population.

Plus tard, la loi de 1893, confiera le remplissage des fiches statistiques aux directions communales. Selon la loi, les procureurs sont responsables du contenu des fiches, ce qui montre l'importance de la collecte des données sur la population.

Au cours des années suivantes, une série d'actes normatifs et de lois ont réglementé le remplissage, l'amélioration et le contrôle des registres de l'état civil de la population. Dans leur totalité, ils forment la base normative des statistiques démographiques courantes, qui représentent la seule source de données dur des événements importants, comme la natalité, la mortalité, les migrations internes et internationales de la population.

A l'origine, les statistiques démographiques courantes recueillent des données sur les caractéristiques les plus générales du mouvement de la population. Pour les naissances, on effectue des tabulations selon le mois et la profession des parents. Les données sur les décès sont suivant le mois, l'âge au décès, l'état matrimonial et la profession exercée. Les données sur les mariages comprennent le mois, l'âge, l'état matrimonial et la profession des personnes qui contractent le mariage.

Avec le temps, le modèle des fiches statistiques a changé plusieurs fois, selon les nécessités, par introduction de nouvelles caractéristiques décrivant l'événement. Ainsi, la « cause du décès », introduite en 1927. A cette fin, la Direction de la Statistique crée la statistique nosologique. Plus tard, apparaîtront aussi « groupe social », « emploi », « instruction », « rang du mariage », « rang du divorce », etc.

Dès leur établissement, les statistiques courantes de la population ont été soumises au principe de la centralisation complète de la gestion des travaux statistiques et du traitement centralisé des données, ce qui en fait une source solide d'information fiable sur l'effectif et les structures de la population et sur les processus en découlant.

A partir de 1946, on procède à une évaluation annuelle de la population de chaque localité, et depuis 1956 à une estimation annuelle de la structure par année d'âge et sexe de la population.

Dès 1947, on commence à recueillir des données sur les personnes changeant de lieu de résidence à l'intérieur du pays, et l'enregistrement des migrants est mené par les autorités communales. A partir de 1965, le compte rendu des migrations internes est effectué par les bureaux d'adresse auprès du ministère de l'intérieur au moyen des coupons des cartes-adresse.

En 1960, sont introduits les premières perspectives périodiques de population, ainsi que l'établissement régulier de tables annuelles de mortalité.

Du point de vue méthodologique, les statistiques démographiques ont été améliorées, après 1965, par l'adoption de la catégorie « population constante » comme base de calcul. Cela a conféré une plus grande précision au calcul d'une série de coefficients, car les événements sont rapportés d'une façon plus précise à la population réelle qui les produit.

En 1978, l'organisation de l'enquête et le traitement des événements - naissances, décès et mariages - ont été modifiés pour obtenir des données sur les cohortes.

C'est vers le milieu des années 70 que commencent les travaux pour la création du Système unifié d'enregistrement civil et de service administratif de la population (ESGRAON). Afin de construire rapidement et avec succès ce système, le gouvernement a édicté plusieurs actes normatifs. On a procédé à un nouvel enregistrement de tous les citoyens et établi de nouveaux répertoires avec fichiers dans toutes les administrations communales. Fin 1979, le système a été mis en oeuvre dans le pays entier. L'intégration successive de l'ESGRAON aux statistiques démographiques courantes et aux recensements de la population a commencé en 1985.

Ce système concerne tous les citoyens bulgares et étrangers ayant des permis de résidence dans le pays, ainsi que les événements - naissances, mariages, décès, divorces et migrations.

Son champ inclut les populations, légale et constante, pour l'ensemble du pays, par région, commune et localité. Garantissant la confidentialité absolue des données, le système d'information intégré ESGRAON-SDC fonctionne avec succès depuis déjà plus de dix ans.

III - Études par sondage

Au cours des 20 dernières années, données de recensements et statistiques démographiques courantes sont utilisées, en Bulgarie, conjointement aux résultats des enquêtes par sondage.

Lors du recensement de 1975, on a réalisé deux enquêtes par sondage - sur la fécondité et les migrations internes. Un questionnaire individuel spécial a permis d'obtenir des informations détaillées sur la fécondité des femmes mariées, divorcées et veuves âgées de 15 à 54 ans. Cette enquête a permis d'étudier les relations entre mariage, fécondité, conditions d'habitat, situation économique de la famille, etc. Une autre enquête par sondage s'est intéressée aux migrations internes effectuées entre le 1.12.1965 et le 2.12.1975 : causes et volume des migrations, caractéristiques démographiques et économiques des personnes migrantes au moment de la migration et au moment du recensement. Lors du recensement de 1985 et immédiatement après son achèvement, 6 études ont été faites par sondage :

- Fécondité et comportement reproductif des femmes ;
- Migrations internes et comportement migratoire de la population ;
- Possibilités de travail et réalisation de la population employée ;
- Changements, problèmes et projets personnels de l'individu ;
- Problèmes de la ville et du village ;
- État de santé de la population.

Un peu plus tard, mais toujours en association avec les résultats du recensement, des études furent réalisées pour connaître les conditions d'habitat, les problèmes sociaux de la population âgée, l'emploi du temps de la population, etc.

Lors du dernier recensement, effectué en 1992, le nombre des enquêtes par sondage a été limité à deux en raison de considérations financières. Parallèlement à l'enquête exhaustive sur le chômage, un questionnaire spécial a permis d'étudier une série d'aspects sociologiques de ce phénomène nouveau. La seconde enquête visait à connaître les intentions et les motivations de la population quant à sa participation aux processus imminents de privatisation et de réforme agraire.

Après le recensement, deux nouvelles études ont été menées sur les migrations internes et internationales potentielles des citoyens bulgares.

IV - Création de la base de données de la population

Le premier essai pour relier et coordonner les informations sur la population figurant dans des sources différentes date de 1985. Lors de l'organisation du recensement, parallèlement à ses objectifs et tâches spécifiques, a été posée la question de la création d'un système d'information intégré, basé sur les trois systèmes d'enregistrement de données indépendants existants - le recensement, les statistiques démographiques courantes et le système de l'état civil. La première étape consista en une standardisation des concepts, des définitions, des classifications et des nomenclatures utilisées. Les problèmes du fonctionnement de l'ESGRAON empêchèrent la mise à jour et la standardisation des informations personnelles de la population.

Le recensement de 1992 a permis de recueillir des données sur la base des structures de population actualisées. La particularité de ces données est qu'elles ont été recueillies en se référant au numéro d'identification unifié des personnes. Ainsi a-t-on pu lier l'information du système ESGRAON-SDC déjà intégré avec les données du recensement.

En 1995, la base de relation des données sur la population a commencé à être mise en oeuvre à partir des résultats du dernier recensement et des données du système ESGRAON-SDC. Aujourd'hui, on dispose d'une description de la situation actuelle, des données aux niveaux micro et macro, des métadonnées et d'un prototype opérationnel. Dans le cadre de son développement, cette base de données intégrera des statistiques sociales - enseignement, santé publique, tourisme, environnement, justice, emploi et travail, etc. L'étape suivante consistera en la création de neuf bases de données régionales reliées à la base nationale, la base nationale étant elle-même reliée à la future base de données économiques.

V - Diffusion des données démographiques

Les données des recensements et les statistiques démographiques courantes sont mises à la disposition des institutions intéressées, des média et de la société sans aucune restriction. Cette dissémination dépend des disponibilités de l'institution statistique pour ce faire, ainsi que de la capacité des utilisateurs à exploiter des données sous une forme déterminée. En règle générale, la diffusion des données prend en compte la garantie de confidentialité, les moyens financiers disponibles, le niveau administratif et territorial auquel se rapportent les informations ainsi que les délais prévus pour la publication des résultats.

Pendant plus de neuf décennies, le seul moyen de dissémination des données de la population a été leur publication sous la forme d'éditions imprimées en séries appropriées. Après le premier recensement du Royaume de Bulgarie, le 1er janvier 1888, a été publié un volume général intitulé « Résultats généraux du recensement de la population... » qui contient 11 tableaux avec la répartition de la population selon les caractéristiques principales incluses dans le programme de l'enquête. Les textes sont également traduits en français, et cette tradition va perdurer jusqu'au recensement de 1934. A la publication des résultats pour l'ensemble du pays, viennent s'ajouter 23 volumes de données régionales.

Les résultats des recensements de 1900 et de 1905 sont insérés dans deux volumes, tandis que ceux du recensement de la fin de 1910 comprennent trois volumes. Il existe, de plus, un volume par région.

Par la suite, et jusqu'en 1934, les volumes contenant les résultats généraux des recensements passent au nombre de 4, auxquels se rajoute un volume par département.

Depuis leur établissement, les données de la statistique démographique courante apparaissent dans la publication annuelle de la Direction générale de la statistique, intitulée « Le mouvement de la population en Bulgarie », ainsi que dans les publications « Le mouvement de la population par départements », « Le mouvement de la population par localités », « Liste des mariages conclus », « Les divorces parmi la population orthodoxe bulgare », « Les statistiques des émigrations », « Les statistiques des recrutements militaires réguliers », etc.

Les éditions imprimées restent la principale forme de diffusion des données démographiques, même depuis 1950.

Les principaux résultats du recensement de la population du 1.12.1956 sont publiés en quatre volumes. Dans le premier volume, figurent les données sur la répartition de la population présente par nationalité, âge, niveau d'instruction et groupes sociaux. La répartition de la population active et non active selon l'âge, le niveau d'instruction et la répartition par branches d'activité économique font l'objet du troisième volume. Le quatrième volume présente la répartition de la population active et non active par branches d'activité économique en combinaison avec le groupe social et la nationalité.

Avec le recensement en 1965, apparaît un volume supplémentaire contenant des données sur les migrations internes de la population de la période 1956-1965, ainsi que les 28 volumes sur la population des départements créés en 1959.

Les résultats généraux du recensement de 1975 ont nécessité 6 volumes auxquels il convient d'ajouter les publications, distinctes, des résultats de l'enquête sur la fécondité des femmes de 15 à 54 ans révolus, et de celle sur les migrations internes et de l'enquête de contrôle de la complétude et de la précision de l'enregistrement des données.

Un trait particulier du recensement de la population en 1985 est l'élargissement sensible de son programme et l'accroissement du nombre de publications de données, mais également monographies et analyses de résultats. A elles seules, les données de la population du pays occupent huit volumes. Les données de la population dans les 9 régions du pays sont éditées à part ainsi que les résultats des six enquêtes, parallèles ou postérieures, au recensement. Pour la première fois à l'occasion de ce recensement, les résultats sont enregistrés et stockés sur support magnétique, et mis, sur demande, à la disposition des utilisateurs.

En général, le mode traditionnel de stockage et de diffusion des données démographiques a été retenu, même pour le dernier recensement de la population (1992), pour lequel ont été publiés 8 volumes de données nationales, 9 publications régionales et 28 autres à un niveau géographique inférieur. De plus, les données sur le nombre des chômeurs et des non actifs sont publiées distinctement (en 2 volumes), ainsi que les résultats de l'exploitation rapide de l'échantillon de 2% (en 2 volumes), et les données des enquêtes de contrôle, etc. La technique moderne utilisée pour le traitement des données a permis de stocker tous les résultats sous forme regroupée ou non regroupée. Sur demande, ils sont mis à la disposition des utilisateurs sur CD-ROM ou sur disquettes au choix.

La base de données sur la population qui existe aujourd'hui a amené à une nouvelle étape dans la diffusion des données statistiques. L'utilisation des innovations techniques modernes et fiables, comme par exemple les moyens optiques, et le CD-ROM est un grand pas en avant dans la dissémination des données statistiques.

ANNEXES**ANNEXE 1. Questions figurant dans les questionnaires des recensements de la population****1946**

1. Nom, nom du père et prénom
2. Lieu de résidence au moment du recensement
3. Situation dans le ménage
4. Sexe
5. État matrimonial - légal
6. Rang du mariage (pour les femmes mariées)
7. Date du mariage
8. Nombre des enfants du dernier mariage
9. Nombre des enfants vivants de la mère
10. Âge - date, mois et année de naissance
11. Lieu de naissance
12. Citoyenneté
13. Langue parlée
14. Nationalité
15. Religion
16. Aptitude à lire et à écrire
17. Malformations physiques et psychiques
18. Métier
19. Situation dans le métier
20. Adresse de l'entreprise (l'établissement) ou est exercée l'activité économique
21. Branche d'activité économique
22. Métier secondaire
23. Situation dans le métier secondaire
24. Catégories de la population
 - a) population résidente
 - b) personnes présentes temporairement
 - c) personnes absentes temporairement
25. Cause de la présence (ou de l'absence) temporaire
26. Date de la présence (ou de l'absence) temporaire

1956

1. Nom, nom du père et prénom
2. Lieu de résidence au moment du recensement
3. Sexe
4. État matrimonial - de fait

5. Âge - date, mois et année de naissance
6. Nationalité
7. Aptitude à lire et à écrire
8. Métier
9. Adresse de l'entreprise
10. Branche d'activité économique
11. Catégories de la population
 - a) population résidente
 - b) personnes présentes temporairement
 - c) personnes absentes temporairement
12. Date de la présence (ou de l'absence) temporaire
13. Lien avec le chef de famille
14. Niveau de formation scolaire
15. Groupe social

1965

1. Nom, nom du père et prénom
2. Lieu de résidence au moment du recensement
3. Situation dans le ménage
4. Sexe
5. État matrimonial - de fait
6. Rang du mariage (pour les femmes mariées)
7. Date du mariage
8. Nombre des enfants du dernier mariage
9. Âge - date, mois et année de naissance
10. Langue parlée
11. Nationalité
12. Aptitude à lire et à écrire
13. Métier
14. Adresse de l'entreprise (l'établissement) ou est exercée l'activité économique
15. Branche d'activité économique
16. Catégories de la population
 - a) population résidente
 - b) personnes présentes temporairement
 - c) personnes absentes temporairement
17. Date de la présence (ou de l'absence) temporaire
18. Adresse de la présence (absence) temporaire
19. Lien avec le du chef de famille
20. Niveau de formation scolaire
21. Formation scolaire en cours
22. Qualification (degré de formation professionnelle)
23. Migration interne de la population
24. Groupe social

1975

1. Nom, nom du père et prénom
2. Lien avec le chef de ménage

3. Catégories de la population
 - a) population résidente
 - b) personnes présentes temporairement
 - c) personnes absentes temporairement
4. Date de la présence (ou de l'absence) temporaire
5. Adresse de la présence (ou de l'absence) temporaire
6. Cause de la présence (ou de l'absence) temporaire
7. Sexe
8. Âge - date, mois et année de naissance
9. État matrimonial - de fait et légal
10. Nationalité
11. Langue maternelle
12. Formation scolaire en cours
13. Niveau de formation scolaire
14. Qualification (degré de formation professionnelle)
15. Métier
16. Adresse de l'entreprise
17. Branche d'activité économique
18. Migration quotidienne
19. Migration interne de la population
20. Groupe social
21. Attitude par rapport du chef de famille

1985

1. Nom, nom du père et prénom
2. Lien avec le chef de ménage
3. Catégories de la population
 - a) population résidente
 - b) personnes présentes temporairement
 - c) personnes absentes temporairement
4. Date de la présence (ou de l'absence) temporaire
5. Adresse de la présence (ou de l'absence) temporaire
6. Cause de la présence (ou de l'absence) temporaire
7. Résidence légale
8. Citoyenneté
9. Sexe
10. Âge - date, mois et année de naissance
11. État matrimonial - légal
12. État matrimonial - de fait
13. Nombre d'enfants (pour les femmes mariés, divorcées ou veuves)
14. Formation scolaire en cours

15. Niveau de formation scolaire
16. Qualification (degré de formation professionnelle)
17. Est-ce que au moment du recensement la personne a un emploi?
18. Nombre de mois rémunérés en 1985
19. Activité économique
20. Métier
21. Origine des moyens de subsistance
22. Lieu de travail
23. Migration quotidienne
24. Migration interne de la population
25. Groupe social
26. Lien avec le chef de famille

1992

1. Nom, nom du père et prénom
2. Sexe
3. Lien avec le chef de ménage
4. Catégories de la population
 - a) population résidente
 - b) personnes présentes temporairement
 - c) personnes absentes temporairement
5. Date de la présence (ou de l'absence) temporaire
6. Adresse de la présence (ou de l'absence) temporaire
7. Cause de la présence (ou de l'absence temporaire)
8. État matrimonial - légal
9. Formation scolaire en cours
10. Niveau de formation scolaire
11. Groupe ethnique
12. Langue maternelle
13. Religion
14. Est-ce que au moment du recensement la personne a un emploi?
15. Nombre de mois rémunérés en 1992
16. Métier
17. Lieu de travail
18. Migration interne de la population
19. Invalidité
20. Lien avec le chef de famille

ANNEXE 2. Tabulation des questions figurant dans les questionnaires des recensements de la population

No	QUESTIONS	1946	1956	1965	1975	1985	1992
1.	Nom, nom du père et prénom	+	+	+	+	+	+
2.	Lieu de résidence au moment du recensement	+	+	+	+	+	+
3.	Situation dans le ménage	+	-	+	+	+	+
4.	Sexe	+	+	+	+	+	+
5.	État matrimonial - légal	+	-	-	+	+	+
	État matrimonial - de fait	-	+	+	+	+	-
6.	Rang du mariage (pour les femmes mariées)	+	-	+	-	-	-
7.	Date du mariage (pour les femmes mariées)	+	-	+	-	-	-
8.	Nombre des enfants du dernier mariage	+	-	-	-	-	-
9.	Nombre des enfants vivants de la mère	+	-	+	+	+	-
10.	Âge - date, mois et année de naissance	+	+	+	+	+	+
11.	Lieu de naissance	+	-	-	-	-	-
12.	Citoyenneté	+	-	-	-	+	-
13.	Langue parlée (maternelle)	+	-	+	+	-	+
14.	Nationalité	+	+	+	+	-	+
15.	Religion	+	-	-	-	-	+
16.	Aptitude à lire et à écrire	+	+	+	+	-	+
17.	Malformations physiques et psychiques	+	-	-	-	-	-
18.	Activité économique	-	-	-	+	+	+
19.	Métier	+	+	+	+	+	+
20.	Situation dans le métier	+	-	-	-	-	-
21.	Adresse de l'entreprise (l'établissement) où est exercée l'activité	+	+	+	+	+	+
22.	Branche d'activité économique	+	+	+	+	+	+
23.	Métier secondaire	+	-	-	-	+	-
24.	Situation dans le métier secondaire	+	-	-	-	-	-
25.	Catégories de la population						
	a) population résidente	+	+	+	+	+	+
	b) personnes présentes temporairement	+	+	+	+	+	+
	c) personnes absentes temporairement	+	+	+	+	+	+

26.	Cause de la présence (absence) temporaire	+	-	-	+	+	+
27.	Date de la présence (absence) temporaire	+	+	+	+	+	+
28.	Adresse de la présence (absence) temporaire	+	-	+	+	+	+
29.	Lien avec le chef de famille	-	+	+	+	+	+
30.	Niveau de formation scolaire	-	+	+	+	+	+
31.	Groupe social	-	+	+	+	+	+
32.	Est-ce que la personne est actuellement en formation scolaire?	-	-	+	+	+	+
33.	Qualification (degré de formation professionnelle)	-	-	+	+	+	-
34.	Migration interne de la population	-	-	+	+	+	+
35.	Migration quotidienne	-	-	-	+	+	-
36.	Résidence juridique	-	-	-	-	+	-
37.	Invalidité	-	-	-	-	-	+

ANNEXE 3. Édition des données des recensements de la population de Bulgarie**1946**

1. Volume I - Population par âge, état matrimonial et religion - données générales
2. Volume II - Données de recensement de la population au 31.12.1946
3. Volume III - Nombre de la population par localités

1956

1. Volume I - Population par âge et par état matrimonial - données générales
2. Volume II - Familles, catégories de la population, nationalité et niveau de formation scolaire
3. Volume III - Métier, groupes d'âge, groupes sociaux et niveau de formation scolaire
4. Volume IV - Branche économique, groupe social, groupes d'âge, niveau de formation scolaire et nationalité - données générales
5. Volume V - Nombre de la population par localités

1965

1. Volume I, part I - Résultats du recensement de la population au 1.12.1965 - total du pays
2. Volume I, part II - Résultats du recensement de la population au 1.12.1965 - total pour les villes
3. Volume I, part III - Résultats du recensement de la population au 1.12.1965 - total pour les localités de type urbain
4. Volume I, part IV - Résultats du recensement de la population au 1.12.1965 - total pour les villages
5. Volume II - Fécondité des femmes mariées, divorcées et veuves âgées de 15 à 54 ans
6. Volume III - Migration interne pendant la période 1.12.1956 - 1.12.1965
7. Volume IV - Nombre de la population par localités
8. Volume V - Résultats du recensement de la population au 1.12.1965 par départements - 28 volumes

1975

1. Volume I - Structure démographique et économique de la population de la Bulgarie
2. Volume II - Structure démographique et économique de la population active de la Bulgarie
3. Volume III - Structure démographique et économique de la population active qualifiée
4. Volume IV - Ménages et familles
5. Volume V - Migration interne de la population pendant la période 1.12.1965 - 2.12.1975
6. Volume VI - Voyages quotidiens de travail des personnes actives
7. Volume VII - Population et habitations par départements et localités
8. Volume VIII - Nombre de la population par communautés et localités
9. Volumes IX - Population inactive
10. Volume X - Données de l'étude de la fécondité des femmes mariées, divorcées et veuves âgées de 15 à 54 ans
11. Volume XI - Résultats des études de contrôle de la couverture et de la qualité des données au recensement

1985

1. Volume I - Structure démographique, économique et sociale de la population
2. Volume II - Structure démographique, économique et sociale de la population active
3. Volume III - Fécondité des femmes mariées, divorcées et veuves
4. Volume IV - Structure démographique, économique et sociale de la population active qualifiée
5. Volume V - Les ménages en Bulgarie
6. Volume VI - Les familles en Bulgarie
7. Volume VII - Voyages quotidiens de travail des personnes actives
8. Volume VIII - Migration interne de la population pendant la période 2.12.1975 -4.12.1985
9. Volume IX - Résultats des études de contrôle de la couverture et de la qualité des données au recensement
10. Volume X - Cycles de vie et niveau de vie de la population
11. Volume XI - Population par régions et communautés (structures démographiques)
12. Volume XII - Population par régions et communautés (structures économiques et sociales)
13. Volume XIII - Nombre de la population par régions, communautés et localités
14. Volume XIII - Structures démographiques, économiques et sociales par régions - 9 volumes
15. Volume XIV - Personnes en âge de travail inactif

1992

1. Volume I - Structures démographiques
2. Volume II part I, II - Structures économiques et sociales
3. Volume III - Nombre de la population par régions, communautés et localités
4. Volume IV - Les ménages en Bulgarie
5. Volume V - Les familles en Bulgarie
6. Volume VI part I, II - Migration interne de la population
7. Volume VII - Les invalides en Bulgarie
8. Volume VIII - Population active qualifiée
9. Volume IX - Les chômeurs en Bulgarie au 4.12.1992
10. Volume X - Personnes inactives en âge de travail
11. Volume XI - Études de contrôle de la couverture et de la qualité des données
12. Volume XII - Structures démographiques, économiques et sociales par régions - 9 volumes
13. Volume XIII - Population et habitations par départements - 28 volumes

ANNEXE 4. Questions figurant dans les bulletins d'enregistrement des événements démographiques

Déclaration de naissance

Données concernant le nouveau-né

1. Lieu d'enregistrement - région, communauté, localité
2. Certificat de naissance - numéro et date de délivrance
3. Nom, prénom, prénom du père
4. Sexe
5. Date de naissance
6. Citoyenneté
7. Jumeau
8. Légitime, illégitime
9. Nouveau-né, mort-né
10. Poids, taille
11. Durée de la grossesse
12. La naissance a eu lieu dans ; en présence de :
13. Causes de la naissance - mort
14. Lieu de résidence légale
15. Lieu de résidence permanente, localité, adresse

Données concernant le père

16. Nom, prénom, prénom du père
17. Date de naissance
18. Degré d'instruction
19. Lieu de résidence légale
20. Profession, poste
21. Groupe social
22. Branche économique de l'entreprise (l'établissement) où le père est employé

Données concernant la mère

23. Nom, prénom, prénom du père
24. Date de naissance
25. Degré d'instruction
26. Lieu de résidence légale
27. Profession, poste
28. Groupe social
29. Branche économique de l'entreprise (l'établissement) où la mère est employée
30. Rang du mariage
31. Rang de naissance

32. Nombre des enfants vivants, y compris le nouveau-né
33. Date du mariage
34. Date de la naissance précédente (vivante ou morte)

Déclaration de décès

1. Nom, prénom, prénom du père de la personne décédée
2. Sexe
3. Date et heure du décès
4. Date et heure de la naissance
5. Lieu du décès
6. La cause du décès a été constatée par une autopsie ou non?
7. Cause du décès
8. Le décès a été provoqué par :
9. Le décès a été constaté par : (le nom du médecin)
10. Lieu de délivrance du certificat
11. Numéro et date du certificat
12. Lieu de résidence légale de la personne décédée
13. Lieu de résidence permanente
14. État matrimonial
15. Degré d'instruction
16. Profession, poste
17. Groupe social
18. Branche économique de l'entreprise (l'établissement) où l'activité était exercée

Déclaration de mariage

1. Lieu de célébration du mariage
2. Lieu de délivrance du certificat

Données concernant l'époux

3. Nom, prénom et prénom du père
4. Changement du nom de la famille
5. Date de naissance
6. Lieu de résidence légale avant le mariage
7. Lieu de résidence permanente avant le mariage
8. État matrimonial avant le mariage
9. Rang du mariage
10. Date du divorce (veuvage)
11. Degré d'instruction
12. Profession, poste
13. Groupe social
14. Branche économique de l'entreprise (l'établissement) où l'époux exerce son activité
15. Numéro personnel d'identification
16. Nombre d'enfants

Données concernant l'épouse

17. Nom, prénom et prénom du père
18. Changement du nom de la famille
19. Date de naissance
20. Lieu de résidence légale avant le mariage
21. Lieu de résidence permanente avant le mariage
22. État matrimonial avant le mariage
23. Rang du mariage
24. Date du divorce (veuvage)
25. Degré d'instruction
26. Profession (poste)
27. Groupe social
28. Branche économique de l'entreprise (l'établissement) où l'épouse exerce son activité
29. Numéro personnel d'identification
30. Nombre d'enfants

Déclaration de divorce

1. Numéro du certificat de divorce
2. Lieu de délivrance (région, communauté, localité)
3. Date et lieu du jugement du divorce
4. Durée du mariage (années, mois, jours)
5. Le divorce est demandé par (époux, épouse)
6. Cause du divorce
7. Enfants vivants du mariage

Données concernant l'époux

8. Nom, prénom et prénom du père
9. Numéro personnel d'identification
10. Changement du nom de la famille
11. Citoyenneté
12. Lieu de résidence légale (région, communauté, localité)
13. Lieu de résidence permanente avant le divorce
14. État matrimonial au moment du mariage
15. Rang du mariage, du divorce
16. Degré d'instruction
17. Profession (poste)
18. Groupe social

Données concernant l'épouse

19. Nom, prénom et prénom du père
20. Numéro personnel d'identification
21. Changement du nom de famille
22. Citoyenneté
23. Lieu de résidence légale (région, communauté, localité)

24. Lieu de résidence permanente avant le divorce
25. État matrimonial au moment du mariage
26. Rang du mariage, du divorce
27. Degré d'instruction
28. Profession (poste)
29. Groupe social

Carte de séjour

1. Nom, prénom et prénom du père
2. Lieu de naissance (département, communauté, localité)
3. Lieu de résidence légale (région, communauté, localité)
4. Degré d'instruction, qualification
5. Adresse du séjour
6. Objectif du séjour
7. Durée du séjour
8. Date d'arrivée
9. Adresse (département, communauté, localité, adresse)?
10. Lieu de travail
11. Numéro et série du passeport
12. Groupe social
13. État matrimonial
14. Personnes accompagnant âgées de plus de 16 ans (prénom et numéro personnel d'identification)

Sources et données démographiques en Grèce

Vassiliki STEFANOÛ, Hara ZIKOÛ, O. ZARKOSTATHI, Georges KOTSYFAKIS
Office national des statistiques

I - Recensements de la population

Revue historique des recensements de la population en Grèce (1828 - 1991)

Le premier recensement général de la population, effectué en Grèce après la Révolution, eut lieu en 1828, sous le gouvernement de Ioannis Kapodistrias. Ce recensement a, non seulement compté et classé la population selon la religion, mais il a aussi servi de base à l'évaluation de la population qui habitait en Grèce au début de la Révolution de 1821.

A partir de 1828 et jusqu'en 1845, toutes les villes et les villages tenaient des registres à plusieurs pages, dans lesquels figuraient des listes nominatives des habitants, par sexe et par âge. Les autres recensements eurent lieu en 1848, 1853 et 1856. Les données des recensements n'ont été officiellement publiées qu'après 1839. La seule information sur le nombre d'habitants du pays en 1838 figure dans la publication « Informations tirées des graphiques civils sur la Grèce » d'Alexandros Mansolas. Les données des recensements de 1839 à 1845 publiées au Journal Officiel se limitaient à l'effectif total de la population du pays classé par département et par région sans que le sexe ou l'âge ne soient mentionnés. L'effectif de la population de chaque par ville a été ajoutée à la publication lors du recensement de 1848. La population recensée en 1853 et 1856 a été publiée par département, par région, par ville (municipalité) et par chef-lieu de département. C'est lors du recensement de 1861 que pour la première fois des caractéristiques économiques et démographiques ont été rassemblées. Le questionnaire, mis en place pour les recensements de 1861 et de 1879, concernait l'ensemble de la famille, ce n'est qu'à partir des recensements suivants, que le questionnaire individuel a été mis en place, pour remplacer ou s'ajouter, selon les années, au questionnaire « famille », quand ce dernier n'était pas utilisé seul. En 1896, 1907 et 1928, seul le questionnaire individuel a été utilisé. On remarque un retour au questionnaire de famille en 1889, 1951, 1961, 1971, 1981 et 1991, alors que pour les recensements de 1920 et de 1940, le questionnaire de famille a été présenté avec le questionnaire individuel. Depuis 1861, les recensements sont effectués tous les dix ans. Cependant, quatre recensements supplémentaires ont été réalisés spécialement pour chaque nouveau territoire grec libéré. Les questions posées dans chacun des recensements mentionnés ci-dessus, de même que les données qui en ont émané, sont contenues dans l'Introduction et les tableaux de la publication de l'ONSG : Tome I « Résultats du recensement de la population du 7 avril 1951 ». Les questions et les données publiées lors des recensements de 1961, de 1971, de 1981 et de 1991 apparaissent sur le tableau 1 situé en annexe.

Pour la première fois ont été collectés lors du recensement de 1961 :

- la migration interne, grâce à la question sur le lieu de résidence de la personne cinq ans avant le recensement.
- Le type de diplôme d'enseignement supérieur obtenu.

Avertissement : Ce texte a été rédigé à partir de la communication présentée en séance plénière par Vassiliki STEFANOÛ, Hara ZIKOÛ, O. ZARKOSTATHI et Georges KOTSYFAKIS. Les modifications apportées par les éditeurs à l'écrit original sont de pure forme.

- La population, concentrée ou dispersée, de chaque agglomération, avec la question sur la localisation de l'habitation (ménage privé ou habitation collective), à l'intérieur de l'agglomération ou bien dans les environs.
- Le nombre de « jeunes » qui demandent du travail pour la première fois.

Ces questions ont été reprises, également, dans les recensements suivants (1971, 1981 et 1991). Depuis la constitution de l'État grec, au recensement général de la population a été couplé un recensement des bâtiments et des logements, et un recensement de l'agriculture et de l'élevage. Le premier recensement de l'agriculture et de l'élevage a eu lieu en 1860, les suivants en 1911, en 1929, en 1939, en 1950, en 1961, en 1971, en 1981 et en 1991. Les données rassemblées lors des recensements des années 1861, 1870, 1879, 1951, 1961, 1971 et 1981 sur les bâtiments et les logements ont été publiées, mais non celles de 1920 et de 1940.

La même méthodologie a été appliquée, à quelques petites différences près, aux recensements de 1971 et de 1981. En 1971, on a procédé, dans un premier temps, à une exploitation de 5% des questionnaires afin de publier les résultats principaux du recensement dans les plus brefs délais, puis de 25% des questionnaires. En 1981, c'est d'un sondage sur 10% des questionnaires, que l'on a tiré des données au niveau départemental et communal. En 1991, la totalité des questionnaires a été exploitée.

Dispositions légales

L'article 21 alinéa 1 du décret-loi 3627/1956 « Sur l'organisation de l'Office national de statistique de Grèce » prévoit que le recensement de la population doit être effectué tous les dix ans. Le Secrétariat général de l'ONSG a effectué le 17 mars 1991 le dernier recensement population-logements et artisanat à domicile, conformément au Décret présidentiel 488/89 « Sur le déroulement des recensements généraux de : a. bâtiments-constructions, b. population-logements et artisanat à domicile et c. agriculture-élevage », ainsi qu'à d'autres décisions. L'organisation et le déroulement de ce dernier recensement, de même que des recensements précédents effectués tous les dix ans, l'ont été conformément aux recommandations de l'Organisation des Nations Unies. L'ONSG ne délivre pas de données anonymes sur une personne ou un ménage en particulier.

Objectif des recensements

Ces recensements avaient pour but de décrire la situation actuelle du pays en bâtiments, les caractéristiques démographiques, sociales et économiques de la population, la constitution des ménages et enfin la structure de l'artisanat, de l'agriculture et de l'élevage.

Plus spécialement :

Le recensement de la population devait :

- Énumérer simultanément tous les habitants du pays, par région, département, sous-préfecture, ville et commune ou agglomération autonome (ville, bourg ou village), dans le but d'établir la population de facto, c'est-à-dire, le nombre de personnes trouvées dans chaque agglomération le jour du recensement, quelle qu'en ait été la raison, soit parce qu'elles y demeuraient à titre permanent, soit qu'elles y étaient temporairement ou accidentellement. La population de facto constitue la base selon laquelle le gouvernement répartit les allocations aux collectivités locales.
- Établir la population de jure du pays, c'est-à-dire le nombre d'administrés de tout âge ou sexe enregistrés dans le registre de la ville ou de la commune. La population de jure constitue, pour chaque circonscription, la base pour l'attribution des sièges à l'assemblée nationale.

- Déterminer la population régulière du pays, c'est-à-dire le nombre de personnes qui ont un domicile fixe dans une région, un département, une sous-préfecture, une ville, une commune ou une agglomération autonome du pays (1971 et 1991).
- Rassembler des données sur les caractéristiques démographiques et sociales de la population, telles que la structure de la population par sexe, par âge, par situation de famille, par nationalité, par lieu de résidence fixe antérieur (migration) et par niveau d'éducation, ainsi que la structure des ménages selon le nombre de membres et leur lien avec chef du ménage.
- Recueillir des informations sur les personnes souffrant de maladie chronique ou d'infirmité permanente.
- Mesurer la fécondité des femmes.
- Réunir des données sur les revenus de la personne recensée, ainsi que sur les caractéristiques économiques de la population - déterminer la population active et non active, définir la profession, le secteur d'activité économique et le statut professionnel du recensé (employeur, travailleur indépendant, salarié ou aide familial) dans l'entreprise, l'établissement ou le service où il travaille.
- Connaître les moyens et le temps de transport du travailleur vers le lieu de son travail.

Le recensement des logements devait :

- Vérifier la répartition des logements selon le type (logement répondant ou non aux normes en matière d'habitation)
- Réunir des informations sur les caractéristiques du local répondant aux normes d'habitation : habité ou non, date de construction, nombre de chambres et superficie totale en mètres carrés (m²).
- Connaître l'équipement du logement (aux normes) : cuisine, électricité, ligne téléphonique, salle de bains (ou cabine de douche), alimentation en eau, chauffage, chauffe-eau solaire, W-C. et système d'évacuation.
- Recueillir des données sur la forme juridique du logement, c'est-à-dire si le propriétaire est un particulier ou une personne morale.
- Rassembler des informations sur le nombre de ménages habitant le logement, ainsi que sur le mode d'occupation du logement (propriétaire, locataire ou autre).

Le recensement de l'artisanat à domicile devait :

- Déterminer le nombre total d'artisans à domicile par région et par branche d'activité économique.
- Établir le nombre total des personnes occupées dans l'artisanat par catégorie.
- Réunir des données sur le type de machines utilisées.

Méthode du recensement

Le rassemblement des informations a été fait à l'aide de bulletins-questionnaires spéciaux (formulaires O-2 pour le recensement des bâtiments et des constructions, P-1 pour le recensement de la population-logements et artisanat à domicile, P-2 pour le recensement des logements collectifs et GK-2 pour le recensement de l'agriculture-élevage) remplis par des agents recenseurs spécialement entraînés par les employés de l'ONSG. Dans chaque logement ou autre lieu habité, ces questionnaires étaient remplis lors d'un entretien avec le responsable ou avec une autre personne du ménage ou de l'exploitation agricole. Les informations rassemblées dans les bulletins de recensement de la population-logements et artisanat à domicile (formulaires P-1 et P-2) sont confidentielles, conformément aux dispositions de l'art. 40 du décret-loi 3627/1956.

Recensement pilote

Pour garantir le succès du recensement, depuis 1961, une étude pilote est effectuée 2-3 ans avant, sous forme soit de recensement, soit de sondage (en 1989, elle avait été faite dans 14 départements du pays). Cette étude pilote vise à : 1) tester les formulaires et les directives qui seront utilisés dans le recensement général, 2) entraîner les employés de l'ONSG qui participeront au recensement général, 3) estimer le temps nécessaire à remplir les questionnaires, 4) évaluer l'importance des diverses dépenses, 5) planifier, dresser et approuver les plans des tableaux du recensement, et 6) rassembler des données sur l'étude et l'organisation du programme de contrôle, de codification et d'élaboration informatique des données qui seront rassemblées lors du recensement général de la population.

Organisation des recensements

L'organisation des recensements a été planifiée selon un système décentralisé. Le préfet de chaque département est chargé de superviser pour une meilleure organisation et de veiller à ce que le recensement soit exécuté à temps. Chaque département ou partie de département, comme les agglomérations d'Athènes et de Thessalonique, est constitué en région de recensement. Chaque région de recensement est à son tour divisée en secteurs de recensement en fonction du nombre de logements. Ces secteurs sont eux-mêmes subdivisés en sections (ordinaires ou extraordinaires) de recensement. Ces divisions sont faites à l'aide de cartes tirées de photographies aériennes. Chaque secteur de recensement comprend environ 350 logements pour faciliter la tâche du chef de secteur qui doit pouvoir dresser à temps les listes-cadres des bâtiments-constructions, faire l'inventaire des bâtiments de son secteur et suivre aisément le travail des recenseurs dont il a la charge. Seulement dans quelques cas exceptionnels (régions d'habitat dispersé etc.) le nombre de logements dépasse 350 logements par secteur, pouvant contenir jusqu'à 500 logements. Chaque secteur de recensement peut contenir une partie, la totalité d'une agglomération ou plusieurs agglomérations d'une commune, voire même toute la commune ou plusieurs communes, mais il ne peut en aucun cas contenir, à la fois, une agglomération et une partie d'une autre, de même qu'il ne peut contenir des parties d'agglomérations différentes ou une partie d'une agglomération en combinaison avec une ou plusieurs communes. Les secteurs de recensement ont leur propre numéro d'ordre dans le département - région de surveillance auquel ils appartiennent.

Chaque secteur de recensement est divisé en environ 10-12 sections de recensement selon le principe qui veut que chaque section comprenne 30-35 logements, afin que le l'agent recenseur puisse, en un jour, terminer le recensement de la population (le dimanche 17 mars, pour le recensement de 1991). Dans certaines régions, où il y a de nombreux logements vides (centres de villégiature etc.), la section de recensement peut comprendre plus de 35 logements, mais ce nombre ne peut dépasser 99 logements. Chaque section de recensement a son propre numéro d'ordre à l'intérieur du secteur de recensement. Dans certains cas, il a fallu créer des sections spéciales de recensement pour : 1) les agglomérations qui avaient un port, chaque port constituant une section spéciale de recensement. 2) Chaque logement collectif (hôtels, pensions, hôpitaux, hospices de vieillards, monastères, prisons etc.) de plus de 30 clients, locataires, pensionnaires, ou membres a constitué une section spéciale de recensement. Chaque section spéciale avait son propre numéro d'ordre dans la section de recensement à laquelle elle appartient, la numérotation commençant alors au numéro 50.

Opérateurs des recensements

Les opérateurs qui ont aidé à l'organisation et au déroulement du recensement général de 1991 étaient, conformément à l'arrêt ordinaire ministériel No. 8894/ G' 3582/28.9.89, les suivants :

- comités préfectoraux de travail, chargés de surveiller la préparation, l'organisation et le déroulement du recensement dans tout le département.
- superviseurs, cadres de l'ONSG expérimentés et spécialisés, au nombre de 16 pour tout le pays en 1991, qui coordonnent et surveillent le travail des surveillants et de leurs adjoints, et sont chargés de prendre des décisions en cas de besoin.
- surveillants, employés de l'ONSG, expérimentés et spécialisés dans le domaine du recensement et de la recherche, qui organisent et effectuent, dans les délais prévus, les travaux préparatoires et exécutoires des recensements dans la région de leur compétence. Lors du recensement de 1991, le nombre total de surveillants désignés pour l'ensemble du pays s'est élevé à 89.
- surveillants adjoints, employés de l'ONSG devant seconder les surveillants. 420 lors du recensement de 1991.
- chefs de secteur, fonctionnaires, pris en dehors de l'ONSG, voire même particuliers, qui effectuent le recensement des bâtiments, dressent les listes-cadres des constructions (formulaire O-1) par section de recensement, surveillent le déroulement du recensement de la population - logements et artisanat à domicile, veillent à ce que les bulletins de recensement soient rassemblés et contrôlés. Les départements ont effectué dans le secteur de leur compétence le recensement de l'agriculture-élevage. Lors du recensement de 1991, le nombre total des chefs de secteur désignés pour l'ensemble du pays s'est élevé à 9 546.
- agents recenseurs, fonctionnaires ou particuliers qui procèdent aux opérations du recensement de la population - logements et artisanat à domicile, le 17 mars 1991, dans tout le pays le recensement. Ils sont distingués en agents recenseurs ordinaires, spéciaux et de réserve. Les agents recenseurs ordinaires recensent les membres de chaque ménage, ainsi que leur domicile et éventuellement leur exploitation agricole. Les agents recenseurs spéciaux recensent les personnes demeurant dans les logements collectifs. Lors du recensement de 1991, le nombre total d'agents recenseurs s'est élevé à 125 956, pour tout le pays. De plus, des agents recenseurs de réserve (environ 10% des recenseurs ordinaires) sont à la disposition des surveillants, le jour du recensement, pour intervenir en cas de besoin.
- accompagnants-interprètes, opérateurs auxiliaires du recensement, qui assistent chefs de secteur et agents recenseurs, quand l'entretien ne peut se faire en grec (ambassades, ports, aéroports, etc.). Lors du recensement de 1991, ces interprètes étaient environ 800.
- comités de travail communaux et municipaux, chargés de remplir le bulletin de pré-recensement pour l'ensemble des terrains de la ville ou de la commune (formulaire GK-1), de contrôler le caractère complet et l'exactitude des questionnaires sur l'agriculture et l'élevage (formulaire GK-2), ainsi que d'effectuer toutes sortes de travaux.

Étapes des travaux des recensements

L'organisation des multiples travaux des recensements généraux et, plus spécialement, celle des travaux préparatoires exécutoires et de post-recensement se fait en trois étapes :

Étape A : A cette première étape, il faut prendre des dispositions pour : la désignation, la formation et l'affectation des superviseurs, des surveillants et de leurs adjoints dans leur circonscription, la livraison du matériel cartographique et des formulaires et directives auxiliaires, la formation des comités de travail préfectoraux, le dénombrement préalable des logements et des lieux habités dans chaque agglomération, le repérage des frontières administratives des villes et des communes, la définition des agglomérations autonomes, la mise à jour des cartes topographiques (délivrées par le Service géographique de l'armée) 1 :50 000, des diagrammes cartographiques 1:2 000 pour les agglomérations de 1 000 habitants et plus, ainsi que des esquisses pour les agglomérations de moins de 1 000 habitants et, enfin, la délimitation des secteurs et des sections de recensement.

Étape B : désignation, formation et affectation des chefs de secteur, livraison du matériel cartographique et des formulaires et directives auxiliaires. Établissement des listes des bâtiments et des constructions (formulaire O-1) par section de recensement, et mise à jour du matériel cartographique correspondant. Enfin, élaboration des mesures pour assurer le recensement des bâtiments par section de recensement par les agents recenseurs et la formation des comités de travail municipaux et préfectoraux.

Étape C : Les comités de travail municipaux et préfectoraux remplissent le bulletin de pré-recensement pour la totalité des terrains des villes et des communes et, comme dans les étapes précédentes, doivent prendre les dispositions nécessaires pour la désignation, la formation et l'affectation des agents recenseurs dans la section de leur compétence, ainsi que pour la livraison du matériel cartographique, des formulaires et directives auxiliaires délivrées par le chef de secteur. Ils veillent au bon déroulement : des opérations du recensement de la « population - logements et artisanat à domicile » par les agents recenseurs et de celles du recensement de l'agriculture-élevage par les chefs de secteur ; du contrôle des questionnaires et des listes par les opérateurs du recensement ; du contrôle, par sondage, de la couverture du recensement de la population. Ils veillent à l'expédition du matériel du recensement à la direction des recensements et à l'établissement de l'état des rétributions dues aux opérateurs des recensements.

Publicité du recensement

Pour assurer la publicité du recensement les mass media sont mobilisées : a. presse, b. radio, c. télévision, d. affiches publicitaires, e. feuilles d'information dans les factures d'eau, d'électricité et de téléphone, et f. discours et entretiens.

Réponse du public au recensement

La façon dont le public a répondu au dernier recensement a été assez satisfaisante, voire complète, en partie grâce à la publicité du recensement.

Déroulement du recensement

Quelles personnes ont été recensées ? Toutes les personnes, indépendamment de l'âge, du sexe et de la nationalité, présentes à l'intérieur des frontières du territoire grec (terrestre, maritime ou aérien) le samedi 16 à minuit, constituaient la population de facto. Ainsi étaient incluses : a. les bébés nés avant minuit le samedi 16 mars 1991 et non ceux nés après minuit ; b. les personnes décédées après le samedi 16 mars à 24 heures ; c. les personnes qui se sont rendues à l'étranger, quel que soit le moyen de transport (bateau, chemin de fer, voiture, avion) après minuit dans la du samedi 16 au dimanche 17 mars 1991 ; d. tous les voyageurs arrivés en Grèce avant le samedi 16 à minuit, même s'ils ont du attendre à l'entrée du pays (port, aéroport ou station terrestre) pour satisfaire aux formalités de contrôle des passeports. Étaient également inclus les membres des missions diplomatiques et militaires grecques à l'étranger, de même que leurs familles, afin qu'ils puissent être comptés dans la population de jure et dans le « Total conventionnel international ».

La population de droit comprend : a. les membres des ménages temporairement à l'étranger. b. les marins et les pêcheurs à bord des bateaux, indépendamment de la durée de leur absence, exceptionnellement considérés comme membres de ménage temporairement absents et c. les personnes, n'appartenant à aucun ménage recensé, vivant à l'étranger, mais comptant retourner en Grèce, au plus tard 2 ans après le recensement.

Le recensement se réfère principalement à la population présente, à chaque adresse, la nuit du recensement, suivant ainsi le système de l'Irlande (ancien système du Royaume-Uni). Ce mode d'approche permet d'éviter les problèmes de définition du lieu de résidence habituel des personnes. Cependant, le recensement distingue, parmi les personnes présentes, les membres du

ménage, des personnes hébergées temporairement (non-membres). Les données concernant les membres du ménage, absents temporairement (raisons de l'absence incluses), ainsi que celles des membres de ménage temporairement à l'étranger (et qui comptent retourner en Grèce dans les deux ans qui suivent le recensement), sont inscrites dans une partie spécifique du bulletin. Cette méthode permettrait d'estimer l'importance de la population d'une région - quoiqu'il soit impossible de rassembler des données sur le lieu de résidence habituel des ménages dont tous les membres sont absents la nuit du recensement. Pourtant, toutes les analyses publiées se réfèrent à la population présente la nuit du recensement. L'éventualité de donner une importance plus grande aux statistiques qui se réfèrent au lieu de résidence habituel devrait être examinée pour les recensements suivants. Le recenseur donnait, après l'entretien, à la personne un « Certificat de Recensement », qui devait être conservé au moins deux mois.

Définition du ménage : Forme un ménage : a. Toute personne qui vit seule, soit dans un logement, soit dans une chambre louée, si elle ne déjeune pas avec la personne ou la famille qui lui loue la chambre, b. tout groupe de deux ou plusieurs personnes (avec ou sans lien de parenté) qui vivent sous le même toit et déjeunent ensemble. Toute personne habitant et déjeunant avec le ménage en est réputée membre ; on distingue, toutefois, les membres permanents du ménage de ceux qui y sont temporairement hébergés. Toute personne dont la nature du travail ne lui permet pas de déjeuner souvent avec l'ensemble du ménage est considérée comme l'un de ses membres, si elle appartient à la famille. Les étrangers à la famille ne sont considérés comme membres du ménage que s'ils déjeunent avec la famille ou le chef de ménage au moins une fois par jour. Dans ce cas, ils étaient considérés comme pensionnaires, autrement, ils constituaient un ménage à part, souvent d'un seul membre.

Quels ont été les logements recensés ? Lors du recensement du 17 mars 1991, étaient inclus toutes les sortes de logement conventionnel (ex. maisons individuelles, appartements, studios, fermes) habité ou non, ainsi que les logements non conventionnels (ex. magasins, baraques, cabanes, huttes, cavernes, caravanes, tentes, espaces souterrains qui ne constituaient pas un logement conventionnel etc.), habités le jour du recensement. De plus, des agents recenseurs spéciaux ont recensé les logements des diplomates étrangers et des missions étrangères, avec la coopération du ministère des Affaires étrangères.

Logement conventionnel : « toute unité d'habitation permanente et indépendante avec au moins une pièce normale destinée à servir d'habitation à un ménage.

Pièce normale : espace d'une unité d'habitation, à l'intérieur d'un bâtiment, entouré de murs allant du plancher au plafond, et ayant au moins deux mètres de hauteur et une surface de quatre mètres carrés, pouvant contenir un lit d'adulte, et disposant d'une fenêtre ou d'une porte vitrée permettant un éclairage direct et naturel.

Logement collectif : cette catégorie comprend les différentes sortes de refuge, comme les hôtels, les hôpitaux, les logements d'habitation collective et les refuges temporaires.

Types d'artisanat à domicile recensés : l'artisanat à domicile consiste en la transformation, à l'intérieur de l'habitation du ménage, de matières premières (ex. couture de vêtements, tricotage, textile, menuiserie etc.) en vue de la vente ou de la satisfaction de commande et non pour les besoins propres ou pour un magasin avec une enseigne ou étant en contact direct avec la rue.

Recensement par déclaration postérieure

Les personnes qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas été recensées (ex. elles étaient parties de leur logement avant que l'agent recenseur ne les visite), ont eu la possibilité d'être recensées le lendemain du recensement. L'ONSG a utilisé les mass media pour informer le public que ces personnes étaient invitées à se rendre aux postes de police locaux ou aux bureaux municipaux ou communaux pour y être recensées. Ces personnes ont en même temps

signé une déclaration qui comportait non seulement des renseignements sur leur identité mais également sur leur lieu de résidence dans la nuit du 16 au 17 mars 1991.

Contrôle de couverture du recensement de la population

La Direction des recensements a effectué, par la méthode de l'échantillonnage multistade par couches, un sondage aux régions choisies par la Direction de méthodologie, du 20 au 22 mars 1991, afin d'estimer l'erreur de couverture du recensement de la population du 17 mars 1991, c'est-à-dire les doubles inscriptions et les personnes ayant échappé au recensement. Ce contrôle a été exécuté exclusivement par les surveillants adjoints, qui avaient reçu une formation particulière pour ce faire. Les surveillants adjoints ont été affectés à des unités-échantillons d'une région de surveillance différentes de celles où ils avaient travaillé, pour assurer un déroulement impartial des opérations de contrôle. Les unités d'échantillonnage primaires n'ont été communiquées, de plus, aux intéressés que la veille du contrôle.

Pour définir l'échantillon :

1. Le pays avait été divisé en cinq strates essentielles (fonction de la population recensée en 1981) :
 - a) Strate 1 : Elle comportait huit ensembles urbains et neuf grandes villes de plus de 40 000 habitants.
 - b) Strate 2 : Villes et communes de 10 000 à 40 000 habitants.
 - c) Strate 3 : Villes et communes de 5 000 à 10 000 habitants.
 - d) Strate 4 : Villes et communes de 2 000 à 5 000 habitants.
 - e) Strate 5 : Les autres villes et communes du pays.
2. Ces cinq strates étaient elles-mêmes divisées en 94 sous-strates, de taille sensiblement égale, fonction de l'effectif de population de chaque strate.

Sélection de l'échantillon

La Direction de méthodologie et d'analyse de l'ONSG a sélectionné l'échantillon par cette procédure :

- a) Première strate : sélection de deux unités d'échantillonnage primaires (secteurs de recensement) dans chaque sous-strate avec remplacement et probabilités fonction de leur taille.
- b) Deuxième, troisième et quatrième strate : I) sélection de deux unités d'échantillonnage primaires (villes et communes) dans chaque sous-strate avec remplacement et probabilités fonction de leur taille ; II) sélection d'un secteur dans chaque unité d'échantillonnage primaire, avec probabilités fonction de la taille.
- c) Cinquième strate : I) sélection de deux unités d'échantillonnage primaires (régions) dans chaque sous-strate avec remplacement et probabilités fonction de leur taille ; II) sélection d'une ville ou commune dans chaque unité primaire, avec des probabilités fonction de leur taille ; III) sélection d'un secteur dans chaque unité d'échantillonnage primaire sélectionnée, avec des probabilités fonction de la taille.
- d) Sélection au hasard, avec équi-probabilité, de trois sections de recensement à l'intérieur de chaque secteur sélectionné dans chacune des cinq strates principales.

L'une de ces trois sections de recensement a constitué « l'échantillon de surface », tandis qu'un échantillon systématique de cinq logements, « l'échantillon de liste », a été tiré dans les deux autres sections et, plus précisément, dans les états des logements recensés (formulaire K-1).

Étude de couverture de surface (échantillon de surface)

L'agent recenseur, à partir de la carte ou de l'esquisse de la section de recensement fournie par le chef de secteur, a repéré les limites sur le terrain. Puis il a visité, un par un, tous les logements, conventionnels ou non, de la section, de même que tout espace où il était possible qu'une personne habite, le jour du recensement. Chaque logement, était alors enregistré dans un document spécifique (formulaire ÄE-2) contenant les informations suivantes :

- a) Adresse (rue et numéro ou localité)
- b) Type du logement (conventionnel ou non, collectif, etc.)
- c) Nom et prénoms du responsable du ménage ou le mot « inoccupé »
- d) Nom et prénoms du propriétaire, lorsque le logement était « inoccupé ».

Après cette opération, et quand l'état a été établi (formulaire ÄE-1), il fallait comparer les informations de dernier avec celles contenu dans l'état concentré du recenseur (formulaire K-1), et, en cas d'oubli dans ce dernier, remplir le questionnaire spécial après entretien avec les locataires respectifs (formulaire ÄE-2).

Étude de couverture de liste

L'étude d'échantillon de liste a été effectuée dans deux sections de recensement choisie comme suit : dans les états concentrés (K-1) de ces deux sections de recensement, on a tiré un échantillon systématique de cinq logements. Les données de repérage des logements sélectionnés ont été enregistrées dans le formulaire spécial (ÄK-1), qui a ensuite été utilisé comme guide pour repérer et trouver les unités d'habitation étudiées. Chaque logement, enregistré dans la liste (ÄK-1), a, ensuite, fait l'objet d'un questionnaire (formulaires ÄK-2) après visite et entretien avec un membre des ménages y habitant. Après cette opération, les questionnaires remplis ont été remis à la Direction de méthodologie pour y être exploités. Les résultats de l'étude ont montré que le sous enregistrement était de l'ordre de 0,6% du total de la population. Cette enquête de couverture s'est limitée aux seuls ménages ordinaires, les ménages collectifs étant exclus.

Traitement des données du recensement

Le traitement des données du recensement a suivi les étapes suivantes :

- a) Contrôle et codification des questionnaires du recensement par la Direction des recensements et
- b) Saisie informatique des données du recensement par la Direction de l'informatique.

La Direction de la population est responsable de l'analyse et de la publication des résultats du recensement de la population (en plus de la population de facto, de jure et permanente.). L'exploitation des données du recensement de la population a été exhaustive. Elle s'est faite en trois étapes :

Étape 1 : élaboration de la population de facto.

Étape 2 : élaboration de la population de jure.

Étape 3 : élaboration du reste des données.

Chaque fois qu'une étape de l'élaboration des données était achevée, la Direction des recensements en transmettait la copie à la Direction de l'informatique chargée de l'exploitation informatique et de la mise en tableaux des résultats du recensement. 4 700 000 questionnaires environ ont, ainsi, été traités.

Codes utilisés***Code géographique de Grèce :***

Dans ce code, à huit chiffres, étaient incluses toutes les villes et les communes avec leurs agglomérations, par région et ordre alphabétique.

Code des professions individuelles :

Ce code a été dressé sur la base de la classification internationale des professions adaptée à la réalité grecque. Il contenait une analyse des professions en trois chiffres. La codification des professions a posé quelques problèmes en raison de la formulation imprécise.

Code des branches d'activité économique :

Ce code, à quatre chiffres, a été dressé et modifié (NACE modification 1) sur la base de la classification des branches d'activité économique. La codification des questionnaires du recensement de 1991 selon ce code a présenté quelques difficultés, en raison de la formulation imprécise.

Code de l'enseignement supérieur, technique et professionnel :

Ce code a été dressé par l'Office statistique, en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale et des cultes et les autres ministères concernés. Il comportait six chiffres, correspondant aux universités ou instituts techniques et professionnels, aux facultés et à leurs sections.

Code de nationalité :

Ce code, en deux chiffres, a été dressé par l'ONSG afin de codifier la population de facto du pays par nationalité.

Publication des résultats du recensement

Les résultats de l'exploitation informatique globale, après contrôles et analyse de leur précision, font l'objet des publications de l'ONSG suivantes :

- a) « Population de facto de la Grèce lors du recensement du 17 mars 1991 » (par département, région, ville, commune et agglomération).
- b) « Population de jure de la Grèce lors du recensement du 17 mars 1991 » (par département, région, ville et commune).
- c) « Lexique des villes, des communes et des agglomérations de la Grèce ». Il comporte, par ordre lexicographique, toutes les villes et les communes du pays, avec des informations sur la population, la superficie en kilomètres carrés et les autorités, administrative, judiciaire, de police, économique, postale, d'éducation et, enfin, religieuse dont elles relèvent. Ce lexique comporte, en outre, toutes les agglomérations autonomes par ordre lexicographique, avec leur population et leur altitude, de même que des données sur la ville ou commune et la région dont elles relèvent.
- d) « Résultats du recensement des logements et de l'artisanat à domicile du 17 mars 1991 ». Les volumes qui suivent seront publiés sous ce titre général :

Volume I. Population par subdivisions géographiques et administratives (population de facto et de jure, classe de taille des agglomérations, superficie, altitude moyenne, zones d'altitude).

Volume II. Caractéristiques démographiques et sociales de la population.

Volume III. Caractéristiques économiques de la population.

Volume IV. Logements et conditions d'habitat des ménages, logements collectifs, migration interne et retour au pays d'anciens émigrants grecs (migration de retour).

Volume V. Caractéristiques démographiques, sociales et économiques de la population, population selon la résidence habituelle, à l'intérieur du pays ou à l'étranger, logements et conditions de logement des ménages.

Classification géographique

Les résultats du recensement de la population ont été classés, au point de vue géographique, non seulement dans l'ensemble du territoire grec, mais aussi selon les neuf régions géographiques qui divisent la Grèce (l'agglomération d'Athènes constituant une région géographique à part dans les tableaux). Les régions géographiques sont, à leur tour, administrativement divisées en 51 départements. Chaque département est subdivisé en villes (communes-dèmes) et communes, dont le nombre total s'élevait lors du recensement de 1991 respectivement à 361 et 5 560. Les départements sont, également, subdivisés en 147 sous-préfectures (éparchies), qui ne constituent pas des unités administratives. Chaque ville ou commune comprend une ou plusieurs localités dont le nombre s'élevait à 12 817, lors du recensement de 1991, pour l'ensemble du pays. De plus, la population est également classée en urbaine, semi-urbaine et rurale, comme suit :

Population urbaine : comprend la population des villes et des communes dont la localité la plus peuplée a 10 000 habitants ou plus, ainsi que la population des 18 agglomérations urbaines, indépendamment de la taille de la localité la plus peuplée qu'elles contiennent. Les 18 agglomérations urbaines, définies lors du recensement de 1991 (elles n'étaient que 13 lors des recensements de 1981 et de 1971), sont : Athènes, Thessalonique, Patras, Héraklion, Volos, La Canée, Ioannina, Chalkida, Agrinion, Kalamata, Katérini, Corfou, Salamine, Chios, Aigio, Réthymnon, Ermoupolis et Sparte¹.

Centre urbain : groupe de villes et communes consécutives, dont l'agglomération la plus peuplée a comme noyau une ville de 10 000 habitants ou plus, la distance entre les dernières maisons d'une localité et les premières de la localité avoisinante devant être inférieure à 200 mètres, de sorte qu'elles constituent un ensemble uni, une ville. Par exception, les ensembles de villes et communes, dont les localités les plus peuplées sont réunies par une file de maisons construites le long de la voie qui mène de l'une à l'autre, n'ont pas été considérés comme des centres urbains.

Population semi-urbaine : comprend la population des villes et des communes dont la localité la plus peuplée compte de 2 000 et 9 999 habitants, sauf évidemment celle des villes et des communes qui appartiennent aux centres urbains.

Population rurale : comprend la population des villes et des communes dont la localité la plus peuplée offre moins de 2 000 habitants, sauf évidemment celle des villes et des communes qui appartiennent aux centres urbains.

La caractérisation de l'ensemble de la population en urbaine, semi-urbaine et rurale a été faite en tenant compte, uniquement, de la population concentrée dans l'agglomération la plus peuplée de chaque ville ou commune, sans prendre en considération la population dispersée.

Population concentrée dans une agglomération : population recensée dans les logements d'une agglomération, qui avaient moins de 200 mètres de distance entre eux.

Population dispersée d'une agglomération : population recensée dans les logements de cette agglomération qui avaient plus de 200 mètres de distance entre eux.

¹ Les cinq nouvelles agglomérations sont celles dont le nom est en italique.

Le futur recensement de la population

Le but est de passer du recensement conventionnel au rassemblement des informations, mentionnées plus haut, par l'intermédiaire de registres de la population. En effet, même s'ils fournissent une information riche, les recensements ne sont effectués que tous les dix ans, alors que les registres de la population peuvent fournir, théoriquement à tout moment, des informations à un coût inférieur. Les registres municipaux et communaux constitueront, avec les bureaux d'état civil, la source principale des registres de la population. Le point clé à définir reste l'organisation du rassemblement de toutes les informations nécessaires pour avoir des données, aussi complètes que possible, et comparables à celles des recensements précédents. Afin de garantir la mise à jour des informations sur les caractéristiques de la population contenues dans les fichiers des diverses administrations, il faudra combiner les données du registre de la population avec des sources administratives secondaires, et, plus précisément, celles émanant du :

1. Ministère du travail et de la sécurité sociale.
2. Ministère de l'éducation nationale et des établissements d'enseignement supérieur (AEI).
3. Ministère des finances.
4. Ministère du tourisme.
5. Entreprise nationale de l'électricité (DEH).
6. Ministère de l'ordre public.
7. Consuls.
8. Banque de Grèce.
9. Office des télécommunications de Grèce (OTE), etc.

La Grèce compte commencer par la source administrative de base : les registres de population existant dans les villes et les communes. Ainsi, seront rassemblées des données sur les caractéristiques démographiques de la population, la constitution des ménages et les conditions de logement. Quant aux informations sur le niveau d'éducation, les caractéristiques économiques, ... elles seront rassemblées lors d'études spécifiques.

Situation actuelle des registres dans les villes et les communes

Actuellement, dans chaque ville et commune, existe un registre municipal (ou communal), autrement dit un registre de la population et un registre d'état civil. Tous les citoyens, qui ont déclaré avoir leur domicile fixe dans la ville ou la commune, sont enregistrés dans le registre municipal ou communal par fiche de famille. C'est d'ailleurs dans cette fiche de famille que sont enregistrés tous les nouveaux événements de la famille sous la responsabilité du citoyen. Chaque couple ouvre sa propre fiche de famille lorsqu'il se marie, sur laquelle seront enregistrées toutes les naissances. Au contraire, un célibataire ne change jamais de fiche de famille. Peu de villes ont déjà un registre informatisé. En général, ces registres ont d'importantes lacunes. Lorsqu'une famille ou une personne déménage dans une autre ville ou commune, très souvent, elle ne déclare ce changement ni à la municipalité de son ancien lieu de résidence ni à celle du nouveau. Ainsi, dans chaque registre municipal figurent des personnes qui n'habitent plus dans la ville ou commune, alors que n'y sont pas enregistrées celles qui y ont emménagé. Dans le Registre d'état civil de chaque ville ou commune, sont enregistrés les événements du mouvement naturel qui se sont produits à l'intérieur de celle-ci (mariages, naissances, décès), après rédaction de l'acte d'état civil considéré. Pourtant, la localité du domicile fixe n'en est pas directement informée. Les parents (pour chaque naissance ou décès), et les jeunes mariés (pour chaque mariage) sont obligés de déclarer l'événement à l'administration du lieu de leur domicile fixe, mais ils ne le font que lorsqu'ils en ont besoin pour un document, etc. Notons également que les parents ont, souvent, leur fiche de famille

dans le registre d'une ville où ils n'habitent plus, par conséquent, leur enfant y est déclaré à son tour, de sorte qu'il est inscrit comme citoyen d'une ville où il n'a jamais habité. Le recensement de 2001 sera effectué en suivant la procédure conventionnelle.

II - Mouvement naturel de la population (mariages - naissances - décès - divorces), enregistrements administratifs - statistiques

A. Organisation et fonction des bureaux d'état civil

Les bureaux d'état civil constituent la source d'informations pour les statistiques sur le mouvement naturel de la population. L'organisation et le fonctionnement en sont régis par la législation : D.R. du 24/25 août 1931 (publié dans le JO no.291), dont les dispositions de la Loi 5097, avec celles, restées en vigueur, des Lois 2430 et 4485, pour les actes d'état civil, ont été codifiées dans un texte de loi unique, portant le no.5097, lequel a été modifié et complété postérieurement. La dernière loi votée porte le no.344/76.

Région d'état civil

La région d'état civil s'étend à l'intérieur des frontières administratives de la ville ou de la commune. Par conséquent, chaque ville ou commune constitue une région d'état civil distincte.

Officier d'état civil

L'officier d'état civil est le maire ou le président de la commune. Au cas où ceux-ci ne pourraient plus accomplir leurs devoirs, c'est le secrétaire de la ville ou de la commune qui s'en charge. Il existe, également, trois bureaux d'état civil spéciaux dans les grandes villes (Athènes, le Pirée, Thessalonique), où des officiers d'état civil spéciaux ont été nommés, en même temps qu'un personnel spécialisé. Pour les Grecs de l'étranger, ce sont les missions diplomatiques ou les agents consulaires qui assurent les fonctions d'officier d'état civil.

Registres d'état civil

Les registres d'état civil, tenus par chaque bureau d'état civil, sont envoyés aux bureaux d'état civil par le ministère de la justice. Ces registres sont de deux types : registres principaux et registres supplémentaires :

a) Registres principaux.

- Registre de mariages
- Registre de naissances
- Registre de décès
- Registre de rapports.

b) Les registres supplémentaires sont les index alphabétiques et autres.

Les registres d'état civil sont examinés une ou deux fois par an par le procureur ou le juge de paix compétent.

Lieu et personne chargée de déclarer les événements

Les événements d'état civil sont déclarés au bureau d'état civil de la ville ou commune où ils ont eu lieu. Les personnes chargées de la déclaration de l'événement sont :

a) Pour le mariage, le prêtre qui a célébré l'union (après la permission de l'évêque). Après la cérémonie, il rédige une déclaration, signée par les jeunes mariés et par le garçon ou la fille

d'honneur, qu'il présente, ensuite, à l'officier d'état civil. Les jeunes mariés doivent, également, déclarer leur mariage, même civil.

- b) Pour la naissance : Si la naissance a eu lieu dans un hôpital, une maison d'accouchement, une clinique, une prison ou un autre établissement, c'est la Direction de l'établissement qui s'en charge. Si la naissance a eu lieu sur un bateau ou tout autre moyen de transport, c'est le capitaine qui rédige la fiche d'état civil, etc. Si la naissance a eu lieu dans un logement particulier, s'en charge par ordre d'obligation, le père du nouveau-né ou le médecin ou l'accoucheuse ou, à défaut, toute personne présente à l'accouchement. Une fois le baptême célébré, il est déclaré au bureau du lieu de naissance.
- c) Pour le décès : Si le décès a eu lieu dans un hôpital ou un établissement similaire, la Direction se charge d'une déclaration écrite. Si le décès a eu lieu sur un bateau, c'est le capitaine qui rédige la fiche d'état civil, etc. Si le décès a eu lieu dans un logement particulier, ce sont les parents les plus proches du décédé, qui vivaient avec lui, qui s'en chargent, ainsi que toute personne présente au moment du décès. Lors de la déclaration, un certificat médical est fourni pour l'officier d'état civil. S'il n'y avait pas de médecin présent, l'officier d'état civil doit se déplacer sur le champ pour la certification du décès.

Délais de déclaration des événements

Les événements du mouvement naturel de la population doivent être déclarés dans les délais suivants :

- a) Le mariage est déclaré par les époux dans les 40 jours qui suivent sa célébration. Du 40ème au 90ème jour, cette déclaration est acceptée par l'officier d'état civil, mais le déclarant doit s'acquitter d'un droit de timbre supplémentaire. Après l'expiration du délai de 90 jours, l'autorisation du procureur ou du juge de paix est nécessaire, et un droit de timbre supplémentaire est perçu.
- b) La naissance est déclarée, au plus tard, 10 jours après l'accouchement. Du 10ème au 90ème jour, cette déclaration est acceptée par l'officier d'état civil, mais le déclarant acquitte un droit de timbre supplémentaire. Le baptême est déclaré dans un délai de 2 mois.
- c) Le décès doit être déclaré dans les 24 heures. Si l'événement a eu lieu sans rédaction d'un acte d'état civil, cette déclaration doit être faite, après autorisation du procureur ou du juge de paix, dans un délai de 30 jours suivant le décès. Après l'expiration de ce délai, une décision de justice est nécessaire pour la confirmation du décès.

Enregistrement des actes d'état civil

La procédure d'enregistrement des événements du mouvement naturel de la population dans les registres d'état civil se déroule comme suit :

- a) Le mariage est consigné dans le registre de mariages, d'après la déclaration du mariage, religieux ou civil, présentée par les jeunes mariés.
- b) Pour l'enregistrement des naissances, on distingue plusieurs cas, d'après la déclaration de naissance écrite :
- ba. Pour chaque accouchement d'un seul bébé vivant, un seul acte de naissance est enregistré dans le registre de naissances.
- bb. Pour chaque accouchement multiple, plusieurs actes de naissance sont dressés dans le registre de naissances, suivant l'ordre dans lequel ils sont nés.
- c) La déclaration du décès repose sur le certificat médical de décès ou sur la certification de l'officier d'état civil en personne. L'acte de décès est enregistré comme suit :

- ca. En cas d'accouchement d'un mort-né, un acte de naissance est enregistré dans le registre de naissances, mentionnant que le bébé est mort.
- cb. En cas de décès d'un nouveau-né dans les dix jours qui suivent l'accouchement, et avant que sa naissance ne soit déclarée, on ne dresse qu'un acte de naissance dans lequel il est mentionné que nouveau-né est mort. Par conséquent, ce cas ne diffère en rien du précédent.
- cc. Dans tous les autres cas, le décès est enregistré dans le registre de décès. L'officier d'état civil délivre, dans tous les cas (ca, cb et cc), au déclarant une attestation de l'enregistrement de l'acte d'état civil. Il est implicite qu'en cas de décès d'un bébé dans les dix jours de sa naissance, un acte de décès est enregistré au Registre de décès et un acte de naissance au Registre de naissances. S'appuyant sur l'attestation de l'officier d'état civil, la police ou, à défaut, le président de la commune délivre le permis d'inhumer, sans lequel le prêtre ne peut procéder à l'enterrement. En cas d'accouchement d'un bébé mort-né ou décédé avant le baptême, le prêtre ne participe pas à l'enterrement, selon les règles de l'église.
- cd. Les changements de tout acte d'état civil sont enregistrés en marge de l'acte d'état civil.

Dispositions pénales contre les responsables d'infractions aux dispositions de l'état civil

La législation de l'état civil prévoit des sanctions pénales (emprisonnement ou d'amende) contre les responsables (officier d'état civil, médecin, etc.) qui refuseraient d'accomplir leurs devoirs ou ne les accompliraient pas correctement.

B. Organisation et fonction de la statistique du mouvement naturel de la population

Organisation de la statistique sur le mouvement naturel de la population

Les bureaux d'état civil des villes et des communes constituent une des sources d'information pour la statistique. Les bureaux d'état civil sont chargés de fournir des données statistiques sur le mouvement naturel de la population, en application de l'article 37 du D.L. 3627/1956 « Sur l'organisation de l'ONSG » et des circulaires et directives de l'ONSG.

Définition statistique des événements du mouvement statistique de la population

Pour assurer la comparabilité des données statistiques sur le mouvement naturel de la population, les événements sont définis selon certains principes :

Mariage : union d'un homme et d'une femme reconnue par le droit. La validité du mariage en Grèce est assurée, pour le mariage religieux, par son sacrement selon les règles du culte ou de la religion des époux ; celle du mariage civil est assurée selon les dispositions de la L. 1250/1982 « Pour l'établissement du mariage civil en Grèce »

Accouchement d'un enfant vivant : produit d'une conception qui sort complètement du corps de la mère, indépendamment de la durée de gestation et qui, après avoir été complètement séparé, respire ou présente d'autres signes de vie, comme des battements du cœur, des spasmes du cordon ombilical, ou un mouvement complet et non forcé des muscles, même si le cordon ombilical n'a pas été coupé ou même si le placenta est resté attaché. Tout accouchement de nouveau-né vivant est enregistré comme tel, sans prendre en compte ni la durée de gestation ni sa survie au moment de l'enregistrement. S'il est mort après sa naissance, il est enregistré comme décédé.

Décès : disparition définitive de tout signe de vie, qui survient à n'importe quel moment après la naissance d'une personne. Cette définition n'est pas en vigueur pour le décès d'un embryon (accouchement d'un mort-né).

Accouchement d'un mort-né : mise au monde d'un mort-né qui ne respire pas au moment de sa sortie du ventre de la mère et ne donne aucun autre signe de vie (battements du cœur ou mouvement apparent des muscles volontaires).

Les bulletins statistiques et leur remplissage

Les bulletins statistiques sont de trois types : bulletins de mariage, bulletins de naissance et bulletins de décès (cf. annexe). Chaque mois les bureaux d'état civil envoient un rapport présentant leurs bulletins statistiques au Bureau de statistique du département local. Ces bulletins ont deux pages, la première page contenant les informations demandées, ainsi que la colonne réservée à la codification, la seconde contenant les directives quant à la manière de renseigner chaque question.

L'officier d'état civil remplit les bulletins statistiques et enregistre l'acte dans le registre d'état civil correspondant. Pour chaque acte d'état civil, un bulletin statistique individuel est rempli. L'acte d'état civil ne contenant pas toutes les informations nécessaires au remplissage du bulletin statistique, ces dernières doivent être obtenues de celui qui déclare l'événement (mariage, naissance, décès). Dans les villes où ces registres sont informatisés, les bulletins du mouvement naturel sont imprimés directement.

Plus spécialement, le remplissage des bulletins statistiques se fait comme suit :

- a) Lors de la déclaration de mariage, un bulletin statistique de mariage est rempli en même temps que l'acte de mariage est enregistré.
- b) Lors de la déclaration d'un accouchement d'un bébé vivant, plusieurs cas sont distingués :
 - ba. Pour chaque accouchement d'un seul bébé vivant, un bulletin statistique est rempli en même temps que l'acte de naissance est enregistré.
 - bb. Pour chaque accouchement multiple, on enregistre deux actes de naissance, mais on ne remplit qu'un seul bulletin statistique de naissance, ce dernier contenant les données relatives à chacun des bébés (sexe, poids, état physique lors de la naissance).
- c) Lors de la déclaration du décès, on distingue les cas suivants :
 - ca. Pour chaque accouchement d'un mort-né, on remplit un bulletin statistique de naissance sur lequel on note qu'il s'agit d'un mort-né, ainsi que les causes du décès, en même temps qu'on enregistre l'acte de naissance, sur lequel est mentionné que le bébé est mort.
 - cb. Pour chaque décès d'un enfant dans les dix jours qui suivent l'accouchement, et avant la déclaration de sa naissance, un bulletin statistique de naissance et un bulletin statistique de décès sont établis, en même temps qu'on enregistre un acte de naissance sur lequel est mentionné que le bébé est mort. Si la déclaration de décès du nouveau-né est faite après les dix jours qui suivent l'accouchement, mais toujours avant la déclaration de naissance, on enregistre deux actes, de naissance et de décès, et on remplit deux bulletins, de naissance et de décès.
 - c.c Dans tous les autres cas de décès, on remplit un bulletin statistique de décès en même temps qu'on enregistre l'acte de décès.

Rassemblement et contrôle des bulletins statistiques

Les bulletins statistiques, remplis chaque mois par l'officier d'état civil, sont ensuite envoyés au Bureau de statistique du département dans les premiers jours du mois suivant. Si aucun événement n'a été enregistré, l'officier d'état civil envoie un rapport relatant la situation au

Bureau de statistique. Le Bureau de statistique, qui siège dans chaque département, veille au rassemblement des bulletins depuis les bureaux d'état civil des villes et des communes du département. Les bulletins statistiques sont enregistrés dans un registre spécial. On dénombre les bulletins statistiques (mariage, naissance et décès), en même temps que le numéro d'ordre de l'acte d'état civil du dernier bulletin établi pour chacun des événements. Par ce numéro d'ordre de l'acte d'état civil, on vérifie que chaque acte d'état civil a donné lieu à un bulletin statistique.

Les bulletins statistiques sont soumis, avant codification, à un contrôle de l'intégrité et de la conformité des réponses, puis sont envoyés, après codification, au Service central de l'ONSG, où cette dernière est contrôlée et complétée. Les informations des bulletins y sont alors traitées et analysées.

Traitement et analyse des données statistiques

Le traitement statistique est fait sur ordinateur. Les bulletins, codifiés selon le mois d'enregistrement, sont introduits dans l'ordinateur et soumis à des contrôles logiques et de conformité. Les corrections sont faites par des employés compétents et les contrôles répétés jusqu'à la correction de toutes les fautes. Ensuite, on procède à des tableaux selon le mois et le lieu d'enregistrement. En fin d'année, une nouvelle exploitation est faite, englobant, également, les événements déclarés hors délais (dans les trois premiers mois de l'année suivante). Après de nouveaux contrôles, 150 tableaux, issus des trois bases de données correspondant à chacun des événements du mouvement naturel, sont produits.

Publication des données

Les statistiques du mouvement naturel, rassemblées et analysées, paraissent dans les publications de l'ONSG. Elles sont à la disposition des services publics, des organisations privées, des particuliers ainsi que des organisations internationales et de toute personne intéressée.

Les publications de l'ONSG contiennent des données du mouvement naturel de la Grèce, les estimations de population, les tables de mortalité et les projections démographiques.

1. Mouvement naturel de la population

L'introduction de chaque volume annuel contient une présentation de la nuptialité et de la mortalité de la population grecque, les estimations de la population selon le sexe et l'âge, des tables de mortalité et des projections démographiques. Suivent 28 tableaux de nombres absolus, ainsi que des comparaisons avec les années précédentes et les autres pays. Ensuite, on trouve 35 tableaux du mouvement de la population divisés en : a. Tableaux généraux ; b. Tableaux de mariages ; c. Tableaux d'accouchements des nouveau-nés ; d. Tableaux d'accouchements des mort-nés ; e. Tableaux de décès ; f. Tableaux de décès des enfants de moins de un an. Le bureau de la section Mouvement naturel de la population de l'ONSG reçoit, chaque année, 100 tableaux supplémentaires. La section MNP, la bibliothèque du Secrétariat général de l'ONSG et 20 autres services de statistiques départementales sur tout le territoire grec, disposent de bases de données, couvrant tous les événements (mariages, naissances, décès) entre 1980 et 1994, susceptibles de fournir à l'utilisateur le tableau souhaité.

2. « Annuaire statistique de Grèce » et « Annuaire statistique sommaire ». Ils contiennent les tableaux de base extraits du volume du MNP annuel. Dans « l'Annuaire statistique de Grèce » des années 1992-1993, 13 tableaux contiennent les données jusqu'en 1993 inclus, tandis que dans « l'Annuaire sommaire » de 1994, on trouve 5 tableaux de l'ONSG sur le MNP jusqu'en 1993 inclus.

3. Le Bulletin statistique mensuel de l'ONSG, contient les données provisoires mensuelles du mouvement naturel, classées par mois d'enregistrement chaque trimestre. Les résultats globaux par mois pour les six premiers mois de 1995 sont aujourd'hui disponibles.

4. Les statistiques du mouvement naturel de la population de Grèce, les estimations de population, les tables de mortalité et les projections démographiques, envoyées aux organisations internationales sont publiées dans les Annuaires de ces dernières.
 - « Annuaire démographique » de l'Office de statistique de l'Union européenne (EUROSTAT). Le plus récent est celui de l'année 1995. Il contient des données sur tous les pays, pour l'année 1993. Les données de 1994 ont été envoyées en décembre 1995 et seront incluses dans l'Annuaire démographique de 1996, qui sera publié à la fin du printemps 1996.
 - « Évolution démographique récente en Europe » du Conseil de l'Europe (édition 1995). Cette publication contient des données sur la Grèce pour l'année 1994.
 - Les données grecques jusqu'en 1994 ont été envoyées à l'ONU et à l'Organisation mondiale de la santé, mais les annuaires publiés (le dernier est de 1993) ne contiennent des données sur la Grèce que jusqu'en 1992, comme pour les autres pays.
 - Enfin, la Grèce fournit des données à l'O.C.D.E., ainsi qu'à un grand nombre d'Organisations internationales.

C. Définitions et classifications utilisées

Lieu

Les événements sont classés selon le lieu du domicile fixe : de chacun des époux pour les mariages ; de la mère de l'enfant pour les naissances ; du décédé pour les décès. Pour les naissances et les décès, le lieu où l'événement s'est produit est également pris en compte. Cela est important pour les décès qui peuvent survenir ailleurs qu'au domicile (hôpital), de même que pour les naissances (maison d'accouchement). Presque tous les tableaux prennent en compte le lieu de domicile.

Ce dernier est regroupé en plusieurs modalités : intérieur-extérieur du pays. L'intérieur du pays est divisé en 10 régions économiques et 13 régions géographiques, en 52 départements (dont le département autonome du Mont Athos), en 147 sous-préfectures, et enfin, en villes et communes, lesquelles constituent la cellule la plus petite de l'organisation administrative. Le nombre total de villes et de communes est légèrement inférieur à 6 000 et varie légèrement avec le temps. Parallèlement à cette classification géographique, existe un regroupement en régions urbaines, semi-urbaines et rurales. Ces définitions reprennent celles utilisées pour la population et exposées plus haut.

Date de l'événement

La date à laquelle l'événement a eu lieu constitue la base du classement des données annuelles. Les événements sont aussi classés par mois. Depuis 1991-1992, la date exacte de l'événement est aussi prise en compte. Par contre, la date de déclaration de l'événement à l'état civil n'est pas prise en compte.

Âge

L'âge est défini comme la différence entre la date de naissance du marié, de la mariée, de la mère du nouveau-né, ou du décédé et la date de l'événement (du mariage, de la naissance ou du décès). Le classement des mariages est fait selon l'âge du marié et de la mariée, le classement des naissances est fait selon l'âge de la mère et le classement des décès est fait selon l'âge du décédé. L'âge est enregistré en années révolues. Dans les tableaux, les âges sont regroupés (groupes quinquennaux). L'âge du marié et de la mariée commence par le groupe « inférieur à 15 ans » et continue par des groupes de 5 ans, jusqu'à l'âge de 74 ans, pour aboutir au groupe « supérieur à 75 ans ». L'âge de la mère du nouveau-né commence par le groupe « inférieur à 15 ans » et

continue par des groupes de 5 ans, jusqu'à l'âge de 49 ans, pour aboutir au groupe « supérieur à 50 ans ». L'âge du décédé commence par le groupe « inférieur à un an », continue par des groupes annuels jusqu'à l'âge de 4 ans, puis par des groupes quinquennaux jusqu'à l'âge de 84 ans, pour aboutir au groupe « supérieur à 85 ans ». Pour les décès d'enfant leur premier anniversaire, le classement est plus détaillé en raison de l'importance spéciale de cet âge : Moins de 1 jour ; puis par jour, jusqu'au 16ème jour ; par semaine (7-13 jours, 14-20 jours, 21-27 jours) à partir du 17ème jour ; de 27 jours à 2 mois ; et enfin, par intervalles d'un mois, jusqu'au 11ème mois. Là aussi, il s'agit de jours, de semaines et de mois révolus.

Sexe

Les naissances sont classées selon le sexe (masculin ou féminin), tant pour les naissances vivantes que pour les mort-nés, en raison de l'importance particulière de cette distinction. Il en va de même pour les décès.

Niveau d'éducation

On distingue cinq niveaux d'éducation : a. personnes illettrées ; b. personnes possédant des connaissances d'écriture et de lecture ; c. personnes ayant acquis « l'apolytirion » du collège ; d. personnes ayant acquis l'apolytirion du lycée ; e. personnes étant titulaires d'une licence. Les mariés, les mariées et les parents de nouveau-nés, sont classés selon cette distinction.

État matrimonial

Le classement des mariages est fait selon l'état matrimonial antérieur du marié (célibataire, veuf ou divorcé) et de la mariée (célibataire, veuve ou divorcée) ; de même les décès sont classés selon l'état matrimonial de la personne décédé (célibataire, marié/mariée, veuf/veuve et divorcé/ divorcée).

Lieu précis de l'événement

Les naissances sont distinguées selon le lieu précis d'occurrence :

- naissance dans un logement particulier
- naissance dans un hôpital, maison d'accouchement ou clinique
- naissance dans un logement collectif (pension, hôtel, prison, etc.)
- naissance dans un lieu autre que les précédents.

Pour les décès, on distingue de même :

- décès dans un logement particulier
- décès dans un hôpital
- décès dans un autre logement collectif
- décès dans un lieu autre que les précédents.

Assistance médicale

Les naissances sont également classées en fonction de l'assistance reçue : naissances avec l'assistance d'un docteur ; naissances avec l'assistance d'une sage-femme ; naissances avec l'assistance d'une infirmière ; naissances avec l'assistance d'une personne autre que celles mentionnées ci-dessus. Lorsque plusieurs personnes sont présentes à un accouchement, on ne prend en compte que la personne la mieux formée médicalement. Les décès sont classés, selon la certification : en décès avec certification de docteur (médecin traitant ou autre) et en décès sans certification de docteur.

Traits spécifiques des naissances

On distingue les accouchements simples et multiples (jumeaux, triplés, etc.), les naissances vivantes et les mort-nés, les accouchements d'enfant légitime et naturel. On tient aussi compte du rang des accouchements de mère, dans l'ensemble de sa vie féconde, ainsi que de la durée du mariage écoulée jusqu'à l'accouchement pour les enfants légitimes.

Causes de décès

Les causes de décès sont classées selon la « Classification statistique internationale des maladies, des sévices et des causes de décès » (telle que modifiée en 1975), qui contient les catalogues suivants :

- a) Le catalogue condensé, qui consiste en 56 groupes de causes de décès, avec un classement des morts violentes et un autre selon la cause externe.
- b) Le catalogue intermédiaire, qui contient 256 groupes de causes de décès. Ce catalogue est l'analyse des 56 catégories du catalogue précédent.
- c) Le catalogue analytique (ou catalogue détaillé), qui contient une analyse détaillée des catégories de causes de décès, ainsi qu'une analyse des 256 catégories du catalogue intermédiaire, autrement dit, une analyse supplémentaire du catalogue condensé. Les données par cause de décès publiées sont classées selon les catalogues condensés et intermédiaires. Seuls les décès des nouveau-nés de moins de un an sont, également, classés selon le catalogue analytique.

Caractéristiques non déclarées

Il existe une rubrique « non déclaré » pour presque toutes les caractéristiques des événements du mouvement naturel de la population (mariages, naissances, décès).

Combinaisons des caractéristiques

Les caractéristiques du classement des données ont été croisées entre elles de différentes manières pour donner des informations utiles sur les événements du mouvement naturel de la population.

Différence entre données annuelles et mensuelles

Les résultats du traitement des bulletins statistiques rassemblés chaque mois (de mariages, de naissances et de décès) sont publiés dans le Bulletin statistique mensuel de l'ONSG. Le lieu de classement des événements (mariages, naissances, décès) est celui de l'occurrence de l'événement (et parfois de l'enregistrement) et se limite à l'intérieur des régions géographiques du pays. La date est celle de la déclaration de l'événement au bureau d'état civil, et non celle de l'événement lui-même. Cette caractéristique est l'élément qui différencie les données mensuelles publiées dans le Bulletin statistique mensuel de celles, annuelles, publiées, selon la date de l'événement, dans la revue annuelle Mouvement naturel de la population.

D. Exactitude des données

Pour contrôler la qualité des données sur le mouvement naturel de la population, on rassemble des informations de sources autres que celles des bureaux d'état civil et on procède à un recoupement de ces informations avec celles rassemblées par les bureaux d'état civil.

Sur les mariages

Afin de contrôler le total annuel des mariages, on rassemble des données concernant les mariages religieux, le nombre de autorisations de mariage délivrées lors de l'année en question

par les évêchés du pays ou par les Églises d'autres cultes. Quant aux mariages civils, on rassemble des données auprès des services de statistique de département. Un écart peut éventuellement exister - mais qui n'est généralement pas très important - étant donné que la date de l'autorisation ne coïncide pas exactement avec la date de la cérémonie du mariage.

Sur les naissances vivantes

La complétude des enregistrements, dans les bureaux d'état civil, des naissances vivantes, peut être contrôlée à l'aide des registres masculins. Les registres de l'année considérée, dressés vers le milieu de l'année suivante, contiennent toutes les naissances de l'année, d'enfants masculins alors vivants. Le nombre de naissances enregistrées dans les registres masculins est tiré des copies des registres tenus dans chaque préfecture. L'écart entre les deux est surtout dû au fait que les naissances des Grecs de l'étranger sont incluses dans les registres masculins, sans pour autant l'être dans les statistiques des bureaux d'état civil. Cela renforce la conviction de la complétude de l'enregistrement des naissances vivantes dans les registres d'état civil. Il est à noter aussi que le nombre des déclarations tardives diminue, alors que le temps hors-délai augmente.

Sur les décès

Selon la législation, les prêtres ne peuvent pas procéder à un enterrement sans la présentation du permis d'inhumer, délivré par la Préfecture de police ou le Président de la commune, sur présentation d'une attestation écrite de l'officier d'état civil confirmant que l'acte de décès a bien été enregistré dans son registre. Cela constitue un obstacle à l'enterrement d'un mort sans enregistrement du décès. Or, il existe une catégorie de décédés, à l'enterrement desquels le prêtre ne participe pas, conformément aux règles de l'Église. Il s'agit des nouveau-nés non baptisés ou mort-nés, que l'Église ne considère pas comme chrétiens. Une recherche spéciale sur les décès, effectuée dans les villes où se situent les services de statistique de l'ONSG, a démontré que certains enterrements de mort-nés ou d'enfants non baptisés ont eu lieu, sans qu'un acte de décès soit enregistré à l'état civil. Cependant, il n'y a pas eu d'enterrement d'enfant âgé de plus d'un an sans permis d'inhumer ou enregistrement de l'acte de décès. Cette enquête n'a pas inclus les régions rurales, mais, là aussi, les cas où le prêtre ne participe pas à l'enterrement sont les mêmes. Ce non-enregistrement de certains cas d'enfants mort-nés ou décédés dans le registre d'état civil retentit surtout sur la mesure du taux de mortalité ou celle du taux de mortalité infantile, et aussi, mais à un degré moindre, sur le taux de natalité, car ces cas ne sont pas plus enregistrés dans les naissances qu'ils ne le sont dans les décès. L'Office national de statistique fait naturellement des efforts, conjointement avec le ministère de l'intérieur, la police et toutes les autorités compétentes pour lutter contre ce non-enregistrement dans les registres d'état civil. Cela semble porter ses fruits, car ces cas sont en forte diminution au cours des dernières années.

Sur les divorces

Lorsque deux époux décident de divorcer, ils saisissent la juridiction civile du lieu de leur domicile fixe. Les raisons qu'ils peuvent invoquer sont : bouleversement grave de la relation conjugale, qui peut résulter d'un adultère ; abandon malveillant ; séparation dépassant quatre ans ; ainsi que d'autres raisons légitimes ; de même que la volonté commune des deux époux de rompre le mariage, manifestée par la déposition d'une demande de divorce par consentement mutuel.

Pour rompre un mariage religieux, il faut en plus l'autorisation de l'Évêque, lequel incite les époux à ne pas divorcer. L'affaire est, ensuite, présentée devant la juridiction civile à audience publique. En ouverture de la procédure, le secrétaire de la juridiction met dans le dossier du juge un bulletin de décision civile à remplir après la prononciation de la décision,

qu'elle soit définitive pour la rupture du mariage ou préjudicielle. Chaque décision de divorce définitive est publiée. Si le divorce est délivré par consentement mutuel, la décision est inscrite dans un registre distinct. Ce qui facilite l'évaluation du nombre de divorces. Quant aux divorces prononcés pour d'autres raisons, leur décision figure avec les autres décisions de procédure civile, de sorte qu'il est difficile de tirer des conclusions sur ce type de divorce. Les bulletins des décisions civiles sont envoyés, chaque trimestre, par toutes les juridictions du pays, au service de statistique du ministère de la justice, afin d'y être contrôlés et codifiés. Les données sont ensuite enregistrées dans les ordinateurs du service central de l'ONSG, où les erreurs éventuelles sont corrigées. Les tableaux dressés à partir de ces données sont publiés dans la revue annuelle Statistique de la Justice et dans les annuaires statistiques. Ils sont, également, envoyés à l'ONU, à Eurostat et à d'autres organismes nationaux et internationaux, ainsi qu'à des particuliers.

ANNEXE 1. Informations disponibles dans les recensements de l'après-guerre

	1961	1971	1981	1991
Nom et Prénoms	+	+	+	+
Parenté ou relation avec le chef du ménage	+	+	+	+
Membre du ménage	++	++	++	++
Sexe	++	++	++	++
Situation de famille	++	++	++	++
Religion		+		
Âge	++	++	++	++
Citoyenneté	++	++	++	++
Inscription au registre de la municipalité	++	++	++	++
Résidence habituelle		+		+
Migration interne	++	++	++	++
Niveau d'éducation	++	++	++	++
École et faculté pour les licenciés de l'enseignement supérieur	++	++	++	++
Les questions suivantes se réfèrent aux conditions du travail				
Situation professionnelle	++	++	++	++
Activité exercée	++	++	++	++
Type d'établissement	++	++	++	++
Statut d'activité	++	++	++	++
Demandeur d'emploi	++	++	++	++
Motif de l'inactivité	++	++	++	++
Source principale de revenu	++	++		++
Les questions suivantes se réfèrent à l'emploi effectué pendant la semaine précédant le recensement				
Nombre d'heures travaillées	+	++	++	++
Motif d'un nombre d'heures de travail < 10	+	+	+	+
Type de travail effectué	+	++		+
Type d'établissement	+	++		+
Statut d'activité	+	++		++
Données des registres sur les personnes temporairement à l'étranger				
Nom et prénoms de la personne temporairement à l'étranger	+	+	+	+
Parenté ou relation avec le chef du ménage	+	+	+	+
Ville ou commune d'inscription	++	++	++	++
Données sur la fécondité				
Nom et prénoms de la femme mariée, divorcée ou veuve		+		
Nombre d'enfants vivants mis au monde		+		++
Date du mariage		+		
Nombre de mariages		+		
Années de vie conjugale (au total)				++

Note : Le premier + indique que cette question était incluse dans le questionnaire, le deuxième qu'elle a été exploitée.

Sources et données démographiques en Roumanie

Ivana BUSILA

Commission nationale pour la statistique

Sources de données démographiques

La statistique démographique est une branche d'activité de tradition ancienne en Roumanie. Si l'on suit l'évolution de la statistique démographique pendant la période 1945-1994, on constate que, de même que dans les autres domaines de la statistique, des modifications ou des transformations s'y sont produites, tant dans le système de collecte que le contenu ou les indicateurs utilisés. Dans ce qui suit, nous nous référerons aux deux domaines principaux de la statistique démographique :

- I. La statistique des faits d'état-civil (accouchements, mariages, divorces et décès) que la statistique démographique caractérise par natalité, nuptialité, divortialité et mortalité, ainsi que la migration intérieure de la population et l'influence que la répartition territoriale de la population a sur la reproduction de celle-ci et sur la situation démographique en général.
- II. Les recensements de la population. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, cinq recensements généraux de la population ont été réalisés, qui ont concerné l'ensemble de la population du pays, et non les seules provinces historiques, comme avant le recensement de 1930.

I. Statistique courante des phénomènes démographiques

Organisation et traitement des données dans la statistique de l'état civil

L'organisation de la statistique de l'état civil porte sur l'enregistrement de chaque événement démographique dans les registres d'état civil séparés : naissances vivantes, mort-nés, mariages et décès.

Les bulletins statistiques démographiques sont complétés à partir des informations contenues dans les registres et les certificats de naissances ou de décès remis par les unités sanitaires, ainsi que de celles fournies par les personnes qui déclarent l'événement.

Les registres d'état civil et les bulletins statistiques démographiques sont tenus par les mairies communales, urbaines et municipales.

Les bulletins statistiques de divorce sont établis par le secrétaire du tribunal au moment où est intenté l'action en divorce, et ne sont transmis qu'après le jugement définitif.

Le système de l'état civil roumain est centralisé de manière à ce que tous les événements démographiques relatifs à une personne (mariage, divorce et décès), quel que soit le lieu où ils se sont produits, soient communiqués à l'office d'état civil qui a enregistré la naissance et où se trouve la fiche personnelle de chaque citoyen.

La statistique de l'état civil relève de la compétence de la Commission nationale pour la statistique, qui établit le contenu des indicateurs des bulletins statistiques démographiques et le programme de traitement de ceux-ci. La C.N.S est la seule institution autorisée à fournir des données statistiques et des informations relatives au nombre et à la structure de la population selon ses diverses caractéristiques.

Avertissement : Ce texte a été rédigé à partir de la communication présentée en séance plénière par Ivana BUSILA. Les modifications apportées par les éditeurs à l'écrit original sont de pure forme.

Traitement des informations de l'état-civil

Mensuellement, les mairies envoient les bulletins statistiques pour les nés-vivants, les mort-nés, les décédés et les mariages vers les directions départementales de statistique (les organismes territoriaux de la Commission nationale pour la statistique) qui, après vérification et codification, les transmettent par télétransmission à la Commission nationale pour la statistique pour leur traitement électronique.

Les bulletins statistiques de divorce sont transmis de la même manière par le secrétaire en chef du tribunal où le jugement définitif du divorce a été prononcé.

Le traitement des informations des bulletins statistiques de l'état civil comprend les étapes suivantes :

- Assurer la complétude ;
- Vérifier la cohérence des bulletins ;
- Codifier les informations alphabétiques et vérifier la codification ;
- Saisir les données sur l'équipement électronique ;
- Créer le fichier au niveau du département, vérifier et corriger les erreurs de saisie et valider le fichier ;
- Traiter de façon courante ;
- Traiter annuellement et effectuer les calculs statistiques et mathématiques ;
- Obtenir les tableaux, les vérifier et les homologuer ;
- Imprimer les tableaux des données définitives, publier et transmettre les données statistiques aux bénéficiaires.

Assurer la qualité des données

La correction des erreurs est une opération très importante, parce qu'elle réduit, dès le début, toute possibilité d'obtenir des données erronées.

Au moment de la saisie est réalisé un contrôle logique de chaque enregistrement. On assure également la vérification globale, l'élaboration de certains totaux de contrôle pour un nombre réduit de caractéristiques.

Les tableaux obtenus à la suite du traitement des informations sont minutieusement contrôlés, en vérifiant les corrélations entre les valeurs de différents indicateurs pour éliminer les éventuelles erreurs, non observées au cours du contrôle logique au cours de la saisie.

Périodicité

Mensuellement, trimestriellement et annuellement on réalise le traitement des données des bulletins statistiques démographiques, et leur présentation finale se fait sous forme de cahiers de données statistiques.

Les fichiers sur support magnétique obtenus à l'issue des programmes de centralisation constituent des archives très importantes, car ils contiennent les informations définitives pour un grand nombre de tableaux et sont utilisées pour construire des tableaux sur l'effectif et la structure de la population selon les différentes caractéristiques démographiques dans la période intercensitaire, opération réalisée semestriellement au 1er janvier et au 1er juillet.

Contenu de la statistique de l'état civil

Les bulletins statistiques démographiques utilisés sont conçus de manière à permettre d'obtenir, par leur traitement, des informations complexes et corrélées sur le mouvement naturel de la population (natalité, mortinatalité, nuptialité, divortialité et mortalité).

La dernière forme des bulletins statistique démographiques, approuvée par la Commission nationale pour la statistique portant sur l'Ordonnance gouvernementale No.9/1992 (Annexe), tient compte des recommandations de l'ONU concernant la statistique de l'état civil et a été conçue de manière à permettre les calculs intercensitaires fondés sur les résultats du dernier recensement de la population, réalisé le 7 janvier 1992.

Pour cela, les nomenclatures utilisées dans le recensement pour définir certaines caractéristiques - citoyenneté, la nationalité, niveau d'instruction et activité économique - ont été retenues.

Il existe les types suivants de bulletins statistiques :

- Bulletin statistique pour le né-vivant ;
- Bulletin statistique pour le mort-né ;
- Bulletin statistique pour le mariage ;
- Bulletin statistique pour le divorce ;
- Bulletin statistique pour le décès ;

Certaines caractéristiques sont communes à tous les bulletins statistiques, en dépit des nombreuses différences qui découlent de la spécificité de chacun des événements. Parmi celles-ci figurent la citoyenneté et la nationalité, déclarées par la personne concernée, par les parents pour les nouveau-nés et, pour les décédés, par la personne qui déclare le décès.

Dans les bulletins statistiques de naissance et de mortinaissance, le niveau d'instruction enregistré est celui déclaré, sans production de documents, des parents, tandis que dans les bulletins statistiques de mariage et de divorce, on enregistre le niveau d'enseignement le plus élevé des conjoints. Celui-ci figure également, pour la personne décédée, dans le bulletin de décès. On répartit cette caractéristique en sept niveaux :

- Premier degré ;
- Deuxième degré ;
- Professionnel ;
- Lycée ;
- Post-lycée ;
- Supérieur ;
- Autres situations (sans instruction).

On enregistre également l'activité économique des parents, des conjoints ou des personnes décédées, qui comprend les situations suivantes possibles, selon le statut professionnel et la situation eu égard à l'activité économique :

- Salarié ;
- Travailleur indépendant ;
- Employeur ;
- Travailleur en association ;
- Chômeur ;
- Personne au foyer ;
- Autres situations (retraités, personnes des deux sexes, qui n'exerçant aucune activité économique, reçoivent une aide de l'état ou de source privée).

Les informations sur la durée du mariage, des bulletins de naissance, mises en relation avec les informations sur le nombre de naissances, le nombre des enfants nés-vivants et mort-

nés et sur le nombre des enfants vivants permettent l'analyse de la fécondité des couples selon la durée du mariage.

Les indications relatives au nombre d'enfants nés-vivants de femmes décédées et à la date de naissance du conjoint (de la conjointe) resté(e) vivant(e) du bulletin statistique pour les décès, rendent possible la réalisation de certains tableaux intercensitaires sur la structure de la population selon l'état civil et la répartition des femmes fécondes selon leur nombre d'enfants.

Le traitement des informations contenues dans les bulletins statistiques offre de multiples possibilités pour décrire et analyser les phénomènes démographiques.

On obtient des informations sur :

- La répartition des nés-vivants selon le sexe, le rang de la naissance, le poids à la naissance, la fécondité féminine globale et spécifique, la natalité pour l'ensemble du pays et les zones urbaines et rurales, l'assistance à la naissance, etc.
- La relation entre la mortalité à la naissance et l'âge de la mère, la mortalité à la naissance selon la zone, urbaine et rurale, la mortalité à la naissance selon le degré d'instruction de la mère, etc.
- La nuptialité et la divortialité selon la zone d'habitation, urbaine ou rurale, la nationalité ou selon le niveau d'instruction.
- La structure des divorces selon la durée de l'union, selon le nombre des enfants survivants ou les causes de la rupture
- La mortalité de l'ensemble du pays ou des zones urbaines et rurales, la mortalité selon le sexe et l'âge, la mortalité, selon la cause de décès, y compris pour la mortalité infantile, la mortalité différentielle.

Ces bulletins statistiques de décès permettent, en association avec les estimations annuelles de population, le calcul de tables de mortalité, instrument indispensable dans les calculs démographiques et dans l'analyse démographique. On élabore également des tableaux sur la fécondité, sur la nuptialité, etc.

Comparabilité dans le temps des informations de l'état civil (évolution historique)

La Constitution de 1948 a réitéré comme principe de base des données d'état civil : leur élaboration par les organismes d'état autorisés, l'ingérence des autorités ecclésiastiques étant absolument exclue.

Conformément à ce principe, l'élaboration de tous les documents de l'état civil incombe aux comités exécutifs des conseils populaires. En 1950, a été promulguée une loi sur l'état civil, comprenant toutes les dispositions relatives à l'enregistrement des documents et des événements. En vertu de cette loi, les organismes administratifs ont été obligés d'enregistrer tous les actes et faits juridiques concernant l'état civil d'une personne, par la tenue de registres d'état civil de naissance, de mariage et de décès.

Entre 1944 et 1950, a été mis en place le système de bulletins statistiques. Conformément à ce système, les offices d'état civil remplissaient, en même temps que les documents d'état civil, un bulletin statistique comprenant un nombre d'indicateurs destinés à l'Institut central de statistique, l'ancien organisme gouvernemental de la statistique publique.

Durant la période 1951-1960, après la mise en place de la Direction centrale de statistique, les documents d'état civil étaient établis en deux exemplaires, le deuxième intitulé « Bulletin statistique » était destiné au traitement dans le cadre de cette institution.

A partir de 1961, on est pratiquement revenu au système utilisé entre 1944-1950, en réintroduisant les bulletins statistiques, remplis par les offices d'état civil et transmis pour traitement aux offices territoriaux de la Direction centrale de statistique.

Les bulletins statistiques sont traités sur matériel électronique depuis 1969, mais ces bulletins ont été redéfinis, en 1978, dans une forme propre au traitement automatique.

Depuis 1994, les données des bulletins statistiques démographiques sont saisies de manière décentralisée dans les directions départementales de statistique, puis transmises par télétransmission à la Commission nationale pour la statistique, qui centralise et traite ces données selon une procédure unique pour assurer une totale comparabilité.

Le contenu des bulletins statistiques a subi de nombreuses modifications au cours de la période considérée ; de nouveaux indicateurs adaptés aux conditions socio-économiques de l'époque ont été introduits et d'autres, qui ont perdu de leur importance pratique, ont été éliminés.

Pendant les années 1955-1960, le nombre des indicateurs a été réduit en vertu de la conception de « simplification », dominante à ce moment dans la statistique roumaine, tout comme on a restreint l'analyse multilatérale de la valeur et de la signification de chaque indicateur.

Ultérieurement, on est revenu sur cette décision d'éliminer certains indicateurs, mais sans pouvoir combler les lacunes de cette époque dans les données démographiques.

Voici quelques indicateurs dont la continuité de l'enregistrement n'a pas été assurée :

- La qualité juridique du nouveau-né (légitime, illégitime, reconnu, trouvé), présente dans le bulletin statistique de naissance en 1943-1944, a été abandonnée en 1955 puis réintroduite en 1993 seulement.
- La religion ne figure que jusqu'en 1951 dans tous les bulletins démographiques.
- Entre 1944 et 1951, les indicateurs nationalité et citoyenneté se référaient, respectivement, à la nationalité et à la citoyenneté des parents. En 1951, la référence à la citoyenneté a été supprimée. A partir de 1978, les nationalité et citoyenneté du bulletin statistique de naissance se réfèrent à la nationalité et à la citoyenneté de l'enfant (déclarées par les parents).
- En 1943-1944, le niveau d'instruction était défini, dans tous les bulletins, par les réponses données aux questions suivantes : « A-t-il l'aptitude à lire et à écrire ? », « Quel est le type d'école terminée ? ». En 1955, on a renoncé à cette variable, mais en 1978 on y est revenu par la question : « Quelle a été la dernière forme d'enseignement terminée ? »
- Initialement, on appréciait la situation économique des personnes impliquées dans les événements démographiques selon les réponses aux questions : « Quelle est votre profession ? », « Quelle est votre situation dans la profession ? », « Quelle est votre situation matérielle ? », ultérieurement remplacées par la question suivante : « Quel est votre revenu imposable ? » (établi par les commissions d'impôt en application des normes du décret no.715/1949). Cette somme était composée des revenus totaux du ménage (agricoles, non agricoles, artisanaux, commerciaux, provenant d'une activité exercée de façon indépendante, etc.) ou de la totalité des salaires perçus par les membres de la famille.

La complexité de ces aspects et la difficulté de la mise en oeuvre de ces normes, devant la multiplicité des situations existantes, ont conduit à remplacer ces indicateurs par ceux relatifs à l'occupation et au lieu de travail, étroitement corrélés, dans les conditions d'après 1956, à la catégorie sociale des personnes ainsi qu'à d'autres aspects d'importance pratique.

En 1978, ces indicateurs ont été remplacés par les indicateurs source de revenus et catégorie sociale. Mais, en 1993, on a renoncé à la catégorie sociale, car elle ne présentait plus d'intérêt dans les nouvelles conditions socio-économiques. A partir de cette date, la situation économique est définie, dans tous les bulletins statistiques démographiques, par des questions sur l'activité économique.

Ainsi, certains indicateurs fondamentaux ne sont pas disponibles de manière continue, victimes, tour à tour d'introduction, de renoncement et de retour.

Parmi les facteurs qui ont déterminé la modification du contenu des bulletins statistique, on peut citer :

- la complexité des phénomènes démographiques étudiés et des conditions dans lesquelles ces phénomènes se sont produits ; ainsi que les intérêts extra-scientifiques pour définir la situation démographique ;
- les recommandations des organismes statistiques internationaux, comme les recommandations de la Commission de statistique de l'ONU dont le Manuel de statistique de l'état civil a constitué un travail de référence ;
- les programmes de recensement de la population développés durant la même période qui nécessitaient une certaine uniformité méthodologique pour assurer la comparabilité des indices et fournir les informations nécessaires au calcul des estimations intercensitaires de population, sans compter les nécessités du développement de l'analyse démographique, en particulier après 1974, à la suite de la Conférence mondiale de la population tenue à Bucarest.

Statistique de la migration intérieure de la population

En dépit de l'ancienneté du phénomène, ce n'est qu'à partir de 1955 que fut organisée, en Roumanie, la statistique de la migration intérieure de la population. Ces migrations internes, connues par l'enregistrement des changements de domicile, renseignent sur la structure du courant migratoire, les destinations principales et, dans une certaine mesure, sur leurs causes.

Dans cette amélioration de la connaissances des migrations intérieures, on peut évoquer les étapes suivantes :

- a) En 1955-1956, la Direction centrale de statistique recevait un document, *Triplicata*, contenant des indicateurs statistiques et procédait au traitement manuel des données.
- b) Entre 1957 et 1960, la codification des données était assurée par les inspectorats statistiques d'arrondissement, la Direction centrale de statistique ne recevant que les feuilles codées pour le traitement mécanique.
- c) De 1961 à 1964, les personnes qui changeaient de domicile recevaient du commissariat de milice, qui avait enregistré ce changement, le *Triplicata* détachable contenant des indicateurs statistiques qu'ils devaient obligatoirement présenter au commissariat de milice de leur nouveau domicile. Ce système ne permettait pas d'assurer l'équilibre de la balance départs/arrivées, parce que les arrivées n'étaient pas toutes enregistrées, certaines personnes négligeant de se présenter au commissariat de milice de la localité d'arrivée, ou s'y présentant avec retard.
- d) Après 1965, fut introduit, pour annoncer le changement de domicile, le duplicata, document envoyé mensuellement par les commissariats de milice aux organismes territoriaux de statistique. Ceux-ci envoyaient, après codification, les bordereaux à la Direction centrale de statistique pour traitement électronique. Le contenu de la statistique de la migration intérieure est défini par les indicateurs retenus. Durant la période 1955-1960, les principaux indicateurs ont été les suivants :
 - Mois du changement de domicile ;
 - Milieu(urbain/rural) ;
 - Sexe ;
 - Âge ;
 - Groupe social des personnes concernées.

Certes, ces indications ne permettaient pas des groupements analytiques, mais elles offraient la possibilité de connaître aussi, à côté du nombre de changements de domicile, le sens et la direction de la migration, l'âge et le sexe des personnes concernées, ainsi que leur catégorie sociale.

En 1965, furent ajoutés sur le formulaire duplicata, l'occupation actuelle, le lieu de travail, ainsi que l'occupation antérieure de la personne (en cas de changement d'occupation consécutive au changement de domicile) et la dénomination de l'entreprise ou de l'institution où elle travaillait avant le changement de domicile.

Sont également enregistrés, de manière séparée, l'âge et le sexe des enfants de moins de 14 ans qui accompagnent la personne changeant de domicile. Cela permet ainsi de connaître de plusieurs manières le courant migratoire et d'apprécier sa structure, non seulement du point de vue démographique mais aussi en relation avec divers aspects socioprofessionnels.

En 1969, fut introduit un élément majeur de la migration intérieure : la raison du changement de domicile. Cette information permet d'établir des groupements différents et des corrélations entre les autres indicateurs et la raison du changement de domicile, puisqu'il existe à présent la possibilité d'en extraire certaines conclusions à caractère concret.

- e) Après le recensement de la population de 1977, fut élaboré un bulletin statistique de changement de domicile, rempli dans tous les cas de déménagement impliquant un changement de localité.

Pour toutes les personnes de 14 ans et plus, ces bulletins statistiques de changement de domicile étaient remplis, au moment de l'inscription de ce changement sur la carte d'identité, par le personnel des bureaux de la population au sein des commissariats de milice. Pour les enfants de moins de 14 ans il n'y avait pas de bulletin séparé, mais on en faisait mention sur le bulletin du parent qui avait la charge de l'enfant.

Ces bulletins remplis étaient transmis (conformément aux instructions) par les commissariats de milice aux directions départementales de statistique pour codification, qui les faisaient parvenir, avec les autres bulletins, au centre de calcul de la Direction centrale de statistique pour le traitement centralisé.

L'étude de la migration intérieure de la population, selon certains indicateurs démographiques et économiques, représente un auxiliaire précieux de la pratique statistique et permet l'estimation de l'effectif et de la structure de la population pendant les périodes intercensitaires. Elle permet également, par l'examen des balances migratoires locales, la définition de zones d'attraction et de zones de départ de migrants.

Afin de faciliter le calcul des estimations intercensitaires et de connaître, de manière plus précise, la migration intérieure, a été introduit en 1979 le bulletin statistique pour annoncer la résidence pour toutes les personnes, âgées de 14 ans ou plus, sollicitant un visa de résidence dans une localité autre que celle de leur domicile.

Les bureaux de la population transmettaient mensuellement ces bulletins, en même temps que les bulletins statistiques de changement de domicile, aux directions départementales de statistique, où ceux-ci étaient codifiés en vue de leur traitement centralisé par le centre de calcul de la Direction centrale de statistique.

Après le recensement de 1992, le bulletin statistique pour l'établissement du domicile et le bulletin statistique d'annonce de résidence ont été reformulés (cf. annexe). A cette occasion, la question concernant la dernière forme d'instruction terminée du bulletin statistique pour l'établissement du domicile a été remplacée par une autre, relative, plus simplement, au niveau d'instruction (école terminée).

C'est à la même date que les variables, source de revenus, dénomination de l'unité socio-économique où il travaille et secteur socio-économique du lieu de travail, ont été remplacées par l'activité économique. De même, l'expression des raisons de changement de domicile a été limitée à quelques groupes.

En 1993, on a renoncé à demander des renseignements sur la situation économique et le moyen d'assurer la surface habitable dans le bulletin statistique pour l'établissement de la résidence dans une autre localité.

A partir de 1994, les données des bulletins statistiques d'établissement de domicile et des bulletins statistiques d'établissement de la résidence sont saisies, de façon décentralisée, par les directions départementales de statistique, puis transmises par télétransmission à la Commission nationale pour la statistique, qui en assure le traitement.

Registre de la population

A partir de 1991, au sein du système national informatisé d'observation de la population, la Direction de la population du ministère des Affaires intérieures a introduit le registre permanent de la population. Ce registre contient les informations sur la nationalité (groupe national) et la religion figurants dans le registre de l'état civil pour les nouveau-nés.

Ultérieurement, ces données seront mises à jour par libre déclaration lors de la demande d'une carte d'identité et de toute demande touchant à l'observation de la population.

II. Recensements de la population

La Roumanie a une longue tradition d'organisation de recensements de la population. Le premier recensement moderne de la population a été effectué en 1838 par le Département des affaires intérieures de Roumanie. D'autres recensements furent organisés en décembre 1859, mars 1860, décembre 1899, le 19 décembre 1912, le 29 décembre 1930 et le 6 avril 1941.

A l'exception de celui de 1930, tous ces recensements ont été effectués pour les provinces historiques composant alors la Roumanie. De nombreuses solutions originales, en avance sur la technique et la méthodologie des recensements d'autres pays, ont été mises en oeuvre à l'occasion de ces recensements.

Depuis 1944, cinq recensements généraux de la population ont été effectués afin de connaître l'effectif et la structure de la population, des ménages et des familles. Les conditions sociales, économiques et politiques différentes dans lesquelles ils ont été réalisés transparaissent dans les résultats.

Recensement de la population du 25 janvier 1948

Aspects organisationnels

Le recensement de la population du 25 janvier 1948 a été le premier recensement effectué après la Deuxième Guerre mondiale. L'organisation, la direction et la surveillance des opérations de recensement ont incombé à l'Institut central de statistique, assisté par la Commission centrale de recensement, sous la présidence du Directeur général de l'Institut central de statistique.

Aspects méthodologiques

La méthodologie utilisée pour la réalisation de ce recensement a été, pour une grande part, différente de celle utilisée au cours des recensements ultérieurs, ces différences s'expliquant par les conditions particulières de la réalisation des divers recensements, tant sur le plan de l'organisation que des objectifs poursuivis.

Dans les villes, les agents recenseurs ont distribué les formulaires de recensement, autoadministrés, au domicile des citoyens. Alors que dans les villages, les citoyens se sont présentés aux bureaux de recensement pour être enregistrés. Ces bureaux de recensement des zones rurales avaient 9 jours pour mener à bien le recensement, tout en respectant la date de référence du 25 janvier 1948.

L'unité d'enregistrement a été le foyer correspondant au ménage ou à la famille, en dépit des différences importantes de contenu qui existent entre ces notions.

Par foyer, on entendait « la totalité des personnes qui habitaient et dormaient dans la même maison, vivant en commun, même s'il n'existait pas de liens de parenté entre elles ». Il était précisé que le personnel de service, les travailleurs, les apprentis, dormant et mangeant habituellement dans la maison du chef de ménage, appartenaient au ménage. De même, les personnes logeant en pension complète, en demi-pension ou dans un garni étaient réputées faire partie du foyer du propriétaire.

Cette conception du foyer et de la famille a eu pour première conséquence une dimension moyenne plus élevée que la normale, puisque des personnes seules, indépendantes du point de vue économique, étaient incluses dans le foyer du maître de maison, du propriétaire ou de l'employeur.

Les données obtenues n'ont pas permis de définir le nombre et la structure des ménages, pas plus que le nombre et la structure démographique des familles ; faute de l'expression d'un lien avec le chef de famille. L'aspect démographique n'était, d'ailleurs, qu'une préoccupation secondaire de l'opération.

Les caractéristiques enregistrées ont été les suivantes :

- Nom ;
- Situation dans la famille (bien qu'on prévoyait que l'unité de recensement était le foyer, cette formulation confirme qu'il y avait confusion entre ces deux notions) ;
- Sexe ;
- Âge ;
- Situation matrimoniale ;
- Lieu de naissance ;
- Année de l'établissement dans la localité ;
- Citoyenneté ;
- Nationalité (dont l'appartenance est déclarée librement, conformément à la loi) ;
- Langue maternelle (définie comme la langue apprise de ses parents). On pouvait également inscrire une autre langue, éventuellement parlée en famille ;
- Religion (enregistrée selon la libre déclaration). Cette caractéristique, abandonnée par la suite, ne sera reprise qu'en 1992) ;
- Aptitude à lire et à écrire (la dernière forme d'instruction achevée). Les analphabètes étaient enregistrés sur un autre formulaire ;
- Profession ou occupation principale (spécialité et place dans l'emploi) ;
- Type ou objet de l'entreprise ou de l'institution (renseignement considéré comme une information supplémentaire sur la profession) ;
- Profession secondaire (en relation avec les sources secondaires de revenu ;

Étaient enregistrés séparément les ménages institutionnels (hospices, asiles de vieillards, internats, foyers servant de lieu d'habitation à certaines catégories de personnes, populations flottantes (malades des hôpitaux, personnes en détention provisoire, etc.).

Les résultats de ce recensement n'ont pas été traités intégralement. Les données préliminaires ont été publiées rapidement après l'achèvement des travaux d'enregistrement, pour satisfaire les finalités à caractère administratif et politique du recensement. Certaines données ont été publiées ultérieurement, par département, dans les Guides statistiques.

Recensement de la population du 21 février 1956

Aspects organisationnels

L'arrêt du Conseil des ministres n° 1445 du 18 juillet 1955 a été l'acte juridique en vertu duquel on a effectué le recensement de la population du 21 février 1956. Parmi les principales dispositions, on mentionnait que l'enregistrement de la population par les agents recenseurs devait être fait en 4 jours dans les villes et 6 jours dans les villages.

Sur le terrain, les travaux ont été dirigés par les commissions locales de recensement, composées par les délégués des comités exécutifs des conseils populaires, les députés des conseils populaires et les délégués des institutions d'enseignement et de culture. 61771 agents recenseurs, 9799 agents recenseurs en chef et 574 responsables de circonscription ont participé à l'exécution des opérations d'énumération et de centralisation des données provisoires.

Le traitement du matériel de recensement et la présentation des résultats ont été assurés par la Commission centrale de recensement, sur l'équipement spécialisé (S.A.M.) de la Direction centrale de statistique. La réalisation des tableaux s'est étalé sur presque 11 mois et la publication intégrale des résultats a couvert 4 volumes pendant la période 1959-1961.

Aspects méthodologiques

Le matériel de recensement comprenait :

- La fiche de recensement, dénombrant les membres d'une famille ;
- La fiche de contrôle, remplie par l'agent recenseur pendant la période d'énumération pour enregistrer les personnes rencontrées (ou habitant sous une forme quelconque) dans son secteur de recensement et qui, à zéro heure, dans la nuit du 20 au 21 février, séjournèrent dans une autre localité, et, de ce fait, n'avaient pas la « preuve de recensement ».

Mais on a, également, eu recours à des matériaux provenant de sources administratives.

En 1956, on a utilisé, pour la première et la dernière fois, des matériels de recensement (formulaires et instructions) en hongrois. Le recensement de la population de 1956 s'est limité à la seule population, l'unité d'observation étant la famille, définie comme « l'ensemble des personnes liées par des liens de parenté, habitant ensemble et partageant le même budget ».

Ainsi, à la différence de 1948 où l'unité d'observation était définie par un seul critère - l'unité de logement -, en 1956 cette définition repose sur 3 critères : lien de parenté, domicile et budget communs. Dans ces circonstances, et compte tenu d'un enregistrement séparé de la population temporairement présente et celle temporairement absente, la reconstitution de l'unité familiale a été facilitée, ce qui a permis de connaître la taille moyenne de celles-ci.

La méthode d'énumération utilisée, tant en milieu urbain que rural, a été l'inscription des informations, données par les personnes interrogées, par l'agent recenseur dans le formulaire de recensement, lors de la visite qu'il faisait au domicile de ces personnes. A la différence de 1948, où les réponses étaient données, pour tous les membres du ménage, par le chef de ménage, en 1956, l'agent recenseur interrogeait chacune des personnes capables de répondre aux questionnaires de recensement. Figuraient ainsi les :

- Nom et prénom ;
- Lien des membres de la famille avec le chef de famille ;

- Domicile ;
- Sexe ;
- Âge ;
- Situation matrimoniale ;
- Citoyenneté ;
- Nationalité (conformément à la déclaration volontaire de la personne recensée) ;
- Langue maternelle (conformément à la déclaration volontaire de la personne recensée, sans confronter nationalité et langue maternelle ou citoyenneté qui ne coïncident pas toujours) ;
- Aptitude à lire et à écrire et niveau d'instruction, à partir de deux questions :
 - a) « Savez-vous lire et écrire (lecture/écriture, lecture seule, incapacité à lire et d'écrire) ? »
 - b) « Quel est le type d'études terminées ? ».

On a posé des questions détaillées concernant l'aptitude à lire et à écrire afin d'éviter toute confusion dans la détermination du nombre des analphabètes, définis comme ceux ne sachant ni lire ni écrire.

Au recensement de 1956, le niveau d'instruction a été déterminé en prenant en compte les études terminées, et non celles suivies au moment du recensement.

- Occupation. Pour déterminer le type d'occupation, deux questions étaient posées :
 - a) « Quelle est l'occupation qui constitue la source principale de revenus ? »
 - b) « Quelle est l'occupation actuelle ? »

Lors du recensement précédent les questions étaient : « Quelle est la profession (occupation) principale ? » et « Quelle est la profession (occupation) secondaire ? »

La question « Quelle est l'occupation qui constitue la source principale de revenus ? » devait surtout permettre de saisir les activités agricoles. car au moment du recensement, d'habitude en hiver, nombre de paysans travaillent dans d'autres branches d'activité (le bâtiment, les transports, etc.).

Le groupe social, étant défini à partir de l'occupation et du lieu de travail, celui des paysans a pu être correctement établi à partir des réponses à ces deux questions.

C'est l'occupation actuelle qui a été retenue pour déterminer la structure de la population, l'occupation assurant la source principale de revenus servant seulement à définir le groupe social des recensés.

- Lieu de travail. Il permet le regroupement de la population selon la branche d'activité et le secteur (d'état, coopératif, privé) ;
- Groupe social. Variable introduite pour connaître la structure par catégories sociales de la population.

En 1956, le groupe social a été défini, pour la seule population active (au moment de l'enregistrement), à partir des réponses aux questions sur l'occupation constituant la source principale de revenus, le lieu de travail et le secteur social (d'état, coopératif et privé) ; les personnes à charge ont été classées dans le groupe social du tuteur et celles pour lesquelles on ne disposait pas du secteur social, selon la source de revenus.

Pas une information ne figure permettant une analyse de la migration et la fécondité.

Recensement de la population du 15 mars 1966

Le recensement du 15 mars 1966, fondé sur une nouvelle organisation et une nouvelle méthodologie, avait pour objet de fournir des données statistiques sur le nombre et la structure

de la population selon diverses caractéristiques démographiques, sociales, culturelles, économiques et professionnelles, ainsi que sur le parc de logements et les conditions d'habitation de la population. Ce fut le premier recensement à appliquer les recommandations internationales de l'O.N.U. et de la C.E.E. en matière de recensements.

Aspects organisationnels

Le recensement a été effectué en application de la Décision n° 60, du 12 février 1965, du Conseil des ministres. Il a couvert tout le territoire du pays et devait recenser les citoyens roumains, qu'ils soient présents dans le pays au moment du recensement ou temporairement à l'étranger, ainsi que les ressortissants étrangers ou sans citoyenneté roumaine domiciliés en Roumanie.

La date de référence était le 15 mars 1966 à zéro heure et l'énumération devait se faire entre les 15 et 22 mars, période au cours de laquelle devait être effectuée une première centralisation provisoire des données du recensement, sur un nombre restreint d'indicateurs.

C'est la Commission centrale de recensement qui était chargée de l'organisation, de la direction et du contrôle des travaux du recensement de la population et des logements, relayée sur le terrain par des commissions locales. La partie technique était assurée par la Direction centrale de statistique, en qualité de Secrétariat technique central de la Commission de recensement.

80 108 agents recenseurs, 1 466 agents recenseurs en chef et 322 responsables de circonscription furent employés pour enregistrer et vérifier le matériel du recensement. Les résultats préliminaires du recensement ont été obtenus en totalisant les données des bordereaux centralisateurs remplis sur le terrain par les recenseurs, après une vérification quantitative et logique.

Le recensement du 15 mars 1966 a été le premier recensement en Roumanie à avoir été traités intégralement sur ordinateur (I.C.T 1905).

Dans une première phase, les résultats définitifs du recensement de la population ont été publiés dans des volumes par région administrative, en vigueur au moment du recensement. Ultérieurement, il y eut également une exploitation par département, à la suite de l'amendement de la loi sur l'aménagement du territoire.

Deux volumes contiennent les résultats généraux, et dix autres répondent à un critère thématique.

Aspects méthodologiques

Le recensement a été fait, tant en milieu urbain que rural, par enregistrement des réponses de chaque personne capable de répondre, cet enregistrement se faisant au domicile des personnes recensées, sans solliciter de pièces justificatives.

Pour recenser la population, plusieurs formulaires ont été utilisés :

- P1 : liste des membres du ménage ;
- P2 : liste des personnes des unités collectives d'habitation, de type internat ;
- P3 : liste des personnes des unités collectives d'habitation, de type hôtel.

La codification des réponses a utilisé un système unitaire de codes, mais, pour certaines variables, les codificateurs disposaient de nomenclatures spéciales (nomenclature des institutions d'enseignement, nomenclature des branches et sous branches de l'économie nationale, nomenclature des occupations, nomenclature des catégories sociales). La définition des caractéristiques observées figurait dans les instructions méthodologiques.

L'unité d'observation du recensement de 1966 était le ménage, mais, à la différence des recensements précédents, on s'est efforcé de pouvoir également définir la famille (au sens de noyau familial).

« Le ménage est constitué d'une ou plusieurs personnes habitant habituellement en commun, ayant en général des liens de parenté, et qui participent en totalité ou partiellement à l'acquisition des revenus et à leur consommation ». Le contenu de cette unité diffère donc de celui du recensement de 1948 dont l'unité d'observation était également le ménage.

La délimitation de la famille dans le cadre du ménage (dans le cas où les deux entités ne coïncidaient pas) a été permise par référence, dans les questionnaires, au noyau familial constitué sur la base des liens de parenté directs des membres du ménage et du couple (époux, femme, fils, fille).

Le programme du recensement comprenait les caractéristiques suivantes :

- Nom et prénom et adresse de la personne recensée ;
- Lien de la personne recensée avec le chef du ménage ;
- Période du départ, raison de l'absence et adresse de destination, pour les personnes temporairement absentes, mais appartenant au ménage, ainsi que pour les personnes parties dans d'autres localités pour une période prolongée ;
- Date et raisons de l'arrivée dans la localité et adresse du domicile permanent, pour les personnes temporairement présentes.
- Lieu de naissance ;
- Année d'établissement dans la localité ;
- Sexe ;
- Date de naissance (année, mois, jour) ;
- Situation matrimoniale ;
- Année du mariage et nombre d'enfants nés-vivants, pour les femmes de 15 ans ou plus ;
- Citoyenneté ;
- Nationalité ;
- Langue maternelle ;
- Dernier type d'enseignement terminé ;
- Type d'école fréquentée ou interrompue au moment du recensement, pour les personnes qui fréquentaient les cours d'une école ou avaient interrompu des cours d'un niveau supérieur à ceux déjà achevés ;
- Lieu de travail (dénomination et objet de l'entreprise, institution ou organisation où la personne travaille) et secteur socio-économique dans lequel il s'intègre ;
- Occupation ;
- Source de revenus, pour les personnes sans occupation, lieu de travail et occupation du tuteur ;

Une attention particulière a été apportée à la vérification de la qualité des réponses reçues. A cet effet, a été effectuée une enquête de contrôle sur un échantillon constitué par sondage. Certaines erreurs et imprécisions des réponses inscrites dans les formulaires de recensement ont, d'autre part, été corrigées par le contrôle logique effectué pendant le traitement des données.

Au recensement du 15 mars 1966, ont été adoptées les définitions suivantes :

- *Population permanente* : ensemble des personnes ayant leur domicile permanent dans la localité considérée, même si, à la date du recensement, elles n'étaient pas présentes à leur domicile.

Figurent également les personnes habitant dans la localité depuis plus de 6 mois, les personnes venues dans la localité et intégrées définitivement dans un emploi, les élèves et les étudiants venus dans la localité pour faire leurs études, ainsi que les personnes ne pouvant pas

indiquer une autre localité comme domicile stable, sans oublier celles parties dans d'autres localités pour le service militaire, et les personnes temporairement à l'étranger.

- *Population présente* : ensemble des personnes présentes dans la localité à la date du recensement, quelle que soit la localité de leur domicile permanent.

La population présente est donc égale à la population permanente, diminuée de la population temporairement absente et augmentée de la population temporairement présente. Cette relation a permis le calcul de la population présente de chaque localité.

Les personnes *temporairement absentes* sont celles qui, au moment critique du recensement, ne se trouvaient pas à leur domicile permanent, ou avaient quitté la localité depuis moins de 6 mois.

Les personnes *temporairement présentes* sont celles qui, au moment du recensement, étaient venues dans la localité pour une courte période de temps, mais habitaient d'habitude dans une autre localité.

L'analyse a permis de déterminer de façon correcte les populations urbaine et rurale, active et inactive, ainsi que la répartition selon la catégorie sociale et ou d'autres caractéristiques socioculturelles.

Le programme du recensement de la population de 1966 a été plus riche que celui des recensements précédents. Y figuraient, en effet, des informations sur la migration et la fécondité de la population féminine ; les données sur l'âge étaient fondées sur la date de naissance et les caractéristiques culturelles et socio-économiques étaient traitées avec plus de détail.

Un recensement pilote a été effectué sur un échantillon aléatoire, tout comme le micro-recensement (2 % des ménages) sur les conditions d'habitation des ménages.

Recensement de la population du 5 janvier 1977

Aspects organisationnels

Ce recensement effectué sur tout le territoire avait pour but d'enregistrer les citoyens roumains domiciliés dans le pays et les ressortissants étrangers ou sans citoyenneté ayant une résidence permanente dans le pays.

Le moment critique du recensement était fixé au 5 janvier 1977 à zéro heure, tandis que les opérations se déroulèrent du 5 au 12 janvier.

Les formulaires étaient remplis au cours de la visite de l'agent recenseur, à partir des déclarations volontaires de chaque personne capable de répondre aux questions, sans demande de pièces justificatives.

L'organisation, le conseil et le contrôle des travaux ont été assurés par la Commission centrale de recensement et les commissions locales, avec la participation de 100 711 agents recenseurs et l'assistance technique de la Direction centrale de statistique.

Le traitement des résultats et leur édition ont été exécutés au centre de calcul de la Direction centrale de statistique, et 3 volumes de résultats généraux furent édités.

Aspects méthodologiques

Deux formulaires furent utilisés :

- LP : Personnes, logement, bâtiment, chapitre III. Liste des personnes du ménage ;
- UC : Unités d'habitation en commun, type foyers d'ouvriers, chapitre II. Liste des personnes de l'unité d'habitation en commun ;

L'unité d'observation a été le ménage, défini dans les mêmes termes qu'au précédent recensement.

En plus des données d'identification, des questions portaient sur les caractéristiques démographiques et socioculturelles de chaque personne :

- Lieu de naissance : département, municipalité (ville), commune suburbaine (banlieue), commune ;
- Année de l'établissement dans la localité, pour les personnes qui n'habitaient plus dans leur localité de naissance ;
- Domicile légal : département, municipalité (ville), commune suburbaine (banlieue), commune ; domicile inscrit dans les actes d'identité par les organismes de la milice. Pour les enfants de moins de 14 ans, le domicile légal était celui des parents (ou du parent à charge).
- Date de naissance : enregistrée sans consultation de pièces justificatives. Âge exprimé en années révolues, établi, comme au recensement de 1966, au cours du traitement, à partir de la date de naissance.
- Situation matrimoniale (célibataire, marié(e), veuf(ve), divorcé(e)) - pour toutes les personnes recensées, quels que soient le sexe et l'âge. Les personnes qui déclaraient n'avoir jamais été mariées ont été considérées comme célibataires.

Dans le cas où l'époux ou l'épouse légalement mariés étaient séparés de fait et avaient des domiciles distincts qu'ils habitaient seuls ou avec une autre personne, la situation matrimoniale retenue était celle de leur déclaration.

Aux recensements de 1956 et 1966, comme au recensement de 1977, la situation matrimoniale de fait a été privilégiée alors qu'à celui de 1948, c'est la situation matrimoniale de droit qui a été enregistrée.

La situation matrimoniale de fait reposant sur la déclaration et non sur des pièces justificatives, les résultats du recensement ont été affectés de certaines erreurs minimales.

- Nombre d'enfants nés-vivants et nombre d'enfants vivants incluaient tous les enfants du mariage en cours, des mariages antérieurs ou les enfants illégitimes, que ces enfants soient présents ou non dans le ménage des parents. On n'a pas pris en considération les enfants mort-nés, les enfants du conjoint issus de mariages antérieurs, les enfants adoptés et les enfants placés dans une famille.
- Nationalité : chaque citoyen a eu le droit de déclarer volontairement sa nationalité. Pour les mineurs, on a enregistré la nationalité déclarée, en leur nom, par leurs parents.
- Citoyenneté ;
- Langue maternelle : pour chaque personne, la langue maternelle déclarée de façon volontaire par la personne a été enregistrée. Pour les enfants qui ne savaient pas parler, la langue maternelle enregistrée a été celle déclarée, en leur nom, par les parents ; pour les sourds-muets, celle déclarée, en leur nom, par les personnes avec lesquelles elles cohabitaient.
- Type d'école terminée : pour les seules personnes âgées de 12 ans et plus. Par école terminée, on entendait le type d'enseignement le plus élevé que la personne recensée avait suivi, même si elle n'avait obtenu ni certificat ni diplôme de fin d'études.

L'école terminée a été transcrite sous le nom qu'elle avait au moment où la personne a fini ses études, sans l'actualiser ni indiquer son équivalence avec d'autres écoles ou instituts d'enseignement supérieur existant au moment du recensement.

Cette opération a été faite à l'occasion de la codification effectuée par l'agent recenseur en chef, à partir de la nomenclature systématique et alphabétique des institutions d'enseignement. Cela a abouti aux regroupements suivants :

- Instituts d'enseignement supérieur ;
- Lycées classique - humanistes (écoles de culture générale) ;
- Lycées de spécialités ;
- Écoles techniques, écoles de spécialisation post-lycée et écoles d'instituteurs ;
- Écoles professionnelles et de métier, apprentissage sur le lieu de travail ;
- Écoles générales (de 7,8, et 10 années) ;
- Écoles primaires ;
- Autres situations (sans instruction - analphabètes et alphabétisé)

Les caractéristiques économiques suivantes ont été relevées :

- Profession ;
- Source principale de revenus ;
- Lieu de travail : dénomination et objet de l'activité de l'entreprise, organisation, institution etc. ;
- Secteur socio-économique ;
- Occupation ;

Dans le cas de personnes entretenues par d'autres, on a enregistré les lieu de travail, secteur socio-économique et occupation du tuteur.

Pour les retraités, on a enregistré le lieu de travail et l'occupation au moment du départ à la retraite.

Les informations sur les caractéristiques socio-économiques de la population occupent 13 tableaux du volume Population - structure socio-économique.

La définition de la population permanente adoptée au recensement de la population de 1977 recouvre un contenu similaire à celui de 1966. Dans la population permanente, on a inclus les personnes qui habitaient dans la localité depuis plus de 6 mois (même si elle n'avaient pas terminé les formalités pour changer de domicile), les personnes venues dans la localité et y occupant un emploi (sans tenir compte de la date d'arrivée), les élèves et les étudiants venus pour leurs études, ainsi que les personnes ne pouvant indiquer d'autre domicile permanent. La population permanente de chaque localité englobe les personnes parties pour faire leur service militaire, les détenus, ainsi que les personnes provisoirement à l'étranger (en service, pour études, en excursion, chez les parents, etc.).

Les populations par localité, département et milieux ont été estimées sur la base du domicile légal. Depuis 1977, elles servent de base aux calculs de la période intercensitaire.

Recensement de la population du 7 janvier 1992

Aspects organisationnels

Le recensement de la population et des logements du 7 janvier 1992 a été effectué en vertu de la décision n° 1079 du gouvernement roumain. Le but fixé était de recueillir des données sur l'effectif et la distribution territoriale de la population, sur sa structure démographique et socio-économique.

Les données obtenues ont permis d'avoir une connaissance approfondie des ressources humaines, de la main d'oeuvre dont dispose la société et de sa répartition sur le territoire et selon les principales branches de l'économie.

Pour préparer, conduire et coordonner les travaux du recensement, une Commission centrale de recensement de la population et de logements a été réunie, assistée, dans les unités

administratives territoriales, par des commissions départementales, municipales, de secteurs des municipalités, de villes et de communes dont la composition a été définie par arrêté du gouvernement.

Les agents d'exécution du recensement comprenaient les agents recenseurs, les agents recenseurs en chef et les contrôleurs de circonscription.

Le recensement de la population a concerné tous les citoyens roumains domiciliés dans le pays, même si, au moment critique, ils se trouvaient ailleurs sur le territoire du pays ou étaient partis temporairement à l'étranger, ainsi que les personnes ayant une autre citoyenneté, ou sans citoyenneté, mais domiciliées en Roumanie.

Les ressortissants étrangers membres des ambassades, des agences consulaires et commerciales, des organisations internationales, des firmes et des organisations économiques financières, bancaires, commerciales, et culturelles étrangères existant sur le territoire du pays, ainsi que les personnes de citoyenneté étrangère, ou sans citoyenneté, se trouvant temporairement sur le territoire de la Roumanie au moment du recensement n'ont pas fait l'objet de l'enregistrement.

Les opérations de terrain ont été réalisées par les agents recenseurs du 7 au 14 janvier 1992, à partir des déclarations des personnes recensées à leur domicile (dans certains cas, on a consulté les pièces d'identité, certificats de naissance et autres documents légaux attestant de l'exactitude des déclarations), en se référant à la situation du 7 janvier 1992 à zéro heure.

La coordination générale des travaux ainsi que la publication des résultats ont été assurées par la Commission nationale pour la statistique.

Aspects méthodologiques

Pour enregistrer la population, on a utilisé plusieurs formulaires :

- PL. Chapitre I. Liste des personnes recensées dans le ménage ;
- PC. Personnes des unités d'habitation en commun de type foyer ;
- PH. Personnes des unités d'habitation en commun de type hôtel ;

L'unité d'observation a été le ménage : « groupe de deux ou plusieurs personnes habitant habituellement ensemble, ayant généralement des liens de parenté et faisant ménage en commun ». Les ménages institutionnels et les personnes qui les composent ont été traitées à part.

Des formulaires distincts ont été utilisés pour :

- les personnes n'appartenant pas à un autre ménage et qui au moment du recensement ont déclaré qu'elles habitaient et s'occupaient seules du ménage, constituant les ménages d'une seule personne.
- les personnes domiciliées dans une autre localité et qui ont déclaré qu'elles ne faisaient pas ménage commun avec le ménage qui occupe le logement ;

Bien qu'au recensement de la population de 1992 l'unité d'observation ait été le ménage, l'enregistrement a été fait de telle manière que l'on puisse définir la famille en référence à la notion de noyau familial (en utilisant le numéro d'ordre de la personne reporté dans le formulaire).

En plus des indications relatives au nom et au prénom, à la présence dans la localité et dans le ménage au moment critique, qui ont permis d'établir la population présente et population permanente, et des autres caractéristiques démographiques enregistrées de façon similaire lors des précédents recensements, le domicile actuel (inscrit sur la pièce d'identité), la localité et le département, lorsque celle-ci était différente de la localité où la personne a été recensée, ont également été recueillis.

Figurent également :

- Domicile antérieur (département et catégorie de la localité), pour les personnes qui avaient eu, antérieurement, un autre domicile ;
- Année de l'établissement dans la localité, pour les personnes qui, antérieurement, avaient eu un autre domicile ;
- Année de l'établissement dans la localité de résidence ;
- Lieu de naissance : la localité de résidence de la mère de la personne recensée au moment de la naissance (dans le cas où cette localité différerait de celle dans laquelle la personne concernée était recensée).

Ces informations ont permis d'étudier certains aspects de la migration intérieure, comme cela avait déjà été fait lors des recensements de 1966 et 1977.

- Année du premier mariage qui, mise en relation avec la réponse à la question « Quel est le nombre d'enfants nés-vivants », permet de connaître le niveau et le rythme de reproduction des couples ; aspect très important pour l'étude de la fécondité. Seuls les enfants nés vivants ont été retenus.
- Niveau d'instruction ; d'après la déclaration de la personne, transcrit sous la forme : dénomination et type de l'école de niveau le plus élevé que la personne a terminée (pour les personnes nées avant 1981, c'est à dire âgées de 12 ans ou plus) ;

Pour les personnes nées avant 1986 (de 6 ans ou plus), on a enregistré également la dénomination et le type (profil) de l'école fréquentée.

- Situation économique de la personne ; cette variable exprime le rapport entre l'individu et l'activité économique et sociale, ainsi que la façon d'assurer les moyens de subsistance.
 - Occupé ;
 - Non occupé
- à la recherche d'un emploi ;
- à la recherche d'un premier emploi ;
 - Élève, étudiant(e) ;
 - Retraité(e) ;
 - Ménagère ;
 - Entretenu(e) par une autre personne (enfant préscolaire, personne âgée, etc.)
 - Autres situations (revenus provenant de locations, d'intérêts et autres sources) ;

Pour toutes les personnes occupées ou à la recherche d'un emploi, on a enregistré également :

- Occupation ;
- Statut professionnel : employeur, entrepreneur, travailleur indépendant, salarié, membre d'une association coopérative, travailleur familial non rémunéré, autres situations ;
- Lieu de travail ;
- Secteur socio-économique du travail ;

La catégorie socio-économique des personnes a été définie après traitement des informations concernant la situation économique, l'occupation, la branche et le statut professionnel des personnes actives et la situation économique des personnes inactives, conformément aux exigences méthodologiques de la statistique nationale et aux recommandations faites, pour les recensements de la population et des logements des années 1990, par les organisations spécialisées de l'O.N.U. et de la C.E.

ANNEXES

ANNEXE 1. Caractéristiques enregistrées aux recensements de la population en Roumanie, 1948-1992

Caractéristiques	1948	1956	1966	1977	1992
I. Présence des éléments démographiques d'un recensement.	x	x	x	x	x
1. Moment critique					
2. Unité de référence :	x	-	x	x	x
a) ménage	-	x	x	x	x
b) famille					
3. Unité d'enregistrement :	x	x	x	x	x
- personne					
4. Type de recueil :	x	x	x	x	x
a) interview	x	-	-	-	-
b) auto-administré					
II. Caractéristiques enregistrées					
1. Démographiques :	x	x	x	x	x
a) Sexe	x	x	x	x	x
b) Âge	x	x	x	x	x
c) Situation matrimoniale	x	-	x	x	x
d) Lieu de naissance	x	-	x	x	x
e) Année d'établissement dans la localité de domicile	x	-	x	x	x
f) Fécondité					
g) Situation par rapport au chef du ménage (de la famille)	x	x	x	x	x
2. Sociales.	x	x	x	x	x
a) Nationalité	x	x	x	x	x
b) Langue maternelle	x	x	x	x	x
c) Aptitude à lire et à écrire	x	x	x	x	x
d) Niveau d'instruction	x	x	x	x	x
e) Citoyenneté	x	-	-	-	x
f) Religion	-	x	x	x	x
g) Groupe social					
3. Économiques	x	x	x	x	x
a) Profession principale	x	-	-	-	-
b) Profession secondaire	x	x	x	x	x
c) Lieu de travail	x	x	x	x	x
d) Situation dans la profession					
III. Situations dérivées.					
1. Population	x	x	x	x	x
a) Permanente	x	x	x	x	x
b) Présente	-	-	-	x	x
c) Selon le domicile					
2. Répartition territoriale	x	x	x	x	x
a) Urbaine	x	x	x	x	x
- villes	-	-	x	x	x
- taille des villes	x	x	x	x	x
b) Rurale	-	x	x	x	x
- communes	x	x	x	x	x
- villages	-	x	x	x	x
3. Données sur la composition du ménage (de la famille)					

ANNEXE 2. Questions figurant dans le bulletin statistique sur la natalité, la nuptialité, la divortialité et la mortalité**Bulletin de naissance**

Le lieu et la date d'enregistrement de la naissance

N° de l'acte d'état civil.

1. L'enfant est né (vivant, mort-né)
2. Nom et prénom de l'enfant
3. Sexe de l'enfant
4. Date de naissance
5. Lieu de naissance de l'enfant
6. Personne assistant à l'accouchement
7. Durée de la grossesse
8. Poids de l'enfant à la naissance
9. Combien d'enfants sont nés au cours de cet accouchement
10. L'enfant est-il né d'un mariage légitime, en dehors du mariage, autre
11. Citoyenneté de l'enfant
12. Nationalité de l'enfant

Informations concernant la mère

13. Date de naissance
14. Situation économique : salarié, travailleur indépendant, employeur, travailleur en association, chômeur, femme au foyer, autres situations.
15. Niveau d'instruction : école primaire, école générale, école professionnelle, lycée, post-lycée, institut d'enseignement supérieur.
16. Domicile (localité : ville/village, département)
17. Situation matrimoniale
18. Date de mariage pour les mères dans leur premier mariage
19. Nombre de naissances
20. Nombre d'enfants nés-vivants
21. Nombre d'enfants mort-nés
22. Nombre d'enfants vivants

Informations concernant le père

23. Date de naissance
24. Situation économique : salarié, travailleur indépendant, employeur, travailleur en association, chômeur, autres situations.

Bulletin de mariage

Lieu et date d'enregistrement du mariage (localité, secteur, département)

N° de l'acte d'état civil

Informations concernant chacun des nouveaux époux

1. Nom et prénom
2. Date de naissance
3. État matrimonial antérieur
4. Nombre de mariages
5. Situation économique : salarié, travailleur indépendant, travailleur en association, chômeur, autres situations.
6. Niveau d'instruction : école primaire, école générale, école professionnelle, lycée, post-lycée, institut d'enseignement supérieur.
7. Citoyenneté
8. Nationalité

Bulletin de divorce

Lieu et date de l'action en divorce

Informations concernant chacun des époux

1. Nom et prénom
2. Date de naissance
3. Date de mariage
4. Rang du divorce
5. Situation économique : salarié, travailleur indépendant, employeur, travailleur en association, chômeur, personne s'occupant du foyer, autres situations.
6. Niveau d'instruction : école primaire, école générale, école professionnelle, lycée, post-lycée, institut d'enseignement supérieur.
7. Citoyenneté
8. Nationalité
9. Dernier domicile conjugal : localité, département ;
10. Numéro et date de séparation
11. Solution définitive
12. Nombre d'enfants mineurs

Bulletin de décès

Lieu et date d'enregistrement du décès

1. Nom, prénom du décédé
2. Sexe
3. Enfants nés-vivants de la femme décédée
4. Date de décès
5. Date de naissance
6. État matrimonial
7. Date de naissance du conjoint (de la conjointe) resté vivant(e)
8. Situation économique : salarié, travailleur indépendant, employeur, travailleur en association, chômeur, personne au foyer, autres situations
9. Niveau d'instruction : école primaire, école générale, école professionnelle, lycée, post-lycée, institut d'enseignement supérieur.

10. Citoyenneté
11. Nationalité
12. Domicile : localité (ville/village), département
13. Lieu de décès
14. Causes du décès
15. Personne ayant fourni les informations sur le décès

Dans la statistique des naissances, l'enfant né, né-vivant ou mort-né, constitue l'unité d'observation. On utilise le bulletin statistique des naissances - formulaire 1 pour la collecte des données sur les naissances vivantes et formulaire 2 sur les mortinaissances. Le formulaire 2 comporte également la cause de décès.

Dans la statistique des décès, toute personne décédée est une unité d'observation. Le bulletin statistique de décès collecte les informations sur les décès - formulaire 3.

Dans la statistique des mariages, tout mariage légitime est considéré comme unité d'observation ; dans la statistique des divorces, c'est le mariage rompu par un tribunal compétent. Le bulletin de mariage - formulaire 4 - recueille des données sur les mariages conclus, et le bulletin de divorce celles sur les divorces - formulaire 5.

La collecte, le traitement et la publication des données sur le mouvement naturel de la population sont effectués mensuellement, trimestriellement et annuellement.

Bulletin statistique pour l'établissement du domicile

1. Nom et prénom
2. Sexe
3. Date de naissance
4. Situation matrimoniale
5. Nationalité
6. Niveau d'instruction (école terminée)
7. Activité économique
8. Domicile antérieur : département
 - ville
 - village
9. Domicile actuel : département
 - ville
 - commune
10. Raisons du changement de domicile
11. Nombre d'enfants de moins de 14 ans qui changent de domicile en même temps que leurs parents.
 - Sexe
 - Date de naissance

Pour toutes les personnes de 14 ans ou plus, c'est le personnel des bureaux de la population au sein des commissariats de milice qui effectue le remplissage des bulletins statistiques de changement de domicile, au moment où le changement de domicile est mentionné sur la carte d'identité.

Pour les enfants de moins de 14 ans qui ont changé de domicile, on ne remplit pas de bulletin séparé, mais on inscrit la mention de changement de domicile sur le bulletin rempli pour l'un des parents (ou pour le tuteur).

Bulletin statistique pour l'établissement de la résidence dans une autre localité (que celle du domicile)

1. Nom et prénom
2. Sexe
3. Date de naissance
4. Domicile : département
5. ville /commune
6. Résidence : département (ville/commune)
7. Raisons de l'établissement de la résidence
8. Sexe et date de naissance des enfants de moins de 14 ans concernés par l'établissement de la résidence.
9. Durée de résidence.

La catégorie socio-économique des personnes concernées est établie après traitement des informations concernant la situation économique, l'occupation, la branche et le statut professionnel des personnes actives ou la situation économique des personnes inactives, conformément aux exigences méthodologiques de la statistique nationale et aux recommandations des organisations spécialisées de l'O.N.U. et de la C.E.E. concernant les recensements de la population et des logements des années 1990.

Sources et données démographiques en République Fédérale de Yougoslavie

Ljiljana SEKULIC

Office fédéral de la statistique

I - Les recensements

Les informations les plus importantes sur la population sont tirées des recensements de la population, réalisés périodiquement sur l'ensemble du territoire.

Brève histoire du recensement en Yougoslavie

Le premier recensement en Yougoslavie a été réalisé le 31 janvier 1921 et a fourni des données sur la population du nouvel État créé après la Première Guerre mondiale. Le second recensement a été effectué dix ans plus tard, le 31 mars 1931, ce qui correspondait à l'intention de procéder, tous les dix ans, à un recensement. Celui de 1941 a été empêché par la Seconde Guerre mondiale.

Le suivant n'a pu avoir lieu que le 15 mars 1948. C'était le premier recensement dans la Yougoslavie de l'après-guerre. Il devait recueillir des informations sur le nombre et les structures principales de la population en Yougoslavie après la guerre. Le quatrième a été réalisé le 31 mars 1953, seulement cinq ans plus tard, et le suivant, huit ans plus tard, le 31 mars 1961. Outre une périodicité régulière de 10 ans, il a été décidé de réaliser les recensements les années dont le millésime se termine par le chiffre 1, en accord avec les recommandations des Nations Unies.

Le recensement de 1971 ressemblait, par son contenu, aux recensements antérieurs, mais pour la première fois s'intéressait au nombre et aux caractéristiques des ressortissants yougoslaves travaillant temporairement à l'étranger, phénomène qui a pris de l'ampleur après 1965. Devant l'importance de ce phénomène, le recensement de 1981 a recueilli des informations, non seulement sur les yougoslaves travaillant temporairement à l'étranger, mais également sur les membres de leurs familles qui séjournent avec eux, ainsi que sur ceux qui sont revenus au pays après avoir travaillé temporairement à l'étranger.

On se souviendra certainement du dernier recensement à cause des événements politiques tumultueux qui ont eu lieu au cours de ses préparatifs et de sa réalisation. Effectué entre le 1er et le 15 avril 1991, il fut la dernière activité réalisée dans le cadre de la Yougoslavie créée en 1918, dont une partie importante de l'histoire peut se lire dans les recensements de population.

Les statisticiens conviennent que la collecte des données au dernier recensement (1991) a été efficacement réalisée dans la majeure partie du territoire de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie, sauf au Kosovo-Metohija, et dans une partie de la Macédoine (dans les communes où la population majoritaire était albanaise). Les principaux défauts quant à la couverture du recensement sont les suivants :

– la plupart de la population de nationalité albanaise au Kosovo-Metohija, ainsi que la majeure partie des Albanais vivant en Macédoine, ont refusé de participer aux activités de recensement, ou de fournir les données requises ;

Avertissement : Ce texte a été rédigé à partir de la communication présentée en séance plénière par Ljiljana SEKULIC. Les modifications apportées par les éditeurs à l'écrit original sont de pure forme.

– une situation semblable s'est présentée dans les communes de Preševo et Bujanovac (en Serbie centrale), principalement peuplées d'Albanais.

Il fallait donc estimer les données manquantes pour compléter l'image du recensement de la population de la Yougoslavie en 1991. Les experts du Centre de recherches démographiques et de la statistique (des républiques et fédérale) ont procédé à l'estimation de la population du Kosovo-Metohija au niveau des communes. Ces estimations sont parues dans les publications de recensement. Elles ont permis de surmonter, dans une certaine mesure, le manque de données pour le Kosovo-Metohija.

Le contenu des recensements de la population et des ménages n'a pas beaucoup changé de recensement en recensement ; mais de nouvelles questions ont été ajoutées à chaque recensement. Ainsi, ont été annexés au recensement de la population d'autres recensements comme celui des logements et celui de l'agriculture (sur les exploitations agricoles privées). C'est en 1971 que, pour la première fois, un recensement des logements a été joint à celui de la population. En 1981, ce fut le tour du recensement des exploitations agricoles qui s'intéressait aux fonds fixes, (le recensement de la population et des ménages de 1981 comportait une vingtaine de questions sur les fonds agricoles).

Un recensement complet de l'agriculture a été réalisé en 1991 (le questionnaire comportait environ 90 questions).

Le recensement - mode de collecte des données

Jusqu'à présent, la collecte des données s'était faite à l'aide de formulaires de recensement (sous forme de questionnaires) qui comportaient des questions sur les variables de recensement et disposaient d'un espace réservé à l'inscription ou à l'autocodification des réponses.

Ce mode de collecte est le plus proche de « l'interview ». Il a été retenu après examen des autres méthodes utilisées dans le monde (méthode postale et autorensement) dont les résultats n'ont pas été encourageants.

Le recensement - collecte exhaustive des données

Les unités élémentaires du recensement de la population et des ménages, telles que définies dans le dernier recensement, sont : les individus, les ménages, les logements et les unités dérivées, la famille et l'exploitation agricole.

Les groupes d'informations suivantes concernent l'individu comme unité de recensement :

- 1) L'identification
- 2) Les variables démographiques
 - sexe
 - date de naissance
 - état matrimonial
 - informations sur la reproduction : nombre de naissances vivantes et nombre d'enfants actuellement vivants
 - informations ethniques : nationalité, confession et langue maternelle.
- 3) Les variables sur l'éducation
 - alphabétisme
 - degré d'instruction et type d'école terminée
- 4) Les variables sur les migrations
 - lieu de naissance

- lieu de dernière émigration
 - lieu de travail
 - absence des ressortissants yougoslaves travaillant temporairement à l'étranger et des membres de famille qui y séjournent avec eux
- 5) Les variables économiques (ensemble de questions sur l'activité économique de la population)

Certains groupes de variables concernent le ménage comme unité de recensement :

- 1) Les liens de parenté entre les membres du ménage qui permettent de distinguer les ménages familiaux et non familiaux. Le ménage est un cadre à partir duquel on peut décrire la famille comme unité spéciale et étudier sa composition.
- 2) Les caractéristiques économiques des ménages sont obtenues par le biais des activités des membres et d'autres caractéristiques économiques des individus. Aux recensements de 1981 et 1991, le ménage servait également d'unité de collecte des données sur les fonds agricoles et à dénombrer les exploitations agricoles.
- 3) Les conditions de logement du ménage portent sur le logement comme unité de recensement.
Les données sur le logement se rapportent, ainsi, à l'ensemble du ménage. Comme il a été déjà dit, le logement est, dans les recensements yougoslaves, une unité de recensement, comme le recommandent les Nations Unies qui préconisent que les recensements des logements se fassent en même temps que celui de la population, afin que les données sur les logements puissent être rattachées à celles sur les ménages et les habitants.
- 4) C'est au recensement de 1981 que l'exploitation agricole est devenue, pour la première fois, une unité spéciale, bien que ce ne soit pas un recensement de l'agriculture, dans le cadre du programme uniforme de recensement. En 1991, ce programme englobait également le recensement de l'agriculture qui fournit, en plus des données sur les fonds agricoles, des informations sur les types, le niveau et les capacités de production des exploitations agricoles.

Le recensement - qualité des données collectées

Les statistiques des pays développés ont adopté des normes où le budget de chaque projet de collecte des données doit prévoir les ressources pour le contrôle de la qualité. Ceci s'applique particulièrement aux recensements de la population.

La statistique yougoslave a manifesté, dès le départ, son intérêt pour la qualité des données, mais n'a encore pu aller très loin dans ce domaine. Le recensement de la population de 1953 est le plus important à cet égard car il incorporait les premières tentatives de contrôle de la qualité. Depuis, il n'y a pas eu de progrès considérables, bien que chaque recensement ait comporté un certain contrôle de la qualité. Le contrôle de la couverture est devenu systématique, mais ce n'est qu'en 1981 qu'a été introduit un contrôle, partiel, de la qualité des réponses, par la mesure de certaines composantes de la variabilité totale des réponses. Les ressources relativement limitées affectées pour ce faire n'ont pas permis d'aboutir à un niveau moderne.

La couverture de la population aux recensements de 1981 et 1991 n'a pas été satisfaisante. Dans certaines zones (grandes agglomérations urbaines), il y a un risque de sous-dénombrement, tandis que dans d'autres le risque est lié aux dénombrements doubles, qui affectent particulièrement ceux qui travaillent ou étudient ailleurs que dans leur lieu de résidence. La confrontation de l'accroissement naturel de la période intercensitaire et de la couverture du recensement révèle certaines incompatibilités avec l'effectif de la population estimée.

Les erreurs, provenant des personnes recensées ou de l'agent recenseur, revêtent un caractère aléatoire et sont à l'origine d'une partie de la variabilité des résultats. Cette variabilité dépend de l'effectif de la population, des méthodologies, de la formation des cadres, de la

bonne volonté des personnes à collaborer, des circonstances générales, etc. Se soucier de la qualité, c'est améliorer toutes les phases et tous les instruments de recensement.

Le recensement - utilisation des données, disponibilité et comparabilité dans le temps et dans l'espace

Le traitement terminé, les résultats des recensements sont publiés dans des publications spécialisées. C'est ainsi que 16 volumes ont été publiés pour couvrir les résultats du recensement de 1991.

Le programme uniforme de traitement des données du recensement de 1991 permet de présenter ces résultats sous forme de tableaux pour un nombre considérable d'utilisateurs. Les volumes-publications de recensement contiennent des tableaux, prévus par le programme de traitement, accessibles à la plupart des utilisateurs, ainsi que quelques autres qui, dans une certaine mesure, satisfont les analystes. Un grand nombre de tableaux présente une documentation statistique accessible.

Les tableaux pour l'ensemble de la R.F. de Yougoslavie et les républiques prédominent dans les publications du recensement de la population (1988-1991), au détriment de ceux constitués au niveau des communes et des agglomérations, qui ont proportionnellement baissé. Certains de ces tableaux sont publiés et d'autres constituent une base documentaire utilisable par les offices des républiques et des provinces.

Outre les données démographiques de base (structure par âge et sexe), on trouvera également dans les tableaux par agglomération les données sur l'éducation de la population (ainsi que sur son aptitude à lire et à écrire), sur l'activité, la part de la population agricole, la population autochtone et immigrée, la nationalité, etc.

Les tableaux par commune contiennent des données sur les caractéristiques socio-économiques (profession, activité, position socio-économique), croisées avec les informations sur la nationalité, l'âge, le sexe, l'éducation, ainsi que la répartition des ménages selon le nombre de membres. Ils fournissent également l'état matrimonial, la fréquentation scolaire, la qualification.

Aux recensements de 1961 et 1971, on a défini des zones démographiques, ensembles régionaux ayant des caractéristiques démographiques à peu près homogènes, pour lesquelles de nombreuses tabulations croisées ont été produites : nationalité et âge, nationalité et activité, nationalité et région de naissance (et région de résidence), nationalité et région d'origine. Des tableaux plus détaillés sur l'éducation, l'âge, la profession, l'activité, la population agricole, ..., sont également disponibles.

C'est pour les républiques et les provinces que les tableaux sont les plus nombreux. La population y est présentée selon les classifications les plus détaillées du niveau d'instruction (type d'école), des professions, des activités, etc. Une grande partie des tableaux porte sur des sous-populations, tels les ouvriers et les employés (fonctionnaires), la population en âge de procréer, les personnes travaillant à l'étranger (ainsi que les membres de leur ménage), etc.

La plupart des tableaux se rapportent aux ménages et aux familles.

Aux recensements de 1961 et 1971, le traitement principal des données a été fait sur un échantillon de 3% des bulletins tandis qu'aux recensements de 1981 et 1991, l'ensemble du matériau de recensement a été utilisé. Les ménages sont présentés selon l'âge de leurs membres (moins de 7 ans ; 7-14ans, etc.), les sources de revenus, le nombre de membres actifs ayant un revenu personnel et de membres à charge, le nombre de membres travaillant-séjournant à l'étranger, etc. Quelques tableaux donnent les caractéristiques du chef de ménage.

Les familles sont présentées par type, nombre d'enfants, âge des époux (dans les familles complètes), nationalité des époux et des enfants, par profession des parents, etc.

A partir du recensement de 1971, une attention particulière a été apportée à la collecte et à la publication des données sur les logements : taille, qualité, année de construction, confort, propriété, titre d'utilisation, etc.

Pour le recensement de 1981, un rattachement maximum des caractéristiques individuelles (ex : profession et âge du chef de ménage ou du propriétaire du logement) aux données sur les ménages et les conditions d'habitation a été réalisé. Ces avantages, en principe d'ordre technique, ont donné lieu à de nombreux tableaux qui décrivent les conditions de logement des ménages (nombre et taille des ménages dans les logements de superficie déterminée, dotés d'une cuisine, de plomberie, de toilettes, d'une salle de bains, etc.).

Les résultats des recensements pour certains groupes d'agglomérations, ou selon le type d'agglomération (rurale, mixte et urbaine), sont publiés au niveau des républiques. Certains volumes ne couvrent que certaines catégories d'agglomérations : urbaines de plus de 10 000 habitants, de plus de 20 000 habitants ou l'ensemble des agglomérations urbaines.

Du fait de modifications du territoire d'agglomérations et de communes, la statistique yougoslave prépare des aperçus comparatifs (reprenant tous les recensements) pour toutes les agglomérations, selon l'effectif de la population et celui des ménages, le territoire de référence étant celui en vigueur au moment du dernier recensement.

Les moyens techniques modernes permettent une combinaison presque inépuisable de certaines caractéristiques. Toute caractéristique individuelle (de la population) peut être liée à d'autres caractéristiques d'entités collectives, telles que le ménage et la famille, ou bien à certaines caractéristiques du logement, de l'exploitation agricole, etc. La réflexion préparatoire à la phase de tabulation revêt une grande importance, afin d'éviter que cette dernière ne se transforme en une série incontrôlée de chiffres dont l'utilisation serait réduite au minimum.

Toutes les informations sont contenues dans des bases de données reliées entre elles dans une banque de données. Cette dernière est agencée par sujet de recensement (par unité de recensement) et peut être interrogée par tout utilisateur qui désire des résultats qui y sont conservés.

Pour comparer les résultats de différents recensements de la population, il faut prendre garde à :

- a) La comparabilité des territoires. La division politique et territoriale change souvent. Il faut donc vérifier si les frontières des régions concordent. Les offices de la statistique ont publié des aperçus comparatifs sur le nombre d'habitants par localité pour tous les recensements de l'après-guerre (1948, 1953, 1961, 1971, 1981, 1991).
- b) La comparabilité des définitions et des classifications. Chaque volume des résultats de recensement contient des explications méthodologiques, facilitant les analyses comparatives et l'interprétation correcte des résultats.
- c) La conception du dénombrement. Dans les recensements qui ont eu lieu après la Seconde Guerre mondiale, chaque habitant devait être dénombré dans le lieu de sa résidence permanente, qu'il ait été, à la date de référence, en ce lieu, ailleurs dans le pays ou bien à l'étranger. Ce concept de population résidente a une très grande importance pour l'ensemble des informations sur la population. Le concept de population présente avait été appliqué en 1921 et 1931. Chaque habitant avait été recensé au lieu où il se trouvait au moment critique, qu'il y ait eu sa résidence ou non. Toutefois, les données recueillies, au cours de ces recensements, sur la répartition territoriale sont comparables avec celles de l'après-guerre par le fait d'une mobilité territoriale réduite.

La détermination du lieu de résidence permanente de certaines catégories de la population n'a pas été uniforme dans les recensements de l'après-guerre, rendant plus difficile la comparaison des résultats. Ainsi, aux recensements de 1961 et 1971, le lieu de travail était considéré comme le lieu de résidence permanente, sauf en cas de retour quotidien au lieu de

résidence du ménage. En 1953 et 1961, les apprentis, qui fréquentaient l'école hors du lieu de résidence de leurs parents, étaient réputés résider dans la localité de leur scolarité, tandis qu'en 1948, ils étaient dénombrés comme temporairement présents au lieu de scolarité et temporairement absents du lieu de résidence de leur ménage.

Aux recensements de 1981 et 1991, le concept de lieu de résidence permanente est étroitement lié au concept de ménage, ce qui a permis l'observation de lois sur le lieu de résidence.

Les questions sur l'activité économique de la population représentent, du point de vue méthodologique, l'ensemble thématique le plus délicat, pour lequel la nécessité d'introduire des changements radicaux s'est manifestée à chaque recensement. Depuis 1953, une même définition de la population active était appliquée, mais les difficultés d'application de la définition de la population active et l'interrogation sur la qualité des données obtenues étaient toujours présentes. Des interprétations ou des positions partiales de la part des agents recenseurs ou bien des individus recensés étaient toujours possibles. L'influence des conceptions locales et personnelles est forte, notamment pour classer les femmes présentes sur les exploitations agricoles. Dans certaines régions, elles sont dénombrées comme agriculteurs, donc appartenant à la population active, et, dans d'autres, comme femmes au foyer.

Selon les instructions méthodologiques ce critère est fonction des heures de travail accomplies. Ce problème était particulièrement important pour la population albanaise du Kosovo-Metohija aux recensements de 1971 et 1981, pour lesquels une importante chute des taux d'activité, sans rapport avec des modifications réelles, avait été observée. Dans les recensements de l'avant-guerre, était appliqué le critère suivant : un ménage comportait au moins une femme au foyer.

Le recensement de 1948 se signale par ses questions sur l'activité et la profession, ainsi que par l'incompatibilité des informations sur l'activité avec celles des recensements antérieurs. Entre les recensements de 1953, 1961, 1971, 1981 et 1991, il n'y a pas de grandes différences méthodologiques dans les définitions et les formulations relatives aux questions sur la profession et les activités.

Cependant, la nomenclature des professions et les classifications correspondantes selon lesquelles était effectué, pendant le traitement, le groupement par profession, changeaient de recensement en recensement, avec pour conséquence que les répartitions de la population selon la profession n'étaient pas comparables. Pour les deux derniers recensements, on a utilisé la même nomenclature et classification des professions.

Le ménage apparaissait dans les recensements yougoslaves comme une unité authentique reposant sur le critère de cohabitation et de dépense en commun des revenus en vue de subvenir aux besoins vitaux élémentaires ; ce qui n'est pas le cas dans les recensements des autres pays, comme les États-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne, pour lesquels le ménage est une unité dérivée, par exemple, selon le concept de cohabitation.

Définir l'appartenance à un ménage est très important pour la réalisation d'un recensement. Bien que le critère de dépense en commun des revenus semble, du point de vue des recommandations internationales, inutile, il a été conservé en Yougoslavie à des fins de comparabilité des recensements. Toutefois, le problème principal de la définition du ménage apparaît au moment où il faut prendre une décision quant aux membres du ménage qui travaillent ailleurs et ne rentrent pas tous les jours à leur lieu de résidence. Cette question est liée à celle de la couverture des unités dans le recensement.

La question sur la situation qu'occupent dans le ménage les personnes travaillant à l'étranger, et pour lesquelles le seul lien avec le ménage au pays est souvent réduit à la prise en charge des membres, est une question à part, bien que dans le même contexte. Ces personnes sont considérées comme des membres du ménage au pays, et souvent, même comme les chefs

du ménage. En 1981 et 1991, ces ménages ont été, lorsqu'il en existe, la seule source d'informations sur les personnes travaillant ou séjournant à l'étranger. La couverture de ces personnes est incomplète, c'est pourquoi d'autres sources de données doivent être trouvées.

La difficulté de la relation ménage - exploitation agricole n'est pas non plus surmontée. Le seuil de définition d'une exploitation agricole est très bas, le volume de la production n'intervient pas, ce qui gonfle le nombre de ménages ayant une exploitation agricole.

Le problème du dénombrement des personnes travaillant à l'étranger et des membres de famille qui vivent avec elles est extrêmement complexe. La notion de séjour temporaire est très lâche, incitant à dénombrer toutes les personnes travaillant à l'étranger, ainsi que leur famille séjournant avec eux, et ayant gardé leur résidence permanente (la nationalité) en Yougoslavie, et, plus largement, tous ceux qui, d'après leur origine ou nationalité, se sentent appartenir à la population yougoslave (Diaspora). Cette information est importante pour de nombreuses questions sur le plan social global, et le recensement de la population est la seule occasion pour effectuer la recherche.

Le problème principal auquel le statisticien et le démographe se heurtent est la couverture incomplète lors du dénombrement de ces personnes. Aux recensements de 1971, 1981 et 1991, ces personnes ont été dénombrées par référence à l'indication, travaillant temporairement à l'étranger. Les personnes qui fournissaient les informations étaient celles qui déterminaient si la personne séjournant à l'étranger pouvait être considérée comme temporairement à l'étranger, indépendamment du temps écoulé depuis son départ.

Le recensement complémentaire effectué par l'entremise des représentations à l'étranger n'a pas apporté un supplément de couverture important, par rapport au dénombrement effectué par le biais des ménages présents au pays. Dans les recensements effectués jusqu'à présent, cet ensemble n'est pas considéré comme complet. En joignant cet ensemble à celui de la population résidente, des doutes apparaissent quant à l'interprétation des concepts de population résidente et présente.

En Yougoslavie, la population agricole est depuis longtemps un centre d'intérêt important. La diminution de sa part dans la population totale, entre les recensements de 1971 et de 1981 - de 36% à 19% - étonne. La question se pose, donc, de déterminer dans quelle mesure cette différence serait due au passage, entre 1971 et 1981, de la définition basée sur l'activité à celle fondée sur la profession. Dans les recensements de 1981 et 1991 (basés sur la profession), de nombreuses situations intermédiaires s'opposant à la division population agricole - population non agricole sont apparues. Il apparaît donc nécessaire de créer des catégories intermédiaires entre la population agricole et non agricole et de recueillir des informations sur ces situations transitoires.

On a également mis en doute la qualité des données sur l'effectif de la population agricole féminine active et prise en charge, que l'on pense sous-estimé, les femmes des villages ayant tendance (dans les milieux patriarcaux) à se déclarer comme femmes au foyer ou personnes dépendantes des agriculteurs ou des personnes travaillant temporairement à l'étranger. Cela pose la question du critère par lequel on détermine l'activité qui domine dans les travaux agricoles.

Les classifications socioprofessionnelles et socio-économiques utilisées lors du traitement et de la présentation des résultats doivent être révisées. Il faut, tout d'abord, mettre en accord les nomenclatures et classifications nécessaires avec les recommandations des Nations Unies et les normes adoptées dans les pays développés et en transition. Dans ce contexte, la question centrale est celle de la nomenclature et de la classification des professions. Cette question a créé une situation ambivalente dans la statistique. On utilisait, en effet, dans les recensements, une classification hiérarchique des professions, actualisée et harmonisée avec la classification-type internationale (B.I.T. - Bureau international du travail), mais dont l'harmonisation avec

les normes internationales n'a pas été menée au bout dans la dernière révision (1991). Mais on adoptait également, en 1990, une nouvelle nomenclature et une classification uniforme des professions (accompagnées d'un règlement légal) ; l'accent étant mis sur les instruments de l'orientation professionnelle. Au recensement de 1991, on a utilisé les deux classifications des professions, mais sans clef permettant le passage d'une classification à l'autre. Effet qu'il serait raisonnable d'éliminer pour le prochain recensement, la comparabilité internationale étant le principe à respecter.

Le recensement est une source irremplaçable de données sur l'éducation et la qualification. Le recueil de ces données est complexe, car les systèmes scolaires sont très différents aux diverses périodes. Les appellations différentes des types d'écoles, l'incomparabilité de ces écoles dans les systèmes actuels et précédents, ainsi que les différences dans le système d'éducation des républiques ou des provinces compliquent la collecte des données. Dans ce domaine, il est nécessaire de rechercher des classifications plus simples, qui permettraient de surmonter ces différences et de réduire tous les modes d'éducation et de degrés d'instruction à la classification actuelle.

Lors des préparatifs et de la réalisation d'un recensement, des questions relatives à de petites unités territoriales surgissent : les localités, les communes du cadastre, les districts statistiques et de recensement. Les districts statistiques et de recensement sont les unités du cadastre statistique mis à jour et harmonisé aux fins du recensement. La localité est l'ensemble anthropo-géographique principal. Elle a, donc, une importance plus grande et permanente. Le recensement fournit les données nécessaires sur la population, les ménages, les logements et les exploitations agricoles à tous les niveaux de la répartition territoriale. En dehors de la présentation des résultats de recensement par type de localité - urbaines/ non urbaines (dont la position a été établie par règlement) -, il est nécessaire de présenter les résultats dans une typologie statistique authentique des localités : localités urbaines, mixtes et rurales.

Le recensement - source sur la nationalité et la confession

La conception politique et sociale différente des recensements réalisés en Yougoslavie avant et après la Seconde Guerre mondiale est le résultat de systèmes constitutifs entièrement différents entre les deux Yougoslavie.

Le Royaume de Yougoslavie étant un État formé de trois nations (serbe, croate et slovènes), les questions sur la nationalité ne figuraient pas dans les recensements. Les questions posées se rapportaient à la langue maternelle et à la composition de la population avant et après la guerre.

Dans les recensements de l'après-guerre, les questions sur la nationalité et la confession ont toujours été au centre des préoccupations. Le principe suivant lequel les personnes déclaraient librement leur nationalité était appliqué à tous les recensements. La question sur la confession n'a été incluse que dans le recensement de 1953.

En 1990, des changements radicaux se sont opérés dans le système politique : des élections pluripartites ont eu lieu dans toutes les républiques de l'ancienne Yougoslavie et le système pluripartite proclamé. La question sur la confession s'est logiquement trouvée au programme du recensement de 1991.

Le dénombrement par nationalité dans les recensements donnait toujours lieu à des discussions publiques. Il s'agit le plus souvent de partialité nationale. Quant à l'intensité de la polarisation nationale dans les recensements de l'après-guerre, elle apparaît dans les recensements de 1971 et 1991. L'influence des facteurs politiques sur la déclaration de l'appartenance nationale s'est surtout manifestée dans les catégories Musulmans et Yougoslaves. Ces deux catégories ont été différemment traitées dans les recensements de l'après-guerre. Le recensement de 1948 n'avait offert que la possibilité aux habitants d'être classés comme Yougoslaves-déclarés ou Yougoslaves sans s'être déclarés du point de vue

national. Le recensement de 1953 a permis aux habitants, qui ne sentaient pas une forte affiliation particulière, d'être classés comme Yougoslaves-non-déclarés. Cependant, en 1961, les personnes qui s'estimaient Musulmanes, plus dans l'acception ethnique du terme que religieuse, ont été classées comme Musulmans (ethnique). Ceux qui se sont déclarés Yougoslaves, ont été classés comme Yougoslaves sans s'être déclarés du point de vue national. A partir de 1971, la statistique officielle a compté les Musulmans parmi les six composantes constitutives (avec les Serbes, les Monténégrins, les Croates, les Slovènes, les Macédoniens). Aux recensements de 1971 et 1981, ceux qui n'avaient pas déclaré d'appartenance nationale, étaient classés dans un groupe spécial. Ce groupe comprenait trois sous-groupes : 1) ceux qui n'ont pas déclaré leur nationalité ; 2) ceux qui ont déclaré leur nationalité ; 3) ceux qui se sont déclarés suivant l'appartenance régionale.

Les Yougoslaves pouvaient donc être considérés comme formant une catégorie nationale spéciale, bien que Yougoslave n'ayant jamais exprimé une identité nationale. Deux points de vue contraires et incompatibles étaient présents dans cette catégorie : 1) les Yougoslaves sont une catégorie politique (surtout en Slovénie et en Croatie), et 2) ils forment une entité ethnique semblables aux autres entités ethniques en Yougoslavie.

Il est évident, cependant, que les Yougoslaves sont, en majeure partie, issus de mariages mixtes, et que ce sont les Serbes qui se sont déclarés, le plus souvent, comme Yougoslaves.

II - L'état civil

La statistique de l'état civil est la seconde source très importante de données sur la population.

La statistique de l'état civil - modes de collecte des données (exhaustivité, qualité, périodicité...)

Modes de collecte des données

Les statistiques des naissances, mariages et décès survenus entre 1921 et 1939 ont été principalement fournies par les autorités ecclésiastiques, et, dans une moindre mesure, par les officiers de l'état civil. Celles des divorces, pour cette période, proviennent des tribunaux ecclésiastiques, et, exceptionnellement, des tribunaux civils.

Les lois sur le mariage et les registres de l'état civil, adoptées en 1946, ont transféré la compétence exclusive en ces matières aux organes de l'état : les enregistrements des naissances, mariages et décès sont effectués par les officiers de l'état civil, et les tribunaux civils sont chargés des instances de divorces. Cependant, le Bureau de statistique de l'époque n'a pas tout de suite mis en place des bulletins statistiques individuels. La collecte des données était effectuée par le biais de bordereaux sommaires qui ne contenaient que le nombre total de naissances et de décès par sexe, et le nombre de mariages. Le formulaire de l'époque ne recueillait que le nombre total de jugements de divorces et d'annulations de mariages classés selon la durée de l'union rompue et le nombre d'enfants. Ce formulaire fut utilisé jusqu'à la fin de 1951, date à laquelle le bulletin statistique de divorce fut introduit.

Les éléments statistiques, tirés des rapports mensuels des officiers de l'état civil ainsi que des rapports des tribunaux chargés des instances de divorce, représentent les résultats provisoires de la statistique démographique. Ils décrivent les événements selon le lieu d'occurrence et le jour de l'enregistrement. Pour la période 1947-1949, la statistique de l'état civil du mouvement naturel de la population ne dispose que de résultats provisoires. Ces derniers continuent d'être publiés dans les communiqués statistiques pour une information rapide.

Depuis le début de 1950, la statistique reçoit des rapports mensuels et des bulletins individuels pour chaque naissance, mariage et décès. Depuis 1952, elle reçoit également des

bulletins de divorce. Après dépouillement des bulletins individuels, on obtient les résultats définitifs de la statistique démographique qui montrent la situation selon le lieu de résidence permanente de la personne et le jour d'occurrence de l'événement.

D'après les règlements juridiques sur la tenue des registres de l'état civil, naissances, mariages et décès doivent être enregistrés sur les registres de l'état civil des localités où ils ont eu lieu, que les personnes auxquelles se rapportent ces événements vivent ou non dans ces localités. Cependant, durant le dépouillement, les données sont groupées selon la résidence (de la mère de l'enfant né, de la personne décédée, de l'époux/se). Les divorces sont groupés selon le dernier lieu de résidence commune des époux. Ainsi, les résultats de la statistique de l'état civil sont dépouillés selon le principe du lieu de résidence, ce qui correspond à la conception de la population résidante utilisée, en Yougoslavie, dans les recensements de la population.

L'observation statistique régulière des déplacements de population en R.F. de Yougoslavie a été introduite en 1988. Lors de chaque changement de résidence (déplacement définitif d'un lieu à un autre), la personne présente une déclaration de résidence qui comporte des informations sur le lieu de résidence antérieur, après avoir fait dans ce dernier une déclaration de changement de lieu de résidence qui contient des informations sur le nouveau lieu de résidence. L'observation des changements de résidence, fournit des éléments sur les déplacements de la population, non seulement au sein de la R.F. de Yougoslavie, mais aussi sur les immigrations et les émigrations de la population des républiques qui se sont séparées depuis la mise en oeuvre de cette recherche, en 1988, de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie.

La statistique de l'état civil - exhaustivité des données

Dans la statistique des naissances, l'enfant né, c'est-à-dire né-vivant et mort-né est l'unité d'observation.

On entend par enfant né-vivant l'enfant qui, après la naissance, a manifesté, même pour une durée minimale, des signes de vie (respiration, battements du cœur) sans égard à la durée de la grossesse de la mère. Si l'enfant meurt peu de temps après la naissance, il est d'abord enregistré comme né-vivant, et ensuite comme décédé. Si l'enfant est né, c'est-à-dire extrait du corps de la mère, sans aucun signe de vie (battements de cœur ou mouvements des muscles) et qu'il a été porté plus de 28 semaines (7 mois lunaires), il est considéré comme mort-né. L'expulsion d'un fœtus mort porté par la mère moins de 28 semaines n'est pas enregistré comme naissance.

On utilise le bulletin statistique des naissances - formulaire DEM-1 pour la collecte des données sur les naissances vivantes et les mortinaissances.

Dans la statistique des décès, toute personne décédée est une unité d'observation. On utilise le bulletin statistique de décès pour la collecte des données sur les décès - formulaire DEM-2.

Dans la statistique des mariages, tout mariage légitime constitue une unité d'observation, comme dans la statistique des divorces, tout mariage rompu par un tribunal compétent. Le bulletin de mariage - formulaire DEM-3 sert pour la collecte des données sur les mariages, et le bulletin de divorce pour celle sur les divorces - formulaire RB-1.

Dans la statistique des déplacements, l'unité d'observation est la personne qui a changé de lieu de résidence, c'est-à-dire qui s'est définitivement déplacée d'un lieu à un autre.

La statistique de l'état civil - explications de certaines caractéristiques

L'âge. Dans tous les tableaux de la publication *La statistique démographique*, l'âge est exprimé en années révolues, tandis que dans le tableau de dépouillement il est exprimé également en année civile de naissance. Si le formulaire statistique contient seulement l'année de naissance, l'âge est dérivé d'après la date d'inscription sur le registre de l'état civil.

L'état matrimonial. Pour les besoins de classification, n'est pris en considération que l'état matrimonial légitime. Cela veut dire que par mariées, on entend seulement les personnes, qui au moment de l'événement, étaient mariées en conformité avec les clauses de la loi sur le mariage, et par divorcées celles dont le mariage a été rompu par décision du tribunal.

La nationalité. Lors du mariage ou du divorce, et lors des déplacements, l'information sur la nationalité est obtenue directement de la personne à laquelle se rapportent les événements, tandis que l'information sur la nationalité de la mère, du père (si naissance il y a) et de la personne décédée est fournie par le déclarant de la naissance ou du décès.

Le groupement des données statistiques sur le mouvement naturel et migratoire de la population selon cette caractéristique a été effectué suivant la classification des nationalités utilisée au dernier recensement.

La confession. Cette question a été posée pour la première fois en 1994 (lorsque la méthodologie de l'état civil a été revue et harmonisée avec celle du recensement de 1991). Pour les mariages, les informations sur la religion se rapportent à chacun des nouveaux époux ; pour les divorces elles portent sur l'époux et l'épouse ; pour les naissances sur la mère et le père du nouveau-né. Les réponses possibles à cette question sont : orthodoxe, protestant, catholique, islamique, autres confessions ; avec la possibilité de se déclarer non croyant.

La profession. Les personnes sont groupées d'après le type de travail qu'elles effectuent dans le but d'acquérir les moyens de subsistance. Ces professions sont ensuite regroupées, lors du traitement, selon la classification des professions appliquée au recensement précédent.

Les personnes concernées par ce regroupement sont celles pour lesquelles il est dit qu'elles exercent une profession, ainsi que celles qui, temporairement, n'exercent pas leur profession (chômage temporaire, service militaire, traitement médical, détention, etc.).

Les autres personnes sont considérées soit comme des personnes avec revenu personnel, soit comme des personnes à charge. La catégorie des personnes avec revenu comprend celles qui n'exerce pas de profession, mais qui vivent du revenu de leur activité antérieure (retraités et travailleurs handicapés) ou de l'activité d'un membre de leur famille (pensions des survivants etc.).

Figurent également dans cette catégorie les personnes qui vivent de diverses formes d'aide sociale (bénéficiaires d'aide sociale, de bourses d'études, etc.) ou de revenus issus de la propriété privée (rentiers, etc.).

La catégorie des personnes à charge comprend tous les individus qui n'ont pas de revenu personnel : enfants, élèves et étudiants (non bénéficiaires de bourses).

Rang de naissance. De 1950 à 1958, tous les enfants mis au monde, y compris les mort-nés, étaient pris en considération lors de la détermination du rang de la naissance. A partir de 1959, le rang est déterminé séparément pour les naissances vivantes et pour les mortinaissances.

La légitimité de l'enfant. On classe d'après cette caractéristique toutes les naissances vivantes, et toutes les mortinaissances. On entend par enfant légitime celui qui est né dans un mariage célébré en conformité avec les clauses de la loi sur le mariage.

La durée du mariage. Dans la statistique des naissances et dans celle des divorces, la durée du mariage est une caractéristique dérivée, exprimée en années révolues. Dans la statistique des naissances, la durée du mariage en années révolues représente la différence entre la date de la célébration du mariage et la date de la naissance. Pour les divorces, la durée du mariage est la différence entre la date du mariage et la date du divorce.

Lieu de l'accouchement et assistance professionnelle lors de l'accouchement. Les naissances vivantes et les mortinaissances sont classées en deux groupes : dans une institution de santé ou ailleurs. Tous les enfants (nés-vivants ou mort-nés) nés à l'hôpital ou à la maternité sont classés dans le groupe « institution de santé », et l'on considère que leur naissance a été assistée

par un professionnel. Le groupe « ailleurs » comprend les enfants nés-vivants et mort-nés qui ne sont pas nés dans une telle institution. Ces cas-là sont ensuite classés selon l'assistance professionnelle reçue. Si l'accouchement a été assisté par un médecin ou une sage-femme diplômée, on considère que l'accouchement a eu lieu avec assistance professionnelle ; dans tous les autres cas, on considère que l'accouchement a eu lieu sans aide professionnelle.

Le nombre total de divorces comprend le nombre de mariages rompus par décision du tribunal.

Le nombre d'enfants à charge nés dans le mariage. Dans la statistique des divorces, les enfants à charge nés dans le mariage (qui a été dissous) comprennent les enfants des parents divorcés qui n'ont pas de revenu personnel pour subvenir à leurs propres besoins, sans égard au lieu où ils se trouvent ou à la personne à la charge de laquelle ils sont. Ces enfants sont classés, selon la personne à laquelle ils ont été confiés, dans l'un des cinq groupes suivants : mari, femme, mari et femme, autre personne, institution.

Lieu de décès et constatation du décès. Les personnes décédées sont classées selon le lieu de leur décès : institution de santé ou ailleurs (dans l'appartement, dans la rue, etc.). Si le décès a eu lieu dans une institution de santé, il est réputé avoir été constaté par un médecin ; dans le cas contraire, les décédés sont classés selon le fait que le décès a été constaté par un médecin ou par une autre personne.

La cause externe de l'accident. Les personnes décédées lors d'un accident (décès dû à une lésion corporelle provoquée par une cause externe : un accident de la circulation, une chute, une noyade, etc.) ont été regroupées selon la version abrégée de la liste E de la classification internationale des maladies, lésions et causes de décès.

Les suicides et homicides sont classés suivant les causes externes concrètes, par armes, manières ou moyens avec lesquels les suicides ou les homicides ont été commis. Là encore le regroupement se fait selon la version abrégée de la liste E de la classification internationale des maladies, lésions et causes de décès.

La cause de décès. Les informations sur la cause du décès sont fournies par le médecin traitant du décédé. Si le décédé n'a pas été soigné de la maladie que l'on estime avoir causé le décès, l'information est fournie par le déclarant du décès.

Pour toute personne décédée, soignée pour une maladie, on exige du médecin traitant un rapport médical sur la cause du décès, un certificat sur la mort ou bien un autre document (ordonnance, carnet de santé, etc.). C'est à partir de tous ces documents, ou directement à partir de la réponse donnée par le déclarant du décès, que l'on inscrit la cause de décès sur le formulaire statistique DEM-2. Les éventuels documents mentionnés ci-dessus sont joints aux formulaires. Les médecins qui, dans la statistique, font le contrôle logique et la codification des diagnostics des causes du décès, déterminent, suivant ces réponses et documents, la cause principale du décès pour chaque décès.

La statistique de l'état civil - qualité des données collectées

D'après l'analyse des données du recensement de la population et les résultats du contrôle de la statistique de l'état civil, fait, vers 1953, par échantillonnage, il s'avère que, dès 1953, la couverture des événements principaux de l'état civil était presque complète. Ce n'est que dans certaines régions que tous les événements de l'état civil ne sont pas enregistrés, notamment lorsqu'il s'agit de mort-nés et de nourrissons morts dans les premiers jours de leur vie. Une seconde enquête de couverture des naissances et des décès a été réalisée entre 1967 et 1970. Les résultats ont montré que la couverture des naissances n'a que faiblement augmenté au Monténégro et au Kosovo-Metohija, alors qu'elle s'est, dans la même période, améliorée en Serbie centrale et en Vojvodine.

L'amélioration de la couverture des décès est faible au Kosovo-Metohija. Partout ailleurs, l'incomplétude a diminué par rapport à 1955 : au Monténégro elle a chuté de 24,61% à 6,87%, en Serbie centrale et en Vojvodine, la couverture était complète.

La qualité des données sur les causes de décès dépend, quant à elle, de l'organisation du service de santé pour la constatation du décès et de la cause du décès. Il arrive encore que, dans certaines régions, ce soit un profane ou la personne qui déclare le décès qui fournissent les informations sur la cause du décès, ce qui explique le pourcentage élevé des situations insuffisamment définies dans la structure de la mortalité. Le traitement des données de la statistique de la mortalité est fait, depuis 1979, suivant la classification internationale des maladies, lésions et causes de décès, IXème révision de 1975.

Le contrôle de la couverture du nombre de divorces réalisé en 1958 a également montré que la couverture était alors presque totale.

La statistique de l'état civil - périodicité et organisation de la collecte des données

La collecte, le traitement et la publication des données sur le mouvement naturel de la population s'effectuent annuellement. Les données englobent toutes les naissances, décès, mariages et divorces qui surviennent tous les ans du 1er janvier au 31 décembre.

L'Office fédéral de la statistique prépare la méthodologie de collecte, de traitement et de publication des données, en harmonie avec celle du recensement de la population ou de recherches analogues et avec les recommandations internationales. Il traite et publie également les données. Il transmet aussi les données pour les publications statistiques des Nations Unies, de l'Organisation mondiale de la santé et d'autres organisations internationales, ainsi que celles correspondant à des demandes spéciales.

Les offices de la statistique des républiques et des provinces collectent les données, impriment les formulaires, et sont chargés de leur distribution, contrôlent la couverture et l'exactitude des données, préparent le matériel pour le dépouillement (codification des réponses, triage de contrôle, transfert des données sur bandes magnétiques, etc.). Ils assurent également le contrôle logique des données et corrigent les données illogiques en se servant des sources principales des données. Ces offices doivent transmettre à l'Office fédéral, dans les délais prévus, toutes les données de l'état civil (DEM) afin qu'elles y soient traitées suivant un programme uniforme.

Les institutions concernées (services de l'état civil et tribunaux) doivent transmettre, tous les mois, les formulaires portant sur tous les événements de l'état civil survenus le mois précédent, ainsi que le relevé des enregistrements dans les registres de l'état civil (formulaire DEM-5) aux offices de la statistique des républiques et des provinces. Ces offices procèdent alors au contrôle de la couverture du matériel statistique.

L'exploitation des formulaires DEM-5 permet de disposer, chaque mois, de la répartition de tous les événements de l'état civil selon le lieu d'occurrence et le jour de l'enregistrement. Le rapport réalisé sur la base de cette recherche précède le traitement des données de l'année précédente.

Le traitement des données de l'état civil se fait à l'Office fédéral de la statistique. Il comprend l'établissement des tableaux à publier et ceux de base. Les tableaux à publier s'insèrent directement dans la publication *La statistique démographique*, et ceux de base comportent un nombre considérable de caractéristiques suivant des classifications plus détaillées que celles prévues pour la publication, ou bien se rapportent à de petites unités territoriales (les communes, etc.).

Pour les besoins des utilisateurs, les résultats du traitement sont publiés, en outre, dans :

- des communiqués sur le mouvement naturel de la population

– les publications de la Statistique démographique pour l'année correspondante.

Les données sont conservées sur bandes magnétiques.

Quelques mots sur l'utilisation des données de recensement et des données de la statistique de l'état civil et sur leur conjugaison.

Les données sur l'effectif et la structure de la population sont obtenues grâce aux recensements. Cependant, les recensements de la population sont des opérations lourdes et coûteuses qui ne sont réalisées que tous les dix ans. Au cours de cet intervalle intercensitaire long, d'importants changements peuvent survenir tant dans l'effectif que dans la structure de la population. Par conséquent, pour les années intercensitaires, on procède à des estimations de la population à partir des données du recensement de la population et du mouvement naturel de la population.

Ces estimations sont généralement faites au milieu de l'année, comme on le fait également pour l'année de recensement (les recensements de la population s'effectuant le 31 mars). Ainsi, la continuité des estimations statistiques de l'effectif et de la structure par âge et par sexe est-elle assurée au milieu de chaque année.

Pour procéder à ces estimations, on utilise :

- l'effectif de la population par sexe et année civile de naissance tiré du recensement ;
- les données sur le mouvement naturel de la population pour l'année pour laquelle on procède aux estimations : le nombre de décédés par sexe et année civile de naissance et le nombre des naissances vivantes par sexe ;

Les statistiques sur les migrations de la population n'ont pas été utilisées, jusqu'à présent, pour la préparation des ces estimations annuelles, mais elles le seront pour celles, en cours, de l'année 1994.

Ces estimations annuelles de la population par sexe et par âge sont effectuées à l'Office fédéral de la statistique, par le service de la statistique de la population, depuis 1953, et paraissent dans la publication régulière *Statistiques démographiques* pour l'année correspondante (et pour les années antérieures, dans la publication *Estimations de la population par sexe et par âge, 1948-1965*, bulletin statistique, OFS, Belgrade, 1966). Ces estimations de la population par sexe et par âge sont publiées régulièrement depuis 1981.

Les estimations de la population par sexe et âge, pour chaque type d'agglomération (agglomérations urbaines et non urbaines) ont été faites pour la première fois pour une publication spéciale parue en 1991. Elles se réfèrent au milieu de l'année et concernent la période 1981-1988. Depuis, toutes les estimations régulières de la population se font par sexe, âge et type d'agglomération.

Ces estimations sont indispensables pour le calcul de tous les indicateurs statistiques importants.

L'Office fédéral de la statistique prépare des tables de mortalité abrégées par groupe de deux années consécutives, publiées également, depuis la table de 1958-1959, dans l'édition *Population*. Ces tables étaient, jusqu'à présent, élaborées pour l'ensemble du territoire de la R.S.F. de Yougoslavie. Les tables de mortalité abrégées les plus récentes ont été préparées pour 1991-1992 et portent sur la R.P. de Yougoslavie, les républiques et les provinces. Les tables de mortalité bisannuelles abrégées de la R.F. de Yougoslavie pour la période 1950-1958 ont été publiées pour la première fois dans cette même publication. C'est la méthode recommandée par les Nations Unies, basée sur les taux de mortalité de deux années consécutives, qui est utilisée pour la préparation des tables de mortalité abrégées.

Devant les besoins grandissants et l'évolution des méthodes démographiques et de leur application, avec les tables de mortalité abrégées sont publiées les données de base et les

structures du modèle réel, stationnaire et stable de la population pour la R.F. de Yougoslavie, les républiques et les provinces.

Des tables de mortalité, détaillées, sont préparées pour chaque année de recensement depuis 1953. Elles couvrent les périodes 1952-1954, 1960-1962, 1970-1972 et 1980-1982 pour la R.S.F. de Yougoslavie, les républiques et les provinces, et ont été construites en utilisant la méthode « Becker-Zeunerov ». L'élaboration des tables de mortalité pour la période 1990-1992 pour la R.F. de Yougoslavie, ses républiques et provinces est en cours.

III - Les enquêtes

Les diverses enquêtes sur la population (enquêtes sociologiques, enquêtes sur la fécondité, enquêtes sur le niveau de vie) sont également une source riche de données sur la population, les familles et les ménages.

Les enquêtes avaient pour buts principaux :

- l'établissement des facteurs biologiques, économiques, sociaux et culturels qui influent sur la fécondité de la population dans les régions de basse, moyenne et haute fécondité ;
- l'examen de la fécondité différentielle des régions rurales et urbaines, des groupes ethniques, des populations migrante et indigène, des divers groupes sociaux et d'éducation ;
- l'estimation de la fréquence des avortements, de l'utilisation des moyens de contraception, en relation avec les caractéristiques sociales, économiques et d'éducation de la population ;
- l'analyse détaillée de la fécondité de la population suivant les caractéristiques démographiques (âge, durée de mariage, intervalles entre les accouchements, rang de naissance, âge au mariage, etc.), et autre.

L'enquête de 1970 devait permettre l'estimation de la fécondité et de la stérilité (primaire et secondaire) selon l'âge, la durée du mariage, le nombre de naissances vivantes, l'âge au mariage, etc. L'enquête de 1976 y ajoutait l'examen de la motivation en matière de taille de la famille.

Ces deux enquêtes, réalisées sur tout le territoire de la R.S.F. de Yougoslavie, concernaient l'ensemble des femmes mariées, en conformité avec les clauses de la loi sur le mariage, âgées de 15 à 49 ans, choisies par sondage dans 8 strates : Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Croatie, Monténégro, Serbie, elle-même divisée en 3 strates : Serbie centrale, Kosovo-Metohija et Vojvodine.

Dans la seconde enquête, la base de sondage était constituée de 16 strates formées par les républiques et les provinces, elles-même divisées en : agglomérations urbaines et autres.

La première enquête a été réalisée par le Centre de recherches démographiques de l'Institut des sciences sociales, la seconde, par l'Office fédéral de la statistique et les offices de la statistique des républiques et des provinces.

Deux formulaires ont été utilisés pour chacune des deux enquêtes : le questionnaire sur la fécondité des femmes mariées et sur la planification de la famille (F-1) et la liste des ménages et des femmes mariées âgées de 15 à 49 ans (F-2).

Les deux recherches, proches par leur contenu et le type d'échantillon, ont été effectuées dans un intervalle relativement court et ont montré des résultats voisins, qui incitent à ne refaire les enquêtes sur la fécondité et la planification de la famille qu'après un intervalle suffisamment long - peut être 10 ans.

L'enquête de 1976 a été réalisée dans le cadre de l'enquête mondiale sur la fécondité.

ANNEXES

ANNEXE 1. Aperçu comparatif des caractéristiques par recensement

Dans l'aperçu comparatif du contenu des recensements de 1921, 1931, 1948, 1953, 1961, 1971, 1981 et 1991 qui suit, sont présentées les caractéristiques apparaissant dans les formulaires de recensement, ainsi que celles qui en sont dérivées, et se rapportent à la population, aux ménages et aux familles.

Nous pouvons également voir dans cet aperçu si une caractéristique concrète a été suggérée comme principale ou supplémentaire dans les recommandations de la Conférence des statisticiens européens de l'ONU vers 1990.

Renseignements requis au recensement de :	1991	1981	1971	1961	1953	1948	1931	1921	CSE ¹⁾
Caractéristiques de la population :									
Lieu de résidence permanente	+	+	+	+	+	+	-	-	+
1. Nom et prénom	+	+	+	+	+	+	+	+	+
2. Sexe	+	+	+	+	+	+	+	+	+
3. Date de naissance (jour, mois, année) et numéro d'identification	+ ²⁾	+	+	+	+	+	+	+	+
4. Lieu de naissance									
A) Endroit où la personne est née (Lieu-localité, commune ou pays étranger)	+	+	+	+	+	+	+	+	+
B) Lieu de résidence permanente de la mère au moment de la naissance de la personne (Lieu-localité, commune pays étranger)	+	+	-	-	-	-	-	-	-
5. La personne vit-elle sans interruption dans le lieu de résidence permanente? Si non :									
A) d'où a-t-elle émigrée (Lieu-localité, commune ou pays étranger)	+	+	+	+	-	-	-	-	+
B) Année d'immigration	+	+	+	+	-	-	-	-	0
6. État matrimonial	+	+	+	+	+	+	+	+	+
7. Nombre de naissances vivantes	+	+	+	+	+	+	-	-	0
8. Nationalité	+	+	+	+	+	+	+	-	0
9. Langue maternelle	+	+	+	+	+	-	+	+	0
10. Confession	+	-	-	-	+	-	+	+	0
11. Degré d'instruction									
A) Degré d'instruction le plus haut	+	+	+	+	+	+	-	-	0
B) La personne sait-elle lire et écrire?	+	+	+	+	+	+	+	+	0
12. École dans laquelle la personne s'instruit	+	+	+	-	-	-	-	-	0
13. Profession du père	+	-	-	-	-	-	-	-	-
14. Profession de la mère	+	-	-	-	-	-	-	-	-
15. Nom du pays étranger	+	+	X	-	-	-	-	-	-
16. Durée de travail-séjour à l'étranger	+	+	X	-	-	-	-	-	-

Renseignements requis au recensement de :	1991	1981	1971	1961	1953	1948	1931	1921	CSE ¹⁾
17. Profession									
A) La personne exerce-t-elle une profession ?	+	+	-	-	-	-	-	-	+
B) Nom de la profession	+	+	+	+	+	+ ³⁾	+	+	+
18. La personne a-t-elle des revenus, et lesquels?	+	+	X	X	-	+	-	-	0
19. Profession du soutien	+	+	+	+	+	+	-	-	-
20. Situation socio-économique de la personne ou de son soutien	+	+	+	+	+	+ ⁴⁾	+	+	0
21. Activité	+	+	+	+	+	-	-	-	+
22. Degré de qualification professionnelle	+	+	+	+	-	-	-	-	-
23. La personne exerce-t-elle temporairement des travaux agricoles	+	+	-	-	+	-	+	+	+
24. Lieu de travail/école de la personne (Lieu-localité, commune ou pays étranger)	+	+	+ ⁵⁾	+ ⁵⁾	-	-	-	-	+
25. Fréquence de retour du lieu de travail-école au lieu de résidence permanente	+	+	-	-	-	-	-	-	-
Les questions 26 et 27 s'adressent aux seules personnes « revenues après avoir travaillé temporairement à l'étranger »									
26. Durée de travail temporaire à l'étranger	+	+	-	-	-	-	-	-	-
27. Année de retour du travail temporaire à l'étranger	+	-	-	-	-	-	-	-	-
Raison de l'absence (du lieu de résidence permanente)	X	X	X	-	-	-	-	-	-
Numéro d'ordre de la famille (à laquelle le membre appartient au sein du ménage)	X	X	X ⁶⁾	X ⁶⁾	X ⁶⁾	-	-	-	-
Situation du membre dans la famille (époux-père, épouse-mère, enfant)	X	X	X	X	X	-	-	-	-

Renseignements requis au recensement de :	1991	1981	1971	1961	1953	1948	1931	1921	CSE ¹⁾
Caractéristiques dérivées de la population :									
Activité	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Situation socioprofessionnelle de la personne	X	-	-	-	-	-	-	-	-
Types de revenus	X	X	-	-	-	-	-	-	-
Age de la personne immigrée lors du dernier déplacement	X	X	-	-	-	-	-	-	-
Type du ménage auquel la personne appartient	X	X	-	-	-	-	-	-	-
Sources des revenus du ménage auquel la personne appartient	X	-	-	-	-	-	-	-	-
Type famille à laquelle la personne appartient	X	X	-	-	-	-	-	-	-
Appartenance de la personne au ménage ayant une exploitation	X	-	-	-	+	-	-	-	-
Caractéristiques du ménage :									
1. Sur quelle base le ménage utilise-t-il l'appartement ?	+	+	+	-	-	-	-	-	-
2. Si le ménage est le propriétaire ou est le titulaire du droit du maintien dans les lieux									
A) Nom et prénom (du propriétaire ou du titulaire du droit du maintien dans les lieux)	+	-	-	-	-	-	-	-	-
B) Numéro d'ordre du membre du ménage	+	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Moyen d'approvisionnement de ce ménage en eau potable	+	-	-	-	-	-	-	-	-
Nbre de ménages dénombrés dans l'appartement	X	X	X	-	-	-	-	-	-
Nbre de personnes dans l'appartement	X	X	X	-	-	-	-	-	-
Nbre de membres du ménage dans l'appartement	X	X	X	X	X	X	X	X	+
I Superficie des terres									
4. Superficie que les ménages possèdent									
A) Totale	+	+	+	+	+	-	-	-	-
B) Cultivable	+	+	-	-	-	-	-	-	-
Caractéristiques dérivées du ménage :									
Nombre de membres du ménage	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Composition familiale du ménage									
Sources des revenus du ménage	X	X ⁶⁾	X	+	-	-	-	-	-
Nombre de membres du ménage par groupes d'âges (jusqu'à 7 ans, 7-14, 15-27, 28-49, 50-64 et plus de 64 ans)	X	-	X ⁶⁾⁸⁾	X ⁶⁾⁸⁾	X ⁶⁾⁸⁾	-	-	-	X
Nombre de membres du ménages économiquement indépendants	X	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de membres actifs du ménage	X	X	X ⁶⁾	X ⁶⁾	X ⁶⁾	-	-	-	X
Nombre de membres dépendants du ménage	X	X	X ⁶⁾	X ⁶⁾	X ⁶⁾	-	-	-	0

Nombre de membres du ménage avec revenu personnel	X	X	X ⁶⁾	X ⁶⁾	X ⁶⁾	-	-	-	-
--	---	---	-----------------	-----------------	-----------------	---	---	---	---

Renseignements requis au recensement de :	1991	1981	1971	1961	1953	1948	1931	1921	CSE ¹⁾
Nombre de membres du ménage qui effectuent temporairement des travaux agricoles	X	X	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de membres du ménage âgés de 15 ans et plus selon le degré d'instruction (école primaire non terminée, école primaire terminée, école secondaire, école supérieure et haute école)	X	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de membres du ménage travaillant à l'étranger	X	X	X ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-	-
Nombre de membres du ménage qui séjournent à l'étranger comme membres de famille	X	X	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de personnes revenues au pays après avoir travaillé à l'étranger	X	X	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de membres actifs du ménage par profession (agriculteurs privés, travailleurs de l'industrie, artisans indépendants, officiers de l'administration, experts et cadre de direction)	X	-	-	-	-	-	-	-	-
Caractéristiques principales des chefs de ménages (âge, sexe, état matrimonial, activité, profession et situation socioprofessionnelle)	X	X ⁽⁸⁾	X ⁽⁶⁾⁽⁸⁾	X ⁽⁶⁾⁽⁸⁾	X ⁽⁶⁾⁽⁸⁾	X ⁽⁸⁾	X ⁽⁸⁾	X ⁽⁸⁾	-
Caractéristiques principales du propriétaire de l'appartement ou du titulaire du droit du maintien dans les lieux	X	X	X ⁽⁸⁾	-	-	-	-	-	-
Nombre de familles dans le ménage	X	X	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	-	-	-	X
Type de famille (pour chaque famille dans le ménage)	X	-	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	-	-	-	-	X
Nombre total de membres de la famille (pour chaque famille dans le ménage)	X	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'enfants dans la famille (pour chaque famille dans le ménage)	X	-	-	-	-	-	-	-	-
Caractéristiques dérivées de la famille :									
Type de famille	X	X	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	-	-	-	X
Nombre total de membres de la famille	X	X	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	-	-	-	X
Nombre total d'enfants dans la famille	X	X	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	-	-	-	X
Homogénéité ethnique de la famille	X	X	-	X ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-
Travail - séjour de la famille à l'étranger	X	X	-	-	-	-	-	-	-
Pays de travail - de séjour de la famille à l'étranger	X	X	-	-	-	-	-	-	-
Données sur le mari - père (âge, nationalité, alphabétisme, degré d'instruction, activité, profession, situation socio-économique,									

qualification et raison d'absence)	X	X ⁸⁾	X ⁶⁾⁸⁾	X ⁶⁾⁸⁾	X ⁶⁾⁸⁾	-	-	-	-
------------------------------------	---	-----------------	-------------------	-------------------	-------------------	---	---	---	---

Renseignements requis au recensement de ..	1991	1981	1971	1961	1953	1948	1931	1921	CSE ¹⁾
Données sur la femme - mère (âge, nombre de naissances vivantes, nationalité, alphabétisme, degré d'instruction, activité, profession, situation socio-économique, qualification et raison de l'absence)	X	X ⁸⁾	X ⁶⁾⁸⁾	X ⁶⁾⁸⁾	X ⁶⁾⁸⁾	-	-	-	-

Remarques :

1. Recommandations de la Conférence des statisticiens européens (CSE) des Nations-Unies pour les recensements de la population et des logements vers 1990.
2. Numéro d'identification seulement au recensement de 1991.
3. Combiné avec la question 20.
4. Combiné avec la question 17.
5. Seulement le lieu de travail.
6. Seulement sur échantillon.
7. Seulement les tracteurs et les moissonneuses.
8. Le nombre des caractéristiques a varié.
9. Seulement le nombre total.

Symboles :

- + Caractéristiques issues des recommandations de la CSE « caractéristiques principales ».
- 0 Issues des recommandations de la CSE « caractéristiques supplémentaires ».
- X Caractéristique transférée des listes pour le ménage ou dérivée durant le traitement.
- N'est pas compris dans le formulaire ; n'est pas compris dans les recommandations de la CSE.

ANNEXE 2. Questions figurant dans les bulletins statistiques sur la natalité, la mortalité, la nuptialité et la divortialité (DEM-1, DEM-2, DEM-3, RB-1).

DEM-1 (bulletin statistique de naissance) :

Données d'identification

- commune de naissance
- lieu (agglomération) de naissance
- année d'inscription
- 1. L'enfant est né (né-vivant, mort-né)
- 2. Prénom de l'enfant
- 3. Sexe de l'enfant (masculin, féminin)
- 4. Date de naissance (jour, mois, année)
- 5. Numéro de matricule
- 6. Domicile de la mère (lieu (agglomération), commune, république et province autonome, rue et numéro
- 7. Lieu de naissance de l'enfant et personne assistant à l'accouchement
- 8. Poids de l'enfant à la naissance (question posée à partir de 1994)
- 9. Nombre d'enfants lors de cet accouchement, rang de la naissance (seulement en cas d'accouchement multiple)
- 10. Combien d'enfant la mère a-t-elle mis au monde jusqu'à cet accouchement (y compris cet enfant) (en tout, enfants nés-vivants et mort-nés)
- 11. Parmi ces enfants, combien sont en vie
- 12. De quel mariage de la mère cet enfant est-il né (premier, second, troisième etc., l'enfant est illégitime, l'enfant est orphelin)
- 13. Date de célébration du mariage des parents
- 14. Combien d'enfants sont-ils nés de ce mariage de la mère (y compris cet enfant)

Données sur la mère et le père

- Nom et prénom
- Date de naissance
- Nationalité
- Confession
- Degré d'instruction
- Profession
- Position dans la profession

DEM-2 (bulletin statistique sur le décès)

Données d'identification

- Commune de décès
- Lieu (localité) de décès
- Année d'inscription, mois d'inscription

1. Nom et prénom du décédé et nom exact des parents (père et mère)
2. Sexe
3. Date du décès (jour, mois, année, heure (0-24))
4. Date de naissance (jour, mois, année), numéro de matricule du décédé, heure de naissance (0-24)
(pour les enfants de moins de 7 jours, âge du nouveau-né)
5. Domicile (lieu (localité), commune, république, province autonome ; rue, numéro)
6. État matrimonial (célibataire, marié(e), veuf-veuve, divorcé(e))
7. Nationalité
8. Degré d'instruction
9. Profession
10. Profession de la personne qui prend en charge
11. Position dans la profession
12. Lieu du décès et personne ayant constaté le décès
13. Le décédé était-il soigné de la maladie dont il est mort
14. Personne ayant fourni les données sur la cause du décès
15. Cause du décès
16. S'agit-il d'une mort naturelle ou violente
17. Le décédé est-il un nouveau-né

Données sur la mort violente

18. Type de mort violente
19. Quand a eu lieu l'événement qui a causé la mort violente (heure (0-24), jour de la semaine, intervalle entre l'événement et du décès)
20. Cause extérieure du décès
21. Lieu de l'accident
22. L'accident a eu lieu (pendant les heures de travail, sur le chemin du travail ou de retour du travail, au cours d'un travail dans le ménage, durant le temps libre)

Données sur le nouveau-né décédé et la mère

1. Le nouveau-né décédé était né (d'un mariage légitime, en-dehors d'un mariage, orphelin)
2. La mère du nouveau-né (est vivante, est morte avant/après le nouveau-né, est inconnue)
3. Date de naissance de la mère (jour, mois, année)
4. Degré d'instruction de la mère
5. Profession de la mère
6. Profession de la personne qui a la charge de la mère
7. Position dans la profession de la mère ou de la personne qui a la charge de la mère
8. Nombre total d'enfants que la mère a mis au monde

DEM-3 (bulletin statistique sur le mariage)

Données d'identification

- Commune de célébration du mariage
- Lieu (localité) de célébration du mariage

- Date d'inscription (jour, mois, année)

Données sur le jeune marié et la jeune mariée

1. Nom et prénom
2. État matrimonial antérieur (célibataire, veuf-veuve, divorcé(e))
3. Rang du mariage (premier, second, troisième, et plus)
4. Date de naissance (jour, mois, année)
5. Domicile avant la célébration du mariage (lieu (localité), commune, république, province autonome, rue, numéro)

Seulement pour le jeune marié

6. Nationalité
7. Confession
8. Degré d'instruction
9. Profession
10. Profession de la personne qui prend en charge
11. Position dans la profession

RB-1 (bulletin statistique sur le divorce)

Données d'identification

- Tribunal communal
- Date d'inscription (jour, mois, année)

Données sur l'époux et l'épouse

1. Nom, nom du père, et prénom
2. Date de naissance
3. Nationalité
4. Confession
5. Degré d'instruction
6. Profession
7. Position dans la profession
8. État matrimonial qui a précédé le mariage qui est en instance de divorce
9. Rang du mariage

BIBLIOGRAPHIE

- Population et ménages en R.F. de Yougoslavie, Office fédéral de la statistique et Centre de recherches démographiques de l'Institut des sciences sociales.
- Statistique démographique, Office fédéral de la statistique.
- Statistique du mouvement naturel de la population - Instructions de collecte, remise, contrôle et codification des données - Documents méthodologiques, Belgrade, 1994.
- Fécondité de la population et planification des familles en Yougoslavie, Institut des sciences sociales, Centre de recherches démographiques, Beograd, 1980.

Sources et données démographiques dans l'Ex-République Yougoslave de Macédoine

Boro PEKEVSKI, Apostol SIMOVSKI

Office de la statistique

La République de Macédoine, créée en tant qu'État indépendant en 1944, a fait jusqu'en 1991, partie intégrante de la Fédération yougoslave. Le statut juridique et constitutionnel du pays influait sur la définition des compétences, de l'organisation de la collecte, le traitement et la publication de l'ensemble des données statistiques, y compris démographiques.

Les données démographiques et leurs sources, notamment les recensements, ont toujours revêtu un très grand intérêt. Parallèlement à la collecte, une grande attention fut accordée aux recherches consacrées aux phénomènes démographiques sur le territoire de l'ancienne Macédoine, en particulier de la période turque, riche en archives.

Dans les Dephters des recensements du XV^{ème} et du XVI^{ème} siècles¹ figurent des listes de foyers de contribuables, par lieu de résidence. Les archives portent, entre autres, sur les données démographiques qui constituent une source en matière de recherche sur la situation socio-économique en Macédoine à cette époque². Le recensement de 1900, organisé par Vasil K'ntchev, qui en a également publié les données recueillies³ constitue une autre source importante sur l'appartenance nationale de la population .

Les premières statistiques officielles concernant la situation démographique sur le territoire actuel de l'Ex-République yougoslave de Macédoine ont été obtenues à partir des données publiées (par agglomération, commune et district dans la Banovina du Vardar) des recensements organisés en 1921 et 1931 dans le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, à savoir le Royaume de Yougoslavie.

Entre 1945 et 1995, il y eut sept recensements de la population (1948, 1953, 1961, 1971, 1981, 1991 et 1994) qui, avec l'activité normale du service Statistiques de l'état civil (natalité, mortalité, nuptialité et divortialité), et la statistique des migrations, constituent autant de sources importantes sur l'évolution démographique du pays. A ces dernières, s'ajoute le registre unique de la population, créé en 1990, qui informe sur l'effectif de la population, sa répartition et la mobilité territoriale et contient des données pour chaque citoyen.

La statistique de l'emploi, la statistique agricole, la statistique sanitaire, la statistique du niveau de la vie, et différentes enquêtes, par les données démographiques qu'elles contiennent, complètent utilement les sources de base.

I - Les recensements de la population

Jusqu'en 1991, les recensements étaient généralement organisés tous les dix ans, comme sur l'ensemble du territoire de la R.S.F.Y. Le dernier recensement date de 1994, après l'accession à l'indépendance. Ce recensement a été organisé et réalisé avec l'assistance du

Avertissement : Ce texte a été rédigé à partir de la communication présentée en séance plénière par Boro PEKEVSKI et Apostol SIMOVSKI. Les modifications apportées par les éditeurs à l'écrit original sont de pure forme.

¹ Les Archives de l'État de la Macédoine, « Documents turcs sur l'histoire du peuple macédonien - les dephters extensifs des recensements du XV^{ème} et XVI^{ème} siècles ».

² Dime Bojanovski - Dize, « Une contribution pour l'étude de la situation socio-économique en Macédoine du XV^{ème} et du XVI^{ème} siècles ».

³ Vasil K'ntchev, « La Macédoine - ethnographie et statistique » - Sofia, 1910.

Groupe d'experts désigné par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et de la Mission d'Observation (ICOM) composée de représentants de 19 pays.

Les bases légales des recensements

Lorsque la République de Macédoine était intégrée à la Fédération yougoslave, la législation fédérale régissait les principes de l'unité du contenu et la méthodologie appliquée lors des recensements, la date de référence, identique pour toutes les républiques et provinces, la durée, les obligations des citoyens (exactitude des informations) et des participants au recensement (secret professionnel). Elle réglait en outre les obligations du budget et définissait les moyens financiers nécessaires à la réalisation des recensements.

La législation de la République régit les responsabilités et les compétences des organismes affectés au recensement à tous les niveaux, incluant également les agents-recenseurs, les droits et les responsabilités des citoyens, leur protection, le montant des moyens financiers et leur distribution, les délais pour le traitement des données et la publication des résultats du recensement.

La loi sur le recensement de la population de 1994 définissait, entre autres, en détail la méthodologie et l'organisation concernant les unités du recensement, les questionnaires et les bulletins, le contrôle de la complétude et la qualité des données, les instances techniques, les observateurs internationaux et le Groupe d'experts, l'emploi des langues du recensement, la protection des données personnelles, le traitement, la saisie informatique et la publication des données, ainsi que le financement de l'ensemble des opérations touchant au recensement.

Bases méthodologiques et organisation des recensements

Les six premiers recensements qui ont eu lieu entre 1948 et 1991 portent les caractéristiques de ceux organisés sur l'ensemble du territoire de l'ancienne Yougoslavie. Ils reposaient sur les principes méthodologiques et d'organisation valables pour l'ensemble du pays. Le recensement de 1994, quoique reprenant les solutions méthodologiques et d'organisation des recensements précédents, reposait aussi sur les normes internationales.

Lors de l'adoption des bases méthodologiques du recensement s'est posé, parmi les problèmes les plus importants, celui de la comparabilité des définitions et des classifications utilisées, ainsi que celui de la comparabilité territoriale des données du recensement. Les analyses comparatives sont, en effet à la base de tout travail de recherche. Ainsi, en dépit de l'introduction de catégories nouvelles, on peut affirmer que, tout au long de la période 1945-1994, la continuité de la comparabilité des résultats de tous les recensements a été très largement assurée.

La continuité des informations dans un quelconque découpage géographique a été réalisée par le recueil d'un maximum de données au plan des régions, des communes et des localités, ce qui facilitait ensuite le groupement des informations dans le découpage souhaité. En dépit de cela, on n'a pas toujours réussi à maintenir la comparabilité complète des données par régions.

Pour assurer la comparabilité, tous les recensements reposaient sur la même définition de population enregistrée dans sa résidence permanente, mais lors du recensement de 1994, sur lequel nous reviendrons plus loin, ce principe a été quelque peu méconnu.

Afin d'obtenir une couverture de la population aussi exhaustive que possible, le même découpage spatial a été défini pour tous les recensements. Pour le recensement de 1953, a été défini un cadastre cartographique et statistique de l'espace, qui divisait l'ensemble du territoire de la République en unités statistiques, elles-mêmes réparties en cercles de recensement de 100 à 300 habitants selon la densité de la population pendant le recensement. Les divisions ont été cartographiées, et les descriptions et les limites identifiées respectées dans tous les recensements.

L'organisation et la mise en oeuvre de tous les recensements ont été effectuées par des organismes légalement autorisés. Les responsabilités et les compétences de tous les organes et participants aux recensements ont été définies conformément aux instructions de recensement et en vertu de la loi. Parmi les participants, les personnes compétentes en matière de recherches statistiques dominaient, mais on avait également veillé à ce que les nationalités de Ex-République yougoslave de Macédoine soient suffisamment représentées.

Dans le cadre de la préparation des bases méthodologiques et de la définition du contenu des recensements, les experts étaient épaulés par des cadres scientifiques et techniques, représentants de différentes institutions et cadres de l'administration. Le recensement de 1994 constitue un cas à part car à la préparation participèrent également des représentants de différentes institutions internationales du champ de la statistique.

Après 1948, la méthodologie utilisée a toujours été mise en conformité avec les recommandations des Nations unies et des autres institutions statistiques internationales, ce qui assurait en grande partie la comparabilité des données à partir des définitions et des classifications fondamentales.

Les recensements étaient précédés d'enquêtes pilotes pour tester l'ensemble du matériel préparé. En 1994, ces enquêtes n'ont pas été réalisées, mais les remarques et recommandations du Groupe d'experts ont été prises en compte. De même, à l'issue du recensement, des enquêtes de contrôle étaient organisées pour s'assurer du degré de couverture et de la qualité des données.

Le dénombrement des membres des ménages a été effectué par les agents recenseurs qui utilisaient les réponses données individuellement ou par le chef (la personne de référence) du ménage.

Le dénombrement des membres des nationalités a été effectué, dans la plupart des cas, par les agents-recenseurs appartenant à ces nationalités, dans leur langue maternelle et suivant les instructions et les bulletins de recensement rédigés dans la langue de la nationalité en question. Dans le recensement général de la population, des ménages, de l'habitat et des exploitations agricoles de 1994, les citoyens avaient le droit de choisir la langue dans laquelle ils souhaitaient être dénombrés : la langue officielle, le macédonien, ou la langue de leur appartenance nationale (albanaise, turque, valaque, rom ou serbe). A cet effet, les questionnaires bilingues préparés étaient dans la langue d'une minorité, au choix de la personne recensée.

Afin d'obtenir la couverture et l'exactitude la meilleure possible, tous les recensements postérieurs à 1948 ont bénéficié, outre les formulaires de base, de formulaires complémentaires destinés à recenser certaines catégories de personnes (personnes travaillant dans différentes entreprises économiques, travailleurs migrants, personnes travaillant dans l'armée, les hôpitaux, les prisons, etc.). Conformément à la loi sur le recensement, différentes institutions ont été tenues de remplir, selon leurs registres, et pour telles ou telles personnes, des formulaires auxiliaires qu'elles devaient leur faire parvenir avant le début du recensement officiel.

Une grande attention a toujours été portée à l'information et à l'explication de l'importance du recensement et du contenu des questions posées. A cette fin, l'on a largement recouru à la presse, mais aussi à des brochures, affiches, ainsi qu'à des programmes, radio et télévision, spécifiques. On y explique les objectifs des recensements, on publie les dispositions plus importantes de la loi sur le recensement se rapportant aux droits, aux responsabilités et aux compétences des citoyens et de tous ceux qui sont concernés. Toutes ces activités sont d'une très grande importance pour la régularité et la réalisation de tous les recensements.

Contenu des recensements et caractéristiques

Le contenu des recensements et des questions concernant les personnes et les ménages figure dans les annexes 1 et 2, qui permettent ainsi de connaître les questions communes à tous

les recensements, ainsi que celles qui résultaient de préoccupations propres à certaines époques.

Le recensement de la population de 1948 a été réalisé dans les difficiles conditions d'immédiat après-guerre. Le besoin d'éclairer certains phénomènes du temps de la guerre - tels les pertes subies par les populations, les changements de la structure ethnique, les changements de leur répartition territoriale, les professions, ... - a entraîné un accroissement du nombre de questions, qui a abouti à un contenu très proche de celui des recensements désormais réalisés dans des circonstances normales. Pourtant, le nombre des indicateurs obtenus est bien inférieur à celui des recensements ultérieurs.

Le recensement de 1953 repose sur les bases méthodologiques contemporaines. Il a englobé les caractéristiques les plus importantes de la population et mis l'accent sur les variables biologiques et de fécondité, ainsi que sur les caractéristiques socio-économiques. Il fut le premier à avoir été précédé d'une enquête pilote, à avoir utilisé des formulaires auxiliaires (se rapportant aux personnes employées, travaillant dans l'armée, les hôpitaux, ...), et à avoir été suivi d'une enquête de contrôle de la couverture et de la qualité des données.

Ce recensement revêt une importance particulière car, à son intention et pour la première fois, a été élaborée une classification alphabétique des professions et des activités, ainsi qu'une liste des écoles, dont la combinaison a permis de définir le niveau de la formation. Ces classifications ont fait, par la suite, l'objet d'améliorations mais elles n'en restent pas moins la base du groupement des réponses sur les questions économiques. Dans beaucoup de cas, cependant, le principe de comparabilité des résultats n'a pu être totalement respecté.

Le recensement de 1961, reprend les méthodes et le contenu du recensement précédent, mais comporte quelques questions nouvelles. Ainsi, des questions permettant de définir le niveau technique de la main d'oeuvre, les qualifications et leur mode d'acquisition ont-elles été également incluses. Les réponses aux questions sur les sources des revenus ont permis de séparer populations agricole et non agricole. Ce recensement a également complété les questions portant sur les migrations internes (origine des migrants, date de migration). Ce recensement englobait aussi les logements et la problématique du logement de la population urbaine, ce qui a amélioré la connaissance des conditions de vie dans les villes.

Le recensement de 1971 a connu, lui-aussi, de nouveaux élargissements. En effet, parallèlement au recensement des personnes et ménages, on a aussi procédé à celui des logements dans toutes les agglomérations de la République. Mais, un trait particulier de ce recensement est le dénombrement des personnes travaillant à titre temporaire à l'étranger, ce qui a permis de mieux comprendre le problème du nombre et de la composition des personnes parties à l'étranger.

Le recensement de la population de 1981 portait toutes les caractéristiques communes aux recensements précédents, auxquelles s'ajoutaient les informations supplémentaires sur l'agriculture et les exploitations agricoles. Il a permis de collecter des données sur les membres des familles travaillant à l'étranger et habitant avec elles, ainsi que sur les personnes rentrées de l'étranger, augmentant ainsi la connaissance des migrations internationales.

Le recensement de 1991 reprend, largement, la méthodologie et le contenu des recensements précédents, mais contient des questions supplémentaires sur les exploitations agricoles et les logements, traités comme des unités à part. Ce recensement comporte également un questionnaire relatif aux personnes ayant des biens et des droits de propriété à l'étranger.

Malheureusement, ce recensement n'a pas couvert l'ensemble de la population de la République de Macédoine, en raison du boycottage de la majorité de la population de nationalité albanaise. Cela a conduit l'Office de la statistique à estimer l'effectif de la population pour les unités territoriales où cette population était résidente. Cette estimation concerne 13 communes sur un total de 34.

Comme ce recensement n'avait pas donné une image complète de la population, notamment de sa composition nationale, il fut décidé de réaliser un nouveau recensement en 1994.

Le trait caractéristique de ce recensement est que, à la différence des précédents, des experts démographes internationaux (le Groupe d'experts et la Mission d'observation) y ont participé, tant pour la préparation que pour la réalisation, la saisie des données ainsi que la publication des résultats définitifs. Pour cette raison, le recensement de 1994 met l'accent sur les variables ethniques et d'identification de la population.

Ce recensement a subi aussi certaines modifications de la couverture de l'effectif de la population totale. En effet, on a enregistré les personnes à leur résidence habituelle et non légale. Mais, pour beaucoup d'entre elles, leur résidence légale se trouvait ailleurs. Cela a donc modifié la répartition territoriale de la population résidente au sein de la République. D'autre part, les personnes vivant à l'étranger depuis plus d'un an n'ont pas été, cette fois, incluses dans la population totale, alors que les personnes à séjour autorisé et celles dont le séjour dépassait un an, malgré le fait que leur résidence officielle était à l'étranger, en faisaient partie. Cette approche remet en cause la comparabilité de l'effectif de la population totale, ainsi que de sa répartition selon différentes variables, ce qui ne sera pas sans conséquences sur les analyses, en particulier sur la comparaison avec les recensements antérieurs⁴.

L'analyse du contenu des recensements montre, qu'en règle générale, le contenu des questions et les définitions ont été maintenus, ce qui a permis des informations comparables (Annexe 3).

Les variables socio-économiques

Parmi les tâches les plus importantes d'un recensement, on place sans doute la clarification des caractéristiques socio-économiques de la population. On pourrait donc conclure (partant de la revue comparative) que tous les recensements contiennent les variables se rapportant à cette problématique. Cela enrichit les valeurs analytiques et augmente l'intérêt pour les résultats des recensements.

La répartition de la population selon l'activité, considérée comme fondamentale, est déduite des réponses aux questions concernant la profession. Ainsi, en 1948, la population a été répartie en deux groupes : population active, englobant toutes les personnes aux revenus autonomes (travaillant à leur compte), et population aidée (à charge), comprenant les personnes sans aucun revenu et à charge d'autres personnes. Dans les recensements ultérieurs, la notion et les classifications ont été les mêmes, alors que la répartition se faisait en trois groupes : population active, population aidée (à charge) et personnes aux revenus personnels (pensions-retraites, aide sociale, rente, etc.). La limite d'âge inférieure de la population active fut fixée à 14 ans révolus, alors que la limite tolérée dans l'agriculture variait entre 10 et 15 ans.

La connaissance des professions constitue l'une des plus importantes questions dans tous les recensements. C'est une des variables économiques de première importance, et elle concerne toutes les personnes qui exercent un travail, employées ou indépendantes (travaillant à leur compte), telles les artisans, agriculteurs, etc ..., dans le but de gagner leur vie. Dans cette définition, comme dans les réponses, il n'y a presque pas de différence d'un recensement à l'autre. Cependant, certaines différences quant à la classification pour certains groupes de professions, les rendent incomparables.

Pour clarifier au mieux toutes les questions liées à la structure socio-économique de la population, on a introduit celles sur la situation dans la profession et sur l'activité.

⁴ Partant de la définition de la population totale dans le Recensement de 1994, l'effectif de la population selon les premiers résultats s'élève à 1 936 877 personnes au lieu de 2 075 196 (soit 7.14% de plus) avec les définitions des recensements antérieurs.

La question sur la situation dans la profession fut posée pour la première fois au recensement de 1953 et elle est retenue depuis, quelque peu remaniée, dans tous les recensements, y compris celui de 1994. Les réponses à cette question informent sur la répartition de la population par groupes de profession selon la forme des rapports de production et les plus fréquents sont : travailleur-employé, indépendant sans ouvrier, employeur, membre du ménage qui apporte une aide. Elles sont donc comparables et donnent une image complète des rapports de production à différentes périodes.

Une importance non moins grande est accordée à la question sur l'activité ou la branche d'activité. Les réponses à la dite question révèlent l'image du domaine ou de la branche économique dans laquelle une personne travaille et gagne sa vie. En même temps, elles reflètent le degré de développement économique de la région qu'habite cette personne. Dans tous les recensements, les définitions de la variable « Activité », en général, ne diffèrent pas entre elles. Certaines différences apparaissent du fait des changements partiels dans les classifications.

L'aptitude à lire et à écrire et la formation

Les données sur le niveau de formation de la population permettent de suivre la promotion de la culture générale de la population. Elles sont une condition indispensable à l'évaluation des possibilités de développement du pays à une période donnée. Les variables - formation scolaire et aptitude à lire et à écrire - figurent dans tous les recensements, malgré l'existence d'un système bien développé de statistique scolaire. Depuis 1953, on suit dans tous les recensements le niveau de la formation selon le critère du plus haut degré d'école terminée et l'aptitude à lire et à écrire. Pour mieux apprécier la formation scolaire, on a ajouté certaines questions sur l'école fréquentée lors de recensement et celles fréquentées avant. Les données sur la formation scolaire et l'aptitude à lire et à écrire sont en général comparables dans tous les recensements et, étant regroupées selon la liste des écoles, comparables aussi selon le degré de formation.

Les variables ethniques

Les variables ethniques font l'objet d'une attention particulière dans tous les recensements, du fait de la diversité des nationalités habitant l'Ex-République yougoslave de Macédoine et les implications politiques qui en découlent. Elles comprennent : nationalité ou appartenance ethnique (nationale), langue maternelle, citoyenneté et, dans les recensements de 1953, 1991 et 1994, religion. Les citoyens, conformément à leurs droits constitutionnels, ont toujours été libres à tous les recensements de se prononcer sur leurs convictions personnelles, ce qui inclut aussi le droit de ne pas répondre. Quelque 25 types de nationalité ont ainsi été répertoriés.

Les données sur ces groupes sont entièrement comparables, bien que certains groupes nationaux se fondent les uns dans les autres du fait des changements dans le traitement de la population musulmane et du sentiment de certains d'être Yougoslaves. En effet, en 1961, les musulmans étaient autorisés à se déclarer comme Musulmans du point de vue ethnique, outre leur appartenance confessionnelle. Les citoyens qui ne se sont pas déterminés du point de vue national se déclaraient, le plus souvent, comme yougoslaves nationalement indéterminés.

Les citoyens macédoniens de religion musulmane évoquaient, en général, leur appartenance ethnique et non confessionnelle et, le plus souvent, se déclaraient Macédoniens-musulmans. Étant donné que l'émancipation nationale ne s'est pas encore accomplie chez beaucoup de citoyens, ce rapprochement des groupes persiste toujours. Mais les données sur la structure nationale sont toutefois comparables, vu la liberté qu'ont les citoyens de se prononcer sur leur appartenance nationale.

Les migrations

Les mouvements migratoires, de plus en plus nombreux, ont suscité l'intérêt pour leurs caractéristiques, leur intensité et leurs orientations intérieures et extérieures. Ainsi, à partir des réponses sur les lieux de naissance et de résidence permanente, aux deux recensements de 1948 et 1953, on a pu définir la part des personnes résidentes (population autochtone) et celle des personnes ayant changé de lieu de résidence. Ces réponses permettent de définir les migrations dans l'ancienne Yougoslavie, d'une commune à l'autre et d'une république à l'autre. Bien que ces questions soient incluses dans tous les recensements, l'évolution au fil du temps n'est pas toujours réelle du fait des fréquents changements administratifs et territoriaux intervenus au cours de cette période. Déjà, dans le recensement de 1961 figuraient les questions suivantes : « D'où êtes-vous venu ? » et « Indiquez l'année de votre arrivée » pour les personnes qui ne résidaient plus sur leurs lieux de naissance. Ces réponses informent sur la date et la direction des déplacements. Elles ont une grande importance car elles révèlent les lieux et reflètent les mouvements village-ville, réputés comme les plus intenses.

Un problème particulier était lié aux personnes travaillant temporairement à l'étranger (travailleurs migrants), à leur dénombrement et à la durée de leur séjour à l'étranger. Ces personnes, se trouvant au moment du recensement à l'étranger, travaillaient à leur propre compte ou chez des employeurs étrangers. La question de leur dénombrement s'est posée pour la première fois au recensement de 1971, quand leur activité et leur profession ont été traitées selon la situation que ces personnes occupaient avant leur départ à l'étranger et les réponses fournies par leurs familles. Devant son intensification, l'intérêt de suivre de près le développement du phénomène migratoire devint plus prononcé. Pour cela, les recensements postérieurs à 1971 comportaient des formulaires auxiliaires pour dénombrer ces personnes dans les pays où ils travaillaient. Figuraient également des questions supplémentaires sur les professions exercées avant leur départ à l'étranger, le nom du pays et la durée de leur séjour à l'étranger à la date du recensement. De même, les recensements constituaient une occasion de s'informer, auprès des personnes qui avaient regagné le pays, du temps passé à l'étranger et de l'année du retour. Malgré cette approche concernant le dénombrement des personnes travaillant temporairement à l'étranger (par le biais de leurs familles restées dans le pays et des formulaires auxiliaires de dénombrement à l'étranger), leur couverture diffère d'un recensement à l'autre, et on ne peut affirmer que les effectifs soient entièrement comparables ; avec des incidences sur l'effectif total de la population et sa structure. De manière générale, s'agissant des personnes travaillant et séjournant à l'étranger, pour des raisons objectives, leur nombre ne peut pas être défini avec exactitude, et par conséquent toutes les informations relatives aux mouvements migratoires en dehors du pays restent très vagues dans presque tous les recensements.

Le fait de n'avoir inclus, en 1994, dans la population totale que les personnes ayant séjourné moins d'un an à l'étranger, à la différence des recensements antérieurs où figuraient toutes les personnes séjournant à l'étranger, empêche toute comparaison directe avec ces derniers. Il faut donc se référer aux estimations, comme dans la publication des premiers résultats (Communiqué no. 1 du 14.11.1994).

Autres groupes de variables

Tous les recensements contiennent également des variables d'identification et d'autres portant sur les caractéristiques d'état civil de la population. Les premières, nécessaires pour désigner la personne à laquelle se rapportent les informations, aident à définir la répartition territoriale de la population et sa structure par sexe et par âge. En 1991 et 1994, on a demandé le numéro unique du registre des citoyens, qui contient des informations codées sur toute personne figurant dans ce registre de la population, pour détecter les doubles comptes éventuels.

En matière d'état-civil, les informations toujours demandées concernent le mariage, les caractéristiques biologiques de la fécondité (nombre d'enfants mis au monde, de décès d'enfants) et sont fondées sur les mêmes définitions et classifications.

Ménages et familles

Les ménages sont traités dans tous les recensements comme des unités particulières de recensement. C'est en leur sein que sont dénombrés tous les membres habitants résidants, trouvés chez eux au moment du recensement ou provisoirement absents. Ainsi à tous les recensements, la population a été entièrement couverte. Le ménage, qui constitue également la communauté socio-économique fondamentale, a reçu pratiquement la même définition à tous les recensements : toute communauté familiale ou autre, dont les membres habitent ensemble et dépensent en commun leurs revenus pour satisfaire aux besoins de la vie (logement, nourriture, etc.) est considérée comme ménage.

Envisagés sous l'aspect des critères économiques, les ménages sont le plus souvent traités comme agricoles ou non agricoles, conformément à la profession du chef du ménage (personne de référence, membre au nom duquel le ménage est inscrit) (en 1948), ou en fonction du temps (plus de 50%) consacré aux travaux agricoles (en 1953), ou encore, suivant le nombre de membres s'occupant de professions agricoles (en 1961), les sources de revenus (en 1971) et la possession ou non d'exploitations agricoles (dans les recensements de 1981, 1991 et 1994).

Tous les recensements ont collecté des données sur l'importance des biens agricoles, comme indicateur de la structure et du poids économique du ménage (Annexe 2 et 4). Ici, s'ajoute aussi la question concernant les sources des revenus et, selon ce critère, les ménages sont répartis en ceux dont les revenus proviennent soit exclusivement de l'agriculture, soit exclusivement des activités non agricoles et les ménages de type mixte. Malheureusement, l'incohérence de la collecte n'a pas permis de retenir ces indicateurs dans les analyses ultérieures, du fait de leur qualité insuffisante.

Le plus souvent, les ménages sont répartis en fonction du nombre de membres, permettant ainsi une entière comparabilité.

Avec le recensement de 1953, on a commencé à suivre et à différencier deux types de communautés fondamentales : le ménage, communauté économique, et la famille, communauté biologique. Le questionnaire sur le ménage, dans lequel figurent tous les membres selon leur lien de parenté avec le chef du ménage, révèle les données concernant la famille. Les ménages se distinguent selon le nombre de familles qui les composent.

Les familles sont réparties selon leur composition en types (couples sans enfants, couples avec enfants et parent avec enfants, etc.), faisant intervenir la natalité, les conditions socio-économiques, etc., autres, qui leur confèrent une grande valeur analytique.

Le questionnaire sur les ménages comporte aussi des questions sur les structures des biens agricoles, le bétail, les machines agricoles disponibles, les conditions de logement, etc. Les recensements de la population sont surchargés, ce qui se répercute, dans une certaine mesure, sur la qualité des informations relatives aux objectifs fondamentaux de tout recensement de la population.

Traitement du matériel des recensements

Le traitement du matériau assemblé dépend du contenu des recensements, des besoins du développement, de l'intérêt manifesté par les organisations scientifiques, du type de problèmes et de l'intérêt public pour l'information en général, mais il dépend aussi, en grande partie des conditions techniques.

L'exploitation du recensement de 1948 fut manuelle, et, de ce fait, le traitement fut réduit seulement à douze tableaux. Ceux-ci ont cependant fourni des données démographiques fiables sur l'effectif et la répartition de la population, sur sa structure par âge et sexe, sur sa composition nationale, sur la problématique socio-économique, l'aptitude à lire et à écrire, le niveau de formation, la nuptialité et la fécondité de la population. Les résultats satisfaisaient les besoins élémentaires de la politique de développement économique actuel et futur.

En 1953, l'exploitation, effectuée, pour la première fois, avec des machines mécanographiques automatiques, a, non seulement, satisfait les besoins de la politique de l'époque, mais également, grâce à la richesse des données produites, ceux des institutions de recherche. Ce recensement a servi d'exemple à tous les recensements ultérieurs et a posé les bases de la continuité des informations et de leur comparabilité avec les résultats des autres recensements.

L'exploitation commence toujours par le contrôle de l'ensemble de la collecte. A la différence d'autres pays où ce contrôle est automatique, dans l'Ex-République yougoslave de Macédoine les contrôles se faisaient aussi manuellement, afin d'obtenir une meilleure qualité des résultats. Aussi vérifiait-on si les questionnaires avaient été complétés ou si les réponses étaient de bonne qualité. Plus tard, en 1961 et 1971, le contrôle automatique mécanique et logique a permis la ventilation des informations recueillies.

La publication des résultats se fait le plus souvent en trois étapes : premiers résultats, résultats préliminaires et résultats définitifs.

Les premiers résultats sont obtenus immédiatement après la fin du recensement sur le terrain, par les agents-recenseurs pour leurs districts de recensement, par les commissions municipales qui procèdent au préalable à la vérification, et par l'Office de la statistique. Ils sont publiés 15 à 20 jours après la fin du recensement. Les premiers résultats ne concernent, en général, que la population totale par sexe, le nombre de ménages par agglomérations, municipalités et dans l'ensemble de la République. En 1994, du fait du volume du traitement (22 tableaux) et de la vérification mécanique de l'ensemble du matériel, les premiers résultats ont été publiés avec retard.

Des résultats préliminaires n'ont été publiés que pour les recensements de 1961, 1971 et 1981. Il s'agissait de satisfaire dans un très bref délai les besoins en indicateurs portant sur les caractéristiques les plus importantes. Ils ont été élaborés par l'Office fédéral de la statistique, à partir d'un échantillon d'environ 2 à 5% des questionnaires, représentatif au niveau des républiques et des provinces de l'ancienne Yougoslavie.

Les résultats définitifs sont obtenus par traitement de l'ensemble des questionnaires. Un grand nombre de tableaux, notamment ceux du recensement de 1953, concernaient les agglomérations et les municipalités. Pour les recensements suivants, le nombre de ces tableaux fut diminué afin d'augmenter ceux concernant la République. Une certaine rationalisation dans le traitement a eu lieu dans les recensements qui suivirent celui de 1953, quand on a commencé à traiter également les tableaux relatifs à certaines catégories de population (population active, personnes employées, population agricole, niveau de formation des personnes âgées de 15 ans ou plus etc.).

La majeure partie des tableaux étaient consacrés à la thématique socio-économique (jusqu'à 38%), nationale (jusqu'à 17%), à la fécondité (27%), à l'éducation (24%), alors qu'un nombre plus restreint concernaient le sexe et l'âge, le statut matrimonial, les migrations et les qualifications.

Publication et disponibilité des résultats

Les résultats du recensement de la population du 15 mars 1948 ont été publiés en 10 volumes (Annexe 5, point 5.1.). Le volume no. I contient les données sur l'effectif de la population et des ménages par agglomérations et portions d'agglomérations, alors que les

autres volumes présentent des données exhaustives sur la R.P.F.Y. et les républiques populaires et moins détaillées sur les districts.

Les résultats du recensement du 31 mars 1953 ont donné lieu à la publication de 16 volumes (Annexe 5, point 5.2.). Les quatre premiers contiennent les données exhaustives sur la population de la R.P.F.Y. et les républiques populaires, les six suivants sont consacrés aux districts, les volumes XI et XII aux municipalités et les volumes XIII, XIX et XV aux agglomérations. Le volume XVI contient les données sur les ménages et les familles. Dans les volumes V à XIV et XVI, les districts, les municipalités et les agglomérations sont présentés selon la division politico-territoriale au moment du recensement, alors que le volume XV contient les données élémentaires relatives à la population par districts, communes et agglomérations selon la division politico-territoriale adoptée au milieu de l'année 1958.

Les résultats du recensement du 31 mars 1961 ont été publiés en 16 volumes divisés en trois groupes (Annexe 5, point 5.3.), selon le niveau des unités politico-territoriales. Le premier groupe de 5 volumes (I-V) contient les données relatives à la Fédération, aux républiques et aux provinces et les données relatives aux régions démographiques. Le deuxième groupe de 4 volumes (VI-IX) contient toutes les données disponibles relatives aux municipalités (selon la division territoriale en vigueur au moment du recensement) et des résultats sommaires sur les districts et les régions démographiques. Le troisième groupe de 7 volumes (X-XVI) contient, sous forme restreinte, les résultats par agglomérations, suivis de résultats sommaires pour les municipalités, les districts, les régions démographiques et les républiques (provinces).

Les volumes contenant les résultats des recensements de 1948, 1953 et 1961 ont été publiés aux soins de l'Office fédéral de la statistique. En outre, l'Office de la statistique de la République de Macédoine (à l'époque, Office républicain de la statistique) a publié un volume sous le titre Population et ménages en République populaire de Macédoine par agglomérations, selon les recensements de 1948, 1953 et 1961, qui contient les données élémentaires sur la population et les ménages, ainsi qu'une revue statistique intitulée Certaines caractéristiques socio-économiques et d'instruction de la population rurale et urbaine en R.S. de Macédoine. Cette revue contient les données sur la population par sexe, activité, situation dans la profession, aptitude scolaire, et sur la population agricole, par sexe, activité, âge, situation par rapport à la profession et importance des biens agricoles.

Les résultats du recensement du 31 mars 1971 ont été publiés en 12 volumes qui contiennent les données sur la population et les ménages (Annexe 5, point 5.4.). Les données sur la Yougoslavie, les républiques et les provinces figurent dans 5 premiers volumes (I-V). Ils contiennent des tableaux complexes avec des classifications très détaillées relatives à la totalité de la population, à la population active, aux personnes employées et aux ménages et familles. Les données sur les communes ne figurent que dans le volume VI, qui contient un nombre important de tableaux concernant la population selon ses caractéristiques ethniques, économiques, son aptitude à lire et à écrire, de même que les données fondamentales sur les ménages. En outre, tous les volumes consacrés aux agglomérations contiennent les résultats sommaires par municipalités. Les volumes VII-XII contiennent les données de base pour chaque agglomération. Le volume VII contient les données sur le nombre des ménages et sur la population de tous les recensements organisés après la guerre, et le nombre de logements. Les volumes VIII-XII contiennent les données par sexe et âge et les migrations de la population, répartition de la population active selon l'activité, de la population dans son ensemble et de la population agricole selon l'activité et le sexe et, pour cette dernière aussi, selon l'importance des biens fonciers. Le dernier volume de ce groupe contient les données sur les ménages, selon l'importance des biens et les sources de revenus. Ces volumes ont été publiés par l'Office fédéral de la statistique de l'ancienne R.S.F. de Yougoslavie. L'Office de la statistique de la République de Macédoine a, pour sa part, édité six revues statistiques consacrées à ce recensement (Annexe 5, point 5.5.). Dans la première furent publiés, séparément, les premiers

résultats pour les communes et pour les localités, alors que les cinq autres contiennent les résultats définitifs.

La totalité de la collecte du recensement de 1981 soumise au traitement constitue plusieurs milliers de pages, mais elle n'est publiée que partiellement dans dix revues statistiques (Annexe 5, point 5.6.). Les deux premières contiennent les premiers résultats du recensement et portent sur le nombre des habitants, ménages et logements (présentés également sous forme d'indices), le solde migratoire, la croissance absolue et relative de la population, des ménages et des logements. En outre, figurent des informations sur le bétail appartenant aux ménages, le nombre d'habitants, de ménages et de logements dans les villes et agglomérations, ainsi que des comparaisons avec les recensements de 1948, 1953, 1961 et 1971. Les autres revues statistiques contiennent les résultats définitifs du recensement. Les résultats du recensement de 1981 ont tous été publiés par l'Office de la statistique de la République de Macédoine.

Ceux du recensement de la population, des ménages, des logements et des exploitations agricoles de 1991 ont été publiés dans 9 revues statistiques (Annexe 5, point 5.7.), dont les premiers résultats dans les deux premières revues et les résultats définitifs dans les sept autres. Les données se rapportent à la seule population dénombrée. L'exploitation du recensement de la population, des ménages, de l'habitat et des exploitations agricoles de 1994 étant toujours en cours, les résultats définitifs ne sont pas encore publiés. Les premiers résultats n'ont été publiés que sous forme de communiqués (Communiqués 1/94 et 2/94). Dans les communiqués, les données traitées se rapportent à : la population totale selon l'appartenance nationale, la répartition et la densité par commune, la présence dans le pays ou à l'étranger au moment du recensement, la structure et la participation des citoyens résidant à l'étranger depuis plus d'un an et donc absents de leur résidence officielle en Macédoine, les personnes bénéficiant d'un permis de séjour en Macédoine de moins d'un an, les réfugiés et personnes aidées humanitairement. En même temps, on trouve la ventilation, par commune, des ménages, logements et exploitations agricoles de l'ensemble de la République, et les exploitations agricoles selon l'utilisation des terres arables par catégorie. Certaines données des recensements figurent en outre dans d'autres publications éditées dans le pays ou à l'étranger (annuaires statistiques de la République de Macédoine, annuaires statistiques de la R.S.F.Y., revues statistiques dont 22 fédérales, publications des Nations Unies, d'Eurostat, etc.).

II - Les statistiques d'état civil et la statistique des migrations

A côté des recensements, les statistiques d'état civil et celles migrations constituent une source de première importance pour la démographie. L'état-civil inclut naissances, décès, mariages et divorces, et la statistique des migrations traite les migrations au départ de, et vers, la Macédoine, ainsi que celles intervenant à l'intérieur du territoire national.

Les naissances, décès et mariages font l'objet des services de l'état civil ; les divorces, des tribunaux compétents.

Les formulaires statistiques, remplis par les autorités compétentes, sont remis par les offices locaux de la statistique à l'Office de la statistique pour exploitation. Les données recueillies dans les différents bulletins, et figurant à l'annexe 6, répondent aux définitions et normes internationales.

L'exploitation de ces bulletins n'est assurée que depuis la fin de la dernière guerre. Elle constitue quelque 153 tableaux, dont 53 sur les naissances, 58 sur les décès, 24 sur les mariages et 18 sur les divorces. Les données les plus importantes et certaines analyses sont publiées dans les éditions de l'Office de la statistique : communiqués mensuels pour les données provisoires, communiqués annuels pour les données définitives, Mouvement naturel de la population et Annuaire statistique de la République de Macédoine. Les données de la

statistique d'état civil, à l'époque où la Macédoine faisait partie intégrante de la R.S.F.Y., furent publiées dans les Statistiques démographiques (22 numéros), Revue statistique (30 numéros), et autres.

La statistique des migrations en Ex-République yougoslave de Macédoine fut introduite, pour la première fois, en 1987, et, dans les autres républiques de l'ancienne Yougoslavie, une année plus tard. A cette époque, il ne s'agissait que de migrations internes (au sein de la République et d'une république à l'autre).

Depuis l'accession à l'indépendance et, à partir de 1992 au plan national, on suit aussi bien les migrations internes qu'internationales. Les migrations internes concernent les migrations au sein d'une même commune (ainsi que les changements d'adresse dans le même lieu de résidence) et d'une commune à l'autre. La migration externe concerne les migrations de la République de Macédoine vers l'étranger et vice-versa.

La statistique des migrations est conforme aux normes internationales, notamment depuis l'indépendance.

Le Ministère de l'intérieur est tenu de faire parvenir, chaque mois, à l'Office de la statistique les formulaires statistiques pour traitement (en 1994, 54 tableaux furent élaborés). Les données sont ensuite publiées dans l'Annuaire statistique de l'Office, dans la Revue statistique annuelle (2 numéros publiés jusqu'à présent : 236 (1992) et 241 (1994)) et dans différentes éditions des institutions internationales, telles que l'annuaire du Conseil de l'Europe, les publications d'Eurostat, l'Annuaire statistique des Nations unies, etc.

Les données de la statistique des migrations, à une époque où les mouvements migratoires deviennent de plus en plus importants, combinées à celles de la statistique d'état civil, permettent de suivre les mouvements de la population.

III - Le registre unique de la population

Le registre unique de la population est un instrument fondamental d'observation de la population. C'est un système de collecte, de traitement et de présentation des données, qui permet de connaître l'effectif de la population en fonction d'un certain nombre de critères (lieu de résidence, répartition territoriale, mobilité), ainsi que les informations de bases relatives à chaque individu (Annexe 7).

Il permet de rassembler les informations sur la population contenues dans d'autres sources officielles. Le registre unique de la population représente de fait un système de registres qui couvre l'ensemble du territoire de la République de Macédoine et est tenu à jour continuellement par une application de principes méthodologiques uniques.

L'introduction du registre de la population en Ex-République yougoslave de Macédoine a débuté en 1991. Une réglementation a défini les données qui feraient l'objet du registre, les organismes chargés de participer, l'utilisation et la protection des données personnelles, leur traitement et leur publication. Elle a précisé, en outre, les dispositions pénales en cas de défaut et de non-respect des délais prévus.

Le registre mentionne tous les changements survenus depuis l'inscription, ainsi que la date de ces changements. Base unique de données sur les citoyens à résidence permanente en République de Macédoine, il satisfait, notamment dans les périodes intercensitaires, les besoins des bénéficiaires en informations, à jour, sur le mouvement de la population. Il est tenu par l'Office de la statistique.

Du fait de sa complexité et du grand nombre de services tenus de fournir les données nécessaires, il ne peut pas encore être utilisé pour les besoins des recherches démographiques. Il faudra encore un certain temps pour qu'il devienne totalement opérationnel, mais alors un

grand nombre de recherches deviendront beaucoup plus simples (et beaucoup moins chères). Cela pourrait conduire à l'abandon des recensements traditionnels de la population.

IV - Autres sources de données démographiques

Aux sources démographiques que nous venons d'évoquer, s'ajoutent les sources suivantes :

Les évaluations intercensitaires annuelles de la population qui se rapportent au début et au milieu de l'année, fondées sur les données des recensements actualisées par les statistiques du mouvement de la population (registre de l'état civil et statistique des migrations).

La statistique de l'emploi, service régulier disposant d'un nombre considérable de données sur la partie active de la population. En 1967, un recensement spécial des personnes ayant un emploi fut organisé. Il a complété les données statistiques portant sur la main-d'oeuvre et les résultats furent publiés par l'Office de la statistique dans les volumes consacrés au recensement et dans d'autres publications statistiques.

La statistique agricole fournit également quantité de données sur la population agricole et la main-d'oeuvre participant à la production agricole. Cette statistique englobe aussi les données démographiques des recensements agricoles effectués en 1949, 1951, 1960 et 1969, sans compter les informations sur la main-d'oeuvre affectée à l'agriculture issues des recensements de la population et des exploitations agricoles de 1991 et 1994. Ces données sont, elles aussi, publiées dans les volumes consacrés au recensement de l'agriculture et dans d'autres publications statistiques.

La statistique de la santé contient un grand nombre d'informations qui clarifient la problématique sanitaire de la population. Les données sur la fécondité revêtent une importance particulière. Toutes les données en la matière figurent dans les publications de l'Office de la protection sanitaire, de la Faculté de médecine ou d'autres établissements sanitaires.

Les autres branches de la statistique fournissent, elles aussi, des données démographiques importantes sur les changements dans la main-d'oeuvre, facteur essentiel du développement.

Les diverses enquêtes organisées par différentes institutions, le plus souvent par l'intermédiaire de l'Office de la statistique, telles que : enquêtes sur le niveau de vie et la consommation des ménages ; sur les raisons des migrations campagne-ville ; sur les motifs de départ à l'étranger, ou sur la fécondité, etc., sont, elles aussi, des sources importantes de connaissance de la population.

Les Archives de Macédoine, les éditions scientifiques de l'Académie macédonienne des Sciences et des Arts, des universités de Skopje, de Bitola et d'ailleurs, contiennent également des richesses en matière démographique.

V - Accès aux données démographiques des différents groupes ethniques, linguistiques et confessionnels

Du fait de la complexité de la structure nationale de la population en Ex-République yougoslave de Macédoine et de l'existence de différents groupes nationaux, linguistiques et confessionnels, tous les recensements de la population attachent une grande importance à ces variables. Les résultats des recensements se réfèrent, en général, à environ 25 groupes d'appartenance nationale.

Ainsi, le recensement de 1994 évoque les Macédoniens, les Macédoniens-musulmans, les Albanais, les Turcs, les Valaques, les Roms, les Serbes, les Autrichiens, les Bulgares, les Allemands, les Grecs, les Juifs, les Egyptiens, les Italiens, les Musulmans, les Polonais, les Roumains, les Russes, les Roussins, les Slovaques, les Slovènes, les Ukrainiens, les Hongrois, les Croates, les Monténégrins, les Tchèques, et autre.

Les réponses aux questions sur l'appartenance nationale comme à celles sur la langue maternelle et la religion reflètent, comme déjà mentionné, l'expression de la libre volonté des personnes interrogées. Les résultats définitifs sont présentés dans les volumes du recensement et dans diverses éditions (Annexe 5).

Le recensement de la population de 1948, livre IX (population par appartenance nationale pour les districts, les villes, les communautés locales et la République) contient trois tableaux combinés selon différentes variables. Sur un de ces tableaux on lit : population par appartenance nationale, sexe, profession, âge. Ces trois tableaux figurent également dans d'autres volumes du recensement.

Pour le recensement de 1953, outre le livre I sur les variables de l'état civil et ethniques, on dispose, par le jeu d'une analyse combinée, de 16 tableaux supplémentaires sur les nationalités dans 9 autres volumes de la publication de ce recensement.

Dans celui de 1961, le livre I contient cinq tableaux avec les caractéristiques d'état civil, ethniques et migratoires auxquels s'ajoutent dix autres tableaux combinés avec des caractéristiques ethniques et autres, à l'instar de ce que l'on retrouve dans 4 autres volumes. Ces données concernent l'ensemble de la République, ainsi que les districts, municipalités et régions démographiques.

Le recensement de 1971 a donné lieu à 10 tableaux analytiques combinés, répertoriés dans huit volumes. Ils concernent les variables individuelles d'état civil, les variables économiques, éducatives et migratoires, mais aussi la répartition des ménages et de leurs familles par nationalité.

En 1981 16 tableaux ont été établis, avec différentes combinaisons des variables les plus importantes, présentées en cassettes avec titres et numéro d'enregistrement pour faciliter leur utilisation par les intéressés.

Le recensement de 1991 n'a donné lieu qu'à la création de tableaux portant sur l'ensemble de la population avec une estimation de la population de nationalité albanaise pour les régions, où le recensement n'avait pas pu être entièrement exécuté.

Le recensement de 1994, en cours d'exploitation, n'a donné lieu, jusqu'à présent, qu'à publication des premiers résultats dans lesquels la majeure partie des tableaux concerne la composition nationale de la population en Macédoine.

Ces informations sur la structure nationale de la population sont généralement comparables, du fait des solutions méthodologiques utilisées. Des augmentations et des diminutions d'effectifs apparaissent cependant pour certains groupes nationaux, en particulier pour les Musulmans, à cause des variations dans leur déclaration (appartenance ethnique ou religieuse), qui reflètent une émancipation insuffisante et les influences religieuses et politiques.

L'abondance des variables ethniques, combinées à d'autres, telles que sexe, âge, formation scolaire, activité, profession, état civil, nombre d'enfants, etc., permet une analyse de la situation et du développement des différents groupes nationaux qui composent la République de Macédoine. Ces données, publiées dans différentes sources - annuaires statistiques, revues et documents statistiques, éditions statistiques destinées aux recherches, etc. - sont, ainsi, mises à la disposition de tous les utilisateurs, dont les membres de différents groupes ethniques, linguistiques et confessionnels, conformément à leur intérêt.

En guise de conclusion

L'Ex-République yougoslave de Macédoine dispose d'un fonds important de données statistiques permettant d'étudier les problèmes fondamentaux liés à l'évolution démographique

et de prendre les mesures appropriées dans le cadre de la politique de développement et, plus spécialement, de la politique de la population du pays.

Les données disponibles sont d'origines diverses, mais la part la plus importante provient des recherches statistiques sur la population et des recensements. Au cours des dernières années, une attention particulière a été donnée au contenu et à la mise à jour du registre de la population, et à la suite à donner à la démographie dans différents domaines de la statistique.

Les recensements de la population, comme on peut le constater en analysant l'évolution de leur contenu, portent sur des variables issues de demandes qui dépendent des conditions de l'époque à laquelle ils ont été entrepris.

Un élément important est la qualité et l'ampleur de ces recensements, ainsi que le respect du principe de comparaison des données démographiques. C'est pour cette raison qu'est portée une attention particulière aux solutions méthodologiques et aux définitions relatives aux plus importants groupes de variables, à l'exploitation des données et à la présentation des résultats dans des tableaux. Mais, on ne peut pas en conclure que les résultats obtenus sont toujours entièrement satisfaisants.

Tous les recensements de la population, comme les autres recherches démographiques statistiques, reposent sur la législation qui définit, entre autres, les responsabilités de ceux qui fournissent les données, de ceux qui les recueillent et de ceux qui en disposent. Une attention particulière est accordée à l'ensemble de la législation portant sur la libre déclaration des citoyens sur leur appartenance nationale, leur religion et leur langue maternelle.

Une protection du secret des données personnelles des citoyens est assurée. Il s'agit de la protection des données des recensements, mais aussi de celles provenant de différentes recherches statistiques et de celles figurant dans le registre de la population.

Les données démographiques, respectant le principe de la protection des données personnelles, sont publiées, et donc accessibles au public dans le pays et à l'étranger.

Le mode de collecte des données démographiques et leur disponibilité respectent pleinement les droits et libertés des citoyens, ce qui fait que l'activité statistique contribue effectivement à l'ensemble du développement de la démocratie en Ex-République yougoslave de Macédoine.

BIBLIOGRAPHIE

- Office fédéral de la statistique, Revue comparative des résultats des recensements 1921-1981, Belgrade, 1988
- Vladimir SIMEUNOVIC ; La population de la Yougoslavie et des républiques socialistes 1921-1961, Office fédéral de la statistique, Belgrade, 1964
- La population de la Yougoslavie à travers les recensements de la population, Registres statistiques, Recueil de l'Association des statisticiens de Yougoslavie, Brezovica, 1988
- Recueil de l'Office fédéral de la statistique, Trente ans de statistique en R.S.F.Y., 1944-1974, Belgrade, 1974
- Bureau statistique de l'État ; Instruction sur l'exécution du recensement de la population en R.F.P.Y. à la date du 15.03.1945, Belgrade, 1947
- Décret pour un bref recensement de la population de R.F.P.Y. à la date du 15.03.1948, Belgrade, mars 1947
- Recensement de la population de 1953, Instruction du recensement de la population de la R.F.P.Y. en 1953, Office fédéral de la statistique, Belgrade, 1952
- Recensement de la population en 1953, Instruction à l'intention des commissions municipales et des instructeurs, Office fédéral de la statistique, Belgrade, le 31.03.1961
- La loi sur le recensement de la population sur le territoire de la R.F.P.Y. à la date du 31 mars 1953, Journal officiel de la R.F.P.Y., no. 60 du 17 décembre 1952
- La loi sur le recensement de la population de 1961 Journal officiel de la R.S.F.Y., no. 53/60
- Recensement de la population du 31 mars 1961, Instructions et classifications relatives au traitement du matériel de recensement, Belgrade, 1962
- Recensement de la population et des logements en 1971, Méthodologie de recensement de la population et des logements en 1971, Belgrade, 1970
- La loi sur le recensement de la population et des logements en 1971, Journal officiel de la R.S.F.Y., no. 32/70
- Recensement de la population de 1981, Instruction technique et méthodologique sur l'exécution du recensement de la population, des ménages et des logements en 1981, Office fédéral de la statistique, Belgrade, 1980
- La loi sur le recensement de la population, des ménages et des logements en 1981, Journal officiel de la R.S.F.Y., no. 41/80
- Recensement de la population, des ménages, des logements et des exploitations agricoles en 1991, Méthodologie sur les préparatifs, l'organisation et le déroulement du recensement, Office de la statistique, Skopje, mars 1991
- République de Macédoine, Office de la statistique, Recensement 1994. Méthodologie sur les préparatifs, l'organisation et le déroulement du recensement de la population, des ménages, des logements et des exploitations agricoles en République de Macédoine, 1994, Skopje, juin 1994
- La loi sur le recensement de la population, des ménages, des logements et des exploitations agricoles en République de Macédoine, 1994, Journal officiel de la République de Macédoine, no. 25/94
- Catalogue des éditions de l'Office fédéral de la statistique 1950-1977, Belgrade, décembre 1977
- Catalogue des éditions de l'Office fédéral de la statistique 1981-1987, Belgrade, 1987

Catalogue des éditions de l'Office de la statistique de la République de Macédoine, 1945-1995, Skopje, mai 1995

La loi sur le registre unique de la population, Journal officiel de la R.S.F.Y., no. 24/86

La loi sur le registre unique de la population en République socialiste de Macédoine, Journal officiel de la R.S.M., no. 46/90

Dusan BREZNIK ; Démographie, analyse, méthodes et modèles, Belgrade, 1980

ANNEXES**ANNEXE 1. Questions figurant dans les questionnaires des recensements de la population****1948**

1. Nom, nom du père et prénom
2. Sexe
3. Année de naissance
4. Lieu, district et République Populaire de naissance de la personne
5. État matrimonial
6. Nationalité
7. Citoyenneté
8. Aptitude à lire et à écrire, seulement pour les personnes nées avant 1941
9. Formation scolaire, seulement pour les personnes nées avant 1937
10. Nombre total des enfants nés-vivants
11. Propriété du secteur de travail
12. Profession
13. Profession de la personne qui prend en charge

1953

1. Nom, nom du père (pour les mariées, nom du mari) et prénom
2. Sexe
3. Date de naissance
4. Lieu de naissance
5. État matrimonial
6. Rang du mariage
7. Âge révolu au premier mariage
8. Nombre total des enfants nés vivants
9. Nombre des enfants survivants
10. Citoyenneté
11. Nationalité
12. Langue maternelle
13. Religion
14. Aptitude à lire et à écrire
15. Formation scolaire
16. Profession
17. Situation dans la profession
18. Branche d'activité
19. Secteur économique
20. Profession secondaire
21. Nom et prénom de la personne qui prend en charge
22. Profession de la personne qui prend en charge
23. Situation dans la profession de la personne qui prend en charge
24. Branche d'activité de la personne qui prend en charge
25. Secteur économique de la personne qui prend en charge

1961

1. Nom et prénom
2. Sexe

3. Date de naissance
4. Lieu de naissance
5. Lieu de résidence permanente
6. Au cas où ce n'est pas votre lieu d'établissement depuis la naissance, indiquez :
 - a) le lieu que vous avez quitté
 - b) l'année de votre arrivée
7. Lieu où vous travaillez
8. État matrimonial
9. Nombre total des enfants nés vivants
10. Nombre des enfants survivants
11. Citoyenneté
12. Nationalité
13. Langue maternelle
14. Aptitude à lire et à écrire
15. Formation scolaire
16. Profession
17. Profession de la personne qui prend en charge
18. Situation dans la profession
19. Qualification (degré de formation professionnelle)
20. Moyen d'acquisition de la qualification
21. Branche d'activité
22. Siège social de l'entreprise, de l'établissement, du magasin, de la coopérative, etc. où vous travaillez

1971

1. Nom et prénom
2. Sexe
3. Date de naissance
4. Lieu de naissance
5. Lieu de résidence permanente
6. Au cas où ce n'est pas votre lieu d'établissement depuis la naissance, indiquez :
 - a) le lieu que vous avez quitté
 - b) l'année de votre arrivée
7. État matrimonial
8. Nombre total des enfants nés-vivants
9. Nombre des enfants survivants
10. Nationalité ou appartenance ethnique
11. Langue maternelle
12. Formation scolaire
13. Classe (année) et type d'école que vous fréquentez actuellement, régulièrement
14. Aptitude à lire et à écrire
15. Profession
16. Profession de la personne qui prend en charge
17. Position dans la profession
18. Degré de formation professionnelle (qualification)
19. Branche d'activité
20. Secteur
Lieu du travail et siège social de l'organisation ou de l'organisme

1981

1. Nom, prénom et nom du parent
2. Sexe
3. Date de naissance

4. Lieu de naissance
5. Est-ce que la personne jouit du statut de résident permanent du lieu où elle est dénombrée ?
6. Au cas où la personne est venue dans le lieu de résidence permanente, indiquez :
 - a) le lieu quitté
 - b) l'année de l'arrivée
7. État matrimonial
8. Nombre des enfants nés-vivants
9. Appartenance à un peuple, une nationalité ou un groupe ethnique
10. Langue maternelle
11. Formation scolaire
 - a) la plus haute école terminée
 - b) nombre de classes terminées
 - c) est-ce que la personne sait lire et écrire ?
12. École fréquentée actuellement
13. Profession
14. La personne jouit-elle de :
 - a) pension-retraite ?
 - b) autres revenus ?
 - c) revenus des maison, logement, pièce, fonds de terre, magasin, etc., donnés à bail ?
 - d) sans revenus mentionnés plus haut ?
15. Profession de la personne qui prend en charge
16. En quelle qualité la personne ou la personne qui prend en charge exerce sa profession ?
17. Activité
18. Siège social, adresse et numéro de l'enregistrement de l'organisation - communauté et de ses unités
19. Degré de formation professionnelle (qualification)
20. Les travaux accomplis au cours de l'année précédente
21. Lieu de travail ou de l'école
22. Rentre-t-elle au lieu de résidence permanente ?
23. Durée du travail en dehors du lieu de résidence permanente
24. Durée passée au travail temporaire à l'étranger depuis 1965
25. Nom du pays étranger
26. Profession avant le départ
27. Durée passée au travail temporaire à l'étranger

1991

1. Nom, nom du père et prénom
2. Sexe
3. Date de naissance et Numéro unique du citoyen
4. Lieu de naissance
 - a) Où est née la personne ?
 - b) Quel était le lieu de résidence de la mère quand la personne est née ?
5. Est-ce que la personne habite sans interruption depuis sa naissance le lieu de résidence permanente ?

En cas de réponse négative :

 - a) d'où est-elle venue ?
 - b) année de l'arrivée
6. État matrimonial
7. Nombre des enfants nés-vivants
8. Appartenance nationale
9. Langue maternelle
10. Religion

11. Formation scolaire
 - a) la plus haute école terminée
 - b) Est-ce que la personne sait lire et écrire ?
 12. École que la personne fréquente actuellement
 13. Profession du père ou de la mère
 14. Pour les citoyens yougoslaves travaillant chez des employeurs étrangers ou à leur compte à l'étranger et pour les membres de leurs familles séjournant avec eux à l'étranger :
 - a) Nom du pays étranger
 - b) Durée du travail-séjour à l'étranger
 15. Profession
 16. Est-ce que la personne touche un des revenus ci-après :
 - a) pension-retraite
 - b) aide sociale
 - c) revenus de bail de maison, logement, fonds de terre, magasin et autre bien ou droits de propriété
 - d) autres revenus
 - e) sans aucun des revenus mentionnés
 17. Profession de la personne qui prend en charge
 18. Situation socio-économique de la personne, ou de la personne qui prend en charge
 - a) situation dans la profession
 - b) type de propriété
 19. Activité
 20. Degré de la formation professionnelle, qualification
 21. Est-ce que la personne s'occupe temporairement de travaux agricoles ?
 22. Où travaille-t-elle ? Où fréquente-t-elle l'école ?
Rentre-t-elle au lieu de résidence ?
- Pour les travailleurs migrants rentrés au pays seulement*
23. Temps passé au travail à l'étranger
 24. Année de retour de l'étranger

1994

1. Prénom, nom et nom d'un des parents
2. Date de naissance
3. Sexe
4. Pour les personnes à séjour autorisé en République de Macédoine :
 - a) de quel pays viennent les personnes ?
 - b) durée du séjour en République de Macédoine
5. Pour les personnes absentes du pays :
 - a) nom du pays où elles séjournent
 - b) durée du travail, du séjour à l'étranger
6. Citoyenneté
7. Lieu de naissance
 - a) lieu de naissance de la personne
 - b) lieu de séjour de la mère au moment de la naissance de la personne
8. Est-ce que la personne habite le lieu de résidence permanente sans interruption depuis sa naissance ?
- 9.a Pour les personnes arrivées d'un autre lieu en République de Macédoine :
 - a) lieu de départ
 - b) année d'arrivée
- 9.b Pour les personnes de l'étranger venues s'installer en République de Macédoine :
 - a) lieu de départ
 - b) année d'arrivée
10. État matrimonial
11. Nombre d'enfants nés-vivants

12. Appartenance nationale
 13. Langue
 - a) langue maternelle
 - b) langue habituelle
 - c) aptitude à parler des langues autres que celles mentionnées ci-dessus
 14. Religion
 15. Formation scolaire
 - a) la plus haute école terminée
 - b) est-ce que la personne sait lire et écrire ?
 16. École que la personne fréquente actuellement
 17. Profession du père ou de la mère
 18. Profession
 19. Revenus :
 - a) pension-retraite
 - b) aide sociale
 - c) revenus de bail de maison, logement, fonds de terre, magasin et autres biens ou droits de propriété
 - d) autres revenus
 - e) néant
 20. Profession de la personne qui prend en charge
 21. Situation socio-économique de la personne, ou de la personne qui prend en charge
 - a) situation dans la profession
 - b) type de propriété
 22. Activité
 23. Degré de formation professionnelle, qualification
 24. Travaux agricoles exécutés de temps en temps
 25. Lieu du travail, de l'école
 26. Rentre-t-elle au lieu de résidence ?
- Pour les travailleurs migrants seulement*
27. Temps passé au travail à l'étranger
 28. Année de retour de l'étranger

ANNEXE 2 Questions figurant dans les questionnaires de recensements relatif aux ménages

1948

1. Personnes résidentes en permanence
2. Personnes absentes à titre temporaire
3. Personnes présentes à titre temporaire

1953

1. Profession du chef (personne de référence) du ménage
2. Le ménage est-il agricole ou non agricole ?
3. Le ménage habite-t-il une maison en sa propriété ?
4. Surface totale des fonds en propriété du ménage
5. Membres du ménage présents en permanence
6. Membres du ménage absents à titre temporaire
7. Personnes présentes à titre temporaire

1961

1. Nom et prénom de la personne au nom de laquelle le présent questionnaire est rempli
2. Surface totale des fonds en propriété du ménage
3. Sources des revenus du ménage
4. Liste des membres du ménage
5. Liste des personnes présentes à titre temporaire

1971

1. Nom et prénom de la personne titulaire du ménage
2. Surface totale des fonds en propriété du ménage
3. Données sur le bétail en propriété du ménage
4. Liste des membres du ménage
5. Liste des personnes présentes à titre temporaire
6. Liste des membres du ménage se trouvant en travail temporaire à l'étranger
7. Liste des membres de la famille, au sens strict du terme, habitant ailleurs

1981

1. A quel titre le ménage utilise-t-il le logement ?
2. Données sur les logements secondaires de repos et loisirs, propriétés des membres du ménage
3. Coopération des membres du ménage en 1980/81 avec les coopératives agricoles ou les organisations de travail associé
4. Surface des fonds en propriété des membres du ménage
5. Surface des fonds utilisés actuellement par le ménage
6. Données sur le bétail en propriété du ménage
7. Données sur les tracteurs et machines combinées en propriété du ménage
8. Liste des membres du ménage
9. Liste des personnes habitant dans ce ménage, mais qui ont leur résidence permanente ailleurs
10. Liste des personnes présentes dans le ménage au moment du recensement

1991

1. A quel titre le ménage utilise-t-il le logement ?
2. Nom, nom du père et nom du propriétaire, ou du bénéficiaire (titulaire) du droit d'habitation et numéro d'ordre du membre du ménage, qui en est propriétaire ou bénéficiaire du droit d'habitation
3. Mode d'alimentation en eau potable du ménage
4. Totalité des fonds en propriété du ménage
5. Terrains pris à bail
6. Terrains donnés à bail
7. Fonds utilisée actuellement par le ménage
8. Nombre de parcelles séparées utilisées actuellement par le ménage
9. Données sur le bétail en possession du ménage
10. Le ménage a-t-il une exploitation ?
11. Liste des membres du ménage
12. Liste des personnes habitant dans ce ménage et qui ont leur résidence permanente ailleurs

1994

1. A quel titre le ménage utilise-t-il le logement ?
2. Nom, nom du père et prénom du propriétaire, ou du bénéficiaire (titulaire) du droit d'habitation et numéro d'ordre du membre du ménage, qui en est propriétaire ou bénéficiaire du droit d'habitation
3. Mode d'alimentation en eau potable du ménage
4. Mode de chauffage du logement
5. Est-ce qu'un membre du ménage possède un logement privé à une autre adresse ?
6. Liste de toutes les personnes du ménage à cette adresse
7. Liste de l'ensemble des personnes selon les déclarations d'appartenance nationale et de citoyenneté
8. Liste des citoyens de la République de Macédoine se trouvant à l'étranger depuis un an ou plus, selon les déclarations d'appartenance nationale
9. Liste des personnes à séjour autorisé présentes en République de Macédoine depuis moins d'un an : réfugiés, personnes à charge à titre humanitaire et autre, selon les déclarations d'appartenance nationale
10. Liste des personnes du ménage présentes à cette adresse à la date du recensement et dont la résidence officielle ou le séjour autorisé sont à une autre adresse en République de Macédoine

ANNEXE 3. Revue comparative des questions figurant dans les bulletins des recensements

QUESTIONS	RECENSEMENTS						
	1948	1953	1961	1971	1981	1991	1994
1 Prénom et nom	+	+	+	+	+	+	+
2 Sexe	+	+	+	+	+	+	+
3 Date de naissance	+	+	+	+	+	+	+
4 Numéro unique du citoyen	-	-	-	-	-	+	+
5 Pour les personnes à séjour autorisé en R. de Macédoine, d'où viennent-elles et durée de leur séjour en Macédoine	-	-	-	-	-	-	+
6 Pour les personnes à l'étranger, nom du pays et durée du travail/du séjour à l'étranger	-	-	-	-	-	+	+
7 Lieu de naissance	+	+	+	+	+	+	+
8 Lieu de résidence de la mère au moment de la naissance de la personne	-	-	-	-	-	+	+
9 Lieu de résidence permanente (officielle)	-	-	+	+	+	+	+
10 Indiquez le lieu d'où vous venez	-	-	+	+	+	+	+
11. Indiquez la date de votre arrivée	-	-	+	+	+	+	+
12 Lieu du travail de la personne	-	-	+	+	-	-	-
13 État matrimonial	+	+	+	+	+	+	+
14 Rang du mariage	-	+	-	-	-	-	-
15 Âge au premier mariage	-	+	-	-	-	-	-
16 Nombre des enfants nés-vivants	+	+	+	+	+	+	+
17 Nombre des enfants survivants	-	+	+	+	-	-	-
18 Citoyenneté	+	+	+	-	-	-	+
19 Appartenance nationale	+	+	+	+	+	+	+
20 Langue maternelle	-	+	+	+	+	+	+
21 Langue habituelle	-	-	-	-	-	-	+
22 Aptitude à parler d'autres langues	-	-	-	-	-	-	+
23 Religion	-	+	-	-	-	+	+
24 Formation scolaire	+	+	+	+	+	+	+
25 Aptitude à lire et à écrire	+	+	+	+	+	+	+
26 École fréquentée	-	-	-	+	+	+	+

QUESTIONS	RECENSEMENTS						
	1948	1953	1961	1971	1981	1991	1994
27 Profession du père ou de la mère	-	-	-	-	-	+	+
28 Profession	+	+	+	+	+	+	+
29 Types des revenus de la personne	-	-	-	-	+	+	+
30 Prénom et nom de la personne qui prend en charge	-	+	-	-	-	-	-
31 Profession de la personne qui prend en charge	+	+	+	+	+	+	+
32 Situation dans la profession	-	+	+	+	+	+	+
33 Profession secondaire	-	+	-	-	-	-	-
34 Type de propriété	+	-	-	-	-	+	+
35 Branche d'activité	-	+	+	+	-	-	-
36 Activité	-	-	-	-	+	+	+
37 Secteur économique	-	+	-	+	-	-	-
38 Situation dans la profession de la personne qui prend en charge	-	+	-	-	-	-	-
39 Branche d'activité de la personne qui prend en charge	-	+	-	-	-	-	-
40 Secteur économique de la personne qui prend en charge	-	+	-	-	-	-	-
41 Qualification	-	-	+	+	+	+	+
42 Mode d'acquisition de la qualification	-	-	+	-	-	-	-
43 Siège social de l'entreprise	-	-	+	+	+	-	-
44 Travaux que la personne exécutait au cours de l'année précédente	-	-	-	-	+	-	-
45 La personne s'occupe-t-elle occasionnellement d'agriculture ?	-	-	-	-	-	+	+
46 Le lieu où la personne travaille ou fréquente une école	-	-	-	-	+	+	+
47 Rentre au lieu de résidence permanente	-	-	-	-	+	+	-
48 Rentre au lieu de résidence officielle	-	-	-	-	-	-	+
49 Durée du travail en dehors du lieu de résidence permanente	-	-	-	-	+	-	-
50 Durée du temps passé en travail temporaire à l'étranger depuis 1965	-	-	-	-	+	-	-
51 Nom du pays étranger	-	-	-	-	+	-	-
52 Profession avant le départ	-	-	-	-	+	-	-
53 Temps passé au travail à l'étranger	-	-	-	-	+	+	+
54 Année de retour de l'étranger	-	-	-	-	+	+	+

ANNEXE 4. Revue comparative des questions figurant dans les bulletins des recensements sur les ménages

QUESTIONS	RECENSEMENTS						
	1948	1953	1961	1971	1981	1991	1994
1 Personnes résidentes	+	+	-	-	-	-	-
2 Personnes absentes à titre temporaire	+	+	-	-	-	-	-
3 Personnes présentes à titre temporaire	+	+	+	+	-	-	-
4 Liste des membres du ménage	-	-	-	-	+	+	-
5 Liste des personnes vivant dans le ménage, mais ayant leur résidence ailleurs	-	-	-	-	+	+	-
6 Liste des personnes se trouvant dans le ménage au moment du recensement	-	-	-	-	+	-	-
7 Liste de toutes les personnes du ménage à cette adresse	-	-	-	-	-	-	+
8 Liste de la population totale selon les déclarations d'appartenance nationale et selon la citoyenneté	-	-	-	-	-	-	+
9 Liste des citoyens de la République de Macédoine absents du pays depuis plus d'un an, suivant les déclarations d'appartenance nationale	-	-	-	-	-	-	+
10 Liste des personnes à séjour autorisé présentes en République de Macédoine depuis moins d'un an ; réfugiés, personnes sous soins humanitaires et autre, selon les déclarations d'appartenance nationale	-	-	-	-	-	-	+
11 Liste des personnes présentes dans le ménage à cette adresse au moment critique du recensement, mais dont le lieu officiel de résidence ou l'autorisation de séjour est à une autre adresse en République de Macédoine	-	-	-	-	-	-	+
12 Liste des membres du ménage travaillant à l'étranger à titre temporaire	-	-	-	+	-	-	-
13 Liste des membres de la famille au sens strict du terme vivant ailleurs	-	-	-	+	-	-	-
14 Nom et prénom de la personne titulaire du ménage	-	-	+	+	-	-	-
15 Profession du chef du ménage	-	+	-	-	-	-	-
16 Surface totale des fonds en propriété du ménage	-	+	+	+	+	+	-
17 Terrains pris à bail	-	-	-	-	-	+	-
18 Terrains donnés à bail	-	-	-	-	-	+	-
19 Surface des fonds utilisés par le ménage à l'heure actuelle	-	-	-	-	+	+	-

20 Nombre de parcelles séparées des fonds utilisés par le ménage à l'heure actuelle	-	-	-	-	-	+	-
21 Données sur le bétail dont le ménage est propriétaire	-	-	-	+	+	+	-
22 Le ménage dispose-t-il d'une exploitation ?	-	-	-	-	-	+	-
23 Le ménage est-il agricole ou non agricole ?	-	+	-	-	-	-	-
24 Données sur les tracteurs et machines combinées dont le ménage est propriétaire	-	-	-	-	+	-	-
25 Coopération des membres du ménage avec des coopératives agricoles ou organisations de travail associé en 1980/81	-	-	-	-	+	-	-
26 Le ménage vit-il dans sa propre maison ?	-	+	-	-	-	-	-
27 A quel titre le ménage utilise-t-il le logement ?	-	-	-	-	+	+	+
28 Nom, nom du père et prénom du propriétaire ou du bénéficiaire du droit au logement et numéro d'ordre du membre du ménage propriétaire du logement ou bénéficiaire du droit au logement	-	-	-	-	-	+	+
29 Mode d'alimentation du ménage en eau potable	-	-	-	-	-	+	+
30 Mode de chauffage du logement	-	-	-	-	-	-	+
31 Est-ce que l'un des membres du ménage possède un logement à une autre adresse ?	-	-	-	-	-	-	+
32 Données sur les logements secondaires de repos et loisirs en propriété des membres du ménage	-	-	-	-	+	-	-

ANNEXE 5. Éditions de l'Office fédéral de la statistique relatives aux recensements de :**1948**

- Volume I - Population par sexe et par type de ménages
- Volume II - Population par âge et par sexe
- Volume III - Population par profession
- Volume IV - Population par formation scolaire
- Volume V - Population par aptitude à lire et à écrire
- Volume VI - Population par lieu de naissance
- Volume VII - Population par état matrimonial
- Volume VIII - Population féminine selon le nombre d'enfants nés-vivants
- Volume IX - Population par nationalité
- Volume X - Ménages

1953

- Volume I - Données ethniques et d'état civil
- Volume II - Données économiques de la population
- Volume III - Aptitude à lire et à écrire et formation scolaire
- Volume IV - Données sur la fécondité
- Volume V - Activité et population agricole
- Volume VI - Profession
- Volume VII - État matrimonial
- Volume VIII - Nationalité et langue maternelle
- Volume IX - Aptitude à lire et à écrire et formation scolaire
- Volume X - Fécondité
- Volume XI - Âge, aptitude à lire et à écrire et nationalité
- Volume XII - Données économiques sur la population
- Volume XIII - Populations et ménages
- Volume XIV - Données fondamentales sur la population
- Volume XV - Données fondamentales sur la population
- Volume XVI - Ménages et familles. Résultats du traitement exhaustif et par échantillon

1961

- Volume I - Données migratoires, ethniques et d'état civil
- Volume II - Aptitude à lire et à écrire et formation
- Volume III - Caractéristiques économiques Livre I (population totale et population active)
- Volume IV - Caractéristiques économiques Livre II (ouvriers-employés)
- Volume V - Caractéristiques des ménages et familles
- Volume VI - Données ethniques, migratoires et d'état civil
- Volume VII - Aptitude à lire et à écrire, formation scolaire et qualification
- Volume VIII - Données économiques sur la population
- Volume IX - Ménages et population selon les caractéristiques des ménages
- Volume X - Population et ménages en 1948, 1953 et 1961
- Volume XI - Sexe et âge
- Volume XII - Migrations
- Volume XIII - Formation scolaire et aptitude à lire et à écrire
- Volume XIV - Activité et occupation
- Volume XV - Population agricole
- Volume XVI - Importance et sources des revenus selon le recensement de 1961 et la statistique courante 1950-1967 pour la Fédération et les républiques

1971

- Volume I - Données ethniques, migratoires et d'état civil
- Volume II - Aptitude à lire et à écrire et degré de formation
- Volume III - Caractéristiques économiques Livre I
- Volume IV - Caractéristiques économiques Livre II
- Volume V - Ménages et familles
- Volume VI - Données ethniques, éducatives et économiques de la population selon le nombre des membres
- Volume VII - Ménages et population en 1948, 1953, 1961 et 1971 et logements en 1971
- Volume VIII - Sexe et âge
- Volume IX - Migrations
- Volume X - Activité
- Volume XI - Population agricole
- Volume XII - Importance des biens et sources des revenus du ménage, fécondité de la population féminine 1968-1972

1971

- Revue statistique numéro 17 - Premiers résultats du recensement de la population et des logements de 1971 par agglomération
- Revue statistique numéro 29 - Données fondamentales par commune selon le recensement de la population et des logements de 1971
- Revue statistique numéro 37 - Logements en République socialiste de Macédoine, communes et villes, selon le recensement de 1971
- Revue statistique numéro 42 - Population par nationalité en République socialiste de Macédoine, par commune, ville et agglomération
- Revue statistique numéro 42 - Population âgée de 10 ans ou plus, selon la formation scolaire et l'âge en République socialiste de Macédoine, par commune, ville et localité
- Revue statistique numéro 65 - Données démographiques campagne-ville en République socialiste de Macédoine selon le recensement de 1971

1982

- Revue statistique numéro 115 - Premiers résultats du recensement de la population, des ménages et des logements de 1981 par commune et agglomération
- Revue statistique numéro 119 - Premiers résultats du recensement de la population, des ménages et des logements de 1981 par commune et communauté locale
- Revue statistique numéro 126 - Données fondamentales sur la population par communes selon le recensement de 1981
- Revue statistique numéro 129 - Données fondamentales sur les ménages et les logements par commune selon le recensement de 1981
- Revue statistique numéro 131 - Quelques données sur la population, les ménages et les logements par commune et communauté locale selon le recensement de 1981
- Revue statistique numéro 139 - Population - données comparables pour 1971 et 1982 par commune
- Revue statistique numéro 141 - Logements, données comparables pour 1971 et 1982 par commune
- Revue statistique numéro 148 - Caractéristiques socio-économiques et éducatives de la population en République socialiste de Macédoine

- Revue statistique numéro 160 - Données fondamentales sur la population totale en République socialiste de Macédoine, données définitives des tableaux
- Revue statistique numéro 162 - Population urbaine en République socialiste de Macédoine, 1948-1981

1991

- Revue statistique numéro 208 - Premiers résultats du recensement de la population, des ménages, de l'habitat et des exploitations agricoles de 1991, par commune et localité
- Revue statistique numéro 210 - Premiers résultats du recensement de la population, des ménages, de l'habitat et des exploitations agricoles de 1991, par communauté locale
- Revue statistique numéro 226 - Données fondamentales de la population selon le recensement de 1991
- Revue statistique numéro 228 - Population active en République de Macédoine exerçant des professions, par commune de résidence permanente, profession, activité, commune de travail, sexe, situation dans la profession et forme de propriété, selon le recensement
- Revue statistique numéro 230 - Ouvriers en République de Macédoine selon les communes de travail, par activité, sexe et degré de formation professionnelle, selon le recensement
- Revue statistique numéro 232 - Citoyens de la République de Macédoine travaillant à l'étranger chez des employeurs étrangers ou à leur compte, et membres de leurs familles résidant avec eux à l'étranger, par pays du travail/séjour, par sexe, appartenance nationale et temps passé au travail, selon le recensement
- Revue statistique numéro 237 - Données sur les caractéristiques démographiques, éducatives et économiques de la population selon le recensement
- Revue statistique numéro 240 - Citoyens de la République de Macédoine travaillant ou séjournant à l'étranger, personnes nées à l'étranger, et personnes rentrées de l'étranger selon le recensement
- Revue statistique numéro 241 - Population immigrée selon la région d'immigration, le sexe, la durée de l'immigration, la déclaration sur l'appartenance nationale et l'âge au moment de l'immigration. Données définitives sur la population selon le recensement

ANNEXE 6. Questions figurant dans le bulletin statistique sur la natalité, la mortalité, la nuptialité et la divortialité***Bulletin de naissance***

1. L'enfant est né (né-vivant, mort-né)
2. Nom et prénom de l'enfant
3. Sexe de l'enfant
4. Date de naissance et numéro unique du citoyen
5. Durée de la grossesse et poids de l'enfant à la naissance
6. Citoyenneté de l'enfant
7. Lieu de résidence permanente de la mère
8. Lieu de naissance de l'enfant et personne assistant à l'accouchement
9. Combien d'enfants sont nés au cours de l'accouchement ?
10. Combien sont vivants ?
11. Combien d'enfants sont nés de ce mariage ?
12. L'enfant est-il né d'un mariage légitime, en dehors du mariage ou autre ?
13. Date du mariage
14. Rang du mariage de la mère

Informations concernant la mère

15. Nom et prénom
16. Date de naissance et numéro unique du citoyen
17. Appartenance nationale, selon sa déclaration (autodéclaration)
18. Citoyenneté

Informations concernant le père

19. Nom et prénom
20. Date de naissance et numéro unique du citoyen
21. Appartenance nationale, selon sa déclaration (autodéclaration)
22. Citoyenneté

Informations concernant les deux parents

23. Formation scolaire
24. Profession de la mère
25. Situation socio-économique des parents

Bulletin de décès

1. Nom, prénom d'un des parents et nom du décédé
2. Sexe
3. Date du décès
4. Date de naissance et numéro unique du citoyen
5. Lieu de résidence permanente
6. État matrimonial
7. Appartenance nationale, selon sa déclaration (autodéclaration)
8. Citoyenneté
9. Formation scolaire
10. Profession
11. Profession de la personne qui prend en charge
12. Situation socio-économique de la personne, ou de la personne qui prend en charge
13. Date de naissance et numéro unique du citoyen de la mère du nouveau-né décédé
14. Appartenance nationale de la mère, selon sa déclaration (autodéclaration)
15. Citoyenneté de la mère du nouveau-né décédé

16. Combien d'enfants au total a mis au monde la mère de ce nouveau-né ?
17. Le nouveau-né est-il né d'une union légitime ou pas ?
18. Lieu du décès et identité de celui qui l'a constaté
19. Le décédé était-il soigné de la maladie dont il est mort ?
20. Qui a fourni l'information sur la cause du décès ?
21. Type de mort violente
22. Date de la mort violente
23. Lieu de la mort violente
24. S'agit-il d'un accident ?

Bulletin de mariage

Informations concernant le jeune marié et la jeune mariée

1. Nom et prénom
2. État matrimonial antérieur
3. Rang du mariage
4. Date de naissance et numéro unique du citoyen
5. Lieu de résidence avant le mariage
6. Lieu de résidence après le mariage
7. Appartenance nationale, selon leur déclaration
8. Citoyenneté
9. Formation scolaire
10. Profession
11. Profession de la personne qui prend en charge
12. Situation socio-économique de la personne, ou de la personne qui prend en charge
 - a) Situation dans la profession
 - b) Type de propriété

Bulletin de divorce

Informations concernant l'homme et la femme

1. Nom et prénom
2. Date de naissance et numéro unique du citoyen
3. Appartenance nationale, selon déclaration
4. Citoyenneté
5. Formation scolaire
6. Profession
7. Situation socio-économique de la personne
 - a) Situation dans la profession
 - b) Type de propriété
1. État matrimonial avant la conclusion du mariage en cours de dissolution
2. Rang du mariage
3. Date du mariage
4. Nombre d'enfants nés de ce mariage
5. Combien d'enfants nés de ce mariage sont actuellement vivants ?
6. Nombre d'enfants à charge qui ne sont pas issus de ce mariage
7. Dernier lieu de vie commune
8. Les enfants à charge de ce mariage ont été confiés à
9. Date de l'entrée en vigueur du jugement

ANNEXE 7. Données figurant au registre unique de la population***Pour les citoyens***

1. Nom, prénom et nom de l'un des parents
2. Numéro unique du citoyen
3. Lieu de naissance
4. Domicile
5. Date d'inscription et de radiation du registre
6. Domicile antérieur
7. Nouveau domicile
8. Appartenance à un peuple, à une nationalité ou à un groupe ethnique
9. État matrimonial
10. Citoyenneté
11. Formation scolaire
12. Profession
13. Emploi (numéro d'enregistrement de l'entreprise ou autre forme d'organisation et d'association)
14. Nom et prénom sous lesquels la personne a été inscrite pour la première fois dans le registre de l'état civil
15. Nom avant le premier mariage
16. Revenu mensuel moyen réalisé dans l'année précédente :
 - a) à titre de travail à plein temps et à temps déterminé
 - b) à titre d'heures supplémentaires, travail temporaire et à temps partiel, droits d'auteur
 - c) à titre d'exercice d'activité économique à son propre compte
 - d) à titre de pension-retraite, pensions d'invalidité et allocations
 - e) à titre d'exercice d'activité professionnelle
 - f) à titre d'aide sociale, allocations familiales, bourses et crédits d'études
 - g) à titre de propriété (bail et trafic de biens immobiliers)
 - h) à titre d'assurance, commissions et jeux de hasard
 - i) à titre d'épargnes et taux d'intérêt
 - j) à titre de travail temporaire à l'étranger
 - k) à titre d'autres compensations
17. Biens immobiliers disponibles
18. Biens mobiliers disponibles
19. Date du décès

Pour le ménage

20. Numéro unique du titulaire du ménage
21. Numéro unique des autres membres du ménage
22. Parenté avec le titulaire du ménage
23. Type du ménage
24. Données techniques sur la gestion du ménage
25. Biens mobiliers communs dont le ménage dispose

Pour les conscrits militaires

26. Disposition selon l'obligation du travail

Annexe A

**Tableau synoptique des données disponibles
au niveau national et régional**

BULGARIE				
	DISPONIBLES		PUBLIEES	
	NN	NR	NN	NR
A. NAISSANCES				
Naissances vivantes selon l'âge de la mère				
Âge de la femme exprimé par :				
<i>Double classement</i>	1978-96			
annuel				
quinquennal				
<i>L'année de naissance</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>Âge révolu</i>				
annuel	1960-1996		1964-1996	
quinquennal	1890-1996	1960-1996	1890-1996	1960-1996
Naissances vivantes selon l'âge de la mère et la légitimité				
Naissances légitimes				
Âge de la femme exprimé par :				
<i>Double classement</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>L'année de naissance</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>Âge révolu</i>				
annuel				
quinquennal	1960-1996		1960-1996	
Naissances hors – mariages				
Âge de la femme exprimé par :				
<i>Double classement</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>L'année de naissance</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>Âge révolu</i>				
annuel				
quinquennal	1960-1996		1960-1996	

BULGARIE (SUITE)				
	DISPONIBLES		PUBLIEES	
	NN	NR	NN	NR
Naissances vivantes selon l'âge de la mère et le rang de naissance				
Rang biologique				
Âge de la femme exprimé par :				
<i>Double classement</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>L'année de naissance</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>Âge révolu</i>				
annuel				
quinquennal	1947-1996		1947-1996	
Rang dans le mariage				
Âge de la femme exprimé par :				
<i>Double classement</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>L'année de naissance</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>Âge révolu</i>				
annuel				
quinquennal	1978-96			
Naissances vivantes selon la durée écoulée depuis l'événement précédant (mariage ou naissance)				
Durée écoulée depuis le mariage (pour la première naissance) exprimée :				
<i>En mois</i>				
<i>En années</i>				
durée atteinte (année du mariage)				
durée révolue	1978-96			
Durée écoulée depuis la naissance précédente:				
<i>En mois</i>				
<i>En années</i>				
durée atteinte (année de la naissance de rang précédent)				
durée révolue	1978-1996			

BULGARIE (SUITE)				
	DISPONIBLES		PUBLIEES	
	NN	NR	NN	NR
Population féminine (résidente ou présente) selon l'âge et le nombre d'enfants nés vivants antérieurement, lors des recensements successifs				
Âge de la femme exprimé par :				
<i>l'année de naissance</i>				
<i>par génération</i>				
<i>nombre des enfants de la femme</i>				
<i>dans le mariage actuel</i>				
<i>dans sa vie génésique</i>				
<i>par groupes de générations</i>				
<i>nombre des enfants de la femme</i>				
<i>dans le mariage actuel</i>				
<i>dans sa vie génésique</i>	1975-85		1975-85	
<i>en années révolues</i>				
<i>annuel</i>				
<i>nombre des enfants de la femme</i>				
<i>dans le mariage actuel</i>				
<i>dans sa vie génésique</i>				
<i>quinquennal</i>				
<i>nombre des enfants de la femme</i>				
<i>dans le mariage actuel</i>				
<i>dans sa vie génésique</i>	1975-85		1975-85	
B. DECES				
Décès selon l'âge et le sexe de la personne				
<i>Double classement</i>				
<i>annuel</i>	1947-96	1960-96	1947-96	1960-96
<i>quinquennal</i>				
<i>âge maximum limite du tableau des données</i>	80+			
<i>Âge atteint</i>				
<i>annuel</i>				
<i>quinquennal</i>				
<i>âge maximum limite du tableau des données</i>				
<i>Âge révolu</i>				
<i>annuel</i>				
<i>quinquennal</i>				
<i>âge maximum limite du tableau des données</i>				

BULGARIE (SUITE)				
	DISPONIBLES		PUBLIEES	
	NN	NR	NN	NR
Mortalité infantile				
Décès d'enfants nés-vivants, entre 0 et 7 jours	1947-96	1960-96	1947-96	1960-96
Décès entre 7 et 28 jours	1947-96	1960-96	1947-96	1960-96
Décès entre 29 et 365 jours	1947-96	1960-96	1947-96	1960-96
C. MARIAGES				
Premiers mariages selon l'âge et la sexe				
Âge du nouveau marié exprimé par :				
<i>Double classement</i>				
annuel	1978-1996			
quinquennal				
<i>L'année de naissance</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>Âge révolu</i>				
annuel	1978-1996			
quinquennal				
Population (résidente ou présente) selon le sexe, l'âge et la situation matrimoniale				
Âge de la personne exprimé par :				
<i>L'année de naissance</i>				
par génération				
par groupes de générations				
<i>Âge révolu</i>				
annuel				
quinquennal*	1900-1996	1900-1996	1900-1996	1900-1996
D. DIVORCES				
Divorces annuels selon :				
<i>L'année du mariage</i>				
Durée jusqu'à laquelle on dispose du détail annuel				
Type de classement utilisé pour les durées supérieures à la dernière pour laquelle on dispose du détail annuel	1960-96		1960-96	
<i>La durée écoulée depuis le mariage</i>				
Durée jusqu'à laquelle on dispose du détail annuel				
Type de classement utilisé pour les durées supérieures à la dernière pour laquelle on dispose du détail annuel				

* Aux recensements

BULGARIE (SUITE)				
	DISPONIBLES		PUBLIEES	
	NN	NR	NN	NR
E. POPULATION ANNUELLE				
Population totale selon le sexe				
Date à laquelle se réfère l'estimation de population	31.12	31.12	31.12	31.12
Population selon l'âge et le sexe				
<i>Âge simple</i>				
Date à laquelle se réfère l'estimation de population	31.12	31.12	31.12	31.12
Âge jusqu'auquel on dispose du détail annuel	80+ (100+)	80+ (100+)	80+ (100+)	80+ (100+)
Type de classement utilisé pour les âges supérieurs au dernier pour lequel on dispose du détail annuel	Âge révolu	Âge révolu	Âge révolu	Âge révolu
<i>Par groupe d'âge quinquennal</i>				
Date à laquelle se réfère l'estimation de population	31.12	31.12	31.12	31.12
Limite supérieure du groupe d'âge pour lequel on dispose de la répartition quinquennale	80+ (100+)	80+ (100+)	80+ (100+)	80+ (100+)
Type de classement utilisé pour les âges supérieurs au dernier pour lequel on dispose de la répartition quinquennale				

GRECE				
	DISPONIBLES		PUBLIEES	
	NN	NR	NN	NR
A. NAISSANCES				
Naissances vivantes selon l'âge de la mère				
Âge de la femme exprimé par :				
<i>Double classement</i>				
annuel	1991-96	1991-96		
quinquennal				
<i>L'année de naissance</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>Âge révolu</i>				
annuel	1960-96			
quinquennal	1956-96	1956-96	1956-96	1956-96
Naissances vivantes selon l'âge de la mère et la légitimité				
Naissances légitimes				
Âge de la femme exprimé par :				
<i>Double classement</i>				
annuel	1991-96	1991-96		
quinquennal				
<i>L'année de naissance</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>Âge révolu</i>				
annuel	1960-96	1980-96		
quinquennal	1956-96		1956-96	
Naissances hors-mariages				
Âge de la femme exprimé par :				
<i>Double classement</i>				
annuel	1991-96			
quinquennal				
<i>L'année de naissance</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>Âge révolu</i>				
annuel	1960-96	1980-96		
quinquennal	1956-96		1956-96	

GRECE (SUITE)				
	DISPONIBLES		PUBLIEES	
	NN	NR	NN	NR
Naissances vivantes selon l'âge de la mère et le rang de naissance				
Rang biologique				
Âge de la femme exprimé par :				
<i>Double classement</i>				
annuel	1991-96	1991-96		
quinquennal				
<i>L'année de naissance</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>Âge révolu</i>				
annuel	1980-96	1980-96		
quinquennal	1956-96	1956-96	1956-96	1956-96
Rang dans le mariage				
Âge de la femme exprimé par:				
<i>Double classement</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>L'année de naissance</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>Âge révolu</i>				
annuel				
quinquennal				
Naissances vivantes selon la durée écoulée depuis l'événement précédent (mariage ou naissance)				
Durée écoulée depuis le mariage (pour la première naissance) exprimée:				
<i>En mois</i>				
<i>En années</i>				
durée atteinte (année du mariage)				
durée révolue	1956-96	1956-96	1956-96	1956-96
Durée écoulée depuis la naissance précédente :				
<i>En mois</i>				
<i>En années</i>				
durée atteinte (année de la naissance de rang précédent)				
durée révolue				

GRECE (SUITE)				
	DISPONIBLES		PUBLIEES	
	NN	NR	NN	NR
Population féminine (résidente ou présente) selon l'âge et le nombre d'enfants nés vivants antérieurement, lors des recensements successifs				
Âge de la femme exprimé par :				
<i>l'année de naissance</i>				
<i>par génération</i>				
<i>nombre des enfants de la femme</i>				
dans le mariage actuel				
dans sa vie génésique	1991	1991		
<i>par groupes de générations</i>				
<i>nombre des enfants de la femme</i>				
dans le mariage actuel				
dans sa vie génésique				
<i>en années révolues</i>				
<i>annuel</i>				
<i>nombre des enfants de la femme</i>				
dans le mariage actuel				
dans sa vie génésique				
<i>quinquennal</i>				
<i>nombre des enfants de la femme</i>				
dans le mariage actuel				
dans sa vie génésique				
B. DECES				
Décès selon l'âge et le sexe de la personne				
<i>Double classement</i>				
annuel	1991-96	1991-96		
quinquennal				
âge maximum limite du tableau des données				
<i>Âge atteint</i>				
annuel				
quinquennal				
âge maximum limite du tableau des données				
<i>Âge révolu</i>				
annuel				
quinquennal	1956-96	1956-96	1956-96	
âge maximum limite du tableau des données				
Mortalité infantile				
Décès d'enfants nés-vivants, entre 0 et 7 jours	1956-96	1956-96	1956-96	1956-96
Décès entre 7 et 28 jours	1956-96	1956-96	1956-96	1956-96

Décès entre 29 et 365 jours	1956-96	1956-96	1956-96	1956-96
-----------------------------	---------	---------	---------	---------

GRECE (SUITE)				
	DISPONIBLES		PUBLIEES	
	NN	NR	NN	NR
C. MARIAGES				
Premiers mariages selon l'âge et la sexe Âge du nouveau marié exprimé par :				
<i>Double classement</i>				
annuel	1991-96	1991-96		
quinquennal				
<i>L'année de naissance</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>Âge révolu</i>				
annuel				
quinquennal	1991-96	1991-96	1991-96	
Population (résidente ou présente) selon le sexe, l'âge et la situation matrimoniale Âge de la personne exprimé par :				
<i>L'année de naissance</i>				
par génération				
par groupes de générations				
<i>Âge révolu</i>				
annuel				
quinquennal	Aux recensements	Aux recensements	Aux recensements	Aux recensements
D. DIVORCES				
Divorces annuels selon :				
<i>L'année du mariage</i>				
Durée jusqu'à laquelle on dispose du détail annuel				
Type de classement utilisé pour les durées supérieures à la dernière pour laquelle on dispose du détail annuel				
<i>La durée écoulée depuis le mariage</i>				
Durée jusqu'à laquelle on dispose du détail annuel				
Type de classement utilisé pour les durées supérieures à la dernière pour laquelle on dispose du détail annuel	1975-96 0...9, 10-14, 15-19, 20+		1975-96	

GRECE (SUITE)				
	DISPONIBLES		PUBLIEES	
	NN	NR	NN	NR
E. POPULATION ANNUELLE				
Population totale selon le sexe				
Date à laquelle se réfère l'estimation de population	30-6	30-6	30-6	
Population selon l'âge et le sexe				
<i>Âge simple</i>				
Date à laquelle se réfère l'estimation de population	30-6	30-6	30-6	
Âge jusqu'au quel on dispose du détail annuel	99	99	99	
Type de classement utilise pour les âges supérieures au dernière pour lequel on dispose du détail annuel	>100	>100	>100	
<i>Par groupe d'âge quinquennal</i>				
Date à laquelle se réfère l'estimation de population	30-6	30-6	30-6	
Limite supérieure du groupe d'âge pour lequel on dispose de la répartition quinquennale	80-84	80-84	80-84	
Type de classement utilisé pour les âges supérieurs au dernier pour lequel on dispose de la répartition quinquennale	85+	85+	85+	

RFY				
	DISPONIBLES		PUBLIEES	
	NN	NR	NN	NR
A. NAISSANCES				
Naissances vivantes selon l'âge de la mère				
Âge de la femme exprimé par :				
<i>Double classement</i>				
annuel	1983-1996	1983-1996		
quinquennal	1983-1996	1983-1996		
<i>L'année de naissance</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>Âge révolu</i>				
annuel			1950-1996	1950-1996
quinquennal			1950-1996	1950-1996
Naissances vivantes selon l'âge de la mère et la légitimité				
Naissances légitimes				
Âge de la femme exprimé par :				
<i>Double classement</i>				
annuel	1983-1996	1983-1996		
quinquennal	1983-1996	1983-1996		
<i>L'année de naissance</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>Âge révolu</i>				
annuel				
quinquennal				
Naissances hors-mariages				
Âge de la femme exprimé par :				
<i>Double classement</i>				
annuel	1983-1996	1983-1996		
quinquennal	1983-1996	1983-1996		
<i>L'année de naissance</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>Âge révolu</i>				
annuel				
quinquennal	1983-1996	1983-1996	1983-1996	1983-1996

RFY (SUITE)				
	DISPONIBLES		PUBLIEES	
	NN	NR	NN	NR
Naissances vivantes selon l'âge de la mère et le rang de naissance				
Rang biologique				
Âge de la femme exprimé par:				
<i>Double classement</i>				
annuel	1983-1996	1983-1996		
quinquennal	1983-1996	1983-1996		
<i>L'année de naissance</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>Âge révolu</i>				
annuel	1950-1996	1950-1996		
quinquennal	1950-1996	1950-1996	1950-1996	1950-1996
Rang dans le mariage				
Âge de la femme exprimé par :				
<i>Double classement</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>L'année de naissance</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>Âge révolu</i>				
annuel				
quinquennal				
Naissances vivantes selon la durée écoulée depuis l'événement précédant (mariage ou naissance)				
Durée écoulée depuis le mariage (pour la première naissance) exprimée :				
<i>En mois</i>				
<i>En années</i>				
durée atteinte (année du mariage)				
durée révolue	1950-1996	1950-1996	1950-1996	1950-1996
Durée écoulée depuis la naissance précédente :				
<i>En mois</i>				
<i>En années</i>				
durée atteinte (année de la naissance de rang précédant)				
durée révolue				

RFY (SUITE)				
	DISPONIBLES		PUBLIEES	
	NN	NR	NN	NR
Population féminine (résidente ou présente) selon l'âge et le nombre d'enfants nés vivants antérieurement, lors des recensements successifs				
Âge de la femme exprimé par :				
<i>l'année de naissance</i>				
<i>par génération</i>				
<i>nombre des enfants de la femme</i>				
dans le mariage actuel				
dans sa vie génésique				
<i>par groupes de générations</i>				
<i>nombre des enfants de la femme</i>				
dans le mariage actuel				
dans sa vie génésique				
<i>en années révolues</i>				
<i>annuel</i>				
<i>nombre des enfants de la femme</i>				
dans le mariage actuel				
dans sa vie génésique	53/61 (15-34) 81/91	53/61 (15-34) 81/91	53/61 (15-34) 81/91	53/61 (15-34) 81/91
<i>quinquennal</i>				
<i>nombre des enfants de la femme</i>				
dans le mariage actuel				
dans sa vie génésique	1953-1998	1953-1998	1953-1998	1953-1998
B. DECES				
Décès selon l'âge et le sexe de la personne				
<i>Double classement</i>				
annuel	1983-1996	1983-1996		
quinquennal	1983-1996	1983-1996		
âge maximum limite du tableau des données	100+	100+		
<i>Âge atteint</i>				
annuel				
quinquennal				
âge maximum limite du tableau des données				
<i>Âge révolu</i>				
annuel				
quinquennal	1950-1996	1950-1996	1950-1996	1950-1996
âge maximum limite du tableau des données				

RFY (SUITE)				
	DISPONIBLES		PUBLIEES	
	NN	NR	NN	NR
Mortalité infantile				
Décès d'enfants nés-vivants, entre 0 et 7 jours	1950-1996	1950-1996	1950-1996	1950-1996
Décès entre 7 et 28 jours	1950-1996	1950-1996	1950-1996	1950-1996
Décès entre 29 et 365 jours	1950-1996	1950-1996	1950-1996	1950-1996
C. MARIAGES				
Premiers mariages selon l'âge et la sexe				
Âge du nouveau marié exprimé par :				
<i>Double classement</i>				
annuel	1983-1996	1983-1996		
quinquennal	1983-1996	1983-1996		
<i>L'année de naissance</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>Âge révolu</i>				
annuel				
quinquennal	1960-65, 1970-96	1960-65, 1970-96	1960-65, 1970-96	1960-65, 1970-96
Population (résidente ou présente) selon le sexe, l'âge et la situation matrimoniale				
Âge de la personne exprimé par :				
<i>L'année de naissance</i>				
par génération				
par groupes de générations				
<i>Âge révolu</i>				
annuel				
quinquennal*			1953-1991	1953-1991

RFY (SUITE)				
	DISPONIBLES		PUBLIEES	
	NN	NR	NN	NR
D. DIVORCES				
Divorces annuels selon				
<i>L'année du mariage</i> Durée jusqu'à laquelle on dispose du détail annuel Type de classement utilisé pour les durées supérieures à la dernière pour laquelle on dispose du détail annuel				
<i>La durée écoulée depuis le mariage</i> Durée jusqu'à laquelle on dispose du détail annuel Type de classement utilisé pour les durées supérieures à la dernière pour laquelle on dispose du détail annuel	1983-1996 1,2, ,24,25+	1983-1996 1,2, ,24,25+	1983-1996 1,2,3,4,5-9, ...25+	1983-1996 1,2,3,4,5-9, ...25+
E. POPULATION ANNUELLE				
Population totale selon le sexe				
Date à laquelle se réfère l'estimation de population	30.6/ 31.12	30.6/ 31.12	30.6/ 31.12	30.6/ 31.12
Population selon l'âge et le sexe				
<i>Âge simple</i> Date à laquelle se réfère l'estimation de population Âge jusqu'auquel on dispose du détail annuel Type de classement utilisé pour les âges supérieurs au dernier pour lequel on dispose du détail annuel	30.6/ 31.12 100 100+	30.6/ 31.12 100 100	30.6/ 31.12 100 100	30.6/ 31.12 100 100
<i>Par groupe d'âge quinquennal</i> Date à laquelle se réfère l'estimation de population Limite supérieure du groupe d'âge pour lequel on dispose de la répartition quinquennale Type de classement utilisé pour les âges supérieurs au dernier pour lequel on dispose de la répartition quinquennale	30.6/ 31.12 100 95-100	30.6/ 31.12 100 95-100	30.6/ 31.12 100 95-100	30.6/ 31.12 100 95-100

ROUMANIE				
	DISPONIBLES		PUBLIEES	
	NN	NR	NN	NR
A. NAISSANCES				
Naissances vivantes selon l'âge de la mère				
Âge de la femme exprimé par :				
<i>Double classement</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>L'année de naissance</i>				
annuel	1980-1996			
quinquennal				
<i>Âge révolu</i>				
annuel	1964-1996			
quinquennal	1957-1996			
Naissances vivantes selon l'âge de la mère et la légitimité				
Naissances légitimes				
Âge de la femme exprimé par :				
<i>Double classement</i>				
annuel	1996			
quinquennal				
<i>L'année de naissance</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>Âge révolu</i>				
annuel	1993-1996			
quinquennal				
Naissances hors-mariages				
Âge de la femme exprimé par :				
<i>Double classement</i>				
annuel	1996			
quinquennal				
<i>L'année de naissance</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>Âge révolu</i>				
annuel	1993-1996			
quinquennal				

NN: Niveau National
NR: Niveau Regional

ROUMANIE (SUITE)				
	DISPONIBLES		PUBLIEES	
	NN	NR	NN	NR
Naissances vivantes selon l'âge de la mère et le rang de naissance				
Rang biologique				
Âge de la femme exprimé par :				
<i>Double classement</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>L'année de naissance</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>Âge révolu</i>				
annuel				
quinquennal	1961-1996			
Rang dans le mariage				
Âge de la femme exprimé par :				
<i>Double classement</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>L'année de naissance</i>				
annuel				
quinquennal				
<i>Âge révolu</i>				
annuel				
quinquennal				
Naissances vivantes selon la durée écoulée depuis l'événement précédent (mariage ou naissance)				
Durée écoulée depuis le mariage (pour la 1^{ère} naissance) exprimée:				
<i>En mois</i>				
<i>En années</i>				
durée atteinte (année du mariage)				
durée révolue				
Durée écoulée depuis la naissance précédente:				
<i>En mois</i>				
<i>En années</i>				
durée atteinte (année de la naissance de rang précédent)				
durée révolue				

ROUMANIE (SUITE)				
	DISPONIBLES		PUBLIEES	
	NN	NR	NN	NR
Population féminine (résidente ou présente) selon l'âge et le nombre d'enfants nés vivants antérieurement, lors des recensements successifs				
Âge de la femme exprimé par :				
<i>l'année de naissance</i>				
<i>par génération</i>				
<i>nombre des enfants de la femme</i>				
<i>dans le mariage actuel</i>				
<i>dans sa vie génésique</i>				
<i>par groupes de générations</i>				
<i>nombre des enfants de la femme</i>				
<i>dans le mariage actuel</i>				
<i>dans sa vie génésique</i>				
<i>en années révolues</i>				
<i>annuel</i>				
<i>nombre des enfants de la femme</i>				
<i>dans le mariage actuel</i>				
<i>dans sa vie génésique</i>				
<i>quinquennal</i>				
<i>nombre des enfants de la femme</i>				
<i>dans le mariage actuel</i>				
<i>dans sa vie génésique</i>				
B. DECES				
Décès selon l'âge et le sexe de la personne				
<i>Double classement</i>				
<i>annuel</i>				
<i>quinquennal</i>				
<i>âge maximum limite du tableau des données</i>				
<i>Âge atteint</i>				
<i>annuel</i>				
<i>quinquennal</i>				
<i>âge maximum limite du tableau des données</i>				
<i>Âge révolu</i>				
<i>annuel</i>	?			
<i>quinquennal</i>	1956-1996			
<i>âge maximum limite du tableau des données</i>	85+			
Mortalité infantile				
Décès d'enfants nés-vivants, entre 0 et 7 jours				
Décès entre 7 et 28 jours				

Décès entre 29 et 365 jours					
ROUMANIE (SUITE)					
		DISPONIBLES		PUBLIEES	
		NN	NR	NN	NR
C. MARIAGES					
Premiers mariages selon l'âge et la sexe					
Âge du nouveau marié exprimé par :					
<i>Double classement</i>					
annuel	1980				
quinquennal					
<i>L'année de naissance</i>					
annuel					
quinquennal					
<i>Âge révolu</i>					
annuel					
quinquennal	1957-1996				
Population (résidente ou présente) selon le sexe, l'âge et la situation matrimoniale					
Âge de la personne exprimé par :					
<i>L'année de naissance</i>					
par génération					
par groupes de générations					
<i>Âge révolu</i>					
annuel					
quinquennal*					
D. DIVORCES					
Divorces annuels selon					
<i>L'année du mariage</i>					
Durée jusqu'à laquelle on dispose du détail					
annuel					
Type de classement utilisé pour les durées supérieures à la dernière pour laquelle on dispose du détail annuel					
<i>La durée écoulée depuis le mariage</i>	1945-1996				
Durée jusqu'à laquelle on dispose du détail	4				
annuel					
Type de classement utilisé pour les durées supérieures à la dernière pour laquelle on dispose du détail annuel	5-9,10-14,15-19,20+				

ROUMANIE (SUITE)				
	DISPONIBLES		PUBLIEES	
	NN	NR	NN	NR
E. POPULATION ANNUELLE				
Population totale selon le sexe				
Date à laquelle se réfère l'estimation de population	1/1/- 30/6*			
Population selon l'âge et le sexe				
<i>Âge simple</i>	1956			
Date à laquelle se réfère l'estimation de population	1/1/-30/6			
Âge jusqu'auquel on dispose du détail annuel	84			
Type de classement utilisé pour les âges supérieurs au dernier pour lequel on dispose du détail annuel	85+			
<i>Par groupe d'âge quinquennal</i>	1956			
Date à laquelle se réfère l'estimation de population	1/1/-30/6			
Limite supérieure du groupe d'âge pour lequel on dispose de la répartition quinquennale	84			
Type de classement utilisé pour les âges supérieurs au dernier pour lequel on dispose de la répartition quinquennale	85+			

* De 1956 a 1979, populations moyennes

Annexe B

**Répertoire des démographes et statisticiens
travaillant sur les Balkans**

ALBANIE

NOM / PRENOM (FONCTION)	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Mr. BERXOLLI, Arkile (Chercheur académique)	Académie des sciences Tirana Tel. 355 42 25 917 Fax 355 42 25 217		
Mr. BORDI, Mimosa (Chargée de mission)	Institut d'administration et de gestion publique		
Mr. DISHNICA, Pirro (Chercheur)	ISTAT, Rome Tel. 39 6 46 73 21 58 Fax 39 6 46 73 26 36		
Mme DUMANI, Bukurie (Chercheur universitaire)	Faculté d'économie Tirana		
Mme DUSHNIKU, Frida (Chercheuse académique et universitaire)	Faculté d'économie Tirana		
Mme GALANXHI, Emira (Chercheur)	INSTAT, Tirana Tel. 355 42 22411 Fax 355 42 28300		
Mr. GJONCAJ, Arjan (Chercheur académique et universitaire)	London School of Economics Houghton street Londres WC2A ZAE Tel. 44 171 955 61 59 Fax 44 171 955 68 33		
Mme GJONCAJ, Edlira (Chercheur)			
Mme JOSA, Evelina (Chercheur académique et universitaire)	Faculté d'économie Tirana		
Mr. KARECO, Theodor (Retraité)			
Mme KOCA, Marjeta (Fonctionnaire dans l'Administration Centrale)	Département du développement économique auprès du Gouvernement		

NOM / PRENOM (FONCTION)	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Mme KOSTALARI, Lorena (Fonctionnaire dans l'Administration Centrale)	Département du développement économique auprès du Gouvernement		
Mme LAMA, Zana (Chercheur académique et universitaire)	Faculté d'économie Tirana		
Mme MEKSI, Ermelinda (Chercheur universitaire)	Assemblée nationale Tirana		
Mr. MISJA, Vladimir (Chercheur académique et universitaire)	Unité des études de population Université de Tirana Tel. (355) 42 25 917 Fax (355) 42 25 217		
Mme MISJA, Elena (Chercheur académique et universitaire)	Faculté d'économie Tirana		
Mme MUCA, Elda (Spécialiste)	INSTAT, Tirana Tel. (355) 42 22411 Fax (355) 42 28300		
Mme NELAJ, Teuta (Chercheuse académique et universitaire)	Université d'agriculture Tirana		
Mme PETRELA, Evis (Chercheur universitaire)	Université d'agriculture Tirana		
Mr. SHERI, Fiqri (Chercheur académique et universitaire)	Académie des sciences Tirana Tel. (355) 42 25 917 Fax (355) 42 25 217		
Mme SKENDERI, Ermina (Chercheur et universitaire)	Ministère des finances Tirana		
Mr. TELO, Ilia (Chercheur)	Centre de recherches économiques Tirana		

NOM / PRENOM (FONCTION)	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Mr. TOLE, Dimiter (Chercheur)	INSTAT, Tirana Tel. (355) 42 22411 Fax (355) 42 28300		
Mr. VAKO, Pasko (Chercheur)	Centre de recherches économiques Tirana		
Mr. VATHI, Jurisan (Chercheur académique et universitaire)	Université d'agriculture Tirana		
Mr. VEJSTU, Ylli (Chercheur académique et universitaire)	Académie des sciences Tirana Tel. (355) 42 25 917 Fax (355) 42 25 217		

BULGARIE

NOM / PRENOM	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
MR. BALEV, Ivan	Institut national de statistique 2, rue P.Volov 1504 Sofia Tel. (359) 46 51 47 Fax (359) 46 31 68	Migration Structures de la population	
Mr. BOGDANOV, Zdravko	Institut national de l'information de santé 15, rue D. Nestorov 1600 Sofia Tel. (359) 59 50 24 Fax (359) 59 01 47	Problèmes de la santé et la mortalité	
Mr. BOGIKOV, Petko	Institut national de statistique 2, rue P. Volov 1504 Sofia Tel. (359) 46 51 47 Fax (359) 46 31 68	Analyses démographiques par sondage	
Mme BORISOVA, Kremena	Institut de démographie 6, rue G. Bontchev Étage 6, 1113 Sofia Tel. (359) 713 30 30 Fax (359) 70 04 08	Activité économique et chômage	
Mme DIMITROVA, Milka	Institut national de statistique 2, rue P. Volov 1504 Sofia Tel. (359) 46 51 47 Fax (359) 46 31 68	Structures de la population Mortalité, fécondité	
Mr. DONKOV, Kiril	Institut national de statistique 2, rue P. Volov 1504 Sofia Tel. (359) 46 52 57 Fax (359) 46 32 57	Transition démographique Mortalité Fécondité Migration Modèles et projections démographiques	
Mme FOTEVA, Maia	Institut national de statistique 2, rue P. Volov 1504 Sofia Tel. (359) 46 51 47 Fax (359) 46 31 68	Structures de la population Nuptialité, divortialité	

NOM / PRENOM	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Mr. GOLEMANOV, Nikolay	Institut de démographie 6, rue G. Bontchev Étage 6, 1113 Sofia Tel. (359) 713 30 30 Fax (359) 70 04 08	Mortalité	
Mr. GRIVA, Hristian	Institut national de l'information de santé 15, rue D. Nestorov, 1600 Sofia Tel. (359) 59 50 24 Fax (359) 59 01 47	Mortalité Démographie potentielle	
Mr. HRISTOV, Emil	Institut de démographie 6, rue G. Bontchev Étage 6, 1113 Sofia Tel. (359) 70 53 03 Fax (359) 70 04 08	Méthodologie des études démographiques	
Mme ILIEVA, Nikolina	Institut de démographie 6, rue G. Bontchev Étage 6, 1113 Sofia Tel. (359) 713 30 30 Fax (359) 70 04 08	Problèmes des femmes	
Mr. KALOYANOV, Todor	Université de l'économie nationale et mondiale Studentski Grad Hr. Botev, 11000 Sofia Tel. (359) 62 521 (310)	Fécondité	
Mr. KALTCHEV, Yordan	Institut national de statistique 2, rue P. Volov 1504 Sofia Tel. (359) 44 35 65 Fax (359) 46 31 68	Migration Répartition spatiale de la population	
Mr. LATEV, Nedialko	Institut de démographie 6, rue G. Bontchev Étage 6, 1113 Sofia Tel. (359) 713 30 30 Fax (359) 70 04 08	Démographie générale	
Mr. MALECHKOV, Hristo	Université de l'économie nationale et mondiale Studentski Grad Hr. Botev, 11000 Sofia Tel. (359) 62 521 (310)	Projections démographiques	

NOM / PRENOM	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Mme MIHOVA, Guenoveva	Institut de démographie 6, rue G. Bontchev Étage 6, 1113 Sofia Tel. (359) 713 30 30 Fax (359) 70 04 08	Problèmes des femmes	
Mme MITCHEVA, Anie	Institut de démographie 6, rue G. Bontchev Étage 6, 1113 Sofia Tel. (359) 713 30 30 Fax (359) 70 04 08	Problèmes des femmes	
Mme MITEVA, Lilia	Institut national de statistique 2, rue P. Volov 1504 Sofia Tel. (359) 46 51 47 Fax (359) 46 31 68	Analyses démographiques par sondage	
Mme MODEVA, Roumiana	Institut de démographie 6, rue G. Bontchev Étage 6, 1113 Sofia Tel. (359) 713 30 30 Fax (359) 70 04 08	Démographie ethnique	
Mme NAJDENOVA, Penka	Institut de démographie 6, rue G. Bontchev Étage 6, 1113 Sofia Tel. (359) 713 30 30 Fax (359) 70 04 08	Problèmes des femmes	
Mr. PHILIPOV, Dimitar	Institut de démographie 6, rue G. Bontchev Étage 6, 1113 Sofia Tel. (359) 713 30 30 Fax (359) 70 04 08	Structures de la population	
Mme RISOVA, Galina	Institut de démographie 6, rue G. Bontchev Étage 6, 1113 Sofia Tel. (359) 713 30 30 Fax (359) 70 04 08	Sociologie de la famille Politique démographique	
Mr. RUSEV, Bogidar	Université de l'économie nationale et mondiale Studentski Grad Hr. Botev, 11000 Sofia Tel. (359) 62 521 (310)	Méthodologie des études démographiques. Mortalité Fécondité	

NOM / PRENOM	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Mme SPASOVSKA, Lilyana	Institut de démographie 6, rue G. Bontchev Étage 6, 1113 Sofia Tel. (359) 713 30 30 Fax (359) 70 04 08	Sociologie de la famille	
Mme SUGAREVA, Marta	Institut de démographie 6, rue G. Bontchev Étage 6, 1113 Sofia Tel. (359) 713 30 30 Fax (359) 70 04 08	Politique de population Problèmes de la famille	
Mme TCHALAKOVA, Diana	Institut de démographie 6, rue G. Bontchev Étage 6, 1113 Sofia Tel. (359) 713 30 30 Fax (359) 70 04 08	Mortalité infantile Mortalité maternelle	
Mr. TCHOLAKOV, Nikola	Université de l'économie nationale et mondiale Studentski Grad Hr. Botev, 11000 Sofia Tel. (359) 62 521 (310)	Fécondité Mortalité Projections démographiques	
Mr. TOTEV, Anastasse	Institut de démographie 6, rue G. Bontchev Étage 6, 1113 Sofia Tel. (359) 713 30 30 Fax (359) 70 04 08	Démographie générale	
Mr. TZANKOV, Tzanko	Institut de démographie 6, rue G. Bontchev Étage 6, 1113 Sofia Tel. (359) 713 30 30 Fax (359) 70 04 08	Démographie générale	
Mme TZEKOVA, Evguenia	Institut de démographie 6, rue G. Bontchev Étage 6, 1113 Sofia Tel. (359) 713 30 30 Fax (359) 70 04 08	Changements économiques	
Mme YAKIMOVA, Elka	Institut national de statistique 2, rue P. Volov 1504 Sofia Tel. (359) 46 51 47 Fax (359) 46 31 68	Répartition spatiale de la population	

CROATIE

NOM / PRENOM (FONCTION)	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Mme MRDJEN, Snjezana	Faculté de philosophie Départ. de géographie Obala K. Kresimira IV,2 23 000 Zadar Tel. (385) 23 316 311/215 Tel.-Fax domicile (385) 23 261 143		Français

Ex-République yougoslave de MACEDOINE

NOM / PRENOM	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Dr. BOGOEV, Ksente	Académie des sciences Bul. Krste Misirkov 2 Skopje Tel. (389) 91 114 200		Anglais
Dr. CURCLEV, Aleksandar	Gradski zid Bl 12/4/22 Skopje		Anglais Russe
Dr. DASKALOVSKI, Vasil	Ul. « Bojmija » 8/47 Skopje Tel. (389) 91 117 055		Russe Anglais
Dr. DIMITRIEVA, Elka	Institut d'économie Prolet No 1 Skopje Tel. (389) 91 115 076		Russe Français
Dr. GEORGIEVSKI, Petre	Université de philosophie Bul. Krste Misirkov bb Skopje Tel. (389) 91 116 100		Anglais
Dr. GRAMATIKOVSKI, Vasil	Bul. « Avnoj » 16 / 1-7 Skopje Tel. (389) 91 117 055		Français Allemand
Dr. JANESKA, Verica	Institut d'économie Prolet No 1 Skopje Tel. (389) 91 115 076		Anglais Russe
Mr. JOVANOVIC, Amalija	Université de philosophie Bul. Krste Misirkov bb Skopje Tel. (389) 91 116 100		Anglais
Dr. KLJUSEV, Nikola	Académie des sciences Bul. Krste Misirkov 2 Skopje Tel. (389) 91 114 200		Anglais
Mme MASEVSKA, Sonja	Ul. « Oslo » No 15a Skopje Tel. (389) 91 254 262		
Mr. PEKEVSKI, Boro	« Dame Gruev » No 7- 10/4 Skopje Tel. (389) 91 223 098		Anglais Français
Dr. RISTEVSKI, Slave	Université d'économie Bul. Krste Misirkov bb Skopje Tel. (389) 91 116 466		Allemand Anglais

NOM / PRENOM	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Dr. SELMANI, Aslan	Faculté des sciences naturelles et des mathématiques Bul. « Gazi baba » bb Skopje		Français Italien
Dr. SHAROVSKA, Mitra	Université d'économie Bul. Krste Misirkov bb Skopje Tel. (389) 91 116 466		Anglais Français Allemand
Dr. STOJADOV, Aleksandar	Bul. « Avnoj » 84/2-10 Skopje Tel. (389) 91 117 055		Français Allemand
Mr. VERIGIC, Dushan	Institut de recherches sociologiques, politiques et juridiques « Serava » No 132/1 Skopje Tel. (389) 91 258 222		Anglais

GRECE

NOM / PRENOM (FONCTION)	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Mme ALISSON, Elissavet	Centre national de recherches sociales Sophocleous 1 105 59 Athènes Tel (30 1) 32 50 88 Fax (30 1) 32 16 471	Migration interne Urbanisation	Anglais
Mr BAGAVOS, Christos	Panteion Université Syggrou 136 17671 Athènes		Français Anglais
Prof. DRETTAKIS, Manolis	Kadouni 9-11 115 24 Athènes Tel (30 1) 64 81 305 (30 1) 69 27 262		Anglais
Mme HADGIYIANNI, Mahi	Centre national de recherches sociales Mesogeion 14-18 Athènes Tel (30 1) 74 89 131 Fax (30 1) 74 89 127	Famille	Français Anglais
Prof. KIOCHOS, P.	Université du Pirée Départ. de statistiques Karaoli & Dhmitriou 80 18534 Pirée Tel (30 1) 41 73 165 Fax (30 1) 41 79 064 (30 1) 41 37 163		Anglais
Mr KOTSYFAKIS, Georges	Office national des statistiques Section état civil, Direction Population Lycourgou 14-16 10166 Athènes Tel (30 1) 52 35 243 Fax (30 1) 52 34 660	État civil Mortalité Projections	Anglais
Pr. KOTZAMANIS, Byron	Université de Thessalie Pedion Aeos 38334 Volos Tel (30) 421 83666 Fax (30) 421 83666	Fécondité Constitution et dissolution des familles Démographie comparée des Balkans	Français Anglais

NOM / PRENOM (FONCTION)	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Pr. KOUTSOPOULOS, Konstantinos	École polytechnique Département de géographie et de planification régionale Ir. Polytechniou 9 15780 Polytechnioupoli - Zographou Tel (30 1) 77 22 747-742 Fax (30 1) 7722748		Anglais
Prof. KYRIAZI, N.	Panteion Université Département des sciences politiques et sociales L. Syggrou 136, 176 71 Athènes Tel (30 1) 92 20 100 Fax (30 1) 92 23 690		Anglais
Mr. LOIZOS, N. (Directeur au Ministère de l'Économie Nationale)	Nikis 5 10180 Athènes Tel (30 1) 33 32 732 Fax (30 1) 33 32 793	Politiques familiales	Français Anglais
Prof. MAOS, Vassilis	Pinatsi 10 11 741 Athènes Tel (30 1) 92 18 148		Russe
Mme MARATOU ALIPRANTI, Laoura	Centre national de recherches sociales Mesogeion 14-18 Athènes Tel (30 1) 74 891 31 Fax (30 1) 74 89 127	Famille	Français Anglais
Prof. PAPADAKIS, Michalis	Université du Pirée Départ. des statistiques Karaoli & Dhmitriou 80 18534 Pirée Tel (30 1) 41 17 928 Fax (30 1) 41 79 064 (30 1) 41 37 163	Mortalité	Français Anglais
Prof. POLYZOS, Nikolaos	Société grecque de démographie Academias 17, Athènes Tel (30 1) 36 33 149 Fax (30 1) 36 11 080	Politiques familiales	Français Anglais
Mme EMKE - POULOPOULOU, Ira	Sevastopoulou 12, 11524 Athènes Tel (30 1) 69 17 538	Vieillessement	Français Anglais

NOM / PRENOM (FONCTION)	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Prof. SAKELLIS, Giannis	Panteion Université Département d'aménagement du territoire Syggrou 136 17671 Athènes Tel (30 1) 92 98 088 Fax (30 1) 98 52 649	Marché du travail	Anglais Français
Prof. SERELEA, G.	IUT du Pirée Evelpidon 27 113 62 Athènes Tel (30 1) 54 50 951/3 (30) 1 82 20 479 Fax (30 1) 54 51 123	Mortalité	Français Anglais
Prof. SIAMPOS, Georges	Université d'économie Patision 76 10433 Athènes Tel (30 1) 82 39 305 Fax (30 1) 82 26 204	Analyse démographique	Anglais
Mme STEFANOY, Vassiliki (Directeur, Direction Population)	Office national des statistiques Lycourgou 14-16 10166 Athènes Tel (30 1) 52 38 766 Fax (30 1) 52 34 660	État civil Recensement	
Mme SYMEONIDOU, Haris	Centre national de recherches sociales Mesogeion 14-18 Athènes Tel (30 1) 74 89 131 Fax (30 1) 74 89 127	Fécondité Politiques familiales	Anglais Français
Prof. TSAOUSSIS, D.	Panteion Université Départ. des sciences politiques et sociales Syggrou 136 17671 Athènes Tel (30 1) 92 20 100 Fax (30 1) 92 23 690		Anglais
Prof. TSIMPOS, Kl.	Université du Pirée Départ. de statistiques Karaoli & Dhmitriou 80 18534 Pirée Tel (30 1) 41 77 437 Fax (30 1) 41 79 064 (30 1) 41 37 163	Mortalité	Anglais Français

NOM / PRENOM (FONCTION)	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Mme TZORTZOPOULOU, Maria	Centre national de recherches sociales Sophocleous 1 105 59 Athènes Tel (30 1) 32 50 859 Fax (30 1) 32 16 471	Immigration	Anglais
Prof. VELENTZAS, Kostas	Université de Macédoine Département des sciences économiques Egnatias 156 54006 Thessalonique Tel (30 3) 18 91 783 Fax (30 3) 18 44 536	Démographie Modèles	Anglais

ROUMANIE

NOM / PRENOM (FONCTION)	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Mr. ABRAHAM, Dore	Centrul de sociologie Urbana si Rurala	Urbanisation	
BALACI, Maria	Institutul national de geriatrie si gerontologie Str. Manastirea Caldarasani nr. 9 Bucuresti Tel. (40 1) 6665050	Structures démographiques Vieillessement démogra- phique	
BREZEANU STAICULESCU, Ana Rodica	Universitatea Bucuresti Institut. de sociologie al academiei Bd. Armata Poporului Tel. (40 1) 781 27 40	Sociologie	
BUSILA, Ioana	C.N.S. (Commission nationale de statistiques)	Sources et données	
DINU, Elena	C.N.S. (Commission nationale de statistiques)	Sources et données	
Dr. DRAGOMIRESCU, Serban	Institutul de Geografie Str. Dimitrie Racovita nr. 12 Tel. (40 1) 613 59 90	Répartition spatiale	
Prof. Dr. EVACHESCU, Dan	Universitatea de medicina se farmacie - Carol Davila Spl. Independentei 204 Tel. (40 1) 638 79 60	Santé publique Activité Santé	
Dr. GEANA, Gheorghita	Centrul de cercetati antropologice Str. Eroilor Sanitari nr. 8 Bucuresti Tel: (401) 638 28 55	Modèles démographiques	
Dr. GHEBREA, Georgeta	Institutul de cercetare a calitatii vietii Spl. Independentei 202 A Tel: (40 1) 637 59 57	Sociologie de la famille	
Mr. GHENCIU, Gh.	Institutul national de geriatrie si gerontologie Str. Manastirea Caldarasani nr. 9 - Bucuresti Tel. (40 1) 666 50 50	Structures démographiques Vieillessement démographique	
Mme GHEORGHIU, Dorel	C.N.S. (Commission nationale de statistiques)	Sources et données	

NOM / PRENOM (FONCTION)	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Prof. GHETAU, Vasile	Centrul de cercetari demografice al academiei romane Str. Calea 13 Septembrie nr. 13 Bucuresti		
Dr. GHINDU, Ion	Universitatea Bucuresti Institut. de ethnologie si folclor : « Dr. C-tin Brailoiu » : Bd. Armata Poporului Tel. (40 1) 781 27 40	Ethnologie Anthropologie Comportement démographique	
Dr. GLAVCE, Cristina	Centrul de cercetati antropologice Str. Eroilor Sanitari nr. 8 Bucuresti Tel: (40 1) 638 28 55	Mortalité infantile Reproduction	
Mme GOICEA, Florin	C.N.S. (Commission nationale de statistiques)	Projections	
Dr. GRIGORESCU, Constantin	Institutul de economie nationala Bd. Gheorghe Magheru nr. 28 Bucuresti Tel. (40 1) 650 66 31	Législation démographique	
HRISTACHE, Calin	C.N.S. (Commission nationale de statistiques)	Projections	
Dr. IANOSI, Ion	Institutul de geografie Str. Dimitrie Racovita nr. 12 Tel: (40 1) 613 59 90	Répartition spatiale	
Pr. MARGINEANU, Ioan	Institutul de cercetare a calitatii vietii Spl. Independentei 202 A Tel: (40 1) 637 59 57	Enquêtes sociales	
Dr. MAXIMILIAN, Constantin	Inst. d'endocrinologie Bd. Aviatorilor nr. 34 Bucuresti Tel: (40 1) 633 40 10 (40 1) 633 40 81	Reproduction et génétique	
Mme MEZEL, Smaranda	Universitatea Bucuresti Institut. de sociologie al academiei Bd. Armata Poporului Tel. (40 1) 781 27 40	Sociologie de la famille et conditions féminines	

NOM / PRENOM (FONCTION)	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Dir. MIHAILA, Valentina	Institutul de igena si sanatate publica Str. Leonte nr. 1-3 Bucuresti sect. 5 Tel. (40 1) 638 39 70	Mortalité	
Mme MURESAN, Cornelia	Universitate « Babes Bolyai » Cluj Napoca Str. M. Kogalniceanu nr. 1 3400 Cluj Napoca Tel. (40 6) 411 61 01 Fax (40 6) 411 19 05 /19 50 51	Sociologie des populations Analyse démographique Modèles	
Dr. MURESAN, Petru	Centrul de calcul si statistica sanitara Str. George Vraca nr. 9, sect. 1 Bucuresti	Mortalité	
Dr. NOVAC, Andrei	Institutul de cercetare a calitatii vietii Spl. Independentei 202 A Tel: (40 1) 637 59 57	Enquêtes sociales	
Mme PASCAL, Laura	Institutul de cercetare a calitatii vietii Spl. Independentei 202 A Tel: (40 1) 637 59 57		
Dr. PERT, Steliana	Institutul de economie nationala Bd. Gheorghe Magheru nr. 28 Bucuresti Tel. (40 1) 650 66 31	Sources humaines	
Dr. POENARU, Maria	Institutul de economie nationala Bd. Gheorghe Magheru nr. 28 Bucuresti Tel. (40 1) 650 66 31	Économie et population	
Mr. POPESCU, Catalin	Institutul national de geriatrie si gerontologie Str. Manastirea Caldarasani nr. 9 Bucuresti Tel. (40 1) 666 50 50	Structures démographiques Vieillessement démographique	
Mme POSTELNICU, Marcela	C.N.S. (Commission nationale de statistiques)	Projections	
Mme PRISACARU, C-ta	C.N.S. (Commission nationale de statistiques)	Mortalité	

NOM / PRENOM (FONCTION)	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Dr. PUWAC, Hildegard	Centrul de sociologie Urbana si Rurala	Vieillessement démographique Législation socio- démographique	
Mr. RADU, Halus	C.N.S. (Commission nationale de statistiques)	Recensements et ménages	
Prof. ROTARIN, Traian	Universitate « Babes Bolyai » Cluj Napoca Str. M. Kogalniceanu nr. 1 3400 Cluj Napoca Tel. (40 6) 411 61 01 Fax (40 6) 411 19 05 /19 50 51	Sociologie des populations Analyse démographique Modèles	
Pr. SAHLEANU, Victor	Centrul de cercetati antropologice Str. Eroilor Sanitari nr. 8 Bucuresti Tel: (40 1) 638 28 55	Anthropologie Ethnologie Santé	
Prof. SANDU, Dimitru	Universitatea Bucuresti Fac. de sociologie, philosophie Bd. Armata Poporului Tel. (40 1) 781 27 40	Sociologie des populations Migration Répartition de la population	
Mr. STEFANESCU, Stefan (Académicien)	Universitatea Bucuresti Fac. de istorie Bd. Armata Poporului Tel. (40 1) 781 27 40	Démographie historique	
Prof. TARCA, Mihai (decan Fac. de Stiinte Economice)	Univ. « Alex. Ioan Cuza » Iasi Str. Copou 11 6600 Iasi Tel.: (40 3) 214 05 59 Fax: (40 3) 214 63 30	Statistiques de population Économie	
Mme THEODORESCU, V.	C.N.S. (Commission nationale de statistiques)	Migration	
Mr. TREBICI, Vladimir (Academician)	Centrul de cercetari demografice al academieii romane Str. Calea 13 Septembrie nr. 13 Bucuresti		

NOM / PRENOM (FONCTION)	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Dr. URSULEANU, Dan	Centrul de calcul si statistica sanitara Str. George Vraca nr. 9, sect. 1 Bucuresti	Mortalité	
Prof. ZAMFIR, Catalin	Institutul de cercetare a calitatii vietii Spl. Independentei 202 A Tel. (40 1) 637 59 57	Enquêtes sociales	
Prof. ZLATESCU, Victor Dan	Centrul de sociologie Urbana si Rurala	Législation démographique	

R.F. DE YUGOSLAVIE

NOM / PRENOM	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Dr. AVRAMOV, Dragana	Centre de recherches démographiques Institut des sciences sociales Narodnog Fronta 45, 11000 Belgrade Tel. (381 11) 64 36 29 Fax (381 11) 64 63 51	Fécondité Politique de population Planification de la famille	Anglais Français Italien
Dr. BASHA, Tefik	Dragodan 2, 38000 Pristina Tel. (381 38) 35 375		Anglais Albanais
Mr. BJELOGLAV, Dragisa	Office fédéral de la statistique Kneza Milosa 20, 11000 Belgrade Tel. (381 11) 68 13 49 Fax (381 11) 64 23 68 Tel. Domicile : (381 11) 54 42 06	Fécondité, Mortalité Migrations Distribution spatiale de la population Composition de la population Statistique de la population	Anglais
Dr. BREZNIK, Dusan	Centre de recherches démographiques Institut des sciences sociales Narodnog Fronta 45, 11000 Belgrade Tel. (381 11) 64 36 29 Fax (381 11) 64 63 51	Fécondité, Mortalité Migrations Composition de la population Statistique de la population	Français Allemand Anglais
Mr. CICOVIC, Dragoljupka	Office fédéral de la statistique Kneza Milosa 20, 11000 Belgrade Tel. (381 11) 64 27 80 Fax (381 11) 64 23 68 Tel. Domicile : 011/416-661	Mortalité, Migrations Distribution spatiale de la population Projections de la population Composition de la population, Statistique de la population	Anglais
Mme DEVEDZIC, Mirjana	Faculté de géographie Studentski Trg 3/III, 11000 Belgrade Tel. (381 11) 63 74 21 Fax (381 11) 18 28 89 Tel. Domicile : 489 26 68		Anglais Russe

NOM / PRENOM	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Dr. DJOSIC, Dusan	Dubrovačka 14/II, 11000 Belgrade Tel. (381 21) 59 279 Tel. Domicile : (381 11) 18 19 92)	Fécondité, Migrations Distribution spatiale de la population Composition de la population Politique de population Planification de la famille	Anglais
Dr. DJURDJEV, Branislav	Institut de géographie Trg Dositeja Obradovica 3, 21000 Novi Sad Tel. (381 21) 35 01 22 Fax (381 21) 59 696 Tel domicile : (381 21) 36 48 62	Migrations Distribution spatiale de la population Composition de la population Démographie historique	Anglais
Mme. GASESA, Ljubica	Office fédéral de la statistique Kneza Milosa 20, 11000 Belgrade Tel. (381 11) 64 27 80 Fax (381 11) 64 23 68 Tel domicile : (381 11) 77 70 13)	Fécondité, Mortalité Migrations Projections de la population Distribution spatiale de la population Composition de la population	
Mme JANKOVIC, Jovanka	Office fédéral de la statistique Kneza Milosa 20, 11000 Belgrade Tel. (381 11) 642-780 Fax (381 11) 642-368 Tel domicile : (381 11) 10 40 48)	Migrations Distribution spatiale de la population Composition de la population Statistique de la population	Anglais
Dr. KAPOR- STANULOVIC, Nila	Faculté de philosophie Stevana Musica 2, 21000 Novi Sad Tel. (381 21) 59 484 Tel. Domicile : (381 21) 55 916)	Fécondité Politique de population Planification de la famille	Anglais Français
Dr. MACURA, Milos	Académie serbe des sciences et des arts Kneza Mihajlova 20, 11000 Belgrade Tel. (381 11) 63 69 48 Fax (381 11) 63 87 92 Tel. Domicile : (381 11) 16 23 87)	Politique de population Planification de la famille Démographie historique	Anglais Français Allemand

NOM / PRENOM	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Dr. MATKOVIC, Gordana	Faculté d'économie Srpskih Vladara 16, 11000 Belgrade Tel. (381 11) 68 71 57 Fax (381 11) 68 76 27 Tel. Domicile : 33 53 45	Fécondité Mortalité Projections de la population Politique de population Planification de la famille	Anglais
Dr. KICOSEV, Sasa	Institut de géographie Trg Dositeja Obradovica 3, 21000 Novi Sad Tel. (381 21) 35 01 22 Fax (381 21) 59 696 Tel domicile : (381 21) 55 645	Migrations Composition de la population	Anglais Hongrois
Dr. MILOSAVLEVIC, Nicola	Institut pour la protection de la santé Bulevar Revolucije 91-93, 21000 Novi Sad Tel. (381 21) 61 29 55 Tel. Domicile : (381 21) 39 41 74	Composition de la population Politique de population Planification de la famille	Anglais
Mr. PENEV, Goran	Centre de recherches démographiques Institut des sciences sociales Narodnog Fronta 45, 11000 Belgrade Tel. (381 11) 64 36 29 Fax (381 11) 64 63 51	Fécondité Projections de la population Composition de la population	
Mr. PETROVIC, Mina	Centre de recherches démographiques Institut des sciences sociales Narodnog Fronta 45, 11000 Belgrade Tel. (381 11) 64 36 29 Fax (381 11) 64 63 51	Composition de la population Politique de population Planification de la famille	Anglais
Mr. PROKIC, Milutin	Office fédéral de la statistique Kneza Milosa 20, 11000 Belgrade Tel. (381 11) 64 27 80 Fax (381 11) 64 23 68 Tel domicile : (381 11) 64 87 19	Migrations Distribution spatiale de la population Composition de la population Statistique de la population	Anglais, Français

NOM / PRENOM	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Dr. RADIVOJEVIC, Biljana	Faculté d'économie Kaminicka 6, 11000 Belgrade Tel. (381 11) 62 78 66 Fax (381 11) 63 95 60		Anglais
Dr. RADOVANOVIC, Milovan	Institut de géographie Académie serbe des sciences et des arts Kneza Mihajlova 20, 11000 Belgrade Tel. (381 11) 63 54 37 Fax (381 11) 63 62 76 Tel. Domicile : (381 11) 16 29 55	Migrations Distribution spatiale de la population Démographie historique	Anglais Russe
Mme RADOVANOVIC, Svetlana	Centre de recherches démographiques Institut des sciences sociales Narodnog Fronta 45, 11000 Belgrade Tel. (381 11) 64 36 29 Fax (381 11) 64 63 51 Tel. Domicile : (381 11) 16 29 55	Fécondité Mortalité Migrations Composition de la population Statistique de la population	Anglais
Mme RADUSKI, Nada	Centre de recherches démographiques Institut des sciences sociales Narodnog Fronta 45, 11000 Belgrade Tel. (381 11) 64 36 29 Fax (381 11) 64 63 51	Composition de la population Politique de population Planification de la famille	Français Anglais
Dr. RANCIC, Miroljub	Centre de recherches démographiques Institut des sciences sociales Narodnog Fronta 45, 11000 Belgrade Tel. (381 11) 64 36 29 Fax (381 11) 64 63 51 Tel. Domicile : (381 11) 77 71 60	Fécondité Migrations Distribution spatiale de la population Statistique de la population	Anglais

NOM / PRENOM	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Dr. RASEVIC, Mirjana	Centre de recherches démographiques Institut des sciences sociales Narodnog Fronta 45, 11000 Belgrade Tel. (381 11) 64 36 29 Fax (381 11) 64 63 51 Tel. Domicile : (381 11) 38 85 84	Fécondité Mortalité Politique de population Planification de la famille	Anglais
Dr. RASEVIC, Miroslav	Vlajkovicева 5, 11000 Belgrade Tel. (381 11) 38 85 84	Fécondité Projections de la population Distribution spatiale de la population Composition de la population Politique de population Planification de la famille	Anglais
Mme SEKULIC, Liljana	Office fédéral de la statistique Kneza Milosa 20, 11000 Belgrade Tel. (381 11) 64 27 80 Fax (381 11) 64 23 68	Fécondité Mortalité Migrations Projections de la population Composition de la population	Anglais
Dr. SPASOVSKI, Milena	Faculté de géographie Studentski Trg 3/III, 11000 Belgrade Tel. 63 74 21 Fax (381 11) 18 28 89 Tel domicile : (381 11) 86 38 50	Mortalité Migrations Distribution spatiale de la population Composition de la population	Anglais
Mr. STANKOVIC, Vladimir	Office statistique de la République de Serbie Milana Rakica 5, 11000 Belgrade Tel. 41 25 90 Fax. (381 11) 41 12 60 Tel. Domicile : (381 11) 43 49 34	Migrations Distribution spatiale de la population Composition de la population Statistique de la population	Français

NOM / PRENOM	INSTITUT ADRESSE	DOMAINE D'ETUDES	LANGUE
Mr STEVANOVIC, Radoslav	Centre de recherches démographiques Institut des sciences sociales Narodnog Fronta 45, 11000 Belgrade Tel. (381 11) 64 36 29 Fax (381 11) 64 63 51 Tel. Domicile : (381 11) 16 49 69)	Migrations Projections de la population Distribution spatiale de la population	Anglais
Mr. STOJANOVIC, Branislav	Institut de géographie Académie serbe des sciences et des arts Kneza Mihajlova 35, 11000 Belgrade Tel. (381 11) 63 54 37 Fax (381 11) 63 62 76 Tel. Domicile : (381 11) 32 21 984	Migrations Distribution spatiale de la population Composition de la population	Anglais
Mme TODOROVIC, Marina	Institut de géographie Académie serbe des sciences et des arts Kneza Mihajlova 35, 11000 Belgrade Tel. (381 11) 63 54 37 Fax (381 11) 63 62 76 Tel. Domicile : (381 11) 78 24 80		Anglais
Mme VOLKOVIC, Gordana	Institut de géographie Académie serbe des sciences et des arts Kneza Mihajlova 35, 11000 Belgrade Tel. 011/635-437 Fax 011/636-276 Tel. domicile : 011/715-040	Mortalité Distribution spatiale de la population Démographie historique	Anglais

Annexe C

Composition des comités de parrainage, scientifique et d'organisation de la Conférence : Cinquante ans d'évolution démographique dans les Balkans (Thessalonique ; 26-29 Juin 1996)

Liste des communications et des participants

Comité de parrainage

Prof. N. DIAMANDOUROS, Directeur du Centre national de recherches sociales, Grèce.

J. GAYMU, Secrétaire Général de l'Association internationale des démographes de langue française (AIDELF), France.

E. GOLFINOPOULOU, Direct. Général de l'Office national des statistiques, Grèce

Cl. HODGENS, Chef de la division de la population et des migrations, Secrétariat général du Conseil de l'Europe.

Ph. NANOPOULOS, Directeur (Eurostat, Direction D : Statistiques des entreprises et de l'énergie; recherche et développement, méthodes statistiques) et Président de l'Association des statisticiens balkaniques (ABS).

Prof. G. TSECOURAS, Recteur de l'Université de Macédoine, Grèce.

Comité Scientifique

Fr. BEGEOT, Commission européenne.

Prof. M. HATZIPROCOPIOU, Vice- Recteur de l'Université de Macédoine, Grèce.

W. HAUG, Directeur, Office fédéral de la statistique (Suisse) et Président de la Commission sur les minorités du Conseil de l'Europe.

B. KOTZAMANIS, Professeur à l'Université de Thessalie et Directeur de recherches au Centre national de recherches sociales, Grèce.

Prof. M. MINKOV, Directeur de l'Institut de démographie de Sofia, Bulgarie

A. PARANT, Chargé de recherches à l'Institut national d'études démographiques (INED), France.

J.-P. SARDON, Chargé de recherches à l'Institut national d'études démographiques (INED), France.

Prof. V. TREBICI, Président de la Commission de démographie de l'Académie, Roumanie.

Comité d'Organisation

Sv. ANTONOVSKA, Directeur général de l'Office national des statistiques, Ex-République Yougoslave de Macédoine

K. DONKOV, Directeur, Division des statistiques démographiques et sociales de l'Institut national de la statistique, Bulgarie.

M. GALANXHI, Chef du Département de démographie de l'Office national des statistiques, Albanie.

B. KOTZAMANIS, Professeur à l'Université de Thessalie et Directeur de recherches au Centre national de recherches sociales, Grèce.

A. PARANT, Chargé de recherches, Institut national d'études démographiques (INED), France.

M. PROKIC, Conseiller indépendant, Office fédéral de la statistique, Yougoslavie.

J.-P. SARDON, Chargé de recherches, Institut national d'études démographiques (INED), France.

V. STEFANOPOULOU, Directeur, Direction de la population, Office national des statistiques, Grèce.

K. VELENTZAS, Maître de conférences à l'Université de Macédoine, Grèce.

A.-M. ZAMFIRESCU, Directeur, Direction des études et projections démographiques de l'Office national de la statistique, Roumanie.

Communications

Première séance : Sources et données démographiques

D. TOLE (Albanie, Office national des statistiques) : Sources et données démographiques en Albanie.

I. BALEV (Bulgarie, Institut national de statistique) : Sources et données démographiques en Bulgarie.

B. PEKEVSKI et A. SIMOVSKI (Ex-République yougoslave de Macédoine, Office de statistique) : Sources et données démographiques en Ex-République yougoslave de Macédoine

V. STEFANOÛ, H. ZIKOU, O. ZARKOSTATHI, G. KOTSYFAKIS, (Grèce, Office national des statistiques) : Sources et données démographiques en Grèce

L. SEKULIC (République fédérale de Yougoslavie, Office fédéral de la statistique) : Sources et données démographiques en R.F.Y.

I. BUSILA (Roumanie, Commission nationale pour la statistique) : Sources et données démographiques en Roumanie.

Deuxième séance : Composantes de l'évolution démographique

A. GJONCA (Albanie, London School of economics and Political Science) : Composantes de l'évolution démographique en Albanie.

M. SUGAREVA (Bulgarie, Institut de démographie) et B. Russev (Bulgarie, Université de l'économie nationale et mondiale) : Composantes de l'évolution démographique en Bulgarie.

A.KURCIEV (Ex-République yougoslave de Macédoine, Faculté d'économie) et Sv. ANTONOVSKA, K. KOSTADINOVSKA-DASKALOVSKA (Ex-République yougoslave de Macédoine, Office de statistique) : Composantes de l'évolution démographique en Ex-République yougoslave de Macédoine.

G. KOTSYFAKIS (Grèce, Office national des statistiques) et V. Kotzamanis (Grèce, Centre national de recherches sociales - Université de Thessalie) : Composantes de l'évolution démographique en Grèce

A. RADOCEA et A.-M. ZAMFIRESCU (Roumanie, Commission nationale pour la statistique) : L'évolution démographique de la Roumanie depuis la deuxième guerre mondiale.

S. MRDJEN (Croatie) : Mortalité infantile en ex-Yougoslavie.

S. MRDJEN (Croatie) : Fécondité en ex-Yougoslavie.

N. TCHOLAKOV (Bulgarie, Institut d'économie nationale et mondiale) : Life Table Approach and Markov Models of Natural Increase in Demography.

H. SYMEONIDOU (Grèce, Centre national de recherches sociales) : La fécondité en Grèce : évolution, facteurs d'influence, conséquences, politiques.

M. RASEVIC (République fédérale de Yougoslavie, Institut des sciences sociales) : Basic Characteristics of Family Planning in Federal Republic of Yugoslavia.

M. HATZIPROKOPIOU et K. VELENTZAS (Grèce, Université de Macédoine) : Fertility Trend Patterns in the Balkans, 1950-1990.

Troisième séance : Structure par âge et structures des familles et des ménages

E. JOSA (Albanie, Office national des statistiques) : Structure par âge et structure des familles et des ménages en Albanie.

K. DONKOV (Bulgarie, Institut national de statistique) et M. KEREMIDTCHIEVA (Bulgarie, Université de l'économie nationale et mondiale) : Structure par âge et structure des familles et des ménages en Bulgarie.

S. RISTEVSKI (Ex-République yougoslave de Macédoine, Faculté d'économie), D. GERASIMOVSKI et M. MIJOVSKA (Ex-République yougoslave de Macédoine, Office de statistique) : Structure par âge et structure des familles et des ménages en ex-République yougoslave de Macédoine

V. STEFANOÛ, H. ZIKOU et G. KOTSYFAKIS (Grèce, Office national des statistiques) : Structure par âge et structures des familles et des ménages en Grèce

G. PENEV (République fédérale de Yougoslavie, Centre de recherches démographiques, Institut des sciences sociales) : Structure par âge et structure des familles et des ménages en R.F.Y.

R. HALUS (Roumanie, Commission nationale pour la statistique) : Changements dans la structure par âge de la population et des ménages en Roumanie.

Quatrième séance : Mouvements migratoires et répartition spatiale de la population

W. MISJA et E. MISJA (Albanie, Office national des statistiques) : Mouvements migratoires et répartition spatiale de la population en Albanie.

J. KALTCHEV (Bulgarie, Institut national de statistique) : Migrations internes et internationales de la population de Bulgarie au cours de la deuxième moitié du XXème siècle.

Elka DIMITRIEVA, B. HINIC (Ex-République yougoslave de Macédoine, Office de statistique), et V. JANESKA (Ex-République yougoslave de Macédoine, Institut économique) : Mouvements migratoires (internes et internationales) et répartition spatiale de la population en Ex-République yougoslave de Macédoine.

E. ALISSON, M. TZORTZOPOULOU (Grèce, Centre national de recherches sociales), G. SIDIROPOULOS : Les mouvements migratoires (internes et internationaux) et répartition spatiale de la population en Grèce

D. CICOVIC (République fédérale de Yougoslavie, Office fédéral de la statistique) et R. STEVANOVIC (République fédérale de Yougoslavie, Centre de recherches démographiques, Institut des sciences sociales) : Mouvements migratoires (internes et internationales) et répartition spatiale de la population en R.F.Y.

V. THEODORESCU (Roumanie, Commission nationale pour la statistique) : Mouvement migratoire et répartition spatiale de la population de la Roumanie pendant les 50 dernières années.

N. RADUSKI (République fédérale de Yougoslavie, Centre de recherches démographiques, Institut des sciences sociales) : Ethnic Structure of the population of Yugoslavia, before and after the Civil War.

Participants

Albanie

Piro DISHNICA, ISTAT, (Via Cesare Balbo 16, 00184 Roma, Italia, tel 00396 46732158, fax 00396 46732636)

Milva ECONOMI, Directeur général, Office national des statistiques, (Pr Lek Dukagjini 5, Tirana, tel. 355 42 22 411, fax : 355 42 28 300)

Emira GALANXHI, Responsable du Département de démographie, Office national des statistiques, (Pr Lek Dukagjini 5, Tirana, tel. 355 42 22 411, fax : 355 42 28 300)

Arjan GJONCA, Research Officer in Population Studies, (Houghton street London WCZA ZAE, U.K. tel 44 171 955 6159, fax 44 171 955 6833)

Prof. Vladimir MISJA, Unité des études de population, Faculté d'économie - Université de Tirana, tel 355 4225917, fax 3554225217)

Dimiter TOLE, Responsable du Département d'informatique, Office national des statistiques, (Pr Lek Dukagjini 5, Tirana, tel. 355 42 22 411, fax : 355 42 28 300)

Bulgarie

Ivan BALEV, Chef de l'Unité Recensement de la population et statistique de l'état civil, Institut national de la statistique, (2, rue « P. Volov », BL 1504, Sofia, tel. 359 2 46 51 47, fax : 359 2 46 31 68)

Kiril DONKOV, Directeur, Direction des statistiques démographiques et sociales, Institut national de la statistique, (2, rue « P. Volov », BL 1504, Sofia, tel. 359 2 46 52 57, fax : 359 2 46 32 57)

Jordan KALTCHEV, Chef de l'Unité Statistique régionale, Institut national de la statistique, (2, rue « P. Volov », BL 1504, Sofia, tel. 359 2 46 35 65, fax : 359 2 46 31 68)

Prof. Mariana KEREMIDTCHIEVA, Institut de l'économie nationale et mondiale, (Studentski Grad « Hr. Botev », 1100 Sofia, tel. 359 2 62 521 Poste 310)

Prof. Bogidar ROUSSEV, Institut de l'économie nationale et mondiale, (Studentski Grad « Hr. Botev », 1100 Sofia, tel. 359 2 62 521 Poste 310)

Marta SUGAREVA, Chargée de recherches, Institut de démographie, (6, rue « G. Bontchev », 1000 Sofia, tel. 359 2 70 53 03, fax : 359 2 70 65 95)

Prof. Nicola TCHOLAKOV, Université de l'économie nationale et mondiale, (Studentski Grad « Hr. Botev », 1100 Sofia, tel./ fax : 359 2 430942)

Ex-République Yougoslave de Macédoine

Svetlana ANTONOVSKA, Dir. General, Office de la statistique, (Dame Gruev 4, PB 506, Skopje, tel. 389 91 236512 -236503, fax : 389 91 111336)

Donco GERASIMOVSKI, Office de la statistique, (Dame Gruev 4, PB 506, Skopje, tel. 389 91 115022, fax : 389 91 111336)

Branco HINIC, Office de la statistique, (Dame Gruev 4, PB 506, Skopje, tel. 389 91 115022, fax : 389 91 111336)

Verica JANESKA, Institut économique, (PROLET no 1, Skopje, tel 091 115 076, fax 091 226 350)

Katerina KOSTADINOVSKA-DASKALOVSKA, Office de la statistique, (Dame Gruev 4, PB 506, Skopje, tel. 389 91 115022, fax : 389 91 111336)

Prof. Aleksandar CURCIEV, Université de Skopje, (Bulevar Marksiengels no 1, entr. 4, apt. 22, Skopje, tel. 389 91 224 405)

Marina MIJOVSKA, Office de la statistique, (Dame Gruev 4, PB 506, Skopje, tel. 389 91 115022, fax : 389 91 111336)

Boro PEKEVSKI, Office de la statistique, (Dame Gruev 4, PB 506, Skopje, tel. 389 91 115022, fax : 389 91 111336)

Mme Milena CEKOVA, traductrice, Office de la statistique, (Dame Gruev 4, PB 506, Skopje, tel. 389 91 115022, fax : 389 91 111336)

Grèce

Elissavet ALISSON, Chargée de recherches, Centre national de recherches sociales, (1, rue Sophocleous, 105 59 Athènes, tel. 30 1 3213320, fax : 3216471)

Prof. Nikiforos DIAMANDOUROS, Directeur du Centre national de recherches sociales, (14-16, rue Mesogeion, Athènes, tel. 30 1 7489123 Poste 324, fax : 30 1 7489127)

Prof. Michalis HATZIPROKOPIOU, Vice-Recteur de l'Université de Macédoine, (156, rue Egnatia, 540 06 Thessalonique, tel. 30 31 891784/891242, fax : 30 31 844536)

Georges KOTSYFAKIS, Office national des statistiques, (43-45 rue Agisilaou, 101 66 Athènes, tel. 30 1 5235243, fax : 30 1 5334660)

Prof. Byron KOTZAMANIS, Université de Thessalie et Centre national de recherches sociales, (1, rue Sophocleous, 105 59 Athènes, tel. 30 1 3250858, fax : 30 1 3216471)

Georges SIDIROPOULOS, IUT Athènes, (Ikranias 1, 111 42 Athènes, tel. / fax : 30 1 2220010)

Vassiliki STEFANOY, Directeur, Direction de l'état civil, Office national des statistiques, (43-45 rue Agisilaou, 101 66 Athènes, tel. 30 1 5238766, fax : 30 1 5234660)

Haris SYMEONIDOU, Chargée de recherches, Centre national de recherches sociales, (14-18, rue Mesogeion, tel. 30 1 7489131, fax : 30 1 7489127)

Prof. Giannis TSECOURAS, Recteur de l'Université de Macédoine, (156, rue Egnatia, 540 06 Thessalonique, tel. 30 31 891783, fax : 30 31 844536)

Kostas VELENTZAS, Maître de conférences de l'Université de Macédoine, (156, rue Egnatia, 540 06 Thessalonique, tel. 30 31 891783, fax : 30 31 844536)

Hara ZIKOU, Chef de l'Unité de l'état civil, Office national des statistiques, (43-45 rue Agisilaou, 101 66 Athènes, tel. 30 1 5235243, fax : 30 1 5234660)

Smaragda SOFIANOPOULOU, Office National des Statistiques, (Souri 4, Kalamaria, Thessalonique, tel. 3031 443840, fax 3031 447 336)

Basilios PELTEKIS, Office national des statistiques, (Souri 4, Kalamaria, Thessalonique, tel. 3031 443840, fax 3031 447 336)

Stamatia GANTOUVA, Office national des statistiques, (Souri 4, Kalamaria, Thessalonique, tel. 3031 443840, fax 3031 447 336)

Maria DIAMANDI, Office national des statistiques, (Souri 4, Kalamaria, Thessalonique, tel. 3031 443840, fax 3031 447 336)

Anna ZISOU, Office national des statistiques, (Souri 4, Kalamaria, Thessalonique, tel. 3031 443840, fax 3031 447 336)

Aristidis DASOPOULOS, Office national des statistiques, (Souri 4, Kalamaria, Thessalonique, tel. 3031 443840, fax 3031 447 336)

Ekaterini KAMPA, Office national des statistiques, (Souri 4, Kalamaria, Thessalonique, tel. 3031 443840, fax 3031 447 336)

Christina PAPADOPOULOU, Office national des statistiques, (Souri 4, Kalamaria, Thessalonique, tel. 3031 443840, fax 3031 447 336)

Republique Fédérale de Yougoslavie

Dragoljupka CICOVIC, Office fédéral de la statistique, (Kneza Milosa 20, 11000 Belgrade, tel. 381 11 681 995-642780-681999/248, fax : 381 11 642 368)

Milos MACURA, Académicien, Démographe, Académie serbe des sciences, (Knez Mihailova 35, 11000 Belgrade, R. F. de Yougoslavie, tel. 381 11 636 948, fax : 381 11 182 825)

Goran PENEV, Institut de sciences sociales, Centre de recherches démographiques, (Narodnog fronta 45, Belgrade, tel. 381 11 643 629, fax : 381 11 646 351)

Milutin PROKIC, Conseiller indépendant, Office fédéral de la statistique, (Kneza Milosa 20, 11000 Belgrade, tel. 381 11 681 995-642 780-681 999/248, fax : 381 11 642 368)

Nada RADUSKI, Institut des sciences sociales, Centre de recherches démographiques, (Narodnog fronta 45, Belgrade, tel. 381 11 643 629, fax : 381 11 646 351)

Mirjana RASEVIC, Institut des sciences sociales, Centre de recherches démographiques, (Narodnog fronta 45, Belgrade, tel. 381 11 643 629, fax : 381 11 646 351)

Ljiljana SEKULIC, Office fédéral de la statistique, (Kneza Milosa 20, 11000 Belgrade, tel. 381 11 681 995-642780-681 999/248, fax : 381 11 642 368)

Radoslav STEVANOVIC, Institut des sciences sociales, Centre de recherches démographiques, (Narodnog fronta 45, Belgrade, tel. 381 11 643 629, fax : 381 11 646 351)

Roumanie

Ioana-Maria BUSILA, Expert, Division Population, Commission nationale pour la statistique, (16 Blvd. Libertatii, Post Office 42 - Box 92, 70 542, Bucuresti, tel. 401 410 6744/1079, fax : 401 312 4873)

Radu Felician HALUS, Chef de l'Unité méthodologie, Direction du recensement, Commission nationale pour la statistique, (16 Blvd. Libertatii, Post Office 42 - Box 92, 70 542, Bucuresti, tel. 401 410 6744/1079, fax : 401 312 4873)

Alexandrou RADOCEA, Président, Commission nationale pour la statistique, (16 Blvd. Libertatii, Post Office 42 - Box 92, 70 542, Bucuresti, tel. 401 410 6744/1079, fax : 401 312 4873)

Valentina RADOCEA, Commission nationale pour la statistique, (16 Blvd. Libertatii, Post Office 42 - Box 92, 70 542, Bucuresti, tel. 401 410 6744/1079, fax : 401 312 4873)

Virginia THEODORESCU, Chef du Service des études et analyses, Direction des analyses et projections démographiques, Commission nationale pour la statistique, (16 Blvd. Libertatii, Post Office 42 - Box 92, 70 542, Bucuresti, tel. 401 410 6744/1079, fax : 401 312 4873)

Prof. Vladimir TREBICI, Académie roumaine, (Casa Academiei, Calea 13, Septembrie Nr. 13, Sector 5, 76 117 Bucuresti, tel. 401 410 3355/401 410 3231, fax : 401 335 4916)

Aura-Mihaela ZAMFIRESCU, Directeur, Direction des analyses et projections démographiques, Commission nationale pour la statistique, (16 Blvd. Libertatii, Post Office 42 - Box 92, 70 542, Bucuresti, tel. 401 410 6744/1079, fax : 401 312 4873)

Autres Participants

Christos BAGAVOS, Commission des communautés européennes, DG V - E1 Analyse et recherche sur la situation sociale - démographie, Bruxelles (tel. 32 2 296 68 66, fax : 32 2 299 38 90)

Francois BEGEOT, Commission des communautés européennes, (tel. 322 2966919, fax : 322 2991666)

Werner HAUG, Vice-Directeur, Office fédéral de la statistique (Suisse) et Président de la Commission sur les minorités du Conseil de l'Europe, (Schwartztorstasse 53, Ch - 3003 Bern, Suisse, tel. 004131 3228685, fax : 004131 3227860)

Claudine HODGENS, Chef de la division de la population et des migrations, Secrétariat général du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, Direction des affaires sociales et économiques, F - 67 075 Strasbourg Cedex, France, tel. 33 88 41 21 65, fax : 33 88 41 27 31)

Leonidas KIOUSSIS, (Eurostat, Direction D : Statistiques des entreprises et de l'énergie, recherche et développement, méthodes statistiques, Luxembourg, tel.352 4301 32052, fax : 352 430132600)

Aarno LAIHONEN, Statistics Finland, (Tyopajakatu 13, Helsinki FIN-00022, Finland, tel. 358 0 1734 3598, fax : 358 0 1734 3251)

Snejana MRDJEN, (Fallerovo Set 66, 10000 Zagreb, Croatie, tel. 385 1 32 75 70, tel. / fax : 385 23 26 11 43, /23 205 BIBINJE, ZADAR

Alain PARANT, Institut national d'études démographiques (INED), (133, boulevard Davout, 75980 Paris cedex 20, France, tel. 33 01 56.06 20 00, fax : 33 01 56 06 21 99)

Michel POULAIN, Président, Association internationale des démographes de langue française (AIDELF), Belgique.

Jean-Paul SARDON, Institut national d'études démographiques (INED), (133, boulevard Davout, 75980 Paris cedex 20, France, tel. 33 01 56 06 20 00 - 39 10 25 00, fax : 33 01 56 06 21 99 - 39 10 25 08)

N.B. : Les noms soulignés sont ceux des membres de l'AIDELF.

En étroite collaboration avec le Centre national grec de recherche sociales, l'Université des sciences économiques et sociales de Thessalonique et l'Association des statisticiens des Balkans, et avec le précieux concours de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe et du ministère grec de la Culture, l'Association internationale des démographes de langue française a organisé à Thessalonique, du 22 au 29 juin 1996, sur le thème *Cinquante ans d'évolution démographique dans les Balkans*, une conférence internationale qui a rassemblé une centaine de participants, dans leur grande majorité ressortissants des pays de la région.

Pour ses promoteurs, cette conférence devait satisfaire à un premier objectif : faire remonter un maximum d'informations concernant autant les sources que les faits démographiques sur les Balkans, ou encore les personnes accordant, dans leurs travaux sur cette région, une place centrale à la démographie et aux questions de population. La présente publication – qui ne rend que partiellement compte des travaux de la conférence et ne saurait donc être assimilée à des Actes – illustre combien ce premier objectif fut effectivement atteint.

La conférence devait également marquer le début d'une collaboration élargie et suivie entre chercheurs – au premier rang desquels, les démographes – et représentants des Instituts ou offices statistiques nationaux, dont le concours est indispensable à l'amélioration de la connaissance dans cette partie de l'Europe. La coopération est aujourd'hui bien réelle. La prochaine conférence de 1999, *Évolutions démographiques et mutations socio-économiques de la décennie 1990 dans les Balkans. Constats et enseignements pour l'avenir*, permettra d'en prendre la pleine mesure.



Mise en page : Jean Luc Borie
Couverture : Isabelle Brianchon
Imprimerie LOUIS-JEAN, GAP Cedex

PRIX : 150 F